

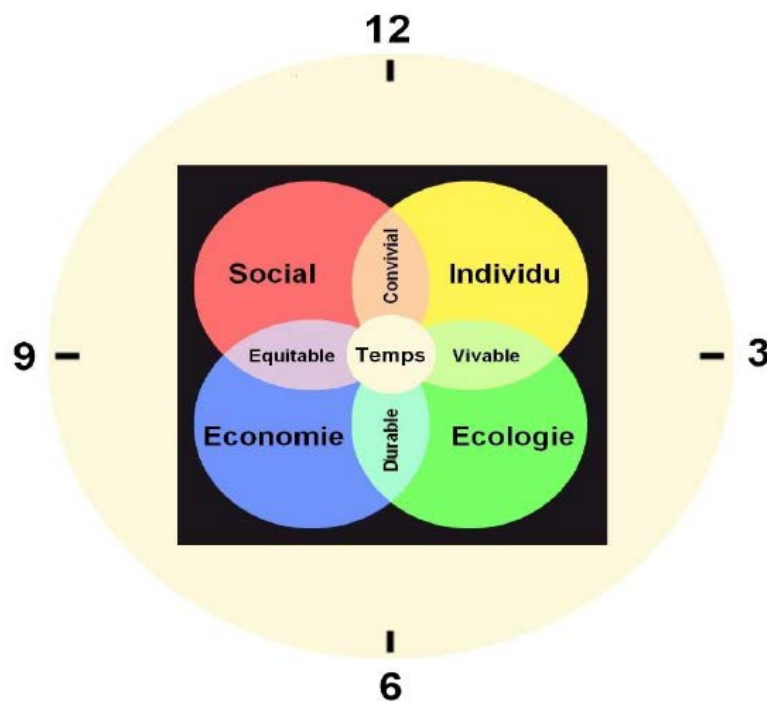
Jean-Christophe Giuliani

En finir avec le chômage : un choix de société...!

Relancer la croissance ou réduire le temps de travail

En finir avec le chômage : un choix de société !

Relancer la croissance ou réduire le temps de travail



Jean-Christophe Giuliani

2017

Droits d'auteur © 2017 Jean-Christophe Giuliani

Tous droits réservés

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou des ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 355-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

E-mail : mpdh.jc@gmail.com

Site internet : mouvementpourundevveloppementhumain

Table des matières

Introduction

QUELLES SONT LES CAUSES ET CONSÉQUENCES DU CHÔMAGE ?

Chapitre I : Quelles sont les conséquences du chômage ?

Combien y a-t-il de chômeurs ?

- ☐ Quels sont les modes de calcul officiels du chômage ?
- ☐ Pourquoi faut-il calculer autrement le nombre d'actifs sans emploi ?
- ☐ L'évolution du nombre d'actifs sans emplois depuis 1980.

Quelles sont les conséquences économiques et sociales du chômage ?

- ☐ Quelles sont les conséquences directes du chômage ?
- ☐ Quelles sont les conséquences indirectes du chômage ?
- ☐ Quelles sont les conséquences du chômage sur le budget de l'État ?

Chapitre II : Quelles sont les causes du chômage ?

Quelles sont les croyances idéologiques qui expliquent la hausse du chômage ?

- ☐ La faiblesse de la croissance du PIB serait-elle la cause du chômage ?
- ☐ Le coût trop élevé du travail serait-il la cause du chômage ?
- ☐ La rigidité du Code du travail serait-elle la cause du chômage ?
- ☐ L'inadéquation entre l'offre et la demande serait-elle la cause du chômage ?
- ☐ La réduction du temps de travail serait-elle la cause du chômage ?

Les gains de productivité seraient-ils la cause du chômage ?

- ☐ Quelles sont les causes des gains de productivité ?
- ☐ Comment calculer les gains de productivité ?
- ☐ Existe-t-il un lien entre les gains de productivité horaire et l'emploi ?
- ☐ Comment absorber les destructions d'emplois générées par les gains de productivité ?
- ☐ Quels sont les enjeux de la redistribution des bénéfices ?

RELANCER LA CROISSANCE DU PIB : LE CHOIX DE LA CATASTROPHE

Chapitre I : La croissance du PIB peut-elle supprimer le chômage ?

Quel est le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage ?

- ☐ Quel est le mode de calcul du produit intérieur brut ?
- ☐ Le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage.

Comment relancer la croissance du PIB ?

- ☐ Comment relancer la consommation des ménages ?
- ☐ Comment élargir l'offre de services marchands destinée aux ménages ?
- ☐ Comment encourager les classes moyennes à consommer davantage ?
- ☐ Comment augmenter les dépenses de l'État ?
- ☐ Comment augmenter les recettes fiscales de l'État ?

La croissance du PIB contribue-t-elle au bien-être ?

- ☐ La croissance du PIB par habitant procure-t-elle plus de bien-être ?
- ☐ Quel est le constat de l'indicateur global de santé sociale ?
- ☐ Pourquoi le PIB serait-il un indicateur aveugle ?

Chapitre II : La croissance du PIB menacerait-elle la survie de l'humanité ?

La croissance du PIB serait-elle responsable du réchauffement climatique ?

- ☐ Quelles sont les causes du réchauffement climatique ?
- ☐ Quels sont les pays qui rejettent le plus de CO₂ ?
- ☐ Quels sont les secteurs d'activités qui rejettent le plus de CO₂ par pays ?
- ☐ Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique ?

La croissance du PIB épuiserait-elle les stocks de matières premières ?

- ☐ Quel est l'état des stocks d'énergie fossile ?
- ☐ Quel est l'état des stocks de minerais ?

La croissance du PIB épuiserait-elle les ressources naturelles ?

- ☐ [Quelles sont les conséquences de la pollution de l'air ?](#)
- ☐ [Quelles sont les conséquences de la pollution des sols ?](#)
- ☐ [Quelles sont les conséquences de la pollution de l'eau ?](#)
- ☐ [Quelles sont les conséquences de la pollution et des déchets ?](#)

La croissance du PIB épuiserait-elle les ressources biologiques ?

- ☐ [Quelles sont les conséquences de la déforestation ?](#)
- ☐ [Quelles sont les conséquences de la disparition de la biodiversité ?](#)
- ☐ [La croissance du PIB menacerait-elle la biocapacité de la planète ?](#)

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ.

Chapitre I : La réduction du temps de travail serait-elle un choix de société ?

Quels sont les enjeux du temps et de l'emploi du temps sur le plan individuel ?

- ☐ [Comment quantifier le temps libre dont dispose un individu ?](#)
- ☐ [Comment retrouver du temps libre ?](#)
- ☐ [L'emploi du temps aurait-il un impact sur la qualité du temps libre ?](#)
- ☐ [L'identité d'un individu serait-elle déterminée par ce qu'il fait de son temps ?](#)

Quels sont les enjeux du rapport à la temporalité sur le plan collectif ?

- ☐ [Quelles sont les caractéristiques du temps social dominant ?](#)
- ☐ [Quels sont les liens entre le temps et la dynamique des changements sociaux ?](#)
- ☐ [L'apogée et le déclin de l'ordre religieux au profit de l'ordre économique.](#)

Quelles sont les grandes étapes de la conquête du temps libre ?

- ☐ [L'apogée de la domination du temps social du travail.](#)
- ☐ [L'émergence des temps sociaux de l'éducation, de la famille et des loisirs.](#)
- ☐ [La conquête du temps libre individuel.](#)

La révolution silencieuse du rapport à la temporalité.

- ☐ [La constitution de blocs de temps économiques et sociaux homogènes.](#)
- ☐ [La crise du rapport à la temporalité](#)
- ☐ [Quelles auraient été les conséquences du choix de la réduction du temps de travail ?](#)
- ☐ [Le choix de la crise.](#)

Combien d'heures devrions-nous travailler pour supprimer le chômage ?

- ☐ [L'équation qui permettra d'en finir avec le chômage.](#)
- ☐ [Quels sont les enjeux de l'aménagement du temps de travail ?](#)

Chapitre II : Comment préserver son pouvoir d'achat en travaillant 3 jours ?

Quel sera le revenu des salariés qui travailleront 3 jours ?

- ☐ [Quel sera le montant du revenu optimal ?](#)
- ☐ [Quel sera le montant du revenu maximum ?](#)

Comment assurer les subsistances en gagnant 1 040 € par mois ?

- ☐ [Comment baisser les dépenses allouées à l'alimentation ?](#)
- ☐ [Comment baisser les dépenses allouées au logement ?](#)
- ☐ [L'historique de la régulation et de la dérégulation des prix des subsistances ?](#)

Chapitre III : Comment organiser la société autour des 4 jours de temps libre ?

Les enjeux du temps libre et de son aménagement ?

- ☐ [Quel sera le temps libre à la disposition de chaque individu ?](#)
- ☐ [Aménager l'emploi du temps autour des 4 jours de temps libre ?](#)

Les enjeux de la journée de formation ?

- ☐ [Quels seront les objectifs de la formation en sciences humaines ?](#)
- ☐ [Quels seront les objectifs des ateliers de développement personnel ?](#)

Quelles seront les activités de socialisation et d'expression ?

- ☐ [Que favorisera la pratique d'une activité artistique amateur ?](#)
- ☐ [Que favorisera la pratique d'une activité artisanale amateur ?](#)
- ☐ [Que favorisera la pratique d'une activité sportive amateur ?](#)
- ☐ [Que favorisera l'accès à la recherche scientifique ?](#)
- ☐ [Comment favoriser la démocratie participative ?](#)

Comment favoriser la vie affective fondée sur le mode « être » ?

- ☐ [Favoriser les relations amicales fondées sur le mode « être ».](#)
- ☐ [Favoriser les relations amoureuses fondées sur le mode « être ».](#)
- ☐ [Favoriser le modèle « d'incitation personnelle » au sein des familles.](#)

Pourquoi les 4 jours de temps libre sont-ils un choix de société ?

- ☐ [Le temps libre provoquera-t-il un changement de mode de vie ?](#)
- ☐ [Le temps libre provoquera-t-il une transformation sociale ?](#)
- ☐ [L'économie se mettra-t-elle au service de l'émancipation de l'Homme ?](#)

Notes fin de page

« Tous les hommes se divisent, et en tout temps et de nos jours, en esclaves et libres ; car celui qui n'a pas les deux tiers de sa journée pour lui-même est esclave, qu'il soit d'ailleurs ce qu'il veut : politique, marchand, fonctionnaire, érudit. »

Friedrich Nietzsche^[1]

« Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste. On ne peut rien imaginer de pire. »

Hannah Arendt^[2]

« C'est une société de travailleurs que l'on va délivrer des chaînes du travail, et cette société ne sait plus rien des activités plus hautes et plus enrichissantes pour lesquelles il vaudrait la peine de gagner cette liberté. »

Hannah Arendt^[3]

« Or les travailleurs ne découvrirons les limites de la rationalité économique que si leur vie n'est pas entièrement occupée et leur esprit préoccupé par le travail ; si, en d'autres termes, un espace suffisamment ample de temps libre s'ouvre à eux pour qu'ils puissent découvrir une sphère de valeurs non quantifiable, celle du temps de vivre, de la souveraineté existentielle. »

André Gorz^[4]

Introduction

Le choc pétrolier de 1973 a provoqué une crise économique, dont la conséquence directe fut la hausse du chômage. De 1975 à 2013, à cause de cette crise qui n'en finit pas, le nombre de demandeurs d'emploi de la France est officiellement passé de 734 mille à plus de 2,8 millions de personnes. Étant donné que la hausse du chômage a des répercussions économiques, politiques et sociales qui menacent notre qualité de vie et notre processus démocratique, tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont eu l'objectif d'en finir avec ce fléau.

En fonction de leurs orientations idéologiques, des économistes, des politiques et des experts proposent de multiples solutions. Ceux qui adhèrent à la doctrine ultralibérale défendent une politique de l'offre. La hausse du chômage étant due aux rigidités qui pèsent sur la compétitivité des entreprises, pour créer des emplois, ils proposent de supprimer le SMIC et les charges patronales, de baisser les salaires, d'alléger le Code du travail, de libérer les prix, de privatiser les services publics, de développer l'économie autour des services, du divertissement et du tourisme et de faire confiance à la loi du marché. Ceux qui défendent une politique de la demande proposent de relancer la croissance du PIB en augmentant la consommation des ménages et de l'État. Ils proposent donc d'augmenter les salaires, les investissements, les dépenses publiques et les impôts des contribuables les plus aisés, de renforcer le Code du travail, de réguler les prix, de relocaliser l'industrie, etc. Tandis que certaines de ces propositions relèvent d'une conception idéologique, d'autres méritent d'être approfondis et pris en considération.

Comme l'avait déjà fait remarquer Erich Fromm, la réponse à cette crise, dont l'une des conséquences est la hausse du chômage, ne relève pas uniquement de propositions d'ordres économiques. *« Pour la première fois dans l'histoire, la survie physique de la race humaine dépend d'un changement radical du cœur humain. Mais ce changement n'est possible que dans la mesure où interviennent des changements économiques et sociaux rigoureux capables de donner au cœur humain la chance de changer et le courage et l'envie d'accomplir ce changement. »*^[5] Autrement dit, ces solutions devront apporter un nouveau sens à la vie et une vision de l'avenir viable et atteignable capable de mobiliser les énergies individuelles et collectives. Qu'il soit, d'une part, membre des couches populaires ou de la classe moyenne, ou, d'autre part, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur, membre des professions libérales, agriculteur, artisan ou commerçant, ces propositions devront procurer à chacun de ces individus les moyens d'améliorer sa qualité de vie et de changer le rapport qu'il tisse avec lui-même et les autres. C'est-à-dire se socialiser, définir son identité, structurer le rythme de son existence, nourrir l'estime de soi, se distinguer, s'affirmer et s'accomplir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation.

Afin de proposer des solutions qui ne relèvent pas d'une conception idéologique, il est nécessaire de commencer par effectuer un diagnostic. Je consacrerai donc la première partie à analyser les causes et conséquences du chômage. Pour cela, je commencerai par quantifier le nombre de demandeur d'emploi et d'actifs sans emploi. Je poursuivrai en étudiant les conséquences économiques et sociales du chômage, ainsi que son impact sur le budget de l'État. Pour en comprendre les causes, j'étudierai celles couramment avancées par le MEDEF et les ultralibéraux, ainsi que les causes et conséquences des gains de productivité.

Depuis le milieu des années 70, la relance de la croissance du PIB est la seule solution envisagée par les élites économiques et politiques pour inverser la courbe du chômage. Je consacrerai donc la seconde partie à étudier la pertinence et la viabilité de cette solution. Afin d'inverser la courbe du chômage, je commencerai par calculer le taux de croissance qui permettra d'en finir avec ce fléau. Étant donné que la croissance ne se décrète pas, je proposerai ensuite des solutions concrètes pour la relancer. La croissance étant présentée comme la condition du bien-être et du progrès social, je poursuivrai mon investigation en tentant d'élucider si cette affirmation relève de la réalité ou d'une croyance. Pour que cette solution soit envisageable, elle doit également être viable à moyen et long terme. Je terminerai donc cette étude en évaluant l'impact de la croissance sur le climat, les stocks de matières premières, les ressources naturelles et la biodiversité.

La seconde solution étant la réduction du temps de travail, je consacrerai la troisième partie à en étudier les conséquences économiques, politiques et sociales. Pour cela, je commencerai par décrire les enjeux du rapport à la temporalité sur le plan individuel et collectif. À partir d'un historique des lois sur la réduction de la durée légale du temps de travail, je décrirai ensuite les étapes de la révolution silencieuse du rapport au temps. Je poursuivrai en calculant la durée du temps de travail qui permettra d'en finir avec le chômage. Étant donné que la RTT aura des répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages, je proposerai les moyens de le préserver sans pénaliser les entreprises. Après avoir quantifié le temps libre et proposé un nouvel emploi du temps, je présenterai les activités qui permettront d'organiser le rythme de la société, de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de s'accomplir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation. Un modèle social étant lié au rapport à la temporalité, je terminerai en montrant comment ce nouveau rapport au temps provoquera un changement de mode de vie individuel et une transformation économique et sociale profonde.

L'objectif de cet ouvrage est de démontrer que le choix entre la relance de la croissance du PIB et la réduction du temps de travail n'est pas un choix économique, mais un choix de société, dont dépend la survie de l'humanité.

Première partie

QUELLES SONT LES CAUSES ET CONSÉQUENCES DU CHÔMAGE ?

« Dans très peu d'années – j'entends au cours de notre propre existence – il nous sera peut-être possible d'accomplir tous les actes que demandent l'agriculture, l'extraction des mines, et la fabrication des objets en ne fournissant que le quart des efforts auxquels nous sommes habitués. Actuellement, l'extrême rapidité avec laquelle se produisent tous ces bouleversements nous blesse, et nous oblige à résoudre de difficiles problèmes. Les pays qui souffrent le plus modérément sont ceux qui ne sont pas à l'avant-garde du progrès. Nous sommes atteints d'un nouveau mal, dont certains lecteurs ne connaissent peut-être pas encore le nom – le chômage technologique. Il désigne le chômage causé par la découverte de procédés nouveaux qui économisent la main-d'œuvre alors que la découverte de nouveaux débouchés pour celle-ci s'avère un peu plus lente. Mais il n'y a là qu'un état temporaire de réadaptation. Tout ceci signifie, en fin de compte, que l'humanité est en train de résoudre le problème économique. » John Maynard Keynes^[6].

Depuis le milieu des années 70, la France et l'ensemble des pays industrialisés sont confrontés à une crise, dont l'une des conséquences est la hausse du chômage. En effet, de 1974 à 2013, le taux de chômage de la France est passé de 3,3 % à 9,8 % de la population active. Depuis 1974, tous les gouvernements, qui se sont succédé au pouvoir, ont tenté d'enrayer la hausse de ce fléau économique, politique et social. Afin d'éviter de proposer des solutions idéologiques ou doctrinaires, il apparaît pertinent d'en étudier les causes et les conséquences. Avant de proposer des solutions pour en finir avec le chômage, je commencerai donc par quantifier le nombre de chômeurs et par étudier les modes de calcul des demandeurs d'emploi. Ensuite, j'aborderai les conséquences économiques, politiques et sociales du chômage. Pour finir, après avoir analysé les liens qui unissent le chômage avec le taux horaire, le Code du travail, l'adéquation entre l'offre et la demande, la croissance du PIB et les gains de productivité, je tenterai d'en déterminer la cause réelle.

Chapitre I : Quelles sont les conséquences du chômage ?

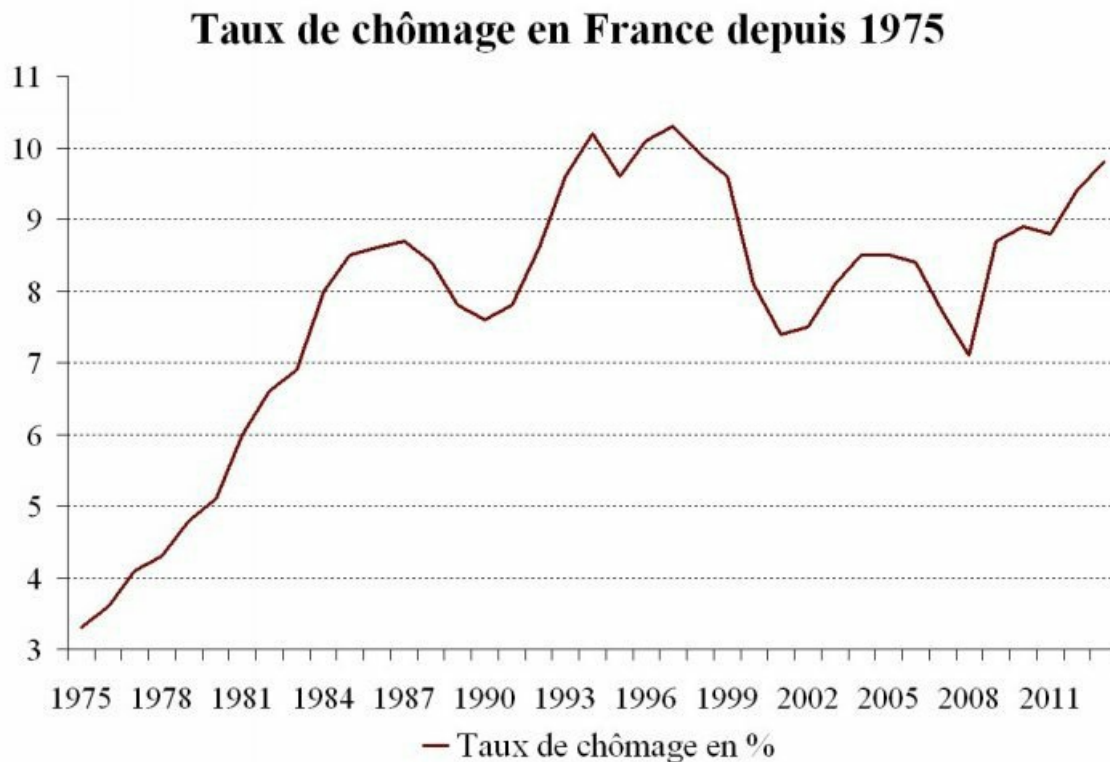
Le chômage de masse est un fléau économique, politique et social qui concerne désormais toutes les catégories socioprofessionnelles (employés, ouvriers et cadres). Ces conséquences sociales directes et indirectes concernent les demandeurs d'emploi et les salariés en poste qui ont peur de perdre leur emploi. Les surcoûts financiers générés par le chômage et la peur du chômage contribuent à creuser le déficit budgétaire et donc, la dette publique de l'État. Avant d'étudier les conséquences du chômage, il est nécessaire d'étudier les modes de calcul et de quantifier le nombre d'actifs sans emploi.

Combien y a-t-il de chômeurs ?

Il existe deux manières officielles de quantifier le nombre de demandeurs d'emploi : celle de l'Insee et celle de Pôle emploi. Chaque mois, « l'Insee » et « Pôle emploi » publient les chiffres officiels du chômage. Même si ces études quantifient le nombre de demandeurs d'emploi, elles ne dénombrent pas tous les actifs sans emploi. Afin de les prendre tous en compte, il apparaît nécessaire de proposer une nouvelle manière de les quantifier.

□ Quels sont les modes de calcul officiels du chômage ?

En France, les chiffres officiels du chômage sont calculés par l'Insee à partir d'une enquête confidentielle réalisée auprès de 100 mille personnes^[7]. Les critères de l'Insee reposent sur la définition du bureau international du travail (BIT). Depuis 1982, le BIT propose des critères pour identifier, calculer et comparer le nombre de chômeurs au niveau international. Selon la définition du BIT, une personne est comptabilisée comme demandeur d'emploi si elle répond aux critères suivants : être en âge de travailler, ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête, être disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, avoir entrepris une démarche de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (répondre à une petite annonce, s'inscrire dans une agence d'intérim, etc.) ou avoir trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois. Tous ceux qui ne correspondent pas à ces critères ne sont pas comptabilisés comme demandeurs d'emploi. Le graphique ci-dessous présente le taux de chômage officiel de la France depuis 1975.



- Source : Insee, Taux de chômage depuis 1975, enquêtes emploi 1975-2015^[8].

Selon l'Insee, de 1975 à 2013, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 734 mille à plus de

2,8 millions de personnes, soit une hausse de 282 %. Étant donné que les personnes qui ne sont pas conformes aux critères de la définition du BIT ne sont pas considérées comme demandeurs d'emploi, ceux qui sont à temps partiel « subi », en formation, en arrêt maladie ou en congé maternité n'apparaissent pas dans les chiffres du chômage de l'Insee. Afin d'obtenir un chiffre officiel plus proche de la réalité, il apparaît donc plus pertinent d'utiliser le mode de calcul de Pôle emploi.

Les chiffres de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ne reposent pas sur des enquêtes, mais sur les inscriptions à Pôle emploi. Ces chiffres regroupent les demandeurs d'emploi en cinq catégories : A, B, C, D et E.

-**Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi quel que soit le type de contrat ([CDI](#), [CDD](#), temps plein, temps partiel, temporaire ou saisonnier)

-**Catégorie B** : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenu d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

-**Catégorie C** : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

-**Catégorie D** : demandeurs d'emploi, non immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (formation, arrêt maladie, congé maternité, etc.), ainsi que les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi.

-**Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateur d'entreprise, etc.).

En intégrant ces cinq catégories, en décembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de la France métropolitaine avait atteint 5,5 millions de personnes^[9], soit 2 fois plus que l'Insee. Étant donné que les chiffres de la DARES comptabilisent uniquement les personnes inscrites à Pôle emploi, ils ne prennent pas en compte tous les actifs sans emploi. En effet, une personne en âge de travailler qui n'a pas d'emploi, qui ne suit pas d'étude et qui n'est pas inscrite à « Pôle emploi » n'apparaît dans aucun chiffre officiel du chômage. N'appartenant à aucune catégorie, elle se retrouve en situation d'exclusion sociale. Afin de répondre à cet oubli, je propose une nouvelle manière de comptabiliser le nombre d'actifs sans emploi.

□ Pourquoi faut-il calculer autrement le nombre d'actifs sans emploi ?

Un chômeur est un membre de la population active qui n'a pas d'emploi. À partir d'une équation qui s'appuie sur la définition de la population totale de l'Insee, je propose une nouvelle méthode pour calculer le nombre d'actifs sans emploi. Selon la définition de l'Insee^[10], la population totale comprend la population active et inactive. Tandis que la population active comprend les personnes qui exercent une activité professionnelle rémunérée et les demandeurs d'emploi, la population inactive comprend les enfants de moins de 16 ans, les élèves du secondaire en second cycle, les étudiants, les femmes au foyer et les personnes à la retraite de plus de 60 ans. N'ayant pas trouvé de statistiques officielles sur le nombre de femmes réellement au foyer (femme au foyer par volonté et non par dépit), j'ai intégré toutes les femmes de 16 à 59 ans à la population active.

Le statut d'actif étant lié à une activité rémunérée, la femme au foyer qui fait elle-même son ménage est inactive, tandis que l'assistante ménagère qui le fait à sa place en échange d'une rémunération est considérée comme une active. Qualifier « d'actif » uniquement ceux qui exercent une activité professionnelle rémunérée ou recherchent un emploi relève d'une posture idéologique. Cette définition de l'Insee est responsable de l'exclusion sociale des personnes en âge de travailler qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas inscrites à « Pôle emploi ». Afin d'en finir avec l'exclusion sociale provoquée par cette définition arbitraire et idéologique, je considère que toutes les personnes âgées de 16 à 59 ans qui ne sont pas des élèves en second cycle ou étudiants font également partie de la population active.

Chaque année, l'Insee publie les données statistiques suivantes : la population totale, l'estimation de la population par sexe et groupes d'âge, les effectifs d'élèves et d'étudiants et le nombre d'emplois à temps plein par branche. Je propose donc d'utiliser ces données pour quantifier la population active sans emploi à partir de l'équation suivante :

- Soit, Pop est la population totale : 65 899 406 hab^[11].

- « TP_a » est le taux de la population comprise entre 15 et 59 ans : 57,57 %^[12].

- « , E est le nombre d'élèves en second cycle et d'étudiants : 5 317 800^[13].
- « , PA_e est la population active qui occupe emploi temps plein : 25 589 589 hab^[14].
- « , PA_c est la population active sans emploi.

$$PA_c = (Pop \cdot TP_a) - (E + PA_e)$$

En 2013, étant donné que la population moyenne de la France (France métropolitaine + DOM)^[15] comprenait 65,8 millions d'habitants et que les personnes de 15 à 59 ans représentaient 57,5 % de la population, elle comprenait 38 millions d'actifs en âge de travailler. Comme elle avait 5,3 millions d'élèves en second cycle et d'étudiants et 25,5 millions de salariés occupant un emploi à temps plein, sa PA_c s'élevait à 7 millions, soit 21,6 % de la population active. Le tableau ci-dessous décompose le calcul de la population active sans emploi en 2013.

Population active et sans emploi en 2013

	Population	%
Population moyenne (France métropolitaine + DOM)	65 899 406	
Population de 16 à 59 ans	38 047 174	57,50%
Élèves du secondaire en second cycle et étudiants	-5 317 800	-8,10%
Population active	32 620 598	49,50%
Population active qui occupe un emploi équivalent temps plein	-25 589 589	-78,40%
Population active sans emploi	7 031 013	21,60%

En reprenant les données de la DARES, j'ai identifié 7 millions d'actifs sans emploi. Ces actifs comprennent 5,5 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C, D et E et 268 mille de catégorie A, B et C des DOM, soit 18 % de la population active. À ce chiffre, il faut ajouter un million d'actifs non identifiés de la France métropolitaine et des DOM, soit 3,5 % de la population active. Ces actifs comprennent des demandeurs d'emploi de catégories D et E des DOM, des personnes au RSA et des handicapés qui ne recherchent plus d'emploi, des femmes ou des hommes au foyer, des personnes rayées des listes de Pôle emploi, des détenus, des SDF, des rentiers, etc.

Identification de la population active sans emploi en 2013

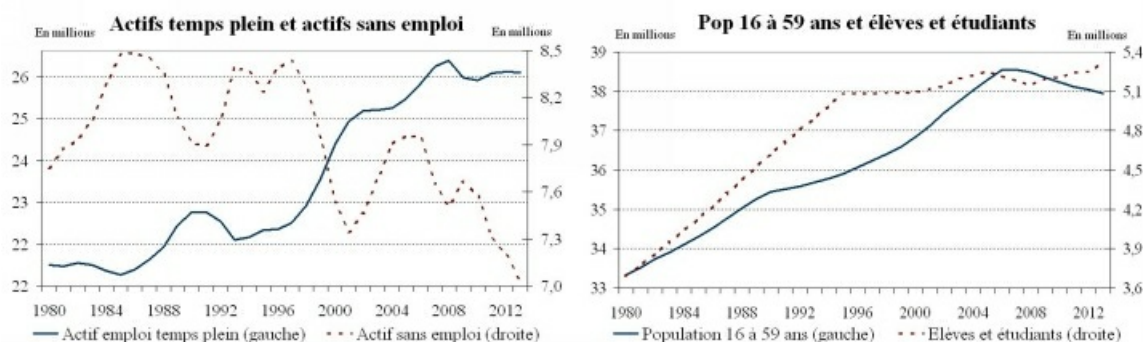
	Population	%
Demandeurs emploi catégorie A, B, C, D et E France métropolitaine⁵	5 566 100	17,10%
- Catégorie A	3 307 300	
- Catégorie B	649 800	
- Catégorie C	949 200	
- Catégorie D	278 300	
- Catégorie E	381 500	
Demandeur d'emplois de la catégorie A, B et C des (DOM) ⁶	268 500	1%
Total demandeur emploi France métropolitaine et DOM	5 878 338	18%
Actif sans emploi non identifié : D et E des (DOM) + autres	1 152 675	3,50%
Population active sans emploi	7 031 013	21,60%

- Sources 5 et 6 : Dares, Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par pôle emploi en décembre 2013, Indicateur de janvier 2014 n°006^[16].

Même si le gouvernement parvenait à créer 2,8 millions d'emplois, il resterait encore une armée de réserve de 4,2 millions d'actifs sans emploi. Si tous les chômeurs de la catégorie A trouvaient un emploi, les intérimaires, les salariés précaires à temps partiel « subi » de catégories B et C, les chômeurs de catégorie D et E et les personnes au RSA non inscrites à Pôle emploi exerceraient toujours une pression sur les salariés en poste. Au nom de la compétitivité et de la création d'emplois, cette armée de réserve permettrait au MEDEF et aux ultralibéraux de légitimer la remise en cause de tous les acquis sociaux obtenus par le Conseil National de la Résistance (CNR) et les mouvements sociaux qui ont eu lieu durant les 30 glorieuses.

□ L'évolution du nombre d'actifs sans emplois depuis 1980.

L'équation qui calcule la population active sans emploi permet d'analyser son évolution sur une longue période. J'aurai souhaité analyser cette évolution sur la période de 1949 à 2013. N'ayant pas trouvé de statistiques d'élèves de second cycle et d'étudiants pour la période de 1949 à 1980, ces calculs se limiteront à celle de 1980 à 2013. Le graphique de gauche compare l'évolution de la population active sans emploi avec celle qui occupe un emploi équivalent temps plein. Celui de droite compare l'évolution de la population de 16 à 59 ans avec celle des élèves de second cycle et des étudiants de 1980 à 2013.



- Source : Insee, 6.209, Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein, *Op. Cit.*

- Source : Insee, Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946, *Op. Cit.*

- Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis. N'ayant que des sources fragmentées des effectifs d'élèves et d'étudiants de 1980 à 2002, une partie de ces données reposent sur une estimation.

Contrairement aux idées reçues, le nombre d'actifs sans emploi n'a pas augmenté, mais diminué. En effet, de 1986 à 2013, le nombre d'actifs sans emplois a diminué de 1,5 million de personnes, soit une baisse de 17,6 %. Pourtant, sur la période de 1980 à 2013, la population âgée 16 et 59 ans a augmenté de 4,6 millions, soit une hausse de 13,8 %. Comme les entreprises ont seulement créé 3,6 millions d'emplois à temps plein, soit une hausse de 16,8 %, le nombre d'actifs sans emploi aurait dû augmenter de 1 million de personnes. Or, cela n'a pas été le cas. Quelles sont donc les causes qui pourraient expliquer la diminution du nombre d'actifs sans emploi ?

La première cause est la loi Aubry sur les 35 heures. Étant contraintes de faire travailler leurs salariés 35 heures par semaine, les entreprises de plus de 20 salariés ont dû augmenter leurs effectifs. En effet, de 1998 à 2002, les entreprises ont créé plus de 1,8 million d'emplois à temps plein, soit une hausse de 7,8 % sur 4 ans. Il est donc possible d'attribuer à cette loi 50 % des emplois créés durant la période de 1986 à 2013. En permettant de diminuer le nombre d'actifs sans emploi de plus de 800 mille personnes sur 4 ans, les 35 heures en ont permis une baisse de 9,8 %. N'en déplaise aux patrons du MEDEF et aux ultralibéraux, la réduction de la durée légale du temps de travail apparaît comme une solution efficace pour enrayer la hausse du chômage.

La seconde cause est le départ à la retraite de la population active issue du baby boom. En effet, en 2006, les enfants nés après 1945 avaient 60 ans. L'âge du départ à la retraite étant fixé à 60 ans, de 2006 à 2013, la population active est passée de 38,5 à 37,9 millions, soit une baisse de 1,6 %^[17]. Étant donné que la courbe de la natalité n'est plus aussi soutenue qu'après le baby boom, le nombre d'actifs âgés de 16 à 59 ans continuera de diminuer. À terme, cette baisse va contribuer à diminuer le nombre d'actifs sans emploi et donc, le nombre de demandeurs d'emploi.

La troisième est l'augmentation des effectifs des élèves de second cycle et des étudiants. En effet, de 1980 à 2013, les effectifs ont augmenté de 1,6 million. Tandis que de 1980 à 1995, les effectifs ont augmenté de plus de 1,3 million, soit une hausse de 37,7 %, de 1996 à 2013, ils ont seulement augmenté de 234 milles, soit une hausse de 4,6 %. La hausse de 37,7 % est en partie due à la volonté du gouvernement socialiste de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au bac. Étant donné qu'un étudiant ne fait pas partie de la population active, cette ambition généreuse peut apparaître comme un moyen déguiser de faire baisser les chiffres du chômage.

Avant de proposer des solutions pour en finir avec les 7 millions d'actifs sans emploi, il apparaît pertinent d'en appréhender les causes et les conséquences.

Quelles sont les conséquences économiques et sociales du chômage ?

La hausse du chômage de masse a des conséquences directes et indirectes. Les conséquences directes sont l'endettement des ménages, la rupture des liens sociaux et la perte de santé des demandeurs d'emploi. Les conséquences indirectes sont la hausse de la délinquance et l'insécurité des salariés en poste.

□ Quelles sont les conséquences directes du chômage ?

La première conséquence du chômage est la perte du pouvoir d'achat et l'endettement des ménages. Le salarié qui se retrouve au chômage perd 25 % de son revenu qui décroît en fonction de sa durée. En fin de droit, le chômeur ne perçoit plus que le RSA (revenu de solidarité active). Si le ménage avait souscrit un emprunt immobilier et de nombreux crédits à la consommation, cette perte de revenu peut conduire au surendettement. La cessation de paiement des traites déclenche une procédure de recouvrement, la saisie des biens et à terme, l'expulsion.

La seconde est la perte du lien social. L'entreprise étant le principal lieu de socialisation du salarié, la perte d'un emploi s'accompagne de la perte du réseau et des liens professionnels qui permettent la satisfaction du besoin d'appartenance. Le statut de chômeur étant dévalorisé, il influence profondément l'image et l'estime que l'individu a de lui. Malgré le temps libre dont il dispose, le chômeur ne se sent pas digne d'en profiter pour expérimenter de nouvelles activités qui lui permettraient de créer de nouveaux liens sociaux. La honte qu'il ressent l'incite à s'isoler de sa famille et de ses amis. En se repliant sur lui, le chômeur perturbe l'équilibre de sa vie de famille. En 1987, Serge Paugam faisait apparaître que 43,5 % des hommes au chômage depuis 2 ans avaient vécu une rupture conjugale, contre 18,9 % pour ceux qui étaient actifs^[18]. Pour toutes ces raisons, le chômage de longue durée apparaît comme l'une des principales

causes de l'exclusion sociale.

La troisième concerne la santé physique et psychique du chômeur. L'identité, le statut social et le sens de la vie d'un individu étant étroitement liés à la pratique quotidienne d'une activité professionnelle, le chômage de longue durée risque de provoquer un effondrement de sa personnalité et de son équilibre psychique. Ne disposant plus de repères temporels pour structurer son emploi du temps et le rythme de sa vie, le chômeur est confronté au désœuvrement, à l'angoisse et au vide existentiel. En se prolongeant, ce climat stressant et anxiogène peut provoquer des maladies plus ou moins graves, telles que l'insomnie, la dépression, le cancer, etc., et parfois, conduire au suicide. Une étude de 1997 a montré qu'une hausse brutale de 3 % du taux de chômage pouvait provoquer une hausse du taux de suicide de 4,4 %^[19]. Étant davantage soumis aux maladies cardio-vasculaires et rénales (+50 %), le taux de mortalité d'un chômeur augmente en moyenne de 75 %^[20] par rapport à celui d'un actif. Michel Lagrave^[21] cite une étude britannique qui affirme qu'une hausse de 1 million de chômeurs sur 5 ans provoque 50 mille décès et 60 mille cas de maladies mentales supplémentaires. Ces conséquences incitent davantage les chômeurs à retrouver rapidement un emploi qu'à profiter des allocations chômages et du temps libre.

Après avoir présenté les conséquences directes du chômage, il est nécessaire de présenter celles qui sont indirectes.

□ **Quelles sont les conséquences indirectes du chômage ?**

La première conséquence indirecte concerne la hausse de la délinquance et de la criminalité. Étant confrontés à la difficulté de trouver un emploi, les jeunes issus de milieux défavorisés peuvent facilement basculer dans la délinquance. En effet, la plupart des condamnés pour vols, trafics ou violences cumulent la précarité et l'exclusion sociale dues au chômage. Des études montrent la corrélation entre la hausse du chômage et de la délinquance. Aux États-Unis, une étude a démontré qu'une hausse de 10 % de chômage provoque une hausse de 4 % des arrestations, de 6 % des incarcérations, de 3,4 % des crimes économiques et de 0,8 % des crimes violents. Une hausse de 1 million de chômeurs sur 5 ans est à l'origine de 14 mille condamnations pénales supplémentaires^[22]. Le chômage étant la principale cause de la délinquance, au lieu d'augmenter le nombre de prisons, les pouvoirs publics devraient plutôt enrayer la hausse du chômage.

La seconde concerne l'impact du chômage sur les salariés en poste. Il n'y a pas que les chômeurs qui sont concernés par la hausse du chômage. Il concerne également tous les salariés qui ont « *la chance d'avoir un emploi* ». La hausse du chômage entretient un climat d'insécurité dans l'esprit des salariés du privé qui ont peur de perdre leurs emplois et de se retrouver en situation de précarité et d'exclusion sociale. Pour éviter de se retrouver au chômage, en fonction de son niveau hiérarchique, le salarié peut utiliser de multiples stratégies : se soumettre aux ordres, contribuer au « *sale boulot* »^[23], accepter la dégradation de ses conditions de travail et l'intensification de son rythme de travail, rentrer en compétition avec ses collègues et ne pas s'impliquer dans des revendications sociales collectives. La peur du chômage empêche les mouvements sociaux de se mobiliser pour lutter contre la dégradation des conditions de travail : la stagnation des salaires, la hausse de la flexibilité, la réforme du Code du travail, la casse du système social, etc. Ce comportement de soumission provoque un état de stress qui a des répercussions sur la santé physique et psychique des salariés et la performance économique des entreprises. L'Union européenne estime que le coût du stress au travail à 20 milliards €. Les coûts liés à l'absentéisme et au stress représentent 10 % du PIB du Royaume-Uni. Aux États-Unis, l'absentéisme lié au stress^[24] est responsable de plus de la moitié des 550 millions d'heures de travail perdues dans le secteur privé. De plus en plus de salariés sont sujets à des états anormaux d'agitation et d'angoisse, accompagnés d'une diminution de la lucidité et d'un rétrécissement de la pensée. Ces symptômes sont révélateurs d'un malaise social profond qui concerne toutes les catégories sociales professionnelles (cadres, employés et ouvriers). En France, de 1985 à 1993, les files d'attente en psychiatrie adulte ont augmenté de 13 %. En 2000, les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) faisaient apparaître que plus de 3 millions de Français souffraient de troubles psychiques, soit 6 % de la population. Les principaux troubles sont la schizophrénie, la maladie d'Alzheimer, l'alcoolisme, la toxicomanie et l'addiction (consommation, jeux, sexe, travail, etc.). L'augmentation de la consommation d'antidépresseurs et de maladies psychosomatiques liées à la souffrance au travail permet à l'industrie pharmaceutique et de la

santé de générer d'énormes profits. En 2004, l'organisation internationale du travail (OIT) signale que les coûts liés aux problèmes de santé mentale au travail représentaient 3 % du PIB. Ce processus contribue à approfondir le déficit de la caisse d'assurance maladie. Au lieu d'attribuer son déficit à la mauvaise gestion de l'État, il apparaît plus pertinent d'en attribuer la responsabilité à la hausse des troubles physiques et psychiques liés au chômage et à la peur du chômage. Le meilleur moyen de réduire le déficit de cette caisse n'est donc pas de limiter les conditions d'accès aux arrêts-maladies, de baisser le taux de remboursement des médicaments et des honoraires des médecins, mais de procurer un emploi sécurisé et stable aux 7 millions d'actifs sans emploi.

□ **Quelles sont les conséquences du chômage sur le budget de l'État ?**

Le chômage de masse n'a pas que des conséquences politiques et sociales, il a également des répercussions sur le budget de l'État. Afin d'en calculer le coût, il est nécessaire de prendre en compte ses coûts directs et indirects. Les coûts directs comprennent la hausse des dépenses des Assedic, la baisse des cotisations à l'Urssaf et aux caisses de retraite, ainsi que les pertes de recettes fiscales de l'État et des collectivités locales. À ce chiffre, il faut ajouter le manque à gagner de 15 milliards € dus aux minima sociaux et aux allègements de charges patronales pour l'embauche de chômeurs de longues durées et d'allocataires du RMI. En France, les coûts directs du chômage sont estimés à 6 % du PIB. En 2013, le total des recettes nettes du budget général de la France était de 312 milliards €^[25] et le PIB était de 2 113 milliards €^[26]. Si le coût direct du chômage représentait 6 % du PIB, il correspondrait à 126 milliards €, soit 40,6 % des recettes fiscales de l'État.

Les coûts directs ne prennent pas en compte les coûts indirects liés aux conséquences sociales du chômage. En effet, l'augmentation des maladies liées au chômage, ainsi qu'au stress et à la peur de perdre son emploi provoque une explosion des dépenses de santé qui creuse le déficit de la caisse d'assurance maladie. L'augmentation de la petite délinquance due au chômage provoque la hausse des dépenses liées à la sécurité et à la justice. En engorgeant les tribunaux, l'accroissement des infractions et des petits délits contribue à augmenter les coûts de fonctionnement de l'appareil judiciaire. Le surpeuplement des prisons pour petits délits oblige le gouvernement à en construire de nouvelles. Selon une étude canadienne^[27], si le taux de chômage atteignait 10,4 % de la population, son coût indirect évoluerait entre 5 % et 12 % du PIB. S'il atteint 12 %, ce coût représenterait 253 milliards €, soit 81 % des recettes de l'État.

Étant donné qu'elle provoque la baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses publiques, la hausse du chômage contribue directement et indirectement à l'augmentation de la dette publique. En 1998, Jacques Nikonoff^[28] évaluait le cumul des coûts directs et indirects du chômage à 13 % du PIB. Ces chiffres ont été contestés par les pouvoirs publics, car en 2013, ces coûts auraient représenté 274 milliards €, soit 88 % des recettes fiscales. En effet, pour réparer les dégâts provoqués par la hausse du chômage, le gouvernement doit augmenter le budget du ministère du Travail et de l'Emploi, des affaires sociales, de la santé, de la justice et de l'intérieur. En alourdissant le budget de ses différents ministères, la hausse du chômage contribue à creuser la dette publique sans apporter de bien-être supplémentaire. L'augmentation de la dette publique n'est donc pas due à la mauvaise gestion de l'État, mais à la hausse des dépenses consécutives à la hausse du chômage.

Au lieu de proposer des solutions capables d'en finir avec le chômage, la principale préoccupation des gouvernements français et européens (Italie, Espagne, Grèce, etc.), de la commission européenne, du FMI, des agences de notation (Modys, Standar & Poor, etc.), etc., est de réduire la dette publique des États. Pour la réduire, les mesures préconisées par la commission européenne et le FMI comprennent entre autres : l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, la baisse du montant des retraites, la suppression d'emplois publics, la baisse du salaire minimum, la stagnation ou la baisse du salaire des fonctionnaires, la réduction du budget de la sécurité sociale et la privatisation des services publics (santé, transport, éducation, poste, eau, énergie, etc.). Le cas de la Grèce met en évidence l'incohérence de cette stratégie. Le plan d'austérité provoque une récession économique dont les conséquences sont une hausse du chômage et une baisse des entrées fiscales, qui se traduisent par une augmentation de la dette publique. Ce n'est donc pas les restrictions budgétaires, mais la suppression du chômage qui est la stratégie la plus efficace pour réduire la dette. Avant de proposer des solutions, il apparaît pertinent d'en comprendre les causes.

Chapitre II : Quelles sont les causes du chômage ?

Avant de proposer des solutions pour en finir avec les 7 millions d'actifs sans emploi, il apparaît nécessaire de poser un diagnostic objectif qui ne relèverait pas d'une idéologie. Pour les politiques, le MEDEF et les ultralibéraux, les principales causes du chômage sont la faiblesse de la croissance du PIB, le coût et la rigidité du Code du travail, l'inadéquation entre l'offre et la demande et la réduction du temps de travail. Ces explications évoquent rarement le rôle des gains de productivité et de la répartition des bénéfices générés par ces gains.

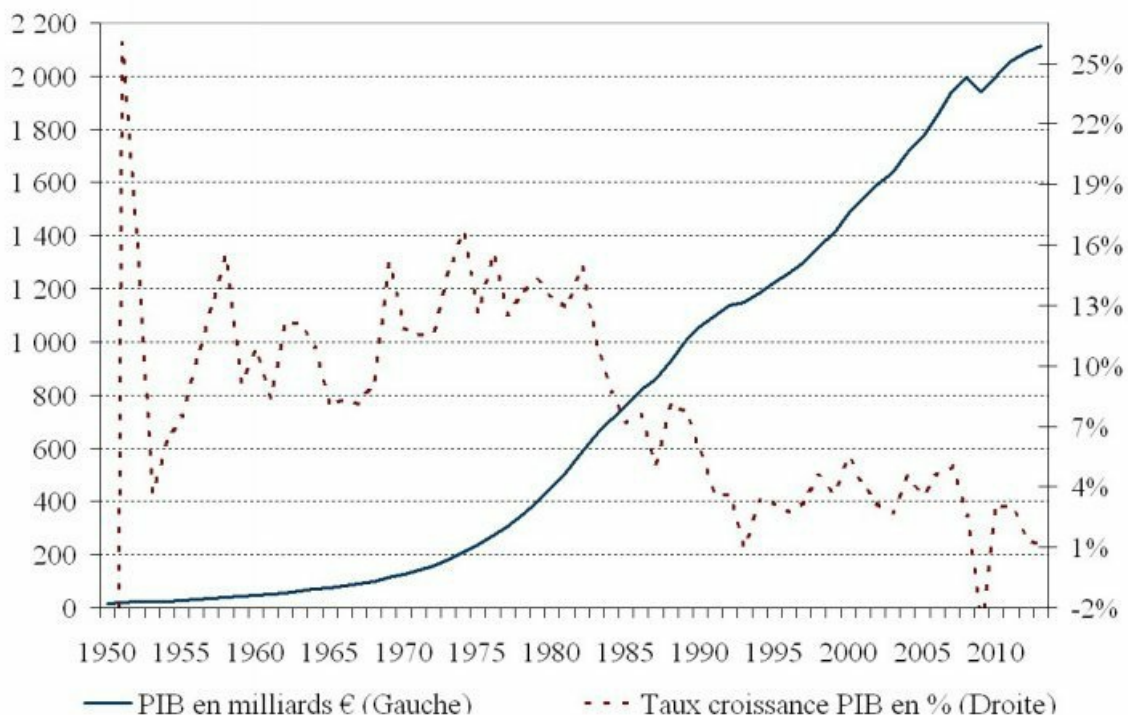
Quelles sont les croyances idéologiques qui expliquent la hausse du chômage ?

Les politiques et les médias affirment que la hausse du chômage est due à la faiblesse du taux de croissance du PIB. Pour leurs parts, le MEDEF et les ultralibéraux affirment que c'est le coût et la rigidité du Code du travail, l'inadéquation entre l'offre et la demande et la réduction du temps de travail qui seraient un frein à la compétitivité des entreprises et donc, à la création d'emploi. Afin de poser un diagnostic objectif, je commencerai par comparer le coût et le Code du travail de la France avec ceux de pays européens. Je poursuivrai en comparant l'évolution de la durée moyenne et légale du temps de travail avec le taux de chômage. Pour terminer, je comparerai l'évolution du taux de croissance du PIB avec le montant de la richesse produite en valeur.

□ La faiblesse de la croissance du PIB serait-elle la cause du chômage ?

La faiblesse de la croissance du PIB est souvent présentée par les politiques comme la principale cause de la hausse du chômage. La relance de la croissance serait donc la seule solution envisageable pour inverser sa courbe. Afin de valider ou d'infirmer cette affirmation, il apparaît pertinent de comparer l'évolution du PIB en valeur avec celle du taux de croissance sur la période de 1950 à 2013.

PIB et taux de croissance du PIB de 1950 à 2013



- Source : Insee, 1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant, *Op. Cit.*

L'analyse de ce graphique fait apparaître que le PIB n'a pas cessé d'augmenter malgré la baisse de son taux de croissance. En effet, de 1950 à 2013, tandis que le PIB progressait de 15,5 à 2 113 milliards €, son taux de croissance diminuait de 17,3 % à 1,1 %. Même si le taux de croissance réalisé entre 2012 à 2013 était seulement de 1,1 %, la valeur générée en 2013 était très largement supérieure à celle de 1950 qui avait pourtant connu un taux de croissance de 17,3 % entre 1949 à 1950. En effet, tandis que la valeur

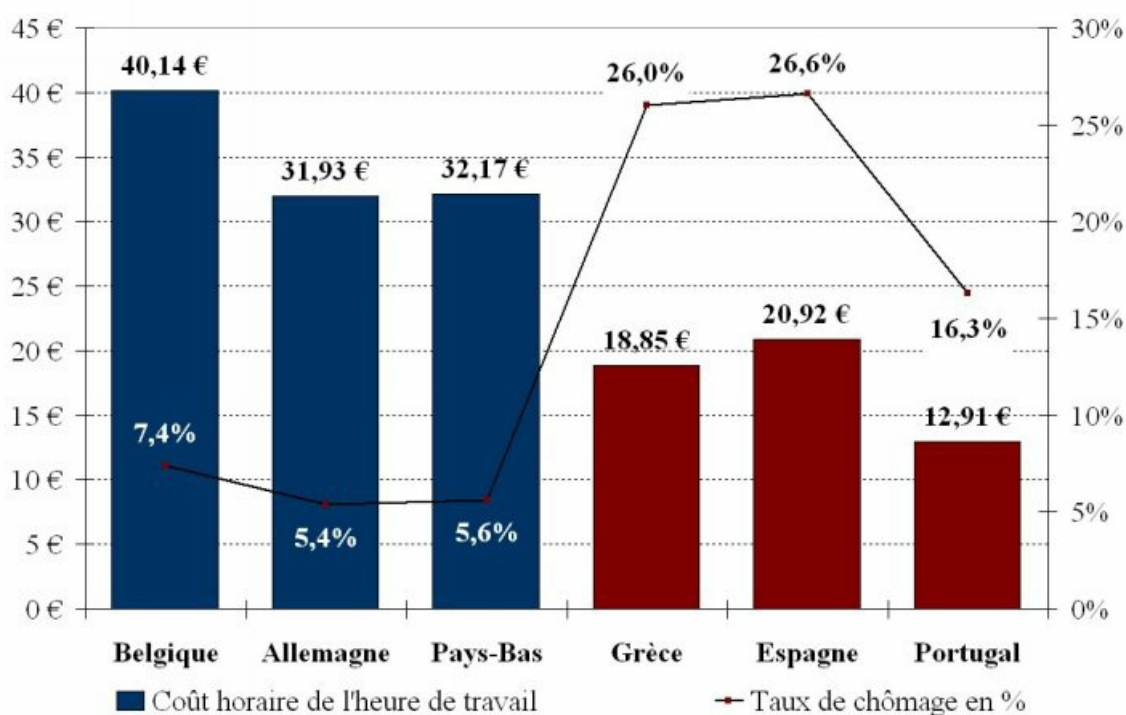
créée entre 1949 à 1950 était de 2,2 milliards €, celle créée entre 2012 à 2013 était de 22,6 milliards €. À taux de croissance équivalente, tandis que 1 % de croissance générait 132 millions € en 1950, il en générait 20,9 milliards € en 2013, soit 157 fois plus de valeur.

Les 24 années qui s'étendent de 1949 à 1973 sont souvent présentées comme une période de forte croissance et d'abondance économiques. Pourtant, le cumul de la valeur générée durant cette période était seulement de 1 645 milliards €. Ce montant correspond à peine au PIB de 2013 qui s'élevait à 2 113 milliards €. En s'élevant à 28 920 milliards €, le cumul de la valeur créée entre 1989 et 2013 était 23,6 fois plus élevé. Malgré la crise économique que subit la France depuis 1973, le PIB est passé de 180 à 2 113 milliards €, soit une progression de 1 073 %. Si la faiblesse du PIB expliquait la hausse du chômage, le taux de chômage de 1973 devrait être plus important que celui de 2013. Or, ce n'est toujours pas le cas. En effet, tandis que le taux de chômage de décembre 1973 était de 2,7 %, celui de 2013 était de 9,8 %. Ce n'est donc pas la faiblesse de la richesse générée par le PIB, mais celle du taux de croissance qui serait responsable de la hausse du chômage.

□ Le coût trop élevé du travail serait-il la cause du chômage ?

Pour le MEDEF et les ultralibéraux, la première cause du chômage est le coût du travail (rémunération + charges sociales). En effet, le SMIC et le coût trop élevé du travail apparaissent comme un frein à la compétitivité des entreprises et donc, à la création d'emplois. Pour eux, le marché de l'emploi idéal serait celui où le coût horaire du travail serait fixé librement entre les acteurs en fonction de la loi dite de « l'offre et de la demande ». Si l'offre d'emploi est plus importante que la demande, le coût horaire augmente pour inciter les salariés à travailler. Par contre, si l'offre est plus faible que la demande, le coût horaire baisse, ou plutôt, s'ajuste en fonction de l'offre. Étant donné qu'en 2013 le taux de chômage officiel de la France est de 9,8 %, la demande d'emploi est plus importante que l'offre. Pour rétablir l'équilibre sur le marché de l'emploi et donc, créer les conditions du plein emploi, il suffirait de supprimer le salaire minimum (SMIC de 9,43 € en 2013) qui apparaît comme un frein à la création d'emploi. Si le coût du travail était la principale cause de la hausse du chômage, les pays qui ont le coût horaire de l'heure de travail le plus élevé devraient avoir un taux de chômage plus élevé que ceux qui ont le plus bas. Or, ce n'est pas le cas. Le graphique ci-dessous présente le taux de chômage de pays de la zone euro en fonction du coût horaire de l'heure de travail.

Taux chômage en fonction coût horaire travail 2012



- Sources : Enquêtes quadriennales du coût de la main-d'œuvre (ECMO), enquête 2012 prolongée par les indices trimestriels du coût de la main-d'œuvre d'Eurostat^[29].
- Source : Eurostat^[30].

Ce graphique fait apparaître qu'en 2012, les pays européens qui avaient le coût horaire moyen de l'heure de travail le plus élevé (Belgique 40,14 €, Allemagne 31,93 € et Pays-Bas 32,17 €) avaient le taux de chômage le plus bas (7,4 %, 5,4 % et 5,6 %). À l'inverse, ceux qui avaient le coût horaire le plus bas (Grèce 18,85 €, Espagne 20,92 € et Portugal 12,91 €) avaient le taux de chômage le plus élevé (26 %, 26,6 % et 16,3 %). Étant donné que ce n'est pas le coût horaire moyen du travail qui expliquerait la hausse du chômage, est-ce que ce serait la rigidité du Code du travail ?

□ **La rigidité du Code du travail serait-elle la cause du chômage ?**

La seconde cause de la hausse du chômage serait la rigidité du Code du travail. Pour le MEDEF et les ultralibéraux, le marché de l'emploi idéal est celui où un employeur serait totalement libre d'embaucher ou de licencier un salarié en fonction du rythme de son activité. Les procédures de licenciement de la France étant relativement contraignantes et coûteuses, la réglementation du travail apparaît comme un frein à la compétitivité des entreprises et donc, à la création d'emplois. Si la procédure de licenciement était plus simple, plus rapide et moins onéreuse, les entreprises préféreraient embaucher des salariés en CDI plutôt qu'en CDD et en intérim. Comme les règles, qui encadrent les procédures de licenciement, sont les principales responsables de la hausse du chômage, les pays qui ont un haut niveau de protection du travail devraient avoir un taux de chômage élevé. Or, une fois de plus, ce n'est pas le cas. En effet, malgré le fait que les Pays-Bas, la Belgique et la Suède disposent d'une réglementation du travail qui protège les salariés, le taux de chômage de ces pays est plus faible que celui de la France. Étant donné que ce n'est pas la rigidité du Code du travail qui expliquerait la hausse du chômage, est-ce que ce serait l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi ?

□ **L'inadéquation entre l'offre et la demande serait-elle la cause du chômage ?**

La troisième cause du chômage serait l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le MEDEF annonce régulièrement que 200 000 offres d'emplois seraient non pourvues. Les secteurs d'activités qui auraient des difficultés à trouver du personnel sont ceux de la restauration, de l'hôtellerie, des services aux entreprises et des services aux particuliers. Les emplois difficiles à pourvoir seraient ceux d'agents d'entretiens, d'aides à domicile, d'employés de maison, d'aides-soignants, de serveurs, de plongeurs et d'aides-cuisiniers, etc. Ces emplois sont souvent payés au SMIC, ont des horaires à temps partiel « subi », n'exigent pas de qualification et n'offrent pas de perspective d'avenir. Si les employeurs de ces secteurs d'activité ont réellement du mal à trouver du personnel, au non de la loi dite de « l'offre et de la demande », ils n'ont qu'à rendre ces emplois plus attractifs en proposant des rémunérations et des conditions de travail plus élevées que dans les autres secteurs d'activités. Au lieu de revaloriser ces emplois, le MEDEF dénonce les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi qui rendraient le chômage plus attractif que le travail. L'allocation d'aide au retour à l'emploi étant trop généreuse, il serait responsable d'un déséquilibre sur le marché de l'emploi et donc, de la hausse du chômage. Étant donné que ce n'est pas l'inadéquation entre l'offre et la demande, est-ce que ce serait la réduction du temps de travail ?

□ **La réduction du temps de travail serait-elle la cause du chômage ?**

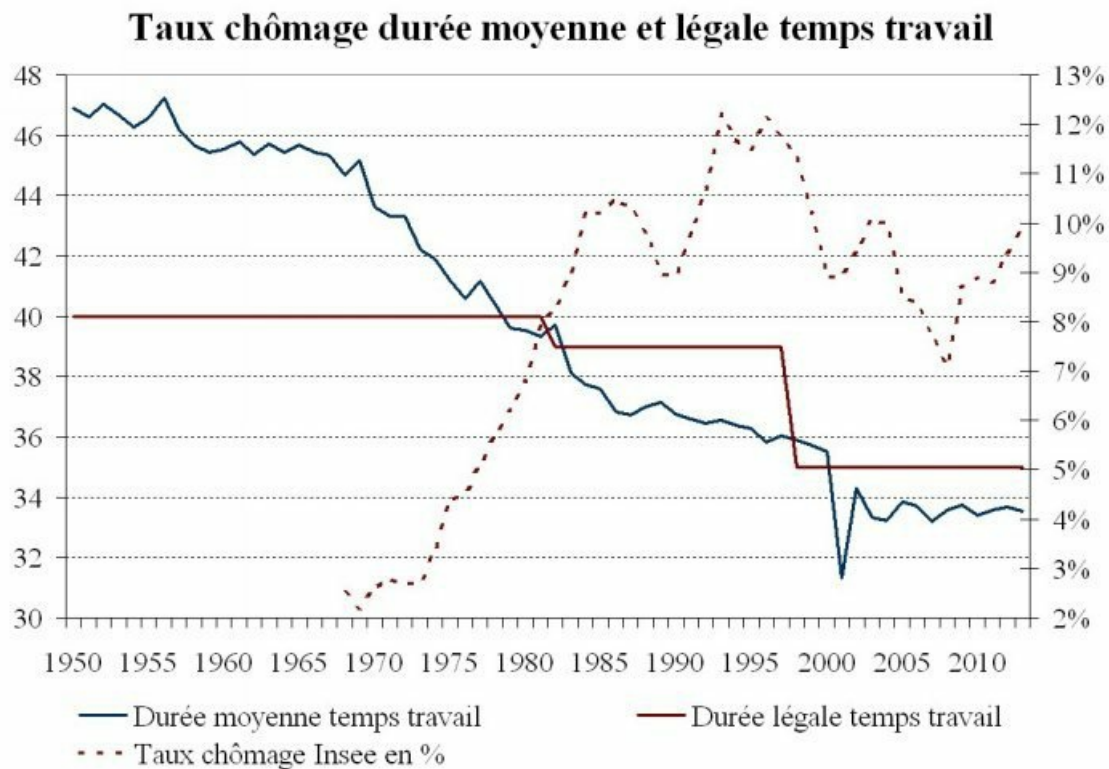
Le MEDEF et les ultralibéraux affirment que c'est la réduction du temps de travail et notamment, les 35 heures qui seraient responsables de la hausse du chômage. La France étant inscrite dans la mondialisation, la réduction du temps de travail apparaît comme un frein à la compétitivité de ses entreprises et donc, à la création d'emploi. Pour créer des emplois, il est donc indispensable d'abroger les 35 heures et d'augmenter le temps de travail. Afin de valider ou d'infirmer ces affirmations, je propose de comparer l'évolution du taux de chômage de l'Insee avec celle de la durée moyenne et légale du temps de travail hebdomadaire. Pour calculer la durée moyenne du temps de travail hebdomadaire, j'utiliserai l'équation suivante :

- Soit, VHT_b est le volume total d'heures travaillées par branche : 40 271 480 379 heures^[31].
- « PA_e est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 25 589 586 hab^[32].
- « S est le nombre de semaines annuelles : 52 semaines.
- « C_p est le nombre de semaines de congés payés : 5 semaines.
- « DM_h est la durée moyenne du temps de travail hebdomadaire :

$$DM_h = \frac{VHT_b}{PA_e} / (S - C_p)$$

En 2013, les 40,2 milliards d'heures de travail étant répartis entre les 25,5 millions d'actifs à temps plein, la durée moyenne du temps de travail annuel était de 1 574 heures. Les 1574 heures étant réparties sur 47 semaines, la DM_h était de 34 heures.

Le graphique ci-dessous compare la courbe de l'évolution du taux de chômage de l'Insee avec celle de la durée moyenne et légale du temps de travail hebdomadaire de 1950 à 2013.



- Source : Insee, Taux de chômage depuis 1975, enquêtes emploi 1975-2015, *Op. Cit.*
- Source : Insee, T306, chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'ancienne définition, par sexe et âge regroupé, en fin de trimestre ^[33].

L'analyse de ce graphique fait apparaître que plus l'écart entre la durée moyenne et légale du temps de travail diminue, plus le chômage augmente. Il augmente d'autant plus lorsque la durée moyenne est inférieure à la durée légale. En 1968, tandis que la durée moyenne était 45 heures, la durée légale était de 40 heures. L'écart étant de 5 heures en faveur de la durée moyenne, le taux de chômage était de 2,5 %. En 1975, l'écart étant de 1 heure, le taux de chômage était de 4,4 %. En 1994, étant donné que l'écart était de 3 heures en faveur de la durée légale, le taux de chômage était de 11,7 %. Il faudra attendre la loi sur les 35 heures de 1998 pour que la durée moyenne soit à nouveau supérieure de 1 heure à la durée légale pendant 3 ans. Grâce aux 35 heures, de 1997 à 2001 le taux de chômage est passé de 11,8 % à 8,9 %. Maintenir un écart de 7 heures en faveur de la durée moyenne apparaît donc comme une solution envisageable pour enrayer la hausse du chômage. À partir de cette analyse, il est possible d'affirmer que pour en finir avec la hausse du chômage, les 35 heures auraient dû être mises en place en 1973, les 32 heures en 1981 et les 24 heures en 1998. À l'inverse de ce qu'affirment le MEDEF et les ultralibéraux, ce n'est pas la réduction du temps de travail, mais le fait de ne pas avoir réduit sa durée légale, qui est la cause du chômage. La question qu'il est donc pertinent de poser est celle-ci : quel est le lien qui unit la réduction de la durée moyenne du temps de travail avec la hausse du chômage ?

Étant donné que ce n'est pas la faiblesse du PIB, le coût horaire moyen et la rigidité du Code du travail, l'inadéquation entre l'offre et la demande et la réduction du temps de travail qui sont la cause du chômage, est-ce que ce pourrait être les gains de productivité ?

Les gains de productivité seraient-ils la cause du chômage ?

Comme l'expliquait déjà John Maynard Keynes en 1933, « *Nous sommes atteints d'un nouveau mal, dont certains lecteurs ne connaissent peut-être pas encore le nom – le chômage technologique. Il désigne le chômage causé par la découverte de procédés nouveaux qui économisent la main-d'œuvre alors que la découverte de nouveaux débouchés pour celle-ci s'avère un peu plus lente.* »^[34] Afin de mieux appréhender les liens qui unissent la réduction de la durée moyenne du temps de travail, la croissance du PIB et le chômage, j'aborderai les causes, les modes de calcul et les conséquences de la productivité horaire, ainsi que les enjeux de la redistribution des bénéfices générés par ces gains.

□ Quelles sont les causes des gains de productivité ?

Les gains de productivité sont générés par le progrès technique et l'organisation du travail. Ces innovations provoquent une transformation des moyens et des méthodes de production, de l'organisation du travail, des produits, des marchés et des structures de l'économie.

Le premier secteur d'activité qui a bénéficié des gains de productivité est celui de l'agriculture. Le progrès des outils de production agricole (tracteurs, charrues, moissonneuses-batteuses, etc.) a permis de réduire la durée moyenne du temps de travail et le nombre d'ouvriers agricoles. Les gains de productivité générée dans l'agriculture ont permis de libérer la main-d'œuvre indispensable à l'essor de l'industrie et des services marchands.

Permettant de produire plus avec moins de temps et de main-d'œuvre, le progrès des outils de production industrielle (usines numériques, robots, etc.) a permis de générer d'importants gains de productivité. Ayant été remplacés par des robots, les ouvriers qui travaillent dans les usines modernes ne sont plus chargés de la production, mais de la maintenance et de l'entretien.

L'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) : les ordinateurs, les téléphones mobiles, la visioconférence, les logiciels de traitement de l'information (ERP, CAO, FAO, CGDT, etc.) et les réseaux de circulations de l'information (semi-conducteurs, puces RFID, Internet, etc.) ont permis d'accélérer la circulation, la collecte et le traitement de l'information. Le progrès des moyens de transport (voiture, train, avion, cargo, tanker, etc.) et des infrastructures (autoroute, port, aéroport, ligne à grande vitesse, gazoduc, etc.) ont permis d'accélérer la circulation des voyageurs, des salariés, des matières premières et des marchandises au niveau local, national et mondial. En réduisant la durée et le coût des transports, les moyens de transport modernes facilitent les échanges internationaux. La réduction des coûts de transports, les TIC et la suppression des droits de douane ont rendu plus rentables les délocalisations en Chine, en Turquie, au Bangladesh, en Inde, etc.

Les gains de productivités sont également dus aux multiples méthodes d'organisation du travail (Taylorisme, Fordisme, Toyotisme, Lean Six Sigma^[35], KAIZEN, méthode projet, etc.). Ces méthodes d'organisation donnent aux consultants en organisation les moyens de restructurer la production et les services. Le Toyotisme, qui consiste à produire à flux tendu et à limiter les stocks à zéro, nécessite l'intégration et la synchronisation des outils de production, des systèmes de suivis et de traitement de l'information et de la logistique. En se combinant, le progrès technique et les restructurations permettent de réduire le gaspillage d'énergie, de matière première et de temps de travail et donc, d'augmenter les gains de productivité.

□ Comment calculer les gains de productivité ?

La productivité mesure le rapport entre une production et la quantité de facteurs (capital, effectifs et heures de travail) mis en œuvre pour la réaliser. Elle peut mesurer la productivité physique du travail, la productivité du capital, la productivité du travail et la productivité horaire du travail.

-La **productivité physique du travail** mesure la quantité de production réalisée par une unité du facteur.

$$\text{Productivité physique travail} = \frac{\text{Quantité production}}{\text{Quantité facteurs travail}}$$

Par exemple, il est possible de calculer le rendement d'un salarié (nombre de pièces réalisées par un salarié pendant une heure de travail) ou d'une machine (nombre de pièces réalisées par une machine

pendant une heure). Si 100 salariés produisent 10 000 pièces, la productivité du travail sera de $10\,000/100 = 100$ pièces par salarié. Chaque salarié produit en moyenne 100 pièces.

-La **productivité du facteur capital** mesure la valeur ajoutée générée par un euro de capital investi.

$$\text{Productivité travail} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{1 \text{ € capital investi}}$$

Par exemple, si un capital 10 000 € génère une valeur ajoutée de 100 000 €, la productivité du capital sera de $100\,000/10\,000 = 10$ € par euro investi. Chaque euro investi génère en moyenne 10 € de valeur ajoutée.

-La **productivité du travail** mesure la valeur ajoutée produite par un salarié.

$$\text{Productivité travail} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectifs}}$$

Par exemple, si 100 salariés génèrent 100 000 € de valeur ajoutée, la productivité du travail sera de $100\,000/100 = 1\,000$ € par salarié. Chaque salarié génère en moyenne 1 000 € de valeur ajoutée.

- La **productivité horaire du travail*** mesure la valeur ajoutée générée par le nombre d'heures de travail.

$$\text{Productivité horaire travail} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Nombre heures travaillées}}$$

Par exemple, si 5 000 heures de travail génèrent 100 000 €, la productivité horaire du travail sera de $100\,000/5\,000 = 20$ € par heure de travail. Chaque heure de travail génère en moyenne 20 € de valeur ajoutée.

- La **productivité horaire du travail**** (effectifs x durée moyenne travail) mesure la valeur ajoutée générée par le nombre d'heures de travail.

$$\text{Productivité horaire travail} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectifs x durée moyenne travail}}$$

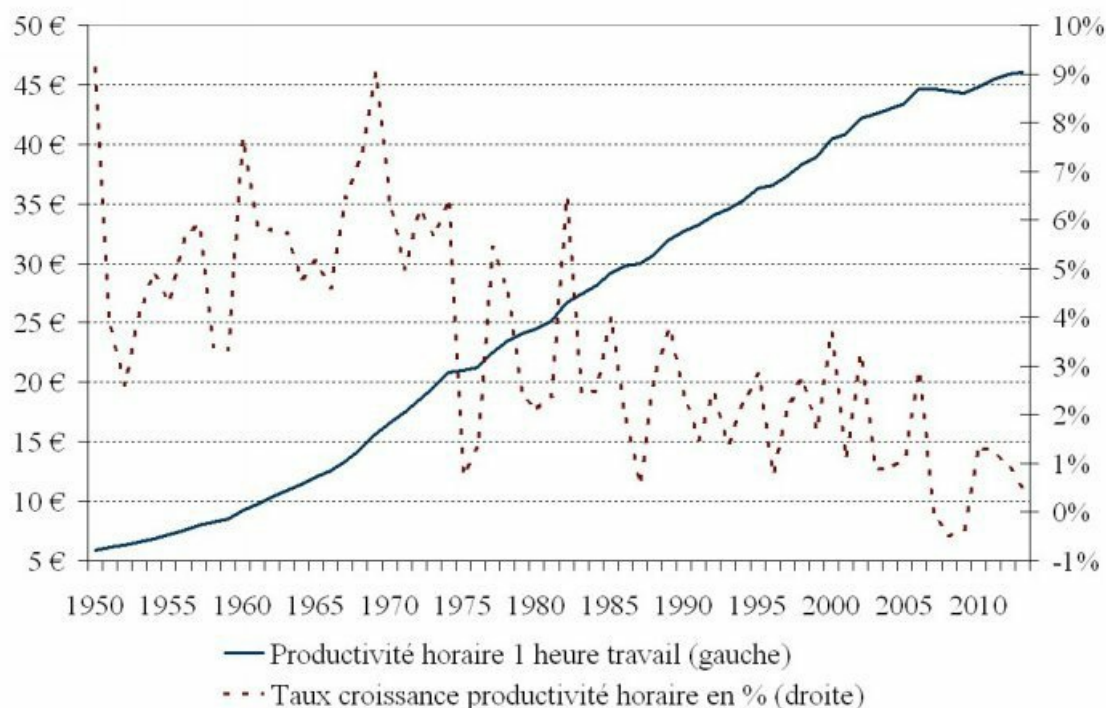
Par exemple, si 100 salariés, qui travaillent en moyenne 50 heures, génèrent une valeur ajoutée de 100 000 €, la productivité horaire du travail sera de $100\,000/(100 \times 50) = 20$ € par heure de travail. Chaque heure de travail d'un salarié génère en moyenne 20 € de valeur ajoutée.

Les formules de la productivité horaire du travail peuvent être présentées sous une forme simplifiée.

$$\text{PH}^* = \frac{\text{VA}}{h} \quad \text{ou} \quad \text{PH}^{**} = \frac{\text{VA}}{e \times d}$$

Étant donné qu'elle permet de mesurer la performance d'un salarié, d'un atelier, d'une entreprise ou d'un pays, la productivité générée par 1 heure de travail est un indicateur important de l'économie. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la productivité horaire du travail (valeur ajoutée moyenne générée par 1 heure de travail) et du taux de productivité horaire du travail de la France de 1950 à 2013.

Evolution productivité horaire du travail en France



- Source : Insee, 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche, comptes nationaux, *Op.Cit.*, (h)
- Source : Insee, 6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés^[36], (VA).

L'analyse de ce graphique fait apparaître que la valeur ajoutée générée par 1 heure de travail a toujours été relativement soutenue. De 1950 à 2013, tandis que la productivité horaire ne cessait de croître, son taux de croissance décroissait. En effet, en passant de 5,9 € à 46,1 € de l'heure de travail^[37], la productivité horaire a progressé de 681 %. En 2013, 1 heure de travail produisait 7,8 fois plus de valeur ajoutée qu'en 1950. Pourtant, sur la même période, son taux de croissance passait de 9,1 % à 0,5 %. Même si le taux de croissance de la productivité horaire d'une heure de travail de 2012 à 2013 était inférieur à celui de 1949 à 1950, la valeur ajoutée générée par ce taux était supérieure. En effet, tandis que de 1949 à 1950, la valeur ajoutée créée par un taux de productivité horaire de 9,1 % était de 0,5 € de l'heure, de 2012 à 2013, la valeur générée par un taux de 0,5 % était de 0,2 €. À taux de croissance équivalente, tandis qu'en 1951, 1 % de croissance générait 0,06 € de l'heure, en 2013, il génère 0,5 €, soit 8,3 fois plus de valeur ajoutée. Étant donné qu'en 2013 un salarié génère en moyen 7,8 fois plus de valeur qu'en 1950, ces surplus de valeur ajoutée ont un impact sur les effectifs des entreprises, les salaires, les prix, le développement économique, le chômage et la création d'emploi.

Après avoir présenté les causes, les modes de calcul et l'évolution de la productivité horaire du travail et de son taux de croissance, il apparaît pertinent d'étudier ces liens avec l'emploi.

□ Existe-t-il un lien entre les gains de productivité horaire et l'emploi ?

Grâce aux gains de productivité, il faut moins de temps de travail et donc de salarié pour produire autant voire plus. Il existe donc un lien étroit entre le taux de croissance du PIB en volume et celui de la productivité horaire du travail avec la création ou la destruction d'emplois.

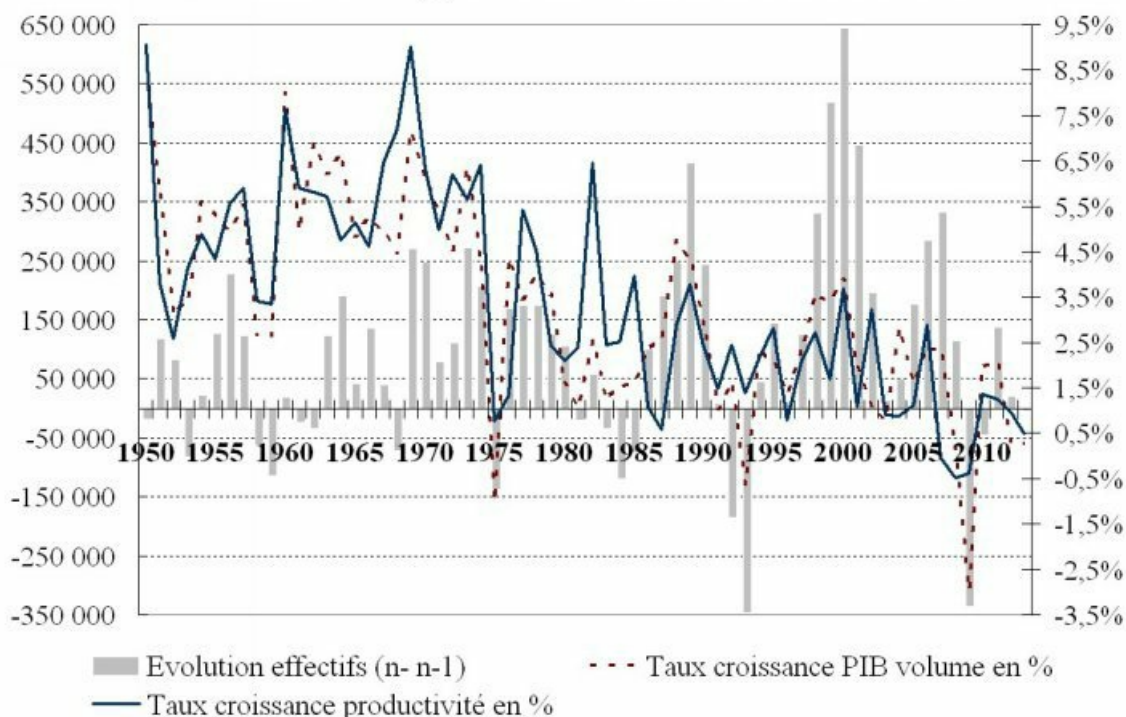
Si taux croissance PIB en volume > taux croissance productivité = **création d'emploi**

Si taux croissance PIB en volume < taux croissance productivité = **destruction d'emploi**

Si taux croissance PIB en volume = taux croissance productivité = **emploi stable**

Le graphique ci-dessous présente le lien entre le taux de croissance du PIB en volume et celui de la productivité horaire du travail avec l'évolution des effectifs des entreprises de 1950 à 2013.

Taux croissance, productivité et évolution effectifs



- Source : Insee, 6.215 Productivités horaires du travail par branche ^[38].
- Source : Insee, 6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein, comptes nationaux, *Op. Cit.*
- Source : Insee, 1.102 Le produit intérieur brut et ses composantes en volume aux prix de l'année précédente chaînés ^[39].

Ce graphique illustre parfaitement la corrélation entre le taux de croissance du PIB en volume et celui de la productivité horaire avec les effectifs des entreprises. Lorsque le taux de croissance du PIB en volume est supérieur à celui de la productivité horaire, les effectifs des entreprises augmentent, ce qui se traduit par des créations d'emplois et donc, une baisse du chômage. De 1963 à 1966, tandis que l'écart entre le taux de croissance du PIB et celui de la productivité horaire était de 2,5 points, les effectifs des entreprises ont augmenté de 368 mille personnes. De 1986 à 1991, tandis que l'écart était de 5,8 points, les effectifs ont augmenté de 1,1 million, soit une baisse du taux de chômage de 0,2 point. De 1994 à 2002, l'écart étant de 1,9 point, les effectifs ont augmenté de 2,4 millions, soit une baisse du taux de chômage de 2,7 points. L'écart étant relativement faible sur 8 ans, la hausse des effectifs est en grande partie due à la loi sur les 35 heures. Ce n'est donc pas la croissance du PIB, mais la réduction de la durée légale du temps de travail qui a permis les créations d'emplois et donc, la baisse du chômage. De 2004 à 2008, l'écart étant de 3,2 points, les effectifs ont augmenté de 908 mille salariés, soit une baisse du taux de chômage de 1,3 point. De 1949 à 1968, tandis que la croissance du PIB en volume progressait de 164 %, celle de la productivité horaire du travail progressait de 165 %. L'écart étant de 1 point, la durée moyenne du temps de travail hebdomadaire est seulement passée de 47 à 45 heures. Les heures de travail supplémentaires générées par la croissance du PIB ont permis de compenser la réduction des heures provoquée par les gains de productivité. L'écart étant de 5 heures en faveur de la durée moyenne, le taux de chômage de 1968 était seulement de 2,5 %.

À l'inverse, lorsque le taux de croissance du PIB est inférieur à celui de la productivité horaire, le surplus d'activité ne parvient pas à compenser les destructions d'emplois provoquées par les gains de productivité. Le surplus d'activité étant insuffisant, les effectifs des entreprises diminuent, ce qui se traduit par une hausse du taux de chômage. De 1957 à 1959, tandis que l'écart entre le taux de croissance du PIB et celui de la productivité horaire était de -1,5 %, les effectifs des entreprises ont diminué de 156 mille salariés. De 1982 à 1985, tandis que l'écart était de -4,7 %, les effectifs ont diminué de 198 mille salariés, soit une hausse du taux de chômage de 1,9 point. De 1991 à 1993, l'écart étant de -2,9 %, les effectifs ont diminué de 395 milles personnes, soit une hausse du taux de chômage de 1,8 point. La dernière plus forte baisse d'effectifs est consécutive à la crise de 2008. De 2008 à 2009, l'écart étant de -3,3 %, les effectifs ont diminué de 309 milles personnes, soit une hausse du taux de chômage de 1,6 point.

À chaque fois, la baisse des effectifs a provoqué une forte hausse du chômage. De 1969 à 2013, tandis que la croissance du PIB progressait de 176 %, celle de la productivité progressait de 195 %. L'écart étant de 19 points, la durée moyenne du temps de travail est passée de 45 à 34 heures. La croissance du PIB étant insuffisante pour compenser la réduction des heures de travail et donc, des effectifs provoquée par les gains de productivité, le chômage a augmenté. De 1969 à 1997, tandis que la durée moyenne passait de 45 à 36 heures, la durée légale passait de 40 à 39 heures. L'écart étant de 3 heures en faveur de la durée légale, le taux de chômage de 1997 était de 11,8 %. En permettant d'augmenter les effectifs sans générer d'activité supplémentaire, les 35 heures ont ramené le taux de chômage de 2013 à 9,9 %.

Étant donné que les effectifs des entreprises diminuent lorsque le taux de croissance de la productivité horaire est supérieur à celui du PIB, cette analyse désigne les gains de productivité comme le principal responsable de la hausse du chômage.

□ **Comment absorber les destructions d'emplois générées par les gains de productivité ?**

Les gains de productivité étant désignés comme la principale cause de la hausse du chômage, pour créer des emplois, il est nécessaire d'absorber les destructions générées par ces gains. Pour les absorber, le surplus d'activité et donc, le taux de croissance du PIB doit être supérieur à celui des gains de productivité. Il apparaît donc légitime de se poser ces questions : comment absorber ces destructions d'emploi ? Comment obtenir et financer ces surplus d'activité ?

L'exemple de l'usine de production Alpha permet de réfléchir aux moyens d'absorber les destructions d'emploi et de financer ces surplus d'activité à court, moyen et long terme. En 1950, l'usine Alpha produisait 10 voitures (5 A et 5 B) avec 40 salariés et 100 heures de travail.

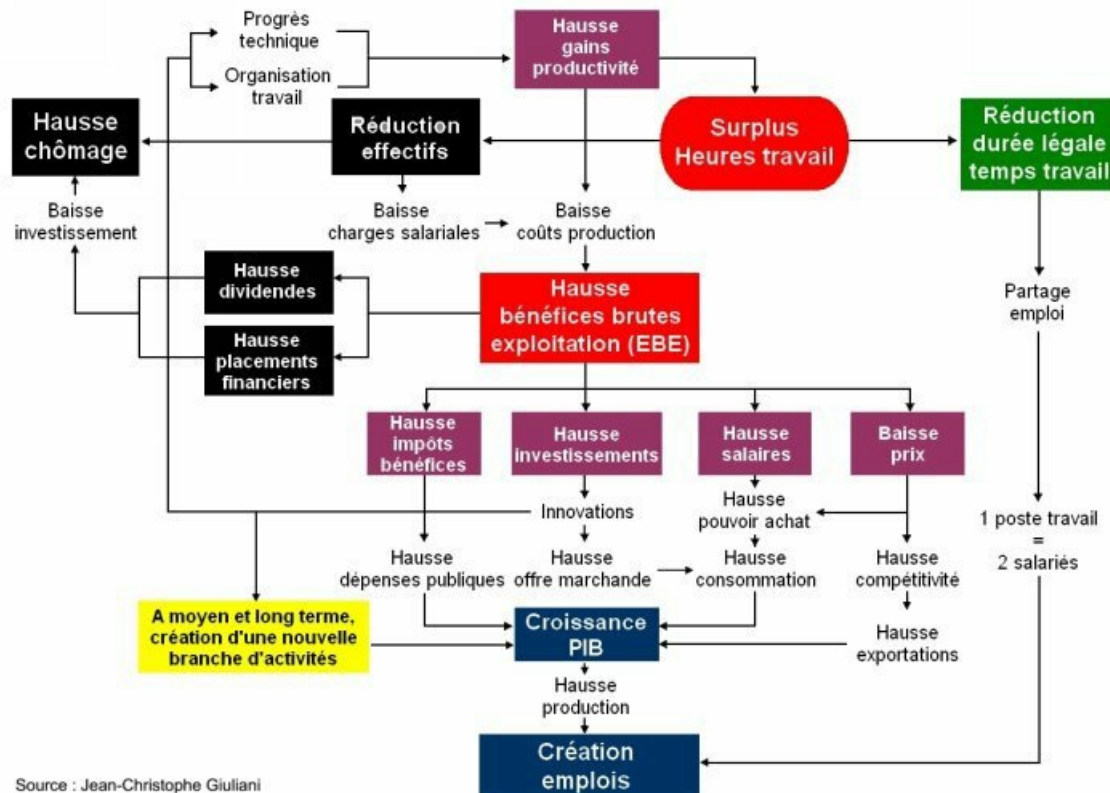
Modèles de voitures	5 A	5 B
Nombre de salariés	20	20
Nombre d'heures	50	50

En 2013, les dirigeants de l'usine Alpha ont décidé d'investir dans l'outil de production (robots et machines numériques) et de faire appel à des consultants en organisation pour restructurer l'entreprise. Suite aux investissements et à la restructuration, l'usine Alpha produisait 100 voitures (50 A et 50 B) avec 20 salariés et 50 heures de travail.

Modèles de voitures	50 A	50 B
Nombre de salariés	10	10
Nombre d'heures	25	25

Le progrès technique et l'organisation du travail ont permis de produire 10 fois plus de voitures avec 2 fois moins de temps et de salariés. Ayant besoin de moins de temps de travail pour produire plus, à court terme l'usine Alpha baisse ses coûts de production et se retrouve avec un surplus d'heures de travail. Étant donné qu'un salarié vend son temps en échange d'une rémunération, avoir un surplus d'heures de travail équivaut à avoir un surplus de salariés et donc, un surplus de charges salariales. Même si l'entreprise a besoin de moins d'heures de travail et donc, de salariés, elle doit quand même rémunérer ce surplus d'heures. Afin de diminuer ses charges salariales, à court terme, les dirigeants de l'usine Alpha ont le choix entre deux solutions : réduire les effectifs ou réduire le temps de travail. Le schéma ci-dessous présente les enjeux du partage des surplus d'heures de travail générés par la hausse des gains de productivité.

Les enjeux du partage des gains de productivité



Les dirigeants de l'usine Alpha choisissent de réduire le temps de travail. Pour que la réduction du temps de travail absorbe les destructions d'emploi, elle doit permettre de partager ou de répartir les surplus d'heures de travail et de charges salariales entre tous les salariés. En répartissant les charges, l'usine Alpha augmente ses bénéfices bruts d'exploitation sans licencier. Comme les salariés travaillent moins, à taux horaire constant, ils gagnent moins. Afin de compenser la perte de revenu consécutive à la réduction du temps de travail, les dirigeants de l'usine Alpha peuvent décider d'augmenter le taux horaire des rémunérations en partageant une partie des bénéfices générés par les gains de productivité. En conservant ses effectifs, elle ne contribue pas à la hausse du chômage. Ne nécessitant pas un surplus d'activité, ce choix évite d'augmenter les rejets de CO₂ ainsi que le gaspillage des matières premières, des ressources énergétiques et des ressources naturelles.

Les dirigeants de l'usine Alpha choisissent de réduire les effectifs et donc, de licencier le surplus de salariés. Étant donné qu'ils contribuent à réduire les surplus d'heures, les licenciements apparaissent comme une forme déguisée de réduction du temps de travail. À court terme, même s'ils provoquent la hausse du chômage, les licenciements contribuent à la baisse des charges salariales. La baisse des charges provoque une diminution des coûts de production qui contribue à l'augmentation des bénéfices bruts d'exploitation ou de l'excédent brut d'exploitation (EBE). C'est à ce moment qu'intervient l'enjeu de la redistribution de ces bénéfices.

□ Quels sont les enjeux de la redistribution des bénéfices ?

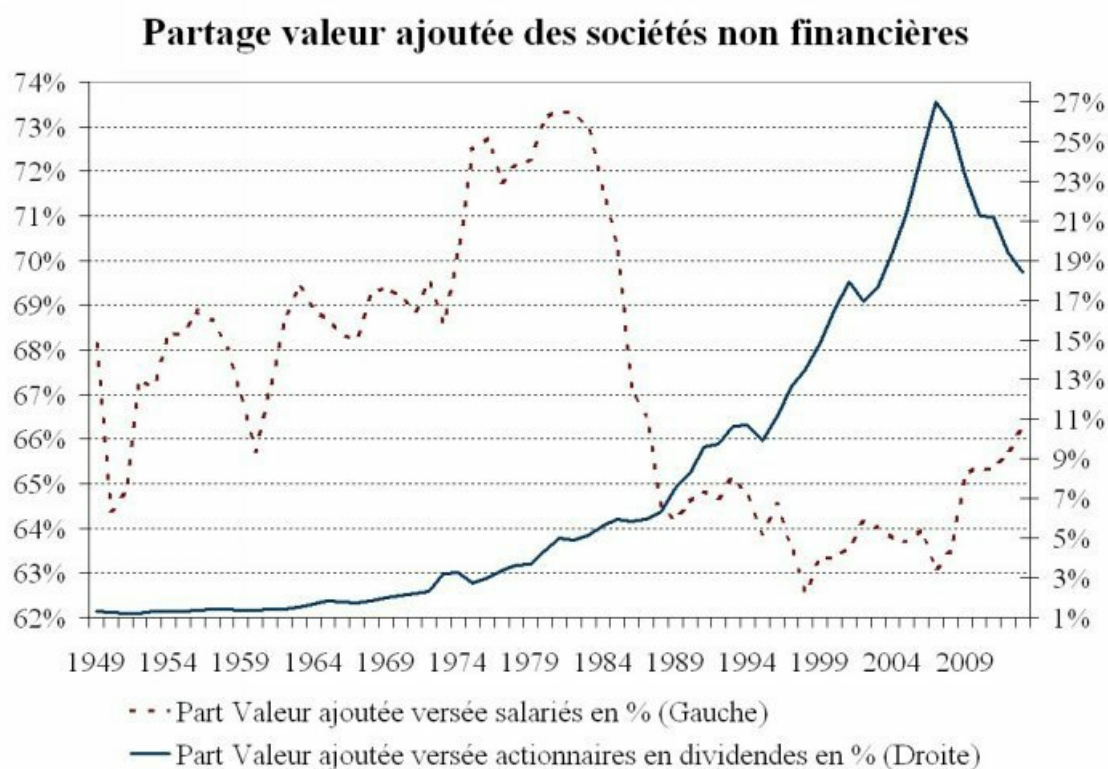
La redistribution des bénéfices bruts d'exploitation générés par les gains de productivité et les licenciements apparaît comme un enjeu économique, politique et social majeur à moyen et long terme. En effet, ces bénéfices peuvent être redistribués sous la forme d'une baisse des prix, d'une hausse des impôts, de la hausse des salaires ou des dividendes, de la hausse des investissements ou des placements sur les marchés financiers. En fonction du mode de redistribution, ces bénéfices provoqueront la hausse du chômage ou permettront un surplus d'activité qui stimulera la croissance du PIB et donc, la création d'emplois.

Les bénéfices peuvent être redistribués aux ménages sous la forme d'une baisse des prix. En baissant ses prix, l'entreprise obtient un double avantage. En augmentant le pouvoir d'achat des ménages, elle provoque une hausse de la consommation. En obtenant un avantage compétitif sur ses concurrents, elle

augmente ses parts de marchés et ses exportations. À moyen terme, comme elle provoque un surplus d'activité, la baisse des prix provoque la hausse de la production et donc, la création d'emplois.

Les bénéfices peuvent être redistribués à l'État sous la forme d'impôts. En 2013, les dépenses des administrations publiques représentaient 24 % du PIB^[40]. En payant ses impôts, l'entreprise finance l'éducation, la santé, la construction d'infrastructures (route, ligne TGV, etc.), l'armement, etc. À moyen terme, les dépenses et les investissements publics de l'État contribuent à provoquer un surplus d'activité. En stimulant la croissance du PIB, ces surplus d'activité créent des emplois. Il est important de préciser, que les impôts qui contribuent à rembourser les intérêts de la dette publique ne génèrent pas de surplus d'activité et donc, la création d'emplois.

Les bénéfices peuvent être redistribués en faveur des salariés ou des actionnaires. Il est important de préciser que la finalité d'une entreprise n'est pas de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des salariés, mais de pérenniser son activité et de générer des profits pour ses dirigeants ou ses actionnaires. Les bénéfices peuvent être redistribués aux actionnaires (fonds de pension, banques et investisseurs privés) sous la forme de dividendes ou aux salariés sous la forme d'une hausse de salaires ou des avantages sociaux (retraite, assurance maladie et allocation familiale, congés payés, etc.). Le graphique ci-dessous présente le partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières de 1950 à 2013.



- Source : Insee, 7.101 Compte des sociétés non financières (S11)^[41].

De 1949 à 1982, en passant de 68,1 % à 73,3 %, la part de la valeur ajoutée versée aux salariés (salaires bruts + cotisations sociales patronales) a augmenté de 5,2 points. Sur la même période, en passant de 1,3 % à 4,9 %, la part versée aux actionnaires a augmenté de 3,6 points. À partir du milieu des années 80, les actionnaires ont exigé un taux de rentabilité de 15 %. Cette exigence a eu des répercussions importantes sur le partage des bénéfices. De 1983 à 2013, tandis que la part de la valeur ajoutée versée aux salariés diminuait de 6,7 points, celle versée aux actionnaires augmentait de 13,2 points. En 2007, avant la crise des SUBPRIMES, tandis que la part versée aux actionnaires était de 27 %, celle versée aux salariés était de 63,1 %.

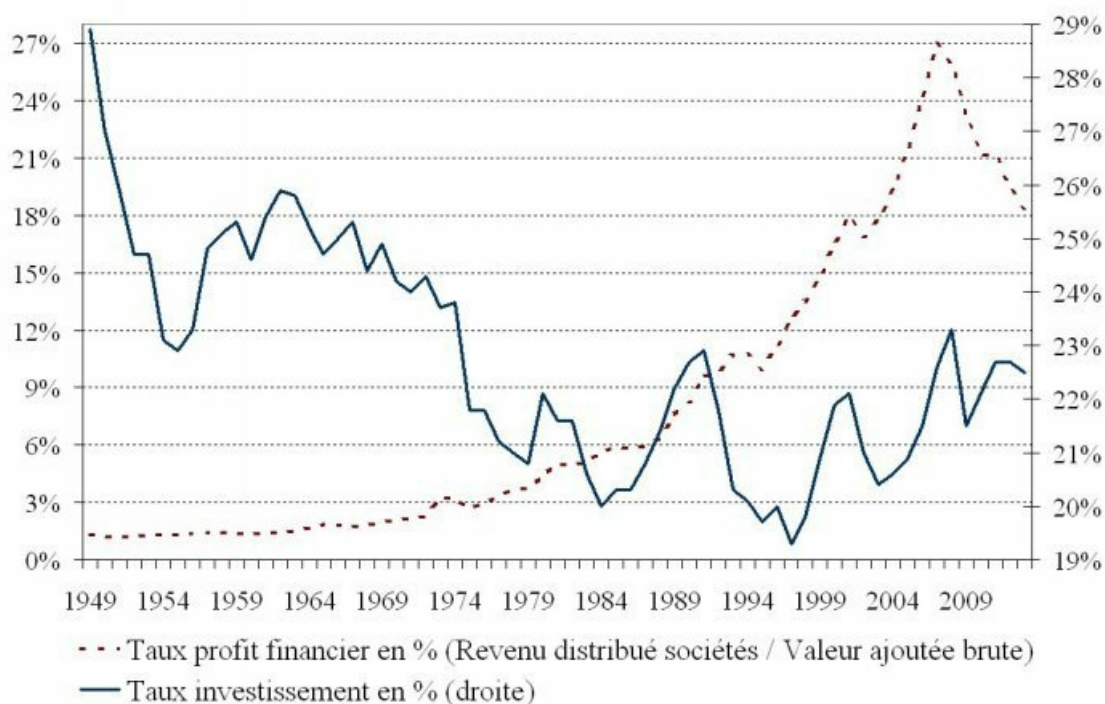
Étant donné qu'une grande partie des dividendes versés aux actionnaires sont à nouveau placés sur les marchés financiers, ils ne contribuent pas à relancer la consommation, à générer un surplus d'activité, à stimuler la croissance du PIB et donc, à créer des emplois. Les produits dérivés (CDO, titrisation, etc.) étant de plus en plus spéculatifs et virtuels, les placements croissants des sociétés non financières sur les

marchés financiers constituent une menace pour la stabilité de l'économie réelle et de la société. Lorsqu'un krach boursier se produit (1987, 2001, 2008, etc.), les bénéfices générés par les gains de productivité, les restructurations, les licenciements et les baisses de charges salariales sont absorbés par l'effondrement du cours des actions et des titres. Le krach boursier de 2008 a fait disparaître une partie de la valeur ajoutée générée par l'activité économique réelle.

De 1950 à 1982, la redistribution des bénéfices en faveur des salariés a permis de soutenir un taux de croissance élevé de la consommation et du PIB. Le surplus d'activité étant plus important que les gains de productivité, le taux de chômage était relativement faible. À partir de 1983, la redistribution au profit des actionnaires a provoqué une baisse du taux de croissance de la consommation et du PIB. La baisse de la consommation des ménages a provoqué un ralentissement de l'activité économique et donc, la hausse du chômage. Si les bénéfices avaient été redistribués aux salariés, l'augmentation des salaires aurait provoqué la hausse de la consommation qui aurait généré un surplus d'activité et donc, la création d'emplois.

Les bénéfices peuvent être investis ou placés sur les marchés financiers. Les bénéfices peuvent être investis dans la recherche et le développement (R&D), l'outil de production ou placé sur les marchés financiers. Le graphique ci-dessous présente la part des investissements et des profits financiers des sociétés non financières, c'est-à-dire toutes les entreprises dont l'activité principale n'est pas la finance, de 1949 à 2013.

Part investissement et profits financiers sociétés non financières



- Source : Insee, 7.101 Compte des sociétés non financières (S11), Op.Cit.
- Source : Insee, 4.101 Principaux ratios des comptes des sociétés non financières (S11) et des entreprises individuelles non financières (S14AA)^[42].

L'analyse de ces courbes montre que les sociétés non financières placent de plus en plus leurs bénéfices et leurs surplus de trésoreries sur les marchés financiers au détriment de l'investissement dans la R&D et l'outil de production. De 1949 à 2013, tandis que la part des revenus financiers (D4 revenus de la propriété) est passée de 1,3 % à 18,4 %, celle des investissements est passée de 28,9 % à 22,5 %. Étant donné que la part de la valeur ajoutée générée par les profits financiers a augmenté de 17,1 points, les placements financiers sont devenus une activité importante des sociétés non financières. De 1980 à 2007, juste avant la crise des SUBPRIMES, cette part est passée de 4,4 % à 27 % soit une hausse de 22,6 points. Concernant les investissements, la part de la valeur ajoutée qui leur était consacrée a diminué de 6,4 points. En 1995, elle est même descendue jusqu'à 19,7 %. La baisse des investissements au profit

des placements financiers à des répercussions sur la création d'emploi à moyen et long terme.

La question qu'il apparaît légitime de se poser est celle-ci : pourquoi les entreprises favoriseraient-elles les placements financiers au détriment de l'investissement ? Dans un système de marché concurrentiel, pour pérenniser son activité, une entreprise doit être toujours plus compétitive et innovante que ses concurrentes. Le rôle de la R&D est de générer des innovations et des brevets dont la finalité est de créer de nouveaux produits ou d'introduire de nouvelles méthodes de production. En commercialisant un nouveau produit, l'entreprise s'octroie un monopole temporaire et un avantage compétitif qui lui permettent de conquérir des parts de marché en augmentant ses prix, sa marge bénéficiaire et donc, ses bénéfices. En prenant le risque de développer et de commercialiser l'iPhone, Apple a bénéficié d'un avantage compétitif qui lui a permis de vendre ses téléphones avec une marge relativement élevée. Les profits générés par l'iPhone lui ont permis d'investir dans la R&D et de distribuer des dividendes à ses actionnaires.

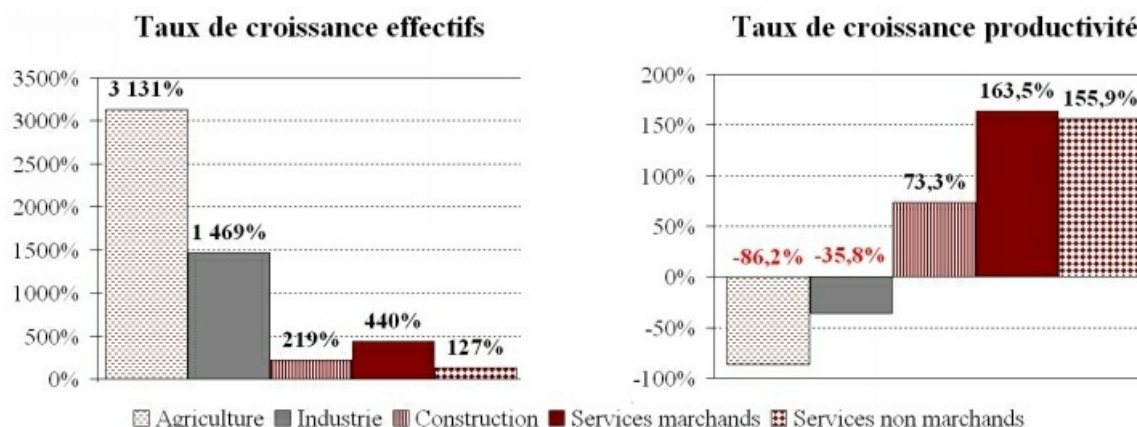
L'offre de biens et de services marchands étant saturée, le choix d'un investissement est une prise de décision de plus en plus risquée qui engage l'avenir d'une entreprise. Une innovation génère des bénéfices si elle se vend et permet de créer un nouveau marché. Si elle ne se vend pas, l'investissement représente un coût et donc, une perte pour l'entreprise. Chaque année, 90 % des 20 000 nouveaux produits proposés aux consommateurs européens sont des échecs commerciaux^[43]. Étant donné que seuls 2 000 produits permettront, de faire des bénéfices, malgré le coût élevé d'un investissement, le retour sur investissement n'est jamais garanti. Le succès de l'iPhone masque l'échec de milliers de nouveaux produits, tel que Google Glass, dont la conception et la commercialisation ont nécessité un investissement très important.

Le taux d'échec des innovations étant relativement élevé, les investissements apparaissent donc plus risqués que les placements financiers. Étant donné que depuis le milieu des années 80, les actionnaires exigent un taux de rentabilité de 15 %, les profits générés par les placements financiers peuvent être plus élevés que ceux de l'activité réelle de l'entreprise. Si un placement de 100 € rapporte 15 € et qu'un investissement de 100 € rapporte 5 €, d'un point de vue purement financier, il apparaît plus rentable et « moins risqué » d'investir sur les marchés financiers. Lorsqu'un krach boursier se produit, les bénéfices générés par les gains de productivité, les restructurations, les licenciements et la baisse des charges salariales sont absorbés par l'effondrement des marchés financiers. Le krach boursier de 2008 a englouti la trésorerie d'entreprises qui aurait pu être investie dans la recherche et l'outil de production. N'ayant plus de trésorerie pour investir, les entreprises n'innovent plus, ne développent pas de nouveaux produits et donc, ne sont plus compétitives. N'étant plus compétitives, elles perdent des parts de marchés, ce qui se traduit par une baisse de l'activité et des bénéfices. Pour compenser ses pertes et rétablir sa trésorerie, l'entreprise est obligée de licencier du personnel et de fermer des sites de production. Ce qui se traduit par une hausse du chômage. Étant donné que l'investissement est l'une des conditions de la création d'emplois à moyen et long terme, les entreprises qui placent leurs bénéfices sur les marchés financiers contribuent à la hausse du chômage. En favorisant l'investissement, les entreprises peuvent contribuer à l'émergence de nouvelles branches ou secteurs d'activités et donc, à la création de nouveaux gisements d'emploi.

Cette analyse fait apparaître que la hausse du chômage n'est pas due au fait que le taux de croissance du PIB soit inférieur à celui de la productivité horaire. Même si les gains de productivité apparaissent comme les principaux responsables, il ne faut pas oublier que ce sont les dirigeants des entreprises ou les assemblées générales des actionnaires qui prennent la décision de réduire les effectifs ou le temps de travail. S'ils choisissent l'option de licencier le surplus de salariés, le choix de la redistribution des bénéfices générés par les gains de productivité et la baisse des charges salariales a également un impact sur la création d'emploi. En effet, s'ils décident de les redistribuer sous la forme d'une baisse des prix ou d'une hausse des impôts, des salaires ou des investissements, ils contribueront à générer un surplus d'activité qui permettra de créer des emplois. Par contre, s'ils décident d'augmenter les dividendes ou les placements sur les marchés financiers, ils risquent de provoquer une stagnation de l'activité et donc, de favoriser la hausse du chômage.

Favoriser l'émergence de nouvelles branches d'activités. Le progrès technique, l'organisation du travail et les délocalisations ont provoqué la baisse des effectifs de certaines branches au profit d'autres.

Les graphiques ci-dessous présentent le taux de croissance de la productivité horaire du travail par branche et le taux de croissance des effectifs par branches de 1950 à 2012.



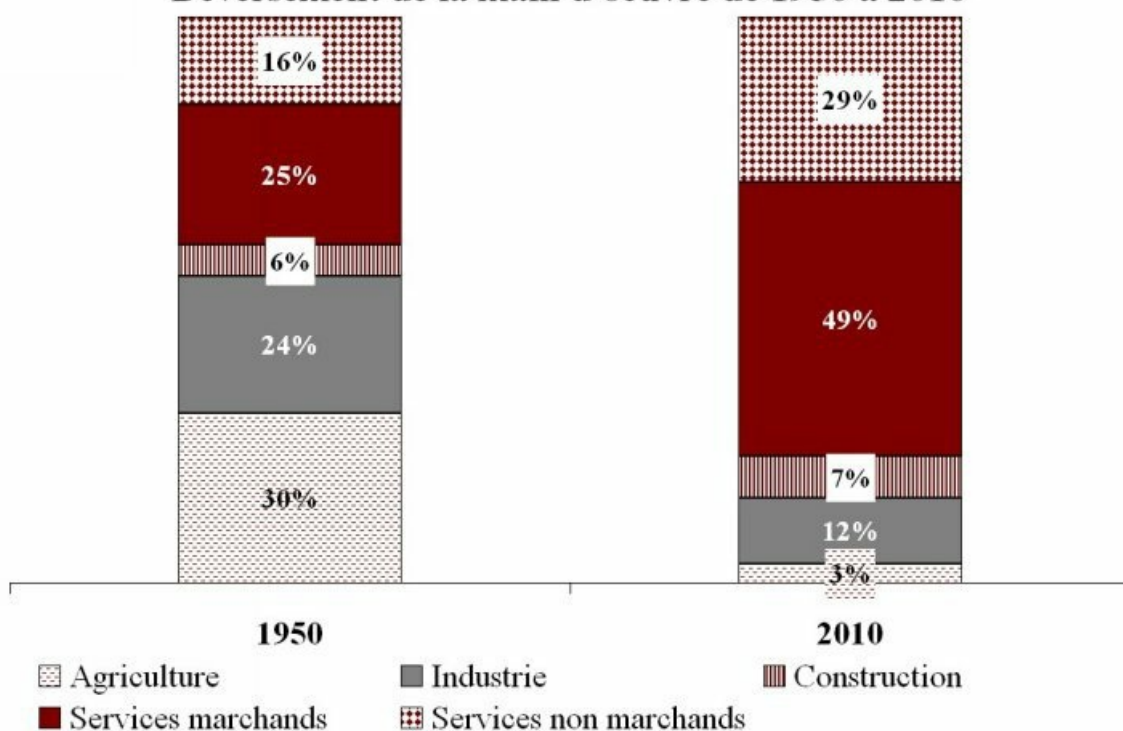
- Source : Insee, 6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein, *Op.Cit.*
- Source : Insee, 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche, comptes nationaux, *Op.Cit.*
- Source : Insee, 6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés, *Op.Cit.*

Ces graphiques font apparaître une corrélation entre le taux de croissances de la productivité horaire d'une branche d'activité avec l'évolution de ses effectifs. Plus le taux de croissance est élevé, plus les effectifs diminuent. En effet, de 1950 à 2012, tandis que la productivité horaire de l'agriculture passait de 0,6 à 19,3 € de l'heure et celle de l'industrie de 3,5 à 54,3 €, les effectifs de ces secteurs ont respectivement diminué de 5 487 à 760 mille et de 4 780 à 3 068 mille personnes. Alors que le taux de croissance de la productivité de l'agriculture et de l'industrie progressait de 3 131 % et de 1 469 %, les effectifs diminuaient de 86 % et de 35,8 %. Si les destructions d'emploi de l'agriculture sont dues aux gains de productivité, celles de l'industrie sont, pour une part, dues aux délocalisations des activités à faible valeur ajoutée (textile, équipement électrique, etc.) dans des pays où le taux horaire et la protection sociale de la main-d'œuvre peu qualifiée sont moins élevés qu'en France, tels que la Chine, la Turquie, le Bangladesh, etc. Ces délocalisations sont favorisées par les TIC, la suppression des taxes douanières, la réduction de la durée des trajets et la baisse des coûts de transport.

À l'inverse, plus le taux de croissance de la productivité est faible, plus la branche crée d'emplois. En effet, sur la même période, tandis que la productivité horaire de la construction passait de 10,5 à 33,5 € de l'heure, celle des services marchands de 9,6 à 51,8 € et celle des services non marchands de 17 à 38,6 €, les effectifs augmentaient respectivement de 1 068 à 1 851 mille, de 5 126 à 13 511 mille et de 3 087 à 7 900 mille personnes. Alors que le taux de croissance de la productivité de la construction, des services marchands et des services non marchands progressait respectivement de 212 %, 471 % et 133 %, les effectifs augmentaient de 80,6 %, 163,9 % et 161,6 %. Ce processus explique la tertiarisation progressive de l'activité économique.

Les emplois à faible valeur ajoutée détruits dans l'agriculture et l'industrie ont été déversés dans les secteurs d'activités marchands et non marchands à plus forte valeur ajoutée (commerce, réparation automobile, hôtellerie et restauration, logistique, santé, éducation, informatique, juridique, etc.). Le graphique ci-dessous présente le déversement de la main-d'œuvre des secteurs primaires et secondaires vers le secteur tertiaire sur les périodes de 1950 et de 2010.

Déversement de la main d'oeuvre de 1950 à 2010



- Source : Insee, 6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein, *Op.Cit.*

De 1950 à 2010, les effectifs du secteur primaire^[44] sont passés de 28 % à 3 %, ceux du secteur secondaire de 29 % à 19 % et ceux du secteur tertiaire de 42 % à 78 %. En 2010, le secteur tertiaire était le premier secteur d'activité de la France. Étant donné que les emplois d'infirmières, d'aides-soignantes, d'aides ménagères, de serveurs, de cuisiniers, de plongeurs, de mécaniciens, d'éboueurs, d'agents de sécurité, etc., ne sont pas délocalisables, se sont les nouvelles méthodes de management (Lean Six Sigma) qui permettront d'optimiser la productivité horaire de ces secteurs et donc, à terme, d'en réduire les effectifs. En permettant la vente à distance, l'automatisation des tâches et le paiement en ligne, le e-commerce supprimera à terme des emplois de vendeurs, d'employés libre-service et de caissières qui seront remplacés par des préparateurs de commandes. La création et la gestion d'un site commercial pouvant se faire à l'étranger, le développement du e-commerce risque également de provoquer la délocalisation des emplois d'informaticiens et de développeurs dans des pays où le coût de la main-d'œuvre qualifiée est moins cher qu'en France, tel que l'Inde.

Le progrès technique, Internet, les nouvelles méthodes d'organisation du travail et les restructurations d'entreprises ne cessent de générer toujours plus de gains de productivité, de transformer les métiers et de favoriser la délocalisation d'emplois qualifiés. Par exemple, l'informatisation des services de comptabilité a permis de remplacer les secrétaires comptables par un comptable qui fournit plus de travail en moins de temps. Ces emplois peu qualifiés et à faible valeur ajoutée ont été, en partie, remplacés par des emplois très qualifiés et à haute valeur ajoutée d'ingénieur en informatique qui développent des logiciels de comptabilité.

Les progrès dans le domaine de l'automatisation, qui comprend les robots, l'intelligence artificielle et les algorithmes, permettront à terme d'automatiser 50 % des métiers qualifiés et très qualifiés à faible et à haute valeur ajoutée. Les métiers qui nécessitent un niveau moyen de qualification (employés de banque, comptables, conducteurs de trains, chauffeur de camion, etc.) ne seront pas les seuls à être menacés. En effet, à moyen terme, des métiers très qualifiés (experts comptables, traders, journalistes, médecins, avocats, etc.) seront également concernés par l'automatisation. Aujourd'hui, des traders sont progressivement remplacés par des algorithmes qui prennent des décisions à la nanoseconde. En réduisant le nombre d'heures de travail nécessaire pour effectuer une mission, l'automatisation va détruire des millions d'emplois qualifiés d'avocats. Là où il fallait mobiliser une trentaine d'avocats et de nombreuses heures de travail pour analyser un dossier, rechercher de la documentation et les jurisprudences, avec l'aide de bandes de données et d'algorithmes, il n'en faudra plus que trois. Comme il faudra toujours

plaider, le métier d'avocat ne disparaîtra pas, mais il en faudra moins. Étant donné que, pour le moment, les ordinateurs et les robots ne sont pas capables d'imagination et d'émotions et donc, de créativité, seuls les métiers innovants et créatifs de chercheurs, de concepteurs d'algorithmes, d'artistes, d'acteurs de théâtre, de maître artisan, de sportifs de haut niveau, etc., ne disparaîtront pas.

Étant donné que les entreprises auront besoin de moins de temps de travail et donc, de salariés pour produire autant, voir plus de biens et de services, les gains de productivité apparaissent à la fois comme une menace pour l'emploi et l'opportunité d'un changement de mode de vie et de société. Afin d'éviter qu'une part croissante de la population se retrouve sans emploi, sans raison d'être et sans utilité sociale, il apparaît nécessaire de favoriser l'émergence d'une nouvelle branche d'activités dont la finalité serait le développement et l'émancipation de chaque individu. En absorbant les destructions d'emplois du secteur tertiaire, cette nouvelle branche permettrait d'éviter la hausse du chômage généré par le progrès technique, l'organisation du travail et les délocalisations.

Pour en finir définitivement avec le chômage, le gouvernement dispose de deux solutions : relancer la croissance du PIB ou réduire la durée légale du temps de travail. Le choix entre l'une ou l'autre de ces solutions n'est pas un choix économique, mais un choix de société.

Seconde partie

RELANCER LA CROISSANCE DU PIB : LE CHOIX DE LA CATASTROPHE

Depuis le milieu des années 70, la croissance du PIB est présentée par les décideurs économiques et politiques comme la condition du progrès social et la seule solution envisageable pour enrayer la hausse du chômage. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi étant étroitement liée au rythme du progrès technique et de l'organisation du travail, la hausse du chômage est provoquée par la croissance des gains de productivité. La croissance de la productivité étant illimitée, pour inverser la courbe du chômage, la croissance du PIB doit également être illimitée. Les ressources de la planète étant limitées, pour que la solution de la croissance soit envisageable, elle doit être viable à moyen et long terme.

Pour que la croissance du PIB soit envisageable, elle doit être en mesure d'enrayer la hausse chômage. Avant de proposer des solutions concrètes pour la relancer, je commencerai par calculer le taux de croissance qui permettra d'en finir avec le chômage. Étant donné que la croissance est présentée comme la condition du progrès social et de l'amélioration de la qualité de vie, j'étudierai ensuite la pertinence et la véracité de cette affirmation. Pour que la croissance soit viable, elle ne doit pas menacer le développement économique, la qualité de vie et la survie des générations présentes et à venir. Après avoir étudié les causes et les conséquences du réchauffement climatique et celles de l'épuisement et de la pollution des ressources de la planète, je terminerai en tentant d'évaluer la viabilité d'une croissance illimitée à moyen et long terme.

Chapitre I : La croissance du PIB peut-elle supprimer le chômage ?

Pour que la croissance du PIB soit envisageable, elle doit être en mesure d'enrayer la hausse du chômage et d'accompagner le progrès social. Après avoir étudié le mode de calcul du produit intérieur brut, je calculerai le taux de croissance qui permettra d'en finir avec le chômage. La croissance du PIB étant étroitement corrélée à la hausse de la consommation des ménages et de l'État, je proposerai ensuite des solutions concrètes pour la relancer. Je terminerai cette étude en tentant de déterminer si la croissance est réellement la condition du progrès social et du bien-être.

Quel est le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage ?

Les décideurs économiques et politiques ne cessent d'affirmer que la relance de la croissance du PIB est la seule solution envisageable pour enrayer la hausse du chômage. Étant donné qu'ils souhaitent uniquement inverser la courbe du chômage, ils ne proposent pas un taux de croissance qui permettrait d'en finir définitivement avec ce fléau. Avant de proposer une équation capable de remédier à ce manque, il apparaît nécessaire d'étudier le mode de calcul du produit intérieur brut.

□ Quel est le mode de calcul du produit intérieur brut ?

Le produit intérieur brut est l'indicateur quantitatif le plus utilisé pour mesurer la performance économique d'un pays. La formule qui permet de le calculer est la suivante :

$$\text{PIB} = \text{Sommes des valeurs ajoutées} + \text{TVA} + \text{droits de douane}$$

Le PIB mesure la somme des valeurs ajoutées créées par les unités économiques résidentes, à laquelle sont ajoutés la somme des taxes sur la valeur ajoutée et les droits de douane. Il est calculé à partir de l'enregistrement comptable de toutes les transactions économiques soumises à la TVA, matérialisées par une facture et un ticket de caisse. Le mode de calcul du PIB défini, il est possible de calculer le taux de croissance qui permettra d'en finir avec le chômage.

□ Le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage.

Lorsque les décideurs économiques et politiques affirment que la croissance du PIB est la seule solution pour enrayer la hausse du chômage, ils se gardent bien de préciser le taux de croissance qui permettrait d'en finir avec ce fléau. Afin de remédier à ce manque, je propose une équation qui permet de le calculer.

$$TC_{PIB} = \frac{[(PIB_{val} + ((PA_c \cdot HT_a \cdot PH)(1 + T_c))) - PIB_{val}]}{PIB_{val}}$$

Pour calculer le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage, il est nécessaire de commencer par calculer la population active sans emploi, le nombre moyen d'heures de travail annuel effectué par un salarié à temps plein, la productivité horaire et le taux de conversion entre le PIB en valeur et la valeur ajoutée en volume.

L'équation qui permet de calculer la population active sans emploi est la suivante :

- Soit, Pop est la population totale de la France : 65 899 406 hab^[45].
- « , TP_a est le taux de la population comprise entre 15 et 59 ans : 57,57 %^[46].
- « , E est le nombre d'élèves en second cycle et d'étudiants : 5 317 800^[47].
- « , PA_e est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 25 589 586 hab^[48].
- « , PA_c est la population active sans emploi.

$$PA_c = (Pop \cdot TP_a) - (E + PA_e)$$

En 2013, étant donné que 57,6 % des 65,8 millions de Français avaient entre 16 à 59 ans, la population en âge de travailler comprenait 37,9 millions de personnes. Étant composé de 5,3 millions d'élèves et d'étudiants et de 25,5 millions de salariés à temps plein, sa PA_c s'élevait à 7 millions de personnes, soit

21,6 % de la population active. Pour en finir avec le chômage, la croissance du PIB doit donc créer 7 millions d'emplois.

La PA_c étant définie, il est nécessaire de calculer le nombre moyen d'heures de travail annuel effectué par un salarié à temps plein, dont la formule est la suivante :

- Soit, VHt_b est le volume total d'heures travaillées par branche : 40 271 480 379 heures^[49].
- « , PA_e est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 25 589 586 hab.
- « , HT_a est le nombre moyen d'heures de travail annuel effectué par un salarié à temps plein.

$$HT_a = \frac{VHt_b}{PA_e}$$

En 2013, les 25,5 millions d'actifs à temps plein ayant effectué 40,2 milliards d'heures de travail, la HT_a était de 1 574 heures.

La HT_a étant défini, il est nécessaire de calculer la productivité horaire du travail, dont la formule est la suivante :

- Soit, VA_{vol} est le montant de la VA en volume : 1 855 854 249 000 €^[50].
- « , PH est la productivité horaire du travail.

$$PH = \frac{VA_{vol}}{VHt_b}$$

En 2013, étant donné qu'une VA_{vol} de 1 855 milliards € a été générée par 40,2 milliards d'heures de travail, la PH était de 46 €. En moyenne, une heure de travail génère 46 € de valeur ajoutée.

La PH ayant été calculé, il est nécessaire de calculer le taux de conversion entre le PIB en valeur et la valeur ajoutée en volume.

- Soit, PIB_{val} est le montant du PIB en valeur : 2 113 687 000 000 €^[51].
- « , T_c est le taux de conversion entre le PIB en valeur et la VA en volume.

$$T_c = \frac{PIB_{val} - VA_{vol}}{VA_{vol}}$$

Le PIB_{val} étant de 2113 milliards € et la VA_{vol} étant de 1 855 milliards €, le T_c était de 13,9 %.

La PA_c , le HT_a , la PH et le T_c étant définis, il est possible de calculer le taux de croissance du PIB qui permettra d'en finir avec le chômage.

- Soit, PIB_{val} est le montant du PIB en valeur : 2 113 687 000 000 €.
- « , HT_a est la moyenne d'heures de travail par branche à temps plein : 1 574 heures.
- « , PA_c est la population active sans emploi : 7 031 013 actifs sans emploi.
- « , PH est la productivité horaire du travail : 46,08 €.
- « , T_c est le taux de conversion entre le PIB en valeur et la VA en volume : 13,9%.
- « , TC_{PIB} est le taux de croissance du PIB qui supprimera le chômage.

$$TC_{PIB} = \frac{[(PIB_{val} + ((PA_c \cdot HT_a \cdot PH)(1 + T_c))) - PIB_{val}]}{PIB_{val}}$$

En 2013, si les 7 millions d'actifs sans emploi avaient travaillé 1 574 heures avec une PH de 46 €, ils auraient généré une VA_{vol} de 509 milliards €. Le T_c étant de 13,9 %, le PIB_{val} supplémentaire aurait été de 580 milliards €. Le PIB_{val} de 2013 étant de 2 113 milliards €, le PIB qui aurait permis d'en finir avec le chômage aurait été de 2 694 milliards €, soit un TC_{PIB} de 27,5 %. En 2013, pour en finir avec le chômage, la France aurait du générer un taux de croissance de 27,5 %.

Ce taux n'étant pas atteignable en une seule année, à *PH* constant, je vais à présent proposer des solutions concrètes pour générer un taux de croissance de 5,5 % par an pendant 5 ans.

Comment relancer la croissance du PIB ?

Le taux de croissance du PIB qui permettra d'en finir avec le chômage est de 27,5 %. Étant donné que la France a beaucoup de difficulté à soutenir un taux de 2 % par an, il est nécessaire de proposer des solutions concrètes pour qu'elle soit en mesure d'en générer un de 5,5 % par an pendant 5 ans. En 2013, les ménages et l'État contribuaient au PIB à hauteur de 53,3 % et de 24,1 %^[52]. Pour que ces deux acteurs économiques soutiennent un taux aussi élevé, il est nécessaire qu'ils augmentent leurs consommations et leurs dépenses.

□ Comment relancer la consommation des ménages ?

En 2013, les dépenses de consommation des ménages représentaient 53,3 % du PIB. Pour relancer la croissance, il est nécessaire d'inciter les ménages à consommer *toujours plus* de biens et de services marchands. Le marketing, la R&D, les designers et les stylistes utilisent de multiples stratégies pour inciter le consommateur à augmenter la fréquence de ses actes d'achat : élargir l'offre marchande, accélérer le phénomène de mode et le processus de destructions/créations des innovations et l'obsolescence programmée.

Élargir l'offre de biens et de services marchands. Pour stimuler la consommation, il est nécessaire d'élargir l'offre marchande. Le rôle du marketing est de proposer toujours plus de nouveaux biens et services (réfrigérateur, lave-linge, télévision, téléphone, iPhone, iPad, Internet, tourisme, concert, etc.) capables de répondre aux « besoins » du consommateur. Tandis qu'en 1966, les supermarchés américains proposaient 7 000 nouveaux produits, aujourd'hui ils en proposent plus de 16 000, dont 95 % sont des échecs commerciaux^[53]. La difficulté des entreprises n'est donc pas d'élargir l'offre, mais de trouver des consommateurs solvables avides de consommer. La hausse des salaires et la généralisation du crédit à la consommation apparaissent donc comme des solutions envisageables pour relancer la consommation des ménages.

Élargir la largeur et la profondeur de l'offre marchande. Pour conquérir des niches de consommateurs *toujours plus* étroites, la largeur et la profondeur de l'offre (voiture, vélo, moto, ordinateur, etc.) doivent augmenter. Le marketing, la R&D et les designers multiplient la réponse à un même besoin par modèle, niveau technique, option, qualité, finition et prestige. En proposant un modèle par type de carrosserie (urbaine 108, routière 508, tout terrain 4008, Coupé RCZ, etc.), segment de marché (B1 petite C1, B2 polyvalente C3, M1 compacte C4, etc.) et niveau de finition 208 (GTI, XY, LIKE, etc.), PSA cherche à conquérir des niches *toujours plus* étroites de consommateurs solvables avides de se distinguer des autres et d'affirmer leur réussite. Le prix étant le principal critère de différenciation entre les modèles, il permet au consommateur de se positionner et de se distinguer socialement.

Multiplier l'offre destinée à satisfaire un même besoin. Pour augmenter la consommation d'un même service, il est nécessaire de multiplier l'offre. Un individu qui a besoin de communiquer peut utiliser de multiples outils techniques (ordinateur de bureau ou portable, téléphone fixe ou mobile, FAX, etc.) et abonnements (téléphone fixe ou mobile, Internet, SMS, etc.). Tous ces moyens techniques permettent aux individus d'échanger entre eux par l'intermédiaire d'un téléphone fixe ou mobile, d'un fax, d'un SMS, d'un E-mail ou par l'intermédiaire de réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Malgré tous les moyens techniques qu'il a à sa disposition pour communiquer l'individu est toujours plus frustré et insatiable.

Accélérer le processus de destruction/création des innovations techniques. En s'accéléralant, la destruction/création des innovations incite le consommateur à accélérer le rythme de ses achats. Ce processus concerne tous les produits techniques : ordinateurs, portables, logiciels, télévisions, appareil photo, imprimantes, voitures, mobiles, etc. Les innovations apportées au téléphone mobile (SMS, photo, Bluetooth, 3G, MP3, jeux, traitement de texte, E-mail, Internet, TV, iPhone, GPS, androïde, etc.) illustrent parfaitement ce processus. Pour rester à la pointe de la technologie, affirmer sa réussite sociale et se distinguer des autres, le consommateur est motivé à remplacer le vieil iPhone 5 qu'il a acheté six mois

auparavant par le nouvel iPhone 6. La concurrence à laquelle se livrent les entreprises pour conquérir de nouvelles parts de marché accélère le processus effréné de destruction/création des innovations.

Accélérer l'obsolescence programmée des produits. L'obsolescence programmée consiste à programmer une panne ou la date de désuétude d'un produit dès sa conception (défaut fonctionnel, obsolescence indirecte, incompatibilité, absence de pièces détachées, etc.). En concevant des produits dont la durée de vie est limitée, la R&D contraint le consommateur à renouveler la fréquence de ses actes d'achat plus souvent. Malgré des brevets qui permettraient à une ampoule d'atteindre une durée de vie de 100 000 heures, elle est maintenue à 1 000 heures par les ingénieurs. Ce processus s'est généralisé à de nombreux produits techniques (réfrigérateur, lave-linge, imprimante, portable, mobile, etc.).

Accélérer le phénomène de mode vestimentaire. Un vêtement est un marqueur social qui permet d'affirmer son statut, de se distinguer des autres et d'affirmer sa réussite. Pour inciter le client à accélérer la rotation de sa garde-robe et donc, la fréquence de ses achats, le renouvellement des gammes a été accéléré. En produisant 12 000 designs par ans, la marque Zara propose de nouveaux modèles toutes les 2 semaines^[54]. Ayant abandonné les collections bisannuelles, les plus performantes les renouvellent 10 à 12 fois par an.

Tandis que le marketing étudie le comportement du consommateur pour lui proposer une offre qui répond à ses besoins, la R&D et les designers produisent des innovations qui permettent d'y répondre. La publicité et les médias sont chargés de présenter les nouveaux produits et de motiver les consommateurs à en acheter *toujours plus*. Les ressources naturelles et les matières premières étant limitées, ce processus aura, à terme, des conséquences écologiques et climatiques majeures.

□ **Comment élargir l'offre de services marchands destinée aux ménages ?**

Pour relancer la croissance du PIB, il est nécessaire d'élargir l'offre de services marchands destinée aux ménages. Avant de proposer des solutions, il apparaît pertinent de faire l'inventaire des activités qui ne contribuent pas à la croissance. Pour qu'une transaction y contribue, elle doit être matérialisée par une facture ou un ticket de caisse qui fera l'objet d'un enregistrement comptable. N'étant pas matérialisés par une facture, le bénévolat, le travail au noir, le travail domestique de la femme au foyer, ainsi que la prostitution et les trafics (drogues, armes, organes, etc.) n'y contribuent pas. Certaines activités, telles que l'école publique qui est gratuite, ne font pas non plus l'objet de facturation. Afin de relancer la croissance, il apparaît donc nécessaire d'envisager autrement la prise en charge de ces activités pour qu'elles y contribuent également.

Transformer les tâches domestiques en services marchands. Les tâches domestiques (soins et transport des enfants, aide au devoir, ménage, repassage, courses, etc.) qui sont effectuées par la femme au foyer ou « au noir » par une femme de ménage ou une étudiante, ne contribuent pas à la croissance du PIB. Les chèques emplois services universels^[55] et les entreprises de services aux particuliers ont permis que les tâches domestiques y contribuent également. De 1990 à 2010, les effectifs de ce secteur d'activité ont augmenté de 89,3 %^[56]. Employant des salariés peu qualifiés, au SMIC et à temps partiel « subi », il est en partie responsable de l'augmentation des travailleurs pauvres. La principale activité de ces entreprises n'est pas de vendre un service, mais du temps libre. En effet, elle achète une heure de travail au SMIC, qu'elle revend entre 20 et 30 € à un particulier pour qu'il puisse disposer de temps libre. Pour que cette activité soit rentable, elle doit être exonérée de cotisations sociales patronales. Étant donné que l'accès à ces services nécessite de disposer d'un revenu minimum de 5 500 € par mois, ils sont uniquement accessibles aux cadres, aux classes moyennes supérieures et à l'élite. Pour que les classes moyennes aient les moyens d'y accéder, l'État doit intervenir pour les aider à les financer. En accordant un abattement fiscal de 15 000 € par an, il subventionne à hauteur de 10 milliards € ce secteur d'activité. Pour qu'il se développe sans l'aide de l'État, non seulement, le pouvoir d'achat des classes moyennes doit augmenter, mais en plus, ils ne doivent plus disposer de temps libre.

Transformer un service public en service marchand. Un service public contribue à la croissance du PIB, s'il émet des factures. L'école publique étant financée par l'impôt, elle ne facture pas ses services aux parents des élèves. Pour que le système éducatif contribue à la croissance, les heures de cours doivent être transformées en marchandise et les élèves en clients. En produisant des factures, les écoles privées

contribuent à la croissance. Étant donné que l'enfant doit être inscrit dans l'école ou le collège de son quartier, s'il a une mauvaise réputation, pour éviter de pénaliser ses études, les parents peuvent l'inscrire dans l'école privée de leur choix. La hausse croissante des inscriptions dans les écoles privées contribue à relancer la croissance.

Légaliser la prostitution et les trafics. N'étant pas matérialisés par une facture, la prostitution et les trafics (drogues, armes, organes, etc.) ne font pas l'objet d'un enregistrement comptable. Ces activités ne contribuent donc pas à la croissance du PIB. Afin de la relancer, il apparaît donc pertinent de les légaliser pour développer de nouveaux marchés autour de ces activités. Au nom de la liberté et du libre marché, les ultralibéraux réussiront à transformer le corps de la femme en marchandise. Si la France adoptait la législation de l'Allemagne et de la Belgique, l'exploitation sexuelle permettrait de créer des emplois et de relancer la croissance. En légalisant le commerce des drogues douces (cannabis, herbes, etc.), les Pays-Bas créent des emplois et stimulent la croissance. En légalisant la prostitution et les trafics de drogues, la France aura les moyens de relancer la croissance, de créer des emplois, d'augmenter ses recettes fiscales (TVA, cotisations sécurités sociales, impôts sur les sociétés et le revenu) et de lutter contre les mafias et le crime organisé.

□ **Comment encourager les classes moyennes à consommer davantage ?**

Pour que la consommation des ménages soit en mesure de soutenir un taux de croissance du PIB de 5,5 % pendant 5 ans, il est nécessaire d'augmenter le pouvoir d'achat des classes moyennes. Au nom de la compétitivité et du libre marché, les ultralibéraux ont provoqué la stagnation des salaires et la hausse des prix du logement. En provoquant la stagnation du pouvoir d'achat, cette doctrine apparaît comme un frein à la consommation et donc, à la relance de la croissance. Pour encourager les classes moyennes à consommer davantage, il est donc nécessaire d'augmenter le SMIC et le temps de travail, de réguler les prix et d'en finir avec la peur du chômage.

Augmenter les salaires. Pour augmenter le pouvoir d'achat, le revenu des classes moyennes doit augmenter. De 1983 à 2013, tandis que la part de la valeur ajoutée versée aux salariés a diminué de 6,7 %, celle versée aux actionnaires a augmenté de 13,2 %. Cette baisse a provoqué une réduction de la consommation et donc, de la croissance. Si les ménages ne disposent pas d'un revenu plus élevé, la hausse de l'offre et des budgets publicitaires ne provoqueront pas celle de la demande. Durant les années 30, Henri Ford avait compris que pour vendre des voitures à ses salariés, il devait les augmenter. La société de consommation n'aurait pas émergé, si les salaires n'avaient pas suivi le rythme de la hausse de l'offre marchande. Pour que les entreprises soient incitées à investir, à innover et à recruter, elles ont besoin de consommateurs solvables et de perspectives de développement. Actuellement, le secteur des services aux particuliers survit grâce aux abattements fiscaux accordés par l'État. Pour qu'il se développe sans l'aide de l'État, le revenu des classes moyennes doit augmenter. En fixant le SMIC à 12,5 €, l'État provoquera une hausse du pouvoir d'achat des ménages, qui se traduira par une relance de la consommation, de l'activité économique et donc, de la croissance. Afin de faire face à la hausse de la demande, les entreprises seront motivées à investir et donc, à recruter du personnel.

Augmenter le temps de travail. Pour augmenter le pouvoir d'achat des classes moyennes, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail. En supprimant 1 journée de repos et en fixant la durée légale de la journée de travail à 8 heures, la semaine de travail sera de 48 heures. En couplant le SMIC à 12,5 € avec la semaine de 48 heures, il sera possible d'augmenter considérablement le pouvoir d'achat des ménages. Ne disposant plus de temps libre, pour en retrouver, les classes moyennes seront contraintes d'externaliser leurs tâches domestiques à des entreprises de services aux particuliers. N'ayant plus le temps de s'occuper de leurs enfants et de pratiquer d'autres activités personnelles, elles exprimeront leurs manques et leurs frustrations par *toujours plus* de consommation. La hausse de la consommation stimulera l'activité économique, qui provoquera la relance de la croissance et donc, la création d'emplois.

Réguler les prix du logement. Pour augmenter le pouvoir d'achat, l'État doit également intervenir sur le marché de l'immobilier. De 2000 à 2010, tandis que le revenu des ménages augmentait de 25 %^[57], l'indice des prix du logement augmentait de 107 %^[58]. Selon une enquête de l'observatoire du logement datant d'avril 2012, qu'ils soient locataires ou propriétaires, 55 % des Français déclaraient consacrer un tiers de leur budget à se loger^[59]. Si les loyers et les prix du logement augmentaient au même rythme que le

pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires et du temps de travail ne contribueront pas à relancer la consommation et donc, la croissance. La hausse des prix étant due à la dérégulation et à la spéculation, pour provoquer une baisse des prix, il est nécessaire de réguler le marché de l'immobilier. En le régulant, il sera possible d'augmenter le pouvoir d'achat des classes moyennes sans pénaliser la compétitivité des entreprises.

Supprimer la peur du chômage. Pour inciter les classes moyennes à consommer, il est nécessaire d'en finir avec le chômage. La peur de perdre son emploi incite davantage à épargner qu'à consommer et à souscrire des crédits à la consommation. Afin de les motiver à consommer davantage, il est nécessaire d'interdire l'intérim, d'encadrer l'usage du CDD et de limiter les licenciements abusifs en renforçant le Code du travail.

En augmentant le SMIC et le temps de travail, et en régulant les prix du logement, il sera possible d'augmenter considérablement le pouvoir d'achat des classes moyennes. N'ayant plus peur du chômage, elles seront davantage motivées à consommer qu'à épargner. Même si elles ne disposent plus de temps libre, elles auront les moyens d'en retrouver en externalisant leurs tâches domestiques. Pour faire face à la hausse de la demande, les entreprises de services aux particuliers devront augmenter leurs effectifs et donc, créer des emplois. Ce processus vertueux permettra donc de relancer la croissance du PIB et de créer des emplois.

Même si la consommation des ménages est le principal contributeur à la croissance du PIB, elle ne sera pas capable à elle seule de soutenir un taux de 5,5 % pendant 5 ans.

□ **Comment augmenter les dépenses de l'État ?**

En 2013 les dépenses des administrations publiques ont contribué à 24,1 % du PIB^[60]. Pour relancer la croissance, l'État doit donc augmenter les budgets de la sécurité et de la défense.

Augmenter les dépenses allouées à la sécurité intérieure. L'État peut relancer la croissance du PIB en augmentant les dépenses allouées au budget de la sécurité intérieure. Pour les augmenter, il doit en justifier la hausse auprès de l'opinion publique. Le climat de peur et d'insécurité provoqué par des images de violences, de crimes, de réfugiés et d'attentats terroristes, donne à l'État les moyens de les justifier. Sous prétexte de défendre les institutions de la nation, l'ordre public, la cohésion sociale et la liberté et de protéger la population et les biens, il peut renforcer son arsenal juridique et matériel. En votant la loi ALLOPI 2 et l'état d'urgence, le gouvernement s'est donné les moyens d'anticiper, de prévenir, d'intervenir et de lutter contre les menaces terroristes, les mouvements radicaux, le crime organisé, les trafics, l'émigration clandestine, la petite délinquance et la délinquance routière. En installant des caméras de vidéosurveillance, des portiques de sécurité dans les aéroports et des radars fixes et mobiles, en se dotant de matériel de prise d'empreintes génétiques et en commandant des gilets pare-balles, etc., l'État augmente ses dépenses en faveur des entreprises du secteur de la sécurité. Pour permettre aux entreprises et aux particuliers de se protéger, il a également légalisé l'usage d'entreprises privées de sécurité, de surveillance et de gardiennage. Sous prétexte d'améliorer le fonctionnement du système carcéral, l'État a délégué à des entreprises privées la construction de prisons, la restauration, l'entretien, la blanchisserie, la maintenance, etc. En augmentant les dépenses allouées à la sécurité, l'État relance la croissance au détriment de la culture et du système social.

Augmenter les dépenses du secteur de la défense. L'État peut également augmenter le budget de la défense pour relancer la croissance du PIB. Pour en justifier la hausse, il peut exploiter les attentats terroristes, les guerres et la guerre froide. De 1945 à 1990, la guerre froide a permis aux États-Unis d'augmenter le budget de la défense au profit du complexe militaro-industriel^[61]. Après l'effondrement de l'Union Soviétique, le complexe militaro-industriel n'avait plus d'ennemis pour justifier la hausse de ce budget. « *Le choc des civilisations* » de Samuel Huntington lui en donna un nouveau. L'attentat du 11 septembre 2001, attribué au groupe terroriste Al-Qaïda, a permis d'augmenter à nouveau le budget de la défense. De 2001 à 2010, au nom de la défense de la nation, de la liberté, de « *notre mode de vie* » et de la guerre contre le terrorisme, ce budget est passé de 296 à 636 milliards \$, soit une hausse de 114 %. Sa hausse a profité aux marchands d'armes (Carlyle, Boeing, Lockheed Martin, General Dynamics, etc.), aux sociétés privées de mercenaires (Black Water, etc.) et aux entreprises de logistiques (Halliburton,

etc.), au détriment de la population. En effet, pour financer la hausse de ce budget, le gouvernement de George W Bush a réduit les dépenses publiques et sociales.

Pour augmenter les budgets de la sécurité et de la défense, sans réduire ceux alloués à la santé, au social, à la culture et au bien-être, l'État doit trouver d'autres moyens de les financer.

□ **Comment augmenter les recettes fiscales de l'État ?**

Pour augmenter les dépenses allouées à la sécurité et à la défense, sans réduire les autres, l'État doit augmenter ses recettes fiscales.

Augmenter le taux d'imposition des revenus les plus élevés. La hausse du pouvoir d'achat des classes moyennes étant destinée à la consommation, l'État devra trouver d'autres sources de financement. Pour financer la hausse de ses dépenses, le gouvernement peut augmenter le taux d'imposition des contribuables qui ont des revenus élevés. Les hauts revenus ayant des moyens légaux d'échapper à l'impôt, il sera également nécessaire de supprimer le bouclier fiscal, les niches fiscales, les abattements fiscaux et les autres moyens légaux de s'y soustraire.

Lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale. Pour financer le budget de l'État, il est également nécessaire de lutter contre les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscale qui permettent aux entreprises d'échapper légalement à l'impôt. L'estimation du manque à gagner pour la France est comprise entre 60 et 80 milliards € par an. Étant donné que le taux d'impôt sur les sociétés diffère d'un pays européen à l'autre, des entreprises installent leur siège social dans ceux qui ont le plus bas (Irlande, Luxembourg, certains pays de l'Est). Afin d'en finir avec le dumping fiscal, il est nécessaire d'harmoniser ce taux au sein de l'Union européenne. L'optimisation fiscale repose également sur la pratique des « frais de transfert » qui peuvent prendre de multiples formes. Une entreprise installée en France peut réaliser l'essentiel de ses bénéfices dans une de ses filières installées dans un paradis fiscal. Une filière installée dans un paradis fiscal peut également facturer des frais de gestion, des prestations de services fictifs (marketing, communication, etc.) et des royalties sur les brevets, un algorithme ou la marque à son siège social. En diminuant les bénéfices, ces frais de transfert permettent au siège social de réduire sa contribution à l'impôt. L'essentiel des bénéfices étant réalisé par sa filière, l'entreprise échappe légalement à l'impôt. Tandis que le taux d'impôt sur les bénéfices des PME se situe à 22 %, celui des multinationales se situe à 8 %. Pour dissuader l'usage des frais de transferts, le ministère des Finances devra recruter des contrôleurs formés aux techniques d'optimisation fiscale. Leur mission sera de contrôler l'activité réelle des filières des entreprises nationales installées dans les paradis fiscaux. Après avoir été soumise à des sanctions et à une amende élevée, pour éviter un redressement fiscal exemplaire qui reposera sur son chiffre d'affaires, l'entreprise devra présenter les bénéfices réels de son activité. Étant donné qu'un contrôleur rapporte plus qu'il ne coûte, plus il y en aura, plus il y aura de redressements, plus la fraude et l'optimisation fiscale augmenteront les recettes de l'État.

En légalisant les trafics et la prostitution, en augmentant le taux d'imposition des contribuables les plus aisés, en recrutant des contrôleurs des impôts et en sanctionnant lourdement les pratiques d'évasions et d'optimisations fiscales, l'État augmentera ses recettes fiscales. Il aura donc les moyens d'augmenter les budgets de la sécurité et de la défense sans réduire ceux de la culture, de l'éducation, des sports, de la santé, des services sociaux et du bien-être.

La hausse de la consommation des classes moyennes et des dépenses de l'État permettront de stimuler un taux de croissance de 5,5 % pendant 5 ans. En stimulant l'activité des entreprises et en encourageant l'investissement, ce processus vertueux permettra la création de millions d'emplois et donc, d'en finir avec le chômage. Après avoir proposé des solutions pour relancer la croissance du PIB, il apparaît pertinent de se demander si elle procure réellement du bien-être et une amélioration de la qualité de vie.

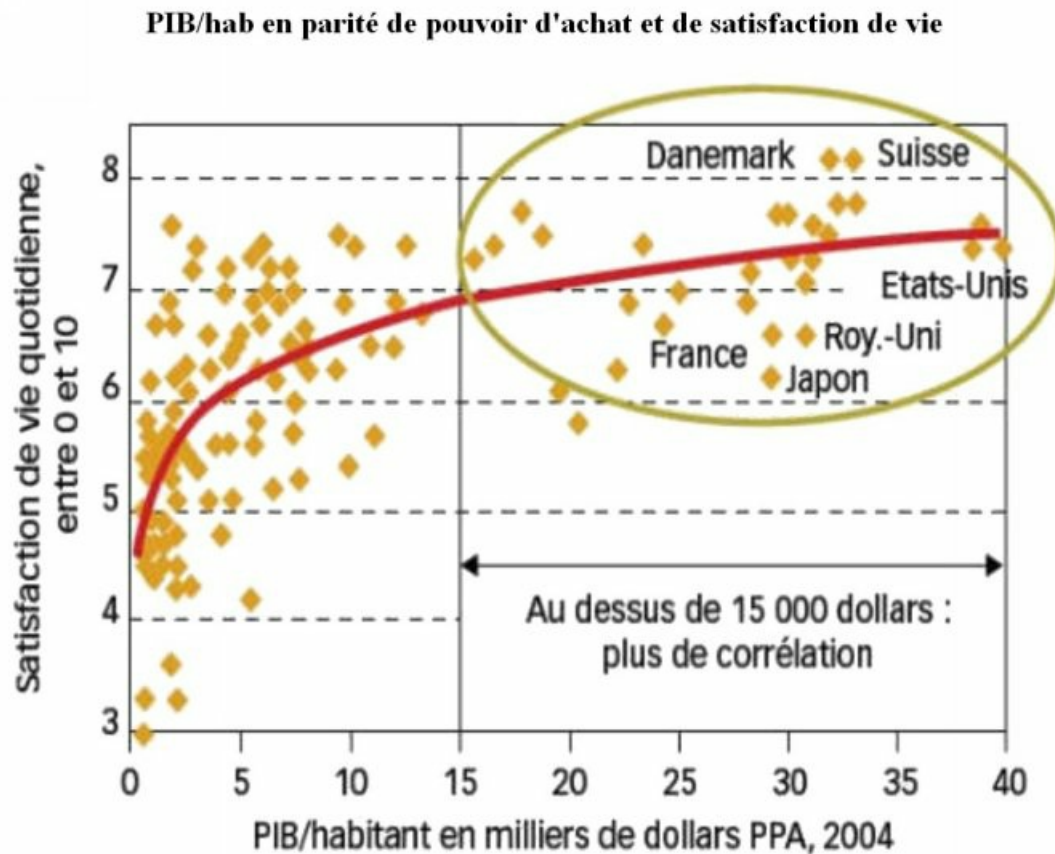
La croissance du PIB contribue-t-elle au bien-être ?

La croissance du PIB est présentée par les décideurs économiques et politiques comme la condition du progrès social. Étant donné qu'il existerait une corrélation entre la croissance et le bien-être, plus elle augmente, plus la population a les moyens de se procurer du plaisir, d'éprouver du bonheur et d'exercer sa liberté. La croissance est donc synonyme de bien-être et de progrès social. Afin de confirmer ou d'infirmer cette affirmation, il apparaît pertinent d'étudier le PIB par habitant avec la satisfaction de vie,

l'indicateur global de santé sociale et les raisons pour lesquelles le PIB apparaîtrait comme un indicateur aveugle.

□ **La croissance du PIB par habitant procure-t-elle plus de bien-être ?**

Le PIB par habitant est présenté comme un indicateur capable de mesurer l'évolution du bien-être de la population d'un pays. Selon les économistes, la qualité de vie est censée augmenter proportionnellement à la croissance du PIB par habitant. Plus sa croissance augmente, plus le niveau de bien-être s'élève. Malgré l'évidence de cette affirmation, cela ne va pas de soi. Le graphique ci-dessous présente le lien entre la croissance du PIB par habitant et le sentiment de la satisfaction de vie en 2004.



- Source : Jean Gadrey, Alternative économique^[62].

Ce graphique fait apparaître une corrélation logarithmique ($R^2 = 0,52$) entre le PIB par habitant et la satisfaction de la vie au quotidien. En effet, de 0 à 15 000 \$ par an, la satisfaction progresse de manière objective en fonction de la croissance du PIB par habitant. Par contre, à partir de 15 000 \$, étant donné qu'il n'y a plus de corrélation, le niveau de satisfaction n'apparaît plus comme objectif, mais subjectif. À partir de 15 000 \$, le sentiment de bien-être diffère d'un individu à l'autre ou d'un pays à l'autre de manière subjective. En 2004, le PIB par habitant de la France et du Japon étaient respectivement de 33 874 \$ et 36 441 \$^[63]. Si le bien-être était proportionnel au PIB par habitant, les Japonais auraient dû être plus heureux que les Français. Non seulement le sentiment de bien-être des Français était supérieur à celui des Japonais, mais en plus, celui des Français et des Japonais étaient égaux, voire même inférieurs, à celui de la population du Costa Rica et de pays d'Amérique Centrale dont le PIB par habitant était inférieur à 15 000 \$. De 1970 à 2013, le PIB par habitant en valeur de la France est passé de 15 197 € à 31 148 €^[64]. Si le sentiment de bien-être était proportionnel à la croissance, en 2013 les Français auraient dû être 2 fois plus heureux qu'en 1970. Malgré une hausse de 105 %, les Français sont nostalgiques de la période des trente glorieuses qui était une période de plein emploi. Ces exemples démontrent que *toujours plus* de croissance du PIB par habitant ne s'accompagne pas forcément de *toujours plus* de bien-être et de qualité de vie. Afin d'appréhender ce phénomène, il apparaît pertinent de s'intéresser aux besoins que cherche à satisfaire l'offre marchande.

En France et dans l'ensemble des pays industrialisés, à partir du moment où un individu n'est pas sans

domicile fixe, il dispose d'un confort matériel sans précédent dans l'histoire de l'humanité. En effet, il a, au minimum, un toit (maison ou appartement), de l'électricité, une arrivée d'eau froide et chaude, un système de chauffage, une salle de bain, un WC, un réfrigérateur, une cuisinière, une table, des chaises et un lit. Ce confort matériel, qui nous apparaît comme une évidence, ferait envie à de très riches aristocrates et bourgeois du 19^e siècle. En effet, au 19^e siècle, le summum du luxe pour un aristocrate anglais n'était pas de disposer de toujours plus de bijoux ou de vêtements de marque, mais d'installer de la plomberie dans sa maison. Installer des robinets, un système d'évacuation des eaux usées et une salle de bain procurait un confort matériel dont nous n'avons même plus conscience. À ce niveau de confort, il faut ajouter un canapé, un lave-linge, une voiture, un ordinateur, une télévision, un téléphone portable, etc. Étant donné que notre perception du bien-être est davantage subjective qu'objective, malgré tout le confort matériel dont nous disposons déjà, nous en désirons *toujours plus*. Pourquoi en désirons-nous *toujours plus* ?

La publicité et les médias n'incitent plus l'individu à satisfaire ses besoins essentiels et un minimum de confort matériels, mais à consommer *toujours plus* de biens et de services marchands pour affirmer son appartenance sociale et nourrir l'estime de soi. À la fin du 19^e siècle, Thorstein Veblen avait déjà constaté ce phénomène psychologique. *« Or, il faut entendre cette consommation de marchandises en un sens très éloigné de sa signification naïve, si l'on tient à dire qu'elle procure le stimulant dont l'accumulation procède invariablement. Le motif qui se trouve à la racine de la propriété, c'est la rivalité ; c'est la même qui continue à agir dans cette institution qu'il a fait naître, et dans le déploiement de tous ces traits de la structure sociale qui touchent à l'institution de la propriété. La possession des richesses confère l'honneur : c'est une distinction provocante. »*^[65]

Le but de la consommation n'est plus de répondre aux subsistances, mais de permettre au consommateur d'exprimer son appartenance sociale, d'affirmer sa réussite et de se distinguer des autres pour être admiré, envié et aimé. L'offre destinée à satisfaire ces besoins étant illimitée, les ménages revendiquent une augmentation illimitée de leur pouvoir d'achat. Afin d'appréhender les conséquences de ce phénomène psychologique, je vous invite à imaginer que nous disposions tous d'un revenu suffisant pour nous payer une Citroën C4. Notre objectif n'étant pas de nous transporter, mais de nous distinguer les uns des autres et d'affirmer notre réussite sociale, posséder une Citroën C4 perdrait toute valeur à nos yeux. En effet, si tout le monde possédait une Citroën C4, nous continuerions à réclamer une augmentation de notre pouvoir d'achat pour nous payer une Audi A4. Comme le faisait également remarquer Thorstein Veblen : *« En tout état de cause, le désir de richesse ne peut guère être assouvi chez quelque individu que ce soit ; quant à combler le désir moyen, le désir universel de richesse, il n'en saurait être question. On aurait beau distribuer avec largesse, égalité, « justice », jamais aucun accroissement de la richesse sociale n'approcherait du point de rassasiement tant il est vrai que le désir de tout un chacun est de l'emporter sur tous les autres par l'accumulation des biens. Si comme on l'a parfois soutenu, l'aiguillon de l'accumulation était le besoin de moyen de subsistance ou de confort physique, alors on pourrait concevoir que les progrès de l'industrie satisfassent peu ou prou les besoins économiques collectifs ; mais du fait que la lutte est en réalité une course à l'estime, à la comparaison provocante, il n'est pas d'aboutissement possible. »*^[66]

La comparaison sociale étant l'une des principales motivations de l'activité humaine, l'égalité des conditions matérielles ne permettra jamais de combler le besoin de se distinguer les uns des autres. Étant donné que l'offre destinée à nourrir l'estime de soi est illimitée et que le sentiment de bien-être est lié à une logique de comparaison sociale, pour accéder à un niveau de qualité de vie acceptable, l'individu revendiquera une augmentation illimitée de son pouvoir d'achat. Quel que soit le montant de son revenu ou de sa fortune, il imagine que s'il gagnait plus, il serait plus admiré, plus aimé et plus respecté par autrui et donc, qu'il serait plus heureux. Étant donné qu'il sera toujours confronté à une personne qui gagnera plus que lui, celui qui perçoit un revenu de 50 000 €, de 200 000 €, voire de 1 000 000 € par mois sera toujours frustré par ceux qui auront les moyens de se payer une voiture, une maison, un yacht, etc., plus puissant, plus grand et plus moderne que le sien. Tant qu'il cherchera à se distinguer par sa consommation, qu'il soit smicard ou millionnaire, l'individu ne sera donc jamais satisfait de son sort.

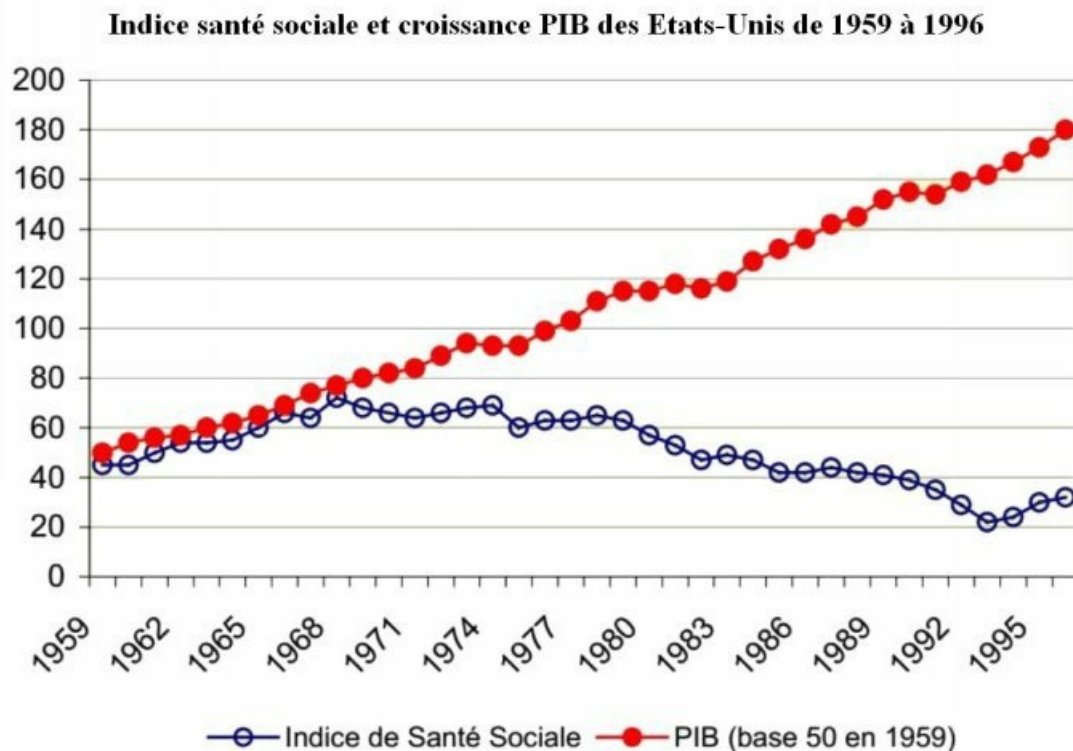
Afin d'approfondir le lien qui unit la croissance du PIB avec le bien-être, il apparaît pertinent de s'intéresser à l'indicateur global de santé sociale des époux Miringoff.

□ **Quel est le constat de l'indicateur global de santé sociale ?**

L'indicateur global de santé sociale^[67] a été créé en 1996 par deux chercheurs américains (Marc et Marque-Luisa Miringoff). Cet indicateur comprend 16 indices regroupés en 5 catégories.

Les enfants	Les jeunes	Les adultes	Les personnes âgées	Tous les âges
- Mortalité infantile	- Suicide des jeunes	- Nombre d'adultes au chômage	- Pauvreté des plus de 65 ans	- Délits violents
- Maltraitance des enfants	- Usage de drogues	- Salaire hebdomadaire moyen	- Espérance de vie des plus de 65 ans	- Accidents de la route mortels liés à l'alcool
- Pauvreté infantile	- Abandons d'études universitaires	- Couverture par l'assurance-maladie		- Accès à un logement à un prix abordable
	- Mères adolescentes			- Inégalités de revenu

En attribuant une note comprise entre 0 et 100 à chacun de ces indices et en calculant la moyenne de la somme de ces indices, cet indicateur fait apparaître la courbe du bien-être d'un pays. En 1996, le magazine *Challenge* a publié le graphique ci-dessous qui associe la courbe de la croissance du PIB avec celle de l'indicateur de santé sociale des États-Unis de 1959 à 1996.



- PIB base 50 en 1959, valeurs de l'ISS comprise par construction entre 0 et 100^[68].

Entre 1959 et 1974, la courbe de l'indice de santé sociale faisait apparaître une corrélation entre la croissance du PIB et l'évolution du bien-être. En effet, même si la courbe a stagné à partir de 1970, tandis que le PIB passait de 50 à 95 points, l'indice progressait de 45 à 70 points. En donnant aux Américains les moyens, d'une part, d'acheter un réfrigérateur, un lave-linge, une cuisinière, une voiture, un téléphone, une télévision, un aspirateur, etc., et d'autre part, de bénéficier de la retraite, de la sécurité sociale, d'un système de santé, de l'éducation, etc., et d'accéder à la culture et aux congés payés, la croissance leur a permis d'accéder à un niveau de confort matériels qui était auparavant réservé à une petite élite. Il est donc possible d'affirmer que durant cette période, la croissance du PIB a effectivement été synonyme de progrès social et de bien-être.

La crise pétrolière de 1974 a mis fin à la corrélation entre la croissance et le bien-être. Entre 1974 et 1989, tandis que le PIB atteignait 140 points, l'indice régressait à 40 points, soit 5 points de moins que le

niveau de 1959. Afin d'enrayer la crise et de créer des emplois, au début des années 80, sous la présidence de Ronald Reagan, les États-Unis ont mis en pratique la doctrine ultralibérale de Milton Friedman. D'après cette doctrine, pour sortir de la crise, créer des emplois et favoriser le progrès social, tous les secteurs économiques et sociaux devaient être soumis à la loi du marché dit de « l'offre et de la demande ». La mise en œuvre du libre marché a provoqué la dérégulation des prix, des marchés financiers et du système bancaire, la suppression des taxes douanières, la liberté du commerce, ainsi que la privatisation du système éducatif, de santé et de retrait et de l'ensemble des services publics. Au lieu de favoriser le progrès social et le bien-être, le libre marché a provoqué l'effondrement de 30 points de l'indice de santé sociale.

À la fin de la guerre froide, étant donné qu'il n'y avait plus d'alternative à la doctrine ultralibérale, le processus de libéralisation s'accéléra. Cette accélération provoqua la pollution et la dégradation de l'environnement, l'augmentation des prix du logement, de la mortalité infantile, du suicide des jeunes, de l'usage de drogues, de la xénophobie et du sentiment d'insécurité, ainsi que la baisse du niveau d'éducation, du nombre d'individus couverts par l'assurance maladie et de l'espérance de vie. En 1993, tandis que le PIB atteignait 140 points, l'indice de santé social régressait à 25 points, soit 20 points de moins qu'en 1959. À cause du libre marché, non seulement, la croissance du PIB ne contribuait plus au bien-être et au progrès social, mais en plus, la qualité de vie avait régressé.

La mise en œuvre de la doctrine ultra-libéral aboutit aux constats du moine et économiste du 18^e siècle G Ortès. « *Pour le bonheur des peuples, des systèmes inutiles, je me bornerai à chercher la raison de leur misère... Le bien et le mal économique se font toujours équilibre dans une nation : l'abondance des biens chez les uns est toujours égale au manque de biens chez les autres ; la grande richesse d'un petit nombre est toujours accompagnée de la privation des premières nécessités chez la multitude, la diligence excessive des uns rend forcée la fainéantise des autres ; la richesse d'un pays correspond à sa population et sa misère correspond à sa richesse.* » ^[69]

Étant donné que la démocratie, qui contribue au progrès social, n'est pas forcément compatible avec le libre marché, les ultralibéraux ne se soucient pas du respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Au nom du libre marché, les États-Unis ont aidé le général Pinochet à renverser le gouvernement socialiste de Salvador Aliendé, qui avait été élu démocratiquement, pour installer une dictature ultralibérale. Les 9,5 % de croissance annuelle de la Chine autorisent les ultralibéraux à penser que la croissance du PIB peut s'accommoder d'un régime autoritaire.

L'étude de l'indicateur global de santé social montre qu'à cause de la mise en œuvre de la doctrine ultralibérale, la croissance du PIB n'est plus synonyme de progrès social et de bien-être. Il apparaît à présent pertinent d'appréhender pourquoi, le PIB est un indicateur aveugle ?

□ **Pourquoi le PIB serait-il un indicateur aveugle ?**

Le calcul du PIB repose sur l'enregistrement comptable des transactions économiques matérialisées par une facture ou un ticket de caisse. Le PIB est un indicateur aveugle, car l'enregistrement des factures ne prend pas en compte les questions éthiques et morales ainsi que les causes et conséquences de ces transactions.

Par exemple, durant une émeute urbaine, des jeunes mettent le feu à une voiture. Son propriétaire dépose une plainte au commissariat de police et envoie un constat à son assurance pour être remboursé du préjudice qu'il a subi. 1 - L'assureur édite une facture pour justifier le chèque de remboursement. Le comptable de l'assureur enregistre la facture dans son livre de compte. 2 - Après avoir déposé le chèque à sa banque, le client se rend dans un garage pour acheter une nouvelle voiture. Pour matérialiser la vente, le vendeur édite une facture que le comptable enregistrera. Étant donné que les comptables de l'assureur et du garage enregistrent uniquement le montant de la facture dans leurs livres de compte, la cause sociale de l'achat n'apparaît pas dans le calcul du PIB.

Comme le fait remarquer Naomie Klein, le PIB étant un indicateur aveugle, même si cela peut paraître immoral, « *l'économie du désastre* » ^[70] : les émeutes urbaines, les attentats terroristes, les guerres, les accidents, les tremblements de terre, les tsunamis, les inondations, les ouragans, etc., contribue à la croissance. Ces catastrophes provoquent des milliers de morts, ainsi que des milliards € de dégâts. Le

30 octobre 2006, le rapport Stern évaluait le coût financier des catastrophes climatiques à venir à plus de 5 500 milliards \$. Ces catastrophes peuvent être interprétées d'un point de vue humain ou économique. D'un point de vue humain, ce sont des fléaux qu'il faut éviter. D'un point de vue économique, ces catastrophes apparaissent comme des opportunités de croissance pour les secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce.

Il est important de préciser que ce ne sont pas les accidents, les maladies ou les catastrophes, mais les réparations qui contribuent à la croissance. En effet, étant donné qu'un tremblement de terre ne produit pas de factures pour sa prestation, les morts, les blessés et les dégâts qu'il provoque ne font pas l'objet d'un enregistrement comptable. Par contre, les réparations (enterrements, dépenses de santé, frais hospitaliers, reconstruction des infrastructures, consommation, etc.), qui seront matérialisées par des factures, feront l'objet d'enregistrements. Non seulement les catastrophes contribuent à la croissance, mais en plus elles créent des emplois.

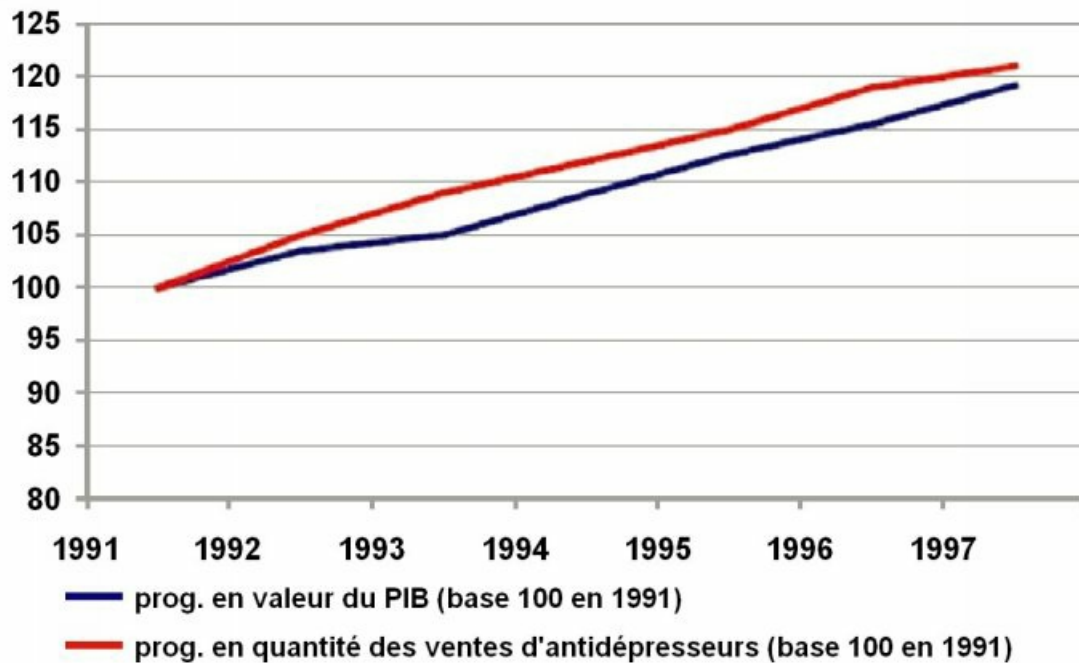
D'un point de vue économique, la guerre est le meilleur contributeur à la croissance. En effet, pour qu'un pays ait les moyens de guerroyer, il doit commencer par acheter des armes. Lors de l'affrontement, l'armée devra disposer d'une logistique (cantine, campement, carburants, munitions, uniformes, etc.), dont les frais seront matérialisés par des factures. La guerre terminée, la reconstruction du pays produira également des factures. La paie revenue, par souci de prévention, il sera nécessaire de renouveler les stocks d'armes et d'encourager la R&D pour en produire de nouvelles. À l'inverse d'une catastrophe naturelle, une guerre contribue donc à la croissance du PIB avant, pendant et après.

La guerre en Irak de 2003 a relancé la croissance du PIB des États-Unis au profit du « *complexe militaro-industriel* ». Pour la financer, le gouvernement de George W Bush a réduit les budgets sociaux et augmenté la dette publique, qui sera financée par les contribuables. Ce qui vaut pour la guerre en Irak vaut également pour la première et la Seconde Guerre mondiale. Afin de relancer la croissance et de créer des emplois, les pays industrialisés maintiennent des activités nuisibles au bien-être collectif. En effet, sa relance provoque la mort de soldats et de milliers de victimes innocentes. Si les conflits armés disparaissaient, ce serait un progrès social considérable pour l'humanité, mais une véritable catastrophe pour l'industrie militaire.

Le chômage et la peur du chômage contribuent également à la croissance du PIB. La peur contraint le salarié à se soumettre aux ordres, à contribuer au « *sale boulot* », à accepter la dégradation de ses conditions de travail, etc. Ce climat de soumission est responsable d'un état de stress qui a des répercussions néfastes sur sa santé physique et psychique. Le constat est sans appel : le travail rend malade et tue dans tous les secteurs d'activités, à tous les niveaux hiérarchiques et dans toutes les catégories socioprofessionnelles. De 1996 à 2005, le nombre officiel des maladies professionnelles reconnues a explosé de 288 %. De plus en plus de salariés sont sujets à des états anormaux d'agitation et d'angoisse, accompagnés d'une diminution de la lucidité et d'un rétrécissement de la pensée. En 2000, d'après les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 3 millions de Français, soit 6 % de la population, souffraient de troubles psychiques. Les principaux troubles sont la schizophrénie, la maladie d'Alzheimer et l'addiction (drogue, alcool, consommation, jeux, sexe, travail, etc.). Ces symptômes sont révélateurs d'un malaise social profond qui concerne toutes les couches de la société.

Pour permettre aux salariés de s'adapter au stress généré par la dégradation de leurs conditions de travail, les médecins prescrivent des antidépresseurs. Au cours des années 90, l'agence du médicament (DEIPE) a constaté que la consommation d'antidépresseurs de la France augmentait au même rythme que la croissance du PIB.

Consommation d'antidépresseurs et croissance du PIB



- Source : Aurélien Boutaud, Fracture sociale, fracture écologique^[71]

L'augmentation des maladies liées à la souffrance au travail entraîne une explosion des dépenses de santé qui est favorable au développement de l'industrie pharmaceutique et de la santé. En 2004, l'organisation internationale du travail (OIT) signalait que le coût des problèmes de santé mentale liés au travail représentait 3 % du PIB. Ce processus contribue à creuser le déficit de la caisse de sécurité sociale. Afin de la réduire, le gouvernement propose d'augmenter les cotisations salariales, de réduire les remboursements et de réformer le système de sécurité sociale. Étant donné que c'est la peur du chômage qui est responsable de la hausse de ces dépenses, il devrait plutôt mettre en place un programme ambitieux capable d'en finir avec ce fléau. La suppression du chômage serait un bienfait pour les salariés, mais une catastrophe pour l'industrie pharmaceutique et de la santé.

Sous prétexte de répondre à des besoins, les industrielles commercialisent des objets techniques nuisibles pour la santé. Un rapport de l'OMS datant de mai 2011 déclarait que les micro-ondes à basse fréquence, utilisées par les antennes relais, les portables, la WI-FI, etc., provoqueraient des cancers^[72]. Malgré ce rapport, cette technologie se repend grâce aux portables, à la WI-FI et aux objets connectés. Ayant évalués des risques sanitaires majeurs, les compagnies d'assurances n'assurent pas les entreprises de ce secteur. Cela ne les empêche pas de poursuivre l'exploitation de cette technologie sous le prétexte qu'elle répond aux besoins du consommateur, favorise l'innovation, crée des emplois et qu'aucune étude « sérieuse » ne prouve qu'elle est dangereuse pour la santé ! Malgré des études indépendantes qui prouvaient que fumer tue, l'industrie du tabac tenait les mêmes propos. Étant donné que le PIB est aveugle, qu'elle soit à l'origine de maladies, d'accidents, de catastrophes ou de guerres, tant qu'elle sera présentée comme le seul moyen de créer des emplois, la croissance sera encouragée et valorisée par les industriels et les politiques.

Pour qu'un taux de croissance du PIB de 5,5 % par an pendant 5 ans soit envisageable, cette solution doit, d'une part, être viable à moyen et long terme sur le plan économique, et, d'autre part, ne pas menacer la qualité de vie et la survie de l'humanité.

Chapitre II : La croissance du PIB menacerait-elle la survie de l'humanité ?

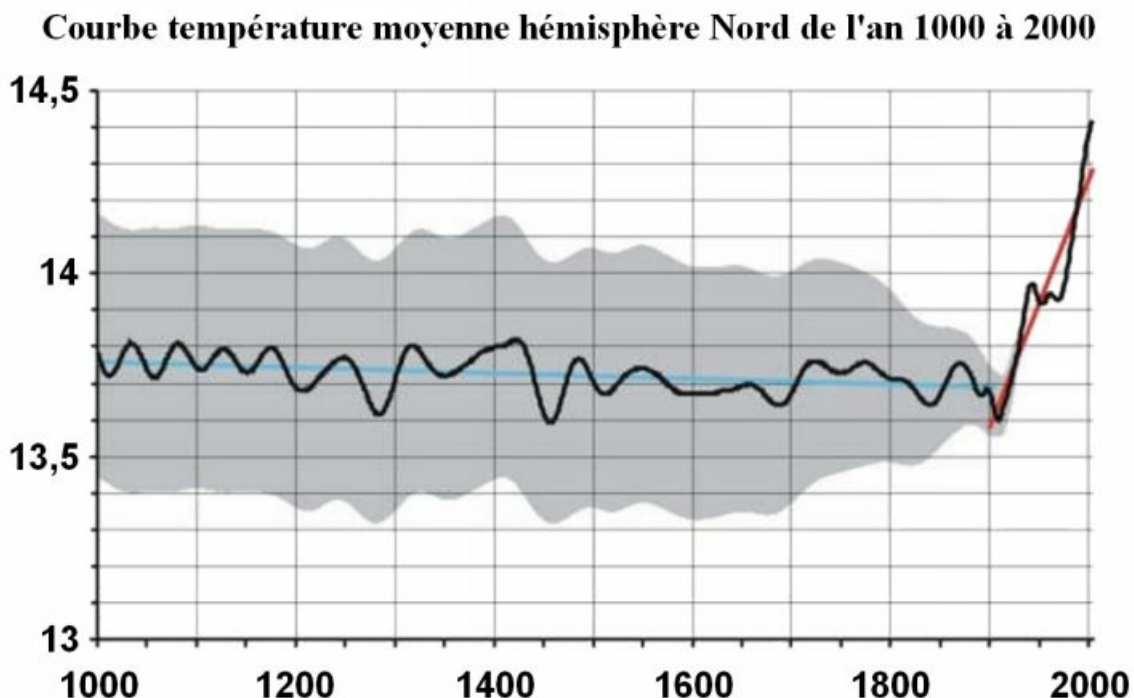
Pour que la solution de soutenir un taux de croissance du PIB de 5,5 % par an pendant 5 ans soit envisageable, elle ne doit pas menacer le développement économique, la qualité de vie des populations et la survie des générations présentes et à venir. En 1972, les sages du *Club de Rome* ont publié un ouvrage intitulé : *les limites de la croissance*. En prenant en compte les variables de l'évolution technologique, de la population, de l'alimentation, des ressources naturelles et de l'environnement, ils sont arrivés à la conclusion que la croissance du PIB était limitée par les ressources limitées de la planète. D'après cette étude, si les tendances actuelles se poursuivaient, le système mondial s'emballerait et s'effondrerait au début du 21^e siècle.

En m'appuyant sur les rapports du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), les données de l'OCDE et le rapport Stern, je commencerai par étudier les causes et conséquences du réchauffement climatiques. Ensuite, je tenterai d'évaluer les stocks de matières premières qui sont indispensables au développement économique. Je poursuivrai cette étude en tentant d'évaluer les conséquences de la dégradation des ressources naturelles. Je la terminerai en abordant les enjeux de la préservation des ressources biologiques et de l'empreinte écologique.

Je tiens à préciser que mon objectif n'est pas de faire une étude approfondie, mais de montrer les liens qui unissent le développement économique avec le climat, les stocks de matières premières, les ressources naturelles et la biodiversité.

La croissance du PIB serait-elle responsable du réchauffement climatique ?

Pour que la croissance du PIB soit envisageable, elle ne doit pas menacer la survie de l'humanité. La vie sur terre sera viable tant que la température globale de la planète n'augmentera pas de plus de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle de la fin du 19^e siècle. Le graphique ci-dessous présente la courbe de la variation de la température de l'hémisphère Nord depuis l'an mille^[73].



- La ligne noire est la moyenne globale lissée. La zone grise est l'intervalle de confiance à 95% lissé des estimations. La ligne bleue est la ligne de régression pour la période 1000-1899. La ligne rouge est la ligne de régression pour la période 1900-2004.

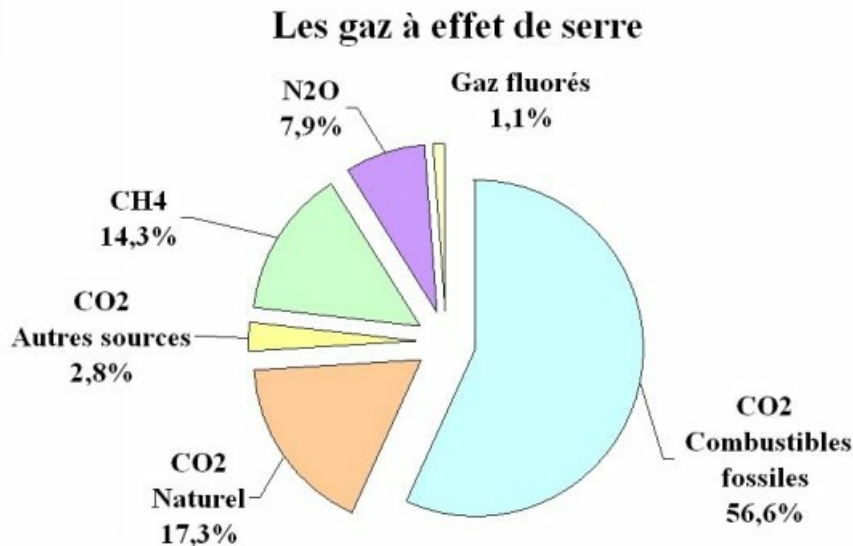
- Source: graph drawn by Hanno using data from two sources^[74].

Entre l'an 1000 et 1900, la courbe de la température moyenne de l'hémisphère Nord a oscillé entre 13,6°C et 13,8°C. À partir du 20^e siècle, la courbe en forme de crosse de hockey de Michael Mann montre qu'elle n'a pas cessé d'augmenter, pour atteindre +14,4°C à la fin du 20^e siècle, soit une hausse de plus de

0,6 C par rapport à 1900. Étant donné qu'à la fin du 19^e siècle, l'écart était de 13,7°C, pour être viable, la température moyenne de la planète ne doit donc pas dépasser 15,7°C. Ayant définis la température qu'il ne faut pas dépasser, pour que la croissance du PIB soit envisageable, il apparaît nécessaire d'identifier les principales causes réchauffement climatique.

□ **Quelles sont les causes du réchauffement climatique ?**

Selon les rapports du GIEC, le réchauffement climatique est dû aux gaz à effet de serre qui seraient provoqués par des phénomènes naturels et l'activité humaine. Le graphique ci-dessous montre les principaux gaz à effet de serre.



- Source : GIEC Changement climatique 2007, rapport de synthèse [\[75\]](#)

Les principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone, le méthane, les oxydes nitreux et les gaz fluorés.

-Le **dioxyde de carbone (CO2)** contribue à plus de 76,7 % de l'effet de serre. Même si 20,1 % de ces gaz proviennent d'émissions naturelles (respiration des animaux, putréfaction, incendies, etc.), de la déforestation et de la production de ciment, ils sont, pour l'essentiel (56,6 %), dus à la combustion des énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole).

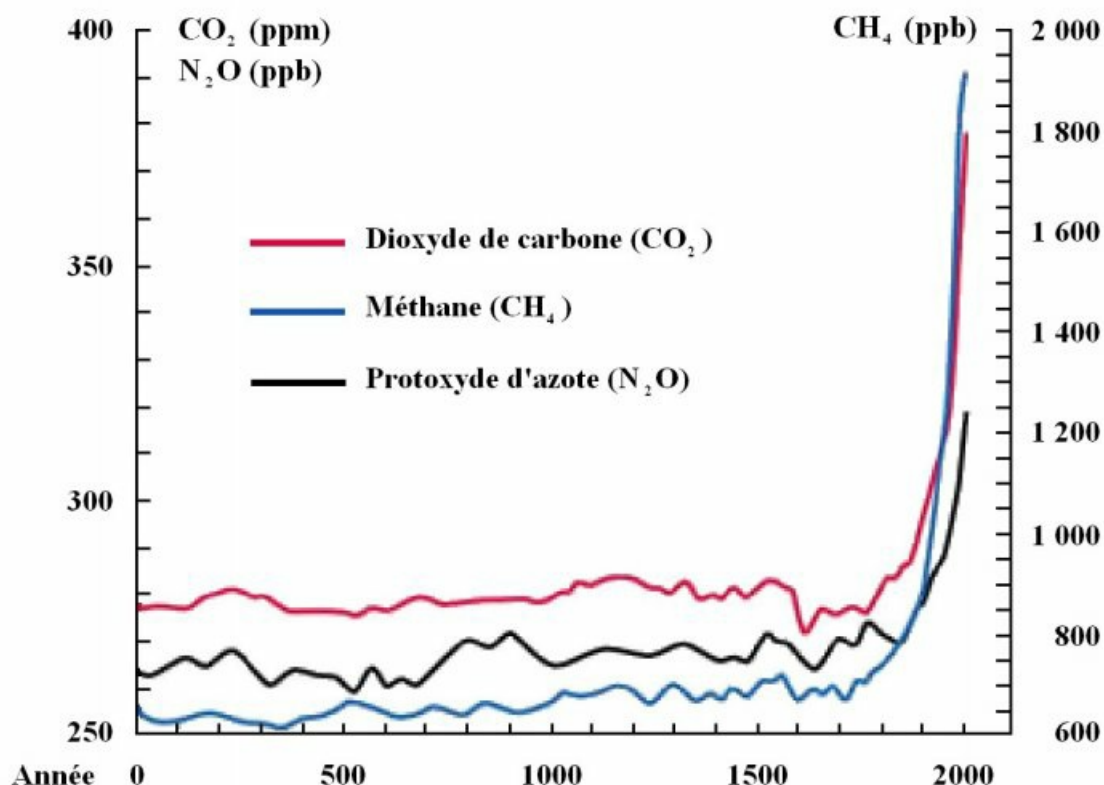
-Le **méthane (CH₄)** y contribue à 14,3 %. Le méthane d'origine naturel se forme à l'abri de l'oxygène de l'air, grâce à la fermentation des composés organiques animal et végétal. Celui d'origine humaine provient de la combustion des brûlis en zone tropicale, de l'élevage intensif de ruminant, de la culture du riz, des décharges d'ordures ménagères, ainsi que de l'exploitation des mines de charbon et des sites de forages pétroliers et gaziers.

-Les **oxydes nitreux (N₂O)** y contribuent à environ 7,9 %. La part humaine de ce gaz provient, pour l'essentiel, de l'utilisation d'engrais azotée et de procédés chimiques.

-Les **gaz fluorés qui correspondent à la catégorie des fluorocarbures (CFC, HCFC, HFC, PFC, etc.)** y contribuent à 1,1 %. Ils proviennent, pour l'essentiel, des systèmes de climatisation, des aérosols et des composants industriels.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des concentrations de gaz à effet de serre de l'année 0 à 2005.

Concentration de gaz à effet de serre de l'année 0 à 2005



- Source : GIEC 2007^[76]

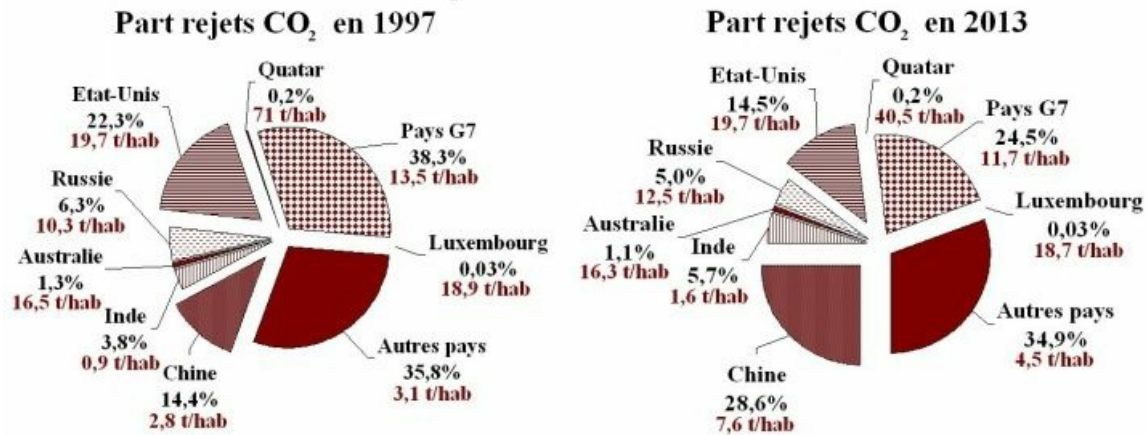
Ce graphique montre que, de l'an 0 à 1900, les concentrations de méthane fluctuaient entre 600 et 800 ppb et celles de dioxyde de carbone et d'oxyde nitreux entre 250 et 280 ppm et ppb. À partir de la fin du 19^{ème} siècle, les concentrations de CH₄ sont passées de 800 à 2 000 ppb, celles du CO₂ de 280 à 375 ppm et celle du N₂O de 280 à 390 ppb. Étant donné que le réchauffement climatique a commencé à partir de la révolution industrielle de la fin du 19^{ème} siècle, il existe un lien étroit entre l'évolution exponentielle de ces trois courbes et le développement économique. En augmentant les rejets de gaz à effet de serre, la croissance du PIB contribue à la hausse de la température du climat. La hausse de la température ayant progressé au rythme du développement économique, il est donc possible d'affirmer que ce ne sont pas des phénomènes naturels, mais la croissance du PIB qui est responsable du réchauffement climatique.

Ayant montré que la croissance du PIB était le principal responsable des rejets de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'identifier les pays qui rejettent le plus de CO₂.

□ Quels sont les pays qui rejettent le plus de CO₂ ?

Étant donné que le CO₂ contribue au réchauffement climatique, il est nécessaire d'identifier les pays qui en rejettent le plus. Entre 1997 et 2013, malgré le protocole de Kyoto, qui a été signé en 1997, les rejets de CO₂ mondiaux ont augmenté de 48,4 %. Le graphique ci-dessous compare la part des rejets de CO₂ en % et en tonne par habitant.

Part des rejets de CO₂ en % et en t/hab en 1997 et en 2013



- Sources : Banque mondiale : indicateur du développement dans le monde [\[77\]](#)

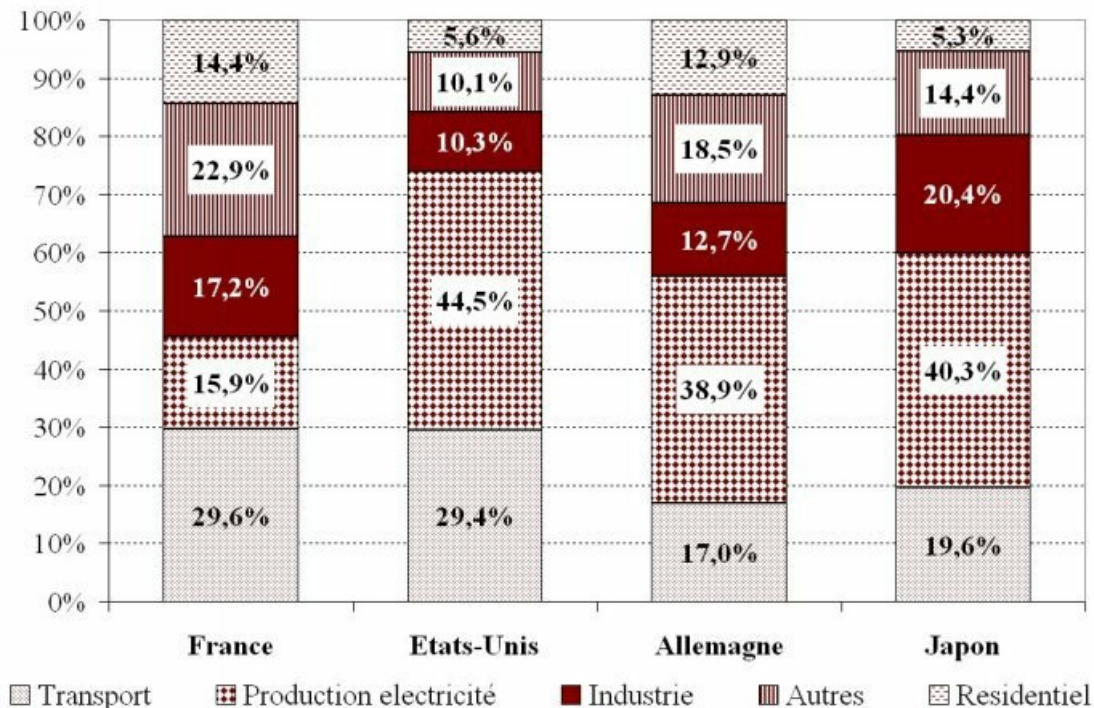
En 2013, 11 pays (États-Unis, Chine, Inde, Japon, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Canada et Australie) se partageaient 65 % des rejets de CO₂ de la planète. À eux deux, la Chine et les États-Unis en rejettent 43,1 %. De 1997 à 2013, tandis que les rejets des États-Unis et des pays du G7, hors États-Unis, diminuaient de 3,5 % et de 6,6 %, ceux de la Chine, de l'Inde, de la Russie et de l'Australie augmentaient de 195 %, de 121,7 %, de 17,2 % et de 23,6 %. La réduction des rejets de CO₂ des États-Unis et des pays du G7 est en partie due à la délocalisation d'une partie de leur production industrielle vers des pays émergents, telle que la Chine et l'Inde. En devenant l'usine du monde, la Chine permet à ces pays de présenter des résultats satisfaisants concernant leurs efforts pour lutter contre les rejets de CO₂ et donc, le réchauffement climatique.

Même si la Chine est le pays qui rejette le plus de CO₂, la comparaison en tonnes par habitant met en évidence que les apparences peuvent parfois être trompeuses. En effet, les pays qui en rejettent le plus par habitant sont les pays du Golf, et notamment le Qatar, ainsi que le Luxembourg et l'Australie. Même si ces trois pays rejettent 1,53 % des tonnes de CO₂ mondiaux, avec 40,5, 18,7 et 16,5 t/hab, ils sont ceux qui en rejettent le plus par habitant. De 1997 à 2013, tandis que les rejets par habitant du Qatar diminuaient de 43 %, ses rejets de CO₂ augmentaient de 126 %. Cette baisse n'est donc pas due à une réduction des rejets, mais à l'augmentation de sa population de 298 %. Si sa population n'avait pas augmenté, elle aurait rejeté 161 t/hab. Pour éviter de dépasser 15,7°C, il est donc nécessaire que les pays du G7 et du Golf, le Qatar, les États-Unis, l'Australie, le Luxembourg et l'ensemble des pays industrialisés réduisent leurs rejets de CO₂. Afin d'identifier les moyens de les réduire, il apparaît pertinent d'étudier les secteurs d'activités qui en rejettent le plus.

□ Quels sont les secteurs d'activités qui rejettent le plus de CO₂ par pays?

Après avoir désigné les pays qui rejettent le plus de CO₂, il est intéressant d'aborder les secteurs d'activités qui en rejettent le plus. Le graphique ci-dessous présente les parts d'émissions de CO₂ des principaux secteurs d'activités par pays.

Part émission CO₂ par pays et secteurs d'activités



- Source : Donnée OCDE sur environnement^[78]

-**États unis** : Avec 44,5 %, la production d'électricité rejette le plus de CO₂. Elle est suivie de très loin par les transports, l'industrie et les autres activités qui en rejettent et 29,4 %, 10,3 % et 10,1 %. Pour sa part, le résidentiel n'y contribue qu'à hauteur de 5,6 %.

-**Allemagne** : Avec 38,9 %, la production d'électricité en rejette le plus. Il arrive loin devant les autres activités, les transports, l'industrie et le résidentiel qui en rejettent 18,5 %, 17 %, 12,7 % et 12,9 %.

-**France** : Avec 29,6 %, ce sont les transports qui en rejettent le plus. Ce secteur est suivi par les autres activités, l'industrie et le résidentiel qui en rejette 22,9 %, 17,2 % et 14,4 %. Sa production d'électricité étant assurée à plus de 70 % par des centrales nucléaires, elle rejette seulement 15,9 %.

-**Japon** : Avec 40,3 %, la production d'électricité en rejette le plus. Il arrive loin devant l'industrie, le transport et les autres activités qui en rejettent 20,4 %, 19,6 % et 14,4 %. Pour sa part, le résidentiel n'y contribue qu'à hauteur de 5,3 %.

Ce graphique met en évidence que le mode de production d'électricité d'un pays détermine l'activité qui rejette le plus de CO₂. Étant donné que la France produit plus de 70 % de son électricité grâce au nucléaire, ce sont les transports qui en rejettent le plus. L'essentiel des rejets de la France étant dû aux transports routiers, pour les réduire, il est nécessaire, d'une part, qu'elle encourage le ferroviaire, la relocalisation de la production et l'économie locale, et, d'autre part, qu'elle décourage les transports routiers en les taxant davantage. Comme les États unis, le Japon et l'Allemagne produisent l'essentielle de leur électricité avec des centrales thermiques à charbon, à gaz ou au fioul, c'est la production d'électricité qui en rejette le plus. Pour réduire leurs rejets, ces pays doivent, non seulement augmenter leur parc de centrales nucléaires et la production des énergies renouvelables, mais aussi, réduire leur consommation d'électricité. La consommation d'électricité étant, pour l'essentielle, due au chauffage, à la production d'eau chaude et à la climatisation des secteurs résidentiels et tertiaires, sa réduction nécessite d'encourager la rénovation des logements anciens et la construction de logements à hautes performances énergétiques.

Après avoir désigné les pays et les secteurs d'activité qui rejettent le plus de CO₂, il apparaît pertinent d'appréhender les conséquences du réchauffement climatique.

□ Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique ?

Si la température moyenne de la planète atteignait 15,7°C, la perturbation des cycles atmosphériques provoquerait de multiples conséquences irréversibles sur le climat et l'écosystème (atmosphère, océans, biosphère, etc.). Ces perturbations provoqueront la hausse du niveau des mers, l'inondation des zones côtières, des sécheresses, des incendies de forêt, l'arrêt de centrales nucléaires, la diminution des

récoltes, des piques de température, l'augmentation de pluies diluviennes, ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes (ouragans, cyclone, tornades, tempêtes, etc.) qui provoqueront de nombreuses victimes et des milliards \$ de dégât. La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes qui s'accroissent depuis la fin de 20^e siècle montrent que les effets du réchauffement climatique sont déjà présents.

Des **pluies diluviennes** ont touché l'Europe centrale et l'Allemagne en 1995, 1997, 2002 et 2013, la Grande-Bretagne en 2012 et la France en automne 2015. Des **incendies de forêt exceptionnels** ont touché l'Indonésie en 1997, le Portugal en 2003, l'Espagne en 2005, la Grèce en 2007 et la Russie et le Canada en 2010. À cause du réchauffement du climat, entre 2000 et 2012, l'Australie a dû faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies de forêt, tel que les mégas incendies de 2003, de 2005, de 2007 et de 2009. Des **piques de températures extrêmes** de plus de 40°C se généralisent. Tandis que l'Arabie Saoudite connaissait un pique de 81°C en 2003, l'Iran affichait 74°C en 2015. Face à la hausse des températures, l'Australie a ajouté deux couleurs mauves supplémentaires pour mesurer les températures supérieures à 50°C.

La fréquence et la puissance des **cyclones** et des **ouragans de catégorie 5**, qui sont particulièrement destructeurs, ont considérablement augmenté. Tandis qu'entre 1955 et 1999, il y en avait eu 13, entre 2000 et 2015, il y en a eu 26. Les rafales des ouragans Ivan (2004) et Patricia (2015) et du cyclone Monica (2006) étaient supérieures à 300 km/h. Aux États-Unis, la fréquence et l'intensité des **tornades** n'ont pas cessé d'augmenter. Tandis que de 1950 à 1980, le nombre de tornades est passé en moyenne de 200 à 800 par an, de 1980 à 2013, il est passé de 800 à 1400. Le 27 avril 2011, plus de 164 tornades ont été enregistrées. Le 7 mai 2015, 29 tornades ont ravagé le Kansas, le Nebraska, le Texas et l'Oklahoma. Celles de catégorie F4 (330 à 420 km/h) et F5 (420 à 510 km/h), qui sont particulièrement destructrices, ont également augmenté. Le 31 mai 2013, l'Oklahoma a connu l'une des plus grandes tornades de catégorie F5 (4,2 km de diamètre et vitesse du vent au centre 475 km/h).

Si rien n'est fait pour inverser le processus du réchauffement climatique, les conséquences humaines et matérielles de ces phénomènes météorologiques extrêmes vont s'amplifier. Des études menées par le gouvernement britannique et une société de réassurance, qui ne sont pas écologistes, confirment les dangers et les coûts du réchauffement climatique à moyen et long terme. Le gouvernement britannique a présenté le 30 octobre 2006 le rapport Stern, qui évaluait le coût financier des catastrophes climatiques à venir à plus de 5 500 milliards \$.

Une société munichoise de réassurance a chiffré les conséquences financières des catastrophes écologiques et climatiques à venir. Les pertes engendrées par l'augmentation du nombre de cyclones tropicaux et d'ouragan, l'élévation du niveau des mers et les dégâts causés à l'agriculture pourraient atteindre plus de 300 milliards \$ par an. Chaque année, pour faire face à la sécheresse, le secteur de l'eau serait confronté à un surcoût chiffré entre 47 et 250 milliards \$. À cause des sécheresses, des inondations et des incendies, les secteurs de l'agriculture et de la gestion des forêts pourraient perdre 41 milliards \$ par an. Les ouvrages de protection contre les inondations des quartiers résidentiels, des usines et des centrales thermiques et nucléaires pourraient représenter chaque année 1 milliard de \$. La perte de l'écosystème (zone de mangroves, récifs coralliens et lagunes littorales) se monterait à plus de 70 milliards \$ en 2050.

Au début du 21^e siècle, si aucune mesure sérieuse n'est prise, le développement économique des pays industrialisés et émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.) ainsi que le mode de vie matérialiste des populations de ces pays provoqueront une hausse de la température du climat, dont les conséquences seront irréversibles. Le réchauffement du climat de l'hémisphère Nord, qui apparaît pour certains comme un bienfait : un climat plus doux en Hivers et l'ouverture de la route maritime entre l'Asie et l'Europe par le pôle Nord, risque d'être de courte durée. En effet, la fonte des glaces de l'hémisphère Nord et l'augmentation des précipitations risquent de provoquer le ralentissement, voire l'arrêt du Gulf Stream qui permet à l'Amérique et à l'Europe du Nord de bénéficier d'un climat tempéré en Hiver. Ce phénomène météorologique, qui s'est déjà produit au 14^e siècle, a provoqué une baisse progressive de la température moyenne et donc, un mini-âge glaciaire. Si à court terme, cette catastrophe peut apparaître comme une opportunité de croissance pour les entreprises^[79], à moyen et long terme, le réchauffement du climat risque

de menacer la survie de l'humanité. Étant donné que c'est l'activité humaine et donc, le développement économique qui est responsable de la hausse des températures, la relance de croissance du PIB n'apparaît pas comme une solution envisageable pour en finir avec le chômage.

Après avoir montré que le climat n'était pas compatible avec la croissance, il est nécessaire de se demander si les stocks de matières premières peuvent soutenir un taux de 27,5 %.

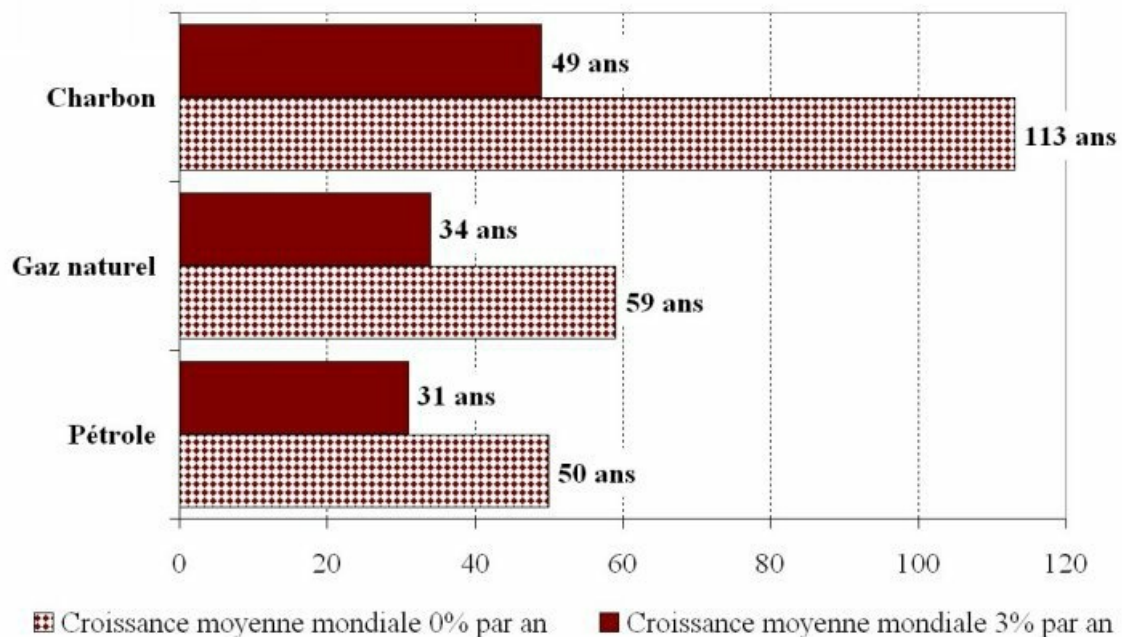
La croissance du PIB épuiserait-elle les stocks de matières premières ?

Pour qu'un taux de croissance de 5,5 % par an pendant 5 ans soit envisageable, il ne doit pas menacer le développement économique à moyen et long terme. Étant donné que la croissance est dépendante des stocks d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) et de minerais (fer, plomb, cobalt, etc.), avant de proposer cette solution, il apparaît pertinent d'évaluer les stocks de matières premières.

□ Quel est l'état des stocks d'énergie fossile ?

La croissance du PIB est dépendante, à plus de 80 %, des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon). Afin d'évaluer si une croissance de 5,5 % par ans pendant 5 ans est envisageable, il est nécessaire d'évaluer l'état des stocks. Le graphique ci-dessous présente l'évaluation des stocks d'énergies fossiles en année en fonction d'une croissance mondiale nulle ou de 3 % par an.

Stocks d'énergie fossiles en fonction croissance nulle ou 3% an



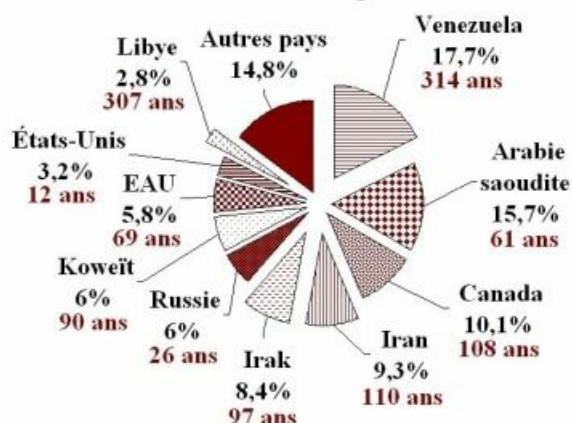
- Source : USGS2012^[80] et EIA^[81]

Étant donné que les énergies fossiles ne sont pas renouvelables, les stocks évoluent au rythme de la consommation et donc, de la croissance du PIB. En fonction d'une croissance annuelle du PIB mondial nul ou de 3 %, les stocks de charbon sont estimés entre 113 et 49 ans, ceux du gaz naturel entre 59 et 34 ans et ceux du pétrole entre 50 et 31 ans. Les ressources énergétiques étant limitées, en fonction du taux de croissance, ceux du pétrole et du gaz seront donc épuisés entre 2040 et 2060 et ceux du charbon entre 2060 et 2110.

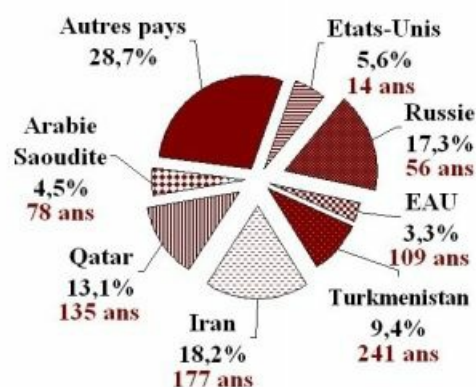
Le pétrole étant la matière première de base du carburant, du plastique, des fibres textiles, des engrais et des pesticides, il est une ressource stratégique indispensable au développement économique. Le gaz naturel étant utilisé pour se chauffer et produire de l'électricité et des engrais, il est également une ressource stratégique. Les graphiques ci-dessous présentent les réserves de pétrole et de gaz naturel mondial de 2015 en % et en année d'exploitation.

Réserves pétrole et gaz naturel en % et en année en 2015

Réserves de pétrole



Réserves de gaz naturel



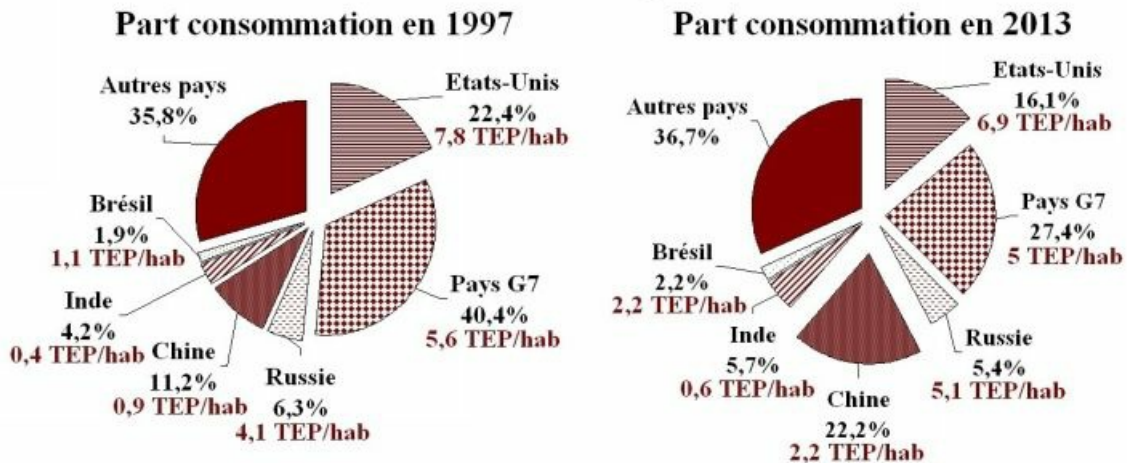
- Sources : BP statistical Review of World Energy june 2016^[82]

En 2015, à eux dix, le Venezuela, l'Arabie Saoudite, le Canada, l'Iran, l'Irak, la Russie, le Koweït, les Émirats Arabes Unis (EAU), les États-Unis et la Libye détiennent plus de 85 % des réserves de pétrole mondiales. Depuis qu'elle exploite ses sables bitumineux, avec ses 10,1 % de réserves et ses 108 années de stocks, le Canada apparaît comme le 3e pays qui détient le plus de pétrole. Ce n'est pas les réserves, mais le rythme de leur exploitation qui détermine le nombre d'années de stock. Détenant 2,8 % des réserves mondiales, au rythme de son exploitation actuelle, qui est de 432 mille barils par jour, la Libye détient 307 années de stocks. Même si elle détient 15,7 % des réserves, étant donné que son exploitation est de 2,35 millions de barils par jour, l'Arabie Saoudite ne détient que 61 années de stock. Au rythme actuel de la production, c'est-à-dire de 91,7 millions de barils par jour, les rares pays qui disposeront encore de réserves de pétrole après 2080 seront l'Iran, l'Irak, le Venezuela, le Koweït, la Libye et le Canada.

À eux sept, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Russie, les EAU, le Qatar, les États-Unis et le Turkménistan détiennent plus de 71 % des réserves de gaz naturel mondiales. Détenant 9,4 % des réserves, au rythme de son exploitation actuelle, qui est de 72,4 milles m³ par jour, le Turkménistan détient 241 années de stocks. Même si elle détient 17,3 % des réserves mondiales, étant donné que son exploitation est de 573,3 milles m³ par jour, la Russie n'en détient que 56,3. Au rythme actuel de la production, c'est à dire 3,53 millions de m³ par jour, les rares pays qui disposeront encore de réserves après 2100 sont l'Iran, l'Irak, les EAU, le Turkménistan et le Qatar.

À court terme, si la consommation de pétrole et de gaz naturel ne se réduit pas, les stocks, dont dépendent le développement économique, la production d'électricité et la capacité de certains pays à se chauffer, seront épuisés. Avant de proposer de réduire la consommation, il est nécessaire d'identifier ceux qui en consomment le plus. Le graphique ci-dessous présente la consommation d'énergie par pays et par habitant.

Part de la consommation d'énergie en % et en TEP/hab



- Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ^[83] et ^[84].

Ce graphique montre qu'en 2013, les États-Unis, les pays du G7, la Chine, la Russie, l'Inde et le Brésil consomment 76,3 % des ressources énergétiques mondiales. À eux deux les États-Unis et la Chine en consomment 38,3 %. De 1997 à 2013, tandis que la consommation des pays du G7, hors États-Unis, diminuait de 10,2 %, celle de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de la Russie et des autres pays augmentait de 181 %, de 94,7 %, de 64,7 %, de 21,4 % et de 46,2 %. La consommation mondiale ayant augmenté de 42,6 %, la faible baisse de la consommation des pays industrialisés a très largement été compensée par celle des pays émergents.

Même si en 2013 le Luxembourg et le Qatar ne représentent que 0,33 % de la consommation mondiale, par habitant, ils en consommaient respectivement 7,3 et 19,1 TEP/hab. De 1997 à 2013, tandis que la consommation par habitant du Qatar diminuait de 0,7 %, sa consommation augmentait de 308 %. Cette baisse n'est donc pas due à une réduction de sa consommation, mais à l'augmentation de sa population de 298 %. Si sa population n'avait pas augmenté, elle aurait consommé 78,6 TEP/hab.

Les stocks de pétrole et de gaz naturel étant limités, pour qu'ils ne s'épuisent pas à court terme, il est donc nécessaire que les États-Unis, les pays du G7, la Chine, l'Inde, le Brésil, le Qatar, les pays du Golf et le Luxembourg réduisent de manière significative leur consommation. S'ils ne la réduisent pas, le modèle économique actuel, qui repose sur une énergie à bas prix, s'effondrera. Pour produire de l'électricité et des carburants et se chauffer, il sera donc nécessaire de remplacer le pétrole et le gaz naturel par des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectrique, géothermie, biocarburant, algue, etc.) et de favoriser les nouvelles technologies (pile à combustible, cogénération, stockage de l'électricité, énergie libre, fusion nucléaire, etc.). En ce que concerne la production de plastiques, de fibres textiles, d'engrais et de pesticides, il sera nécessaire d'innover pour remplacer le pétrole à moindre coût.

Les stocks de pétrole et de gaz naturel étant limités et concentrés dans certains pays, ceux qui en détiennent disposent d'une manne financière qui leur procure une autonomie économique et politique. Cette manne financière peut servir les intérêts d'une classe dirigeante (Arabie Saoudite, Qatar, Koweït, EAU, etc.), qui souvent collabore avec des compagnies pétrolières (Shell, Exxon Mobile, BP, Total, etc.), ou être mise au service du développement du pays et du bien-être de sa population. Allant à l'encontre des intérêts des compagnies pétrolières et des banques, la seconde solution conduit souvent à un coup d'État (Mossadegh en Iran 1953) ou à une guerre civile (Kadhafi en Libye 2011). Après son élection, Mossadegh souhaitait nationaliser l'industrie pétrolière pour financer des réformes au profit du peuple (sécurité sociale, contrôle des loyers, réformes agraires, etc.). Le 19 août 1953, la CIA a organisé un coup d'État (opération Ajax) ^[85] pour le remplacer par le régime autoritaire du Shah d'Iran qui était favorable aux intérêts de l'industrie pétrolière. Mossadegh n'a donc pas été renversé pour préserver les droits de l'homme et la démocratie, mais pour servir des intérêts économiques.

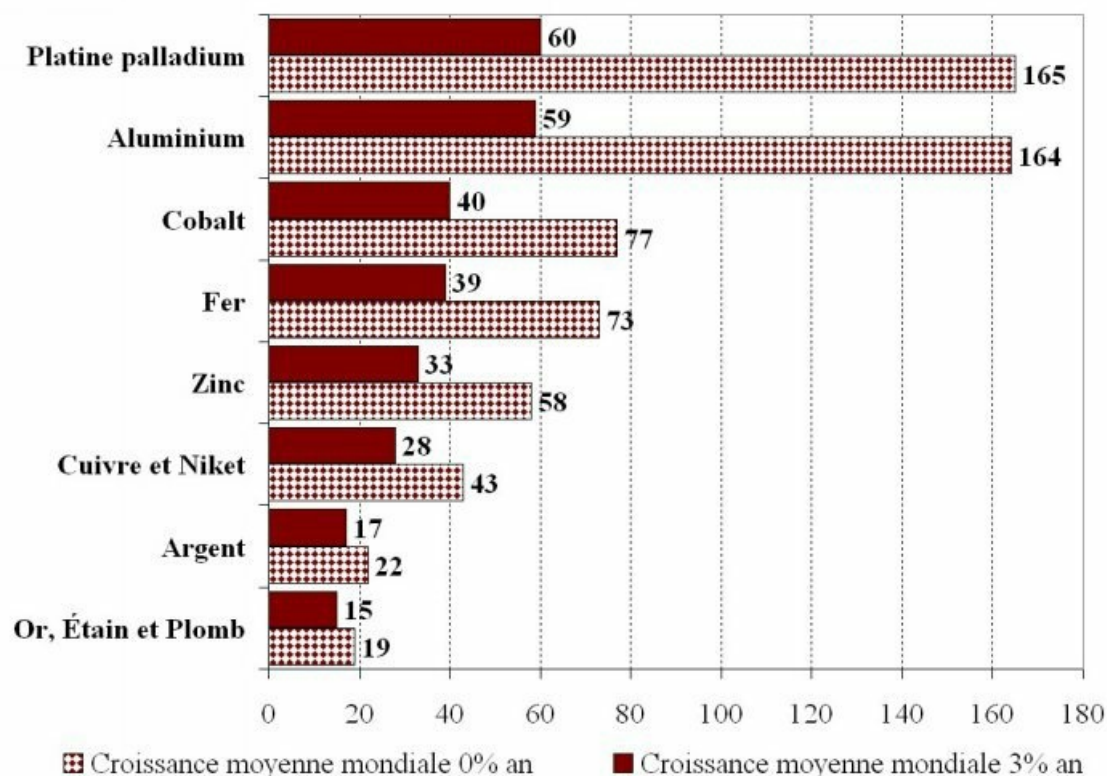
La compétition pour le contrôle des stocks et l'approvisionnement du pétrole et du gaz naturel risque de provoquer des tensions politiques majeures entre les grandes puissances (États-Unis, Europe, Russie et Chine). Que ce soit, d'une part, la guerre en Afghanistan, en Irak et en Syrie, et d'autre part, les tensions

politiques qui opposent les États-Unis à l'Iran, ainsi que celles qui opposent les États-Unis et l'Europe à la Russie au sujet de l'Ukraine et de la Syrie, elles ont toutes en commun un enjeu pétrolier ou gazier. Toutes ces guerres et tensions politiques, qui sont menées au nom de Dieu, de la liberté ou de la lutte contre le terrorisme, ont en commun le contrôle de réserves de pétrole, d'un pipeline ou d'un gazoduc, la construction d'un pipeline ou le contrat de construction d'un gazoduc. Ce n'est donc pas la volonté du peuple syrien de se libérer du régime « tyrannique » de Bachar El-Assad qui est la cause de la guerre en Syrie, mais la signature d'un contrat pour la construction d'un gazoduc qui approvisionnera l'Europe en partenariat avec le Qatar ou l'Iran^[86]. Étant donné que Bachar El-Assad a choisi l'Iran, le Qatar, dont les alliés sont les États-Unis et l'Europe, tente de le renverser pour le remplacer par un gouvernement favorable à ses intérêts. Ces conflits et ces tensions politiques majeurs, qui sont menés pour préserver notre mode de vie, nos emplois et la croissance, n'offrent pas de perspectives réjouissantes à court, moyen et long terme. Ils mettent en évidence que la croissance du PIB n'est pas la meilleure solution pour préserver la paix et donc, notre qualité de vie.

□ Quel est l'état des stocks de minerais ?

La croissance du PIB ne dépend pas que des énergies fossiles, elle dépend aussi de l'exploitation et de la transformation de minerais, dont les stocks sont également limités. Le graphique ci-dessous présente les stocks de minerais en année en fonction d'un taux de croissance mondial nul ou de 3 % par an.

Stocks minerais en fonction croissance nulle ou 3% an



- Source : USGS2012^[87] et EIA^[88]

En fonction d'une croissance annuelle du PIB mondial nul ou de 3 %, les stocks de Platine et d'aluminium seront épuisés entre 2075 et 2180, ceux du cobalt et du fer entre 2055 et 2092, ceux du zinc entre 2048 ou 2073, ceux du nickel et du cuivre entre 2043 et 2059 et ceux de l'argent, du plomb, de l'étain et de l'or entre 2030 et 2035. Ces stocks étant limités, si l'exploitation de ces minerais, qui sont indispensables aux secteurs industriels (électronique, informatique, construction, sidérurgie, automobile, aéronautique, mécanique, nucléaire, transport, etc.), n'est pas contrôlée, raisonnée et limitée à un usage réellement utile et stratégique à long terme, à court et moyen terme, ils seront épuisés. L'industrie étant fortement dépendante de ces minerais, sous l'effet de la loi du marché, dits « de l'offre et de la demande » la rareté provoquera, à terme, une hausse des prix. La hausse des prix des minerais provoquera une crise économique, politique et sociale majeure, qui sera irréversible. Ces crises provoqueront des conflits politiques majeurs qui menaceront la qualité de vie et la survie des générations présente et à venir.

Aux stocks de minerais traditionnels, il faut ajouter certains minerais stratégiques encore plus rares (coltan, indium, gallium, titan, niobium, tantale, germanium, terres rares, etc.), qui interviennent dans la production de matériels de haute technologie (téléphone portable, informatique, robotique, satellite, armement, nucléaire, etc.). Le contrôle des territoires dont sont extraits ces minerais est déjà la cause de tensions politiques, de conflits et de guerres. Le contrôle des zones d'extraction du Coltan, qui est utilisé dans les téléphones portables, est à l'origine de conflits armés qui touchent la République démocratique du Congo. Plus de 90 % des terres rares, qui sont utilisés dans l'industrie de haute technologie, sont produits en Chine. Étant donné que la Chine souhaite développer une industrie de haute technologie, elle limite ses exportations avec l'Europe, le Japon et les États-Unis. Ces restrictions commerciales sont déjà à l'origine de tensions commerciales et politiques majeures.

Étant donné que les stocks de matières premières ne se reconstitueront pas en une ou plusieurs générations, en moins de 200 ans, le développement économique aura épuisé les stocks que la planète a mis des millions d'années à produire. Pour le dire autrement, à moyen terme, les ressources dont dépend l'industrie et le développement économique et donc, la croissance du PIB auront disparu. Quand il n'y aura plus de pétrole et de minerais, il n'y aura plus de développement économique, plus de croissance et donc, plus d'espoir de sortir de la crise économique, politique et sociale. Non seulement il n'y aura plus de croissance, mais il n'y aura plus d'alternative à l'épuisement des réserves de pétrole et de gaz. En effet, ceux qui affirment que les innovations techniques permettront de trouver des solutions alternatives oublient que la production d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques nécessite l'usage de matière première et de terres rares. Si les stocks sont épuisés, ils auront beau disposer de technologies innovantes, ils n'auront plus les moyens de les produire en grande quantité.

Les stocks d'énergie fossile et de minerais étant limités, le choix de soutenir un taux de croissance du PIB de 5,5 % par an pendant 5 ans pour en finir avec le chômage n'est donc pas viable à moyen et long terme d'un point de vue économique. En effet, afin de préserver ces stocks à long terme, il apparaît indispensable de ne pas les gaspiller, d'en limiter l'usage et de planifier la production des biens et de services réellement utiles et stratégiques. Étant donné que la relance de la croissance du PIB nécessite d'encourager la consommation ostentatoire des ménages et de l'État (sécurité, armement, etc.), elle n'est donc pas envisageable.

Il n'y a pas que le contrôle des matières premières qui peut être à l'origine de tensions et de conflits. En effet, le contrôle de ressources naturelles et biologiques, tel que l'eau, les forêts, les terres arables, etc., peut également en être la cause. Il est donc nécessaire d'aborder l'impact de la croissance du PIB sur ces ressources.

La croissance du PIB épuiserait-elle les ressources naturelles ?

Les ressources naturelles (eau, air et sol) étant les supports de la vie et de la reproduction des ressources biologiques, ils sont indispensables à la survie de l'espèce humaine. Pour que la croissance du PIB soit envisageable, elle ne doit pas épuiser les stocks de ressources naturelles de la planète. Contrairement aux matières premières, ce ne sont pas les stocks qui sont menacés, mais leurs qualités qui se dégradent à cause de la pollution, des rejets et des déchets.

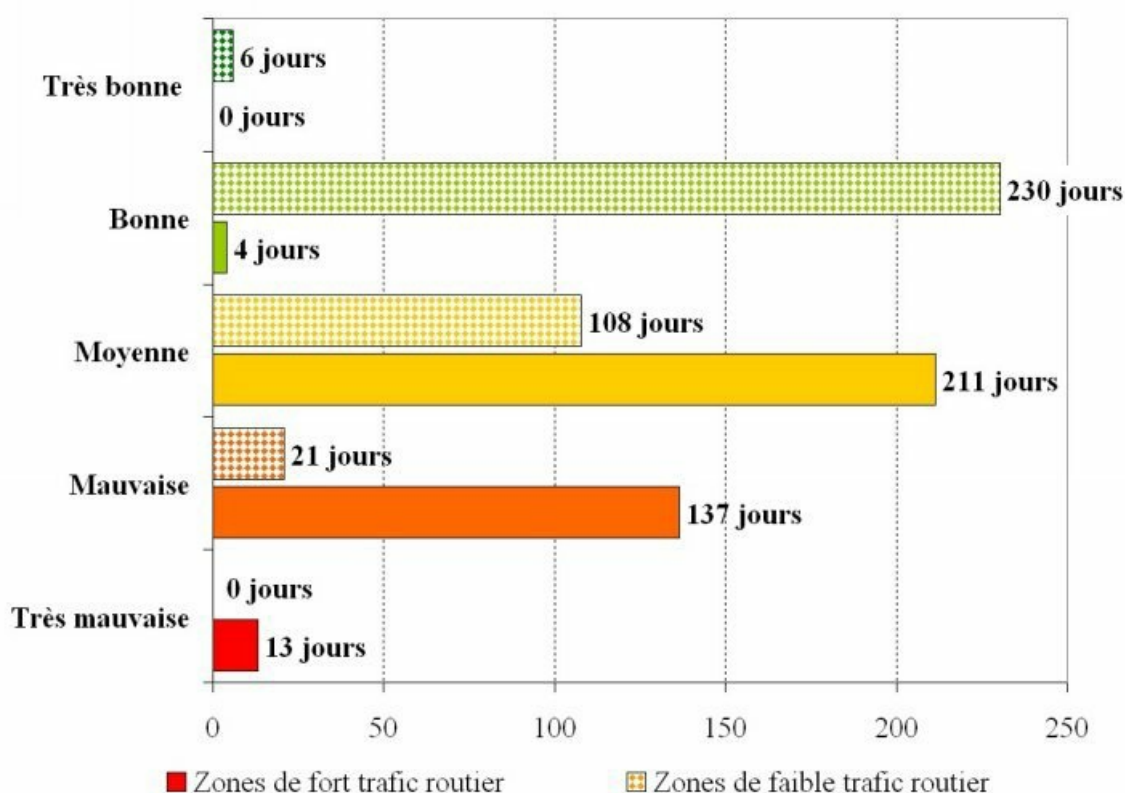
□ Quelles sont les conséquences de la pollution de l'air ?

La survie et le développement des espèces vivantes et donc, de l'Homme dépendent de la respiration d'un air chargé en oxygène. L'air que nous respirons au quotidien est composé d'oxygène et d'autres particules plus ou moins nocives pour la santé. L'activité industrielle, les transports, l'agriculture et le chauffage résidentiel rejettent du monoxyde de carbone (CO), de l'oxyde de soufre (SO₂), de l'oxyde d'azote (NO₂) et d'autres particules fines (PM_{2,5}, PM_{1,0} et carbone suie). Ces rejets, qui contribuent à détériorer la qualité de l'air, ont un point en commun, ils sont dangereux pour la santé. L'augmentation des affections bénignes (fatigue, nausées, irritation des yeux et de la peau) et des maladies graves (asthme, allergies, cancers, maladies cardio-vasculaires, etc.) dues à la pollution de l'air sont les signes de sa dégradation. Un rapport de l'OMS datant de l'année 2000 montrait que l'exposition permanente aux particules fines provoquait chaque année environ 350 mille décès prématurés en Europe, dont 42 mille en France^[89].

De 1973 à 2013, les rejets de CO de la France ont diminué de 71 %, ceux de SO₂ de 94 % et ceux de NO₂ de 45,4 %. En ce qui concerne les particules fines, de 1991 à 2013, les rejets de PM_{2,5} ont diminué de 59,5 %, ceux de PM_{1,0} de 64,9 % et ceux de carbone suie de 50,6 %^[90]. Même si ces rejets ont diminué sur l'ensemble du territoire national, ils sont toujours élevés à proximité des zones de circulation routière. En 2013, étant donné que 63,8 % du parc automobile français était composé de véhicules à moteur diesel, plus de 80 % du carbone suie mesuré à proximité du boulevard périphérique parisien provient, pour l'essentiel, de la combustion de ces véhicules (camions et voitures)^[91].

Même si les réglementations et les mesures prises (favoriser le vélo en ville, limiter la circulation, réduire la vitesse, filtres pour les usines et les véhicules à moteur diesel, etc.) ont permis de réduire ces rejets sur l'ensemble du territoire, ils sont toujours élevés et la pollution de l'air est l'une des principales préoccupations des grandes agglomérations urbaines. Le graphique ci-dessous présente la qualité de l'air en nombre de jours de la région parisienne en fonction des zones de fort ou de faible trafic routier en 2012.

Qualité air région parisienne zones fort ou faible trafic routier



- Source : Airparif, qualité de l'air en Ile de France en 2012^[92].

Ce graphique, qui concerne la région parisienne, met en évidence que la qualité de l'air dépend de la zone d'habitation : zone à fort ou à faible trafic routier. En 2012, les populations situées dans les zones de faible trafic (zone rurale, forêt de Fontainebleau et de Rambouillet, Frémenville, Bois-Herpin, etc.) bénéficiaient d'un air de bonne qualité 236 jours, de qualité moyenne 108 jours et de mauvaise qualité 21 jours par an. En revanche, celles situées dans les zones à fort trafic routier (boulevard périphérique, autoroute A1 au niveau de St Denis, RN2 Pantin, Avenue des champs Élysée, Paris Centre, RN6 Melun, etc.) étaient exposées à un air de qualité moyenne 211 jours et de mauvaise, voir de très mauvaise qualité 150 jours par an.

Le rapport de Airparif de 2013 a montré que plus de 3 millions de Franciliens sont régulièrement exposés à des valeurs de NO₂ qui atteignaient 40 µg/m³. À cause des véhicules à moteur diesel, 11,7 millions de Parisiens^[93] sont soumis à des teneurs en particules fines (PM_{2,5}) comprises entre 30 et 50 µg/m³. Ces teneurs sont supérieures à la limite annuelle à ne pas dépasser pour préserver sa santé qui est de 27 µg/m³. Ce qui est vrai pour les zones à fort trafic routier de la région parisienne l'est également

pour les grandes agglomérations françaises (Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Nice, etc.) et étrangères.

Étant donné que les rejets augmentent au rythme du développement économique, si ce processus se poursuit, l'oxygène de l'air, qui répond à un besoin vital, sera progressivement remplacé par des particules nocives pour la santé. La pollution de l'air étant étroitement liée à l'activité économique et donc, à la croissance du PIB, pour préserver la santé et la qualité de vie, sa relance ne semble pas une solution pertinente et envisageable.

□ Quelles sont les conséquences de la pollution des sols ?

Épaisse de 30 cm en moyenne, la couche de terre qui recouvre les sols abrite d'intenses échanges biologiques et physico-chimiques. Elle fournit les éléments indispensables à la croissance des végétaux, filtre l'eau, contrôle l'alimentation des nappes phréatiques, régule le cycle du carbone et de l'azote et constitue l'habitat de près de 80 % de la biomasse. L'agriculture, dont l'homme dépend pour son alimentation, nécessite l'exploitation de terres arables, c'est-à-dire de terres pouvant être labourées et cultivées. Dans un rapport de décembre 2015, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) affirmait qu'un tiers des terres arables de la planète étaient menacées de disparaître^[94]. La disparition de la biodiversité, de mauvaises pratiques agricoles, l'urbanisation et le réchauffement climatique provoquent l'appauvrissement, l'érosion, le tassement, l'acidification, la pollution et la salinisation des sols. À cause de l'épuisement des sols, 33 millions d'hectares de terres sont détruits chaque année au niveau mondial. Ce rythme est désormais supérieur à celui de la pédogenèse, c'est-à-dire celui de la régénération et de la formation des sols.

L'exploitation intensive des sols, la monoculture (blé, soja, betterave, maïs, colza, etc.), qui est pour l'essentiel destinée à nourrir le bétail, les cultures inadaptées aux écosystèmes et aux climats locaux et l'usage intensif d'engrais chimique azoté et de pesticides accélèrent l'épuisement et la dégradation des terres. En perturbant la vie souterraine et les échanges biochimiques, les labours profonds réduisent la fertilité des sols. En appauvrissant la teneur en nutriment, en humus et en matières organiques, qui constituent l'engrais naturel des plantes, la surexploitation agricole les appauvrit et les épuise également. À cause de la surexploitation, 40 % des surfaces agricoles françaises présentent des risques d'épuisement irréversibles. La baisse des rendements provoquée par l'épuisement des sols nécessite un usage croissant d'engrais chimique. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des quantités d'azote vendues ramenées à la surface fertilisable.

Evolution quantités azote vendues ramenées surface fertilisable



- Source : Unifa, enquête sur les livraisons d'engrais en France Métropolitaine – SSP, statistique annuelle agricole. Traitements : SOSesS, 2015^[95]

De 1972 à 2013, malgré une diminution de 11 % des surfaces fertilisables, la baisse des rendements agricoles provoquée par l'exploitation intensive a occasionné une augmentation des ventes d'engrais azotés par hectare de 49 %. Malgré l'usage intensif d'engrais chimique, la baisse de la productivité des sols ne s'inverse pas. À l'échelle mondiale, les rendements agricoles ont augmenté de 3 % de 1950 à 1984 et de 1 % de 1984 à 1995. Depuis, ils ont stagné ou se sont réduits. Dans certaines régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le rendement des zones d'exploitation intensives est passé de 5 à 0,5 tonne à l'hectare. La chute des rendements provoquera à terme la hausse des prix des produits alimentaires ainsi que des famines.

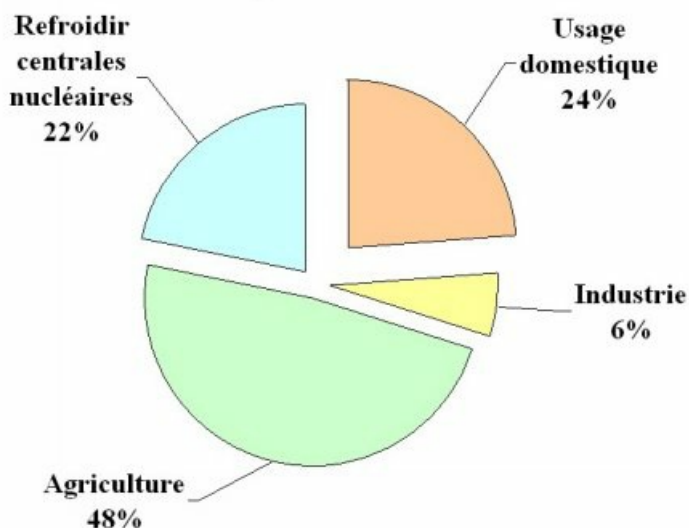
Actuellement, 70 % des terres agricoles produisent du colza, du soja, du blé, du maïs, de l'avoine, etc., destinés à nourrir du bétail^[96]. Ces matières premières agricoles étant cotées en bourse, ce marché très spéculatif contribue à générer des profits. Pour que la sécurité alimentaire ne soit pas compromise par l'élevage intensif et la spéculation, il est nécessaire de changer les habitudes alimentaires et de favoriser un modèle vivrier. En encourageant la consommation de protéines végétales (lentille, haricot, quinoa, spiruline, etc.), il sera possible de réduire la taille des troupeaux et donc, la surface des terres destinées à nourrir le bétail. En favorisant l'agriculture biologique et maraîchère, ainsi que la culture de plantes légumineuses et en réhabilitant les semis directs, les haies, l'assolement, la rotation des cultures et les jachères, il sera possible d'assurer la sécurité alimentaire en respectant l'activité biologique et microbienne des sols. Avec les récoltes issues de l'agriculture biologique et maraîchère, la terre retrouvera sa fonction nourricière.

□ Quelles sont les conséquences de la pollution de l'eau ?

Les stocks d'eau de la planète sont estimés à 1,39 milliard de km³ (1 km³ = 1 milliard de m³). Tandis que 97,6 % des stocks sont situés dans les océans, 2,4 % sont situés dans les calottes glaciaires, les eaux souterraines, l'eau douce superficielle et la vapeur d'eau atmosphérique. Pour se développer, les espèces vivantes, l'Homme, l'agriculture et l'industrie ont besoin d'une eau douce et potable, c'est à dire, qui ne soit pas salée et polluée. Étant donné que les eaux souterraines abritent 0,54 % des stocks, 98 % des eaux utiles à l'irrigation des terres agricoles, à l'usage industriel et à la consommation domestique ne représentent que 7,5 millions de km³.

Un rapport du Sénat datant de juin 2016 « Eau : Urgence déclarée » fait apparaître que les stocks d'eau souterraine de la France^[97] sont estimés à 2 000 km³, soit 2 000 milliards de m³. Les stocks d'eau utiles étant limités, il est nécessaire de les préserver. Avant de proposer des solutions pour les préserver, je propose d'identifier ceux qui en consomment le plus. Chaque année la France prélève entre 32 et 35 milliards de m³ d'eau pour assurer ses activités économiques et domestiques. Le graphique ci-dessous présente les consommations d'eau par secteur d'activité en 2015.

Consommation eau par secteur activité en 2015



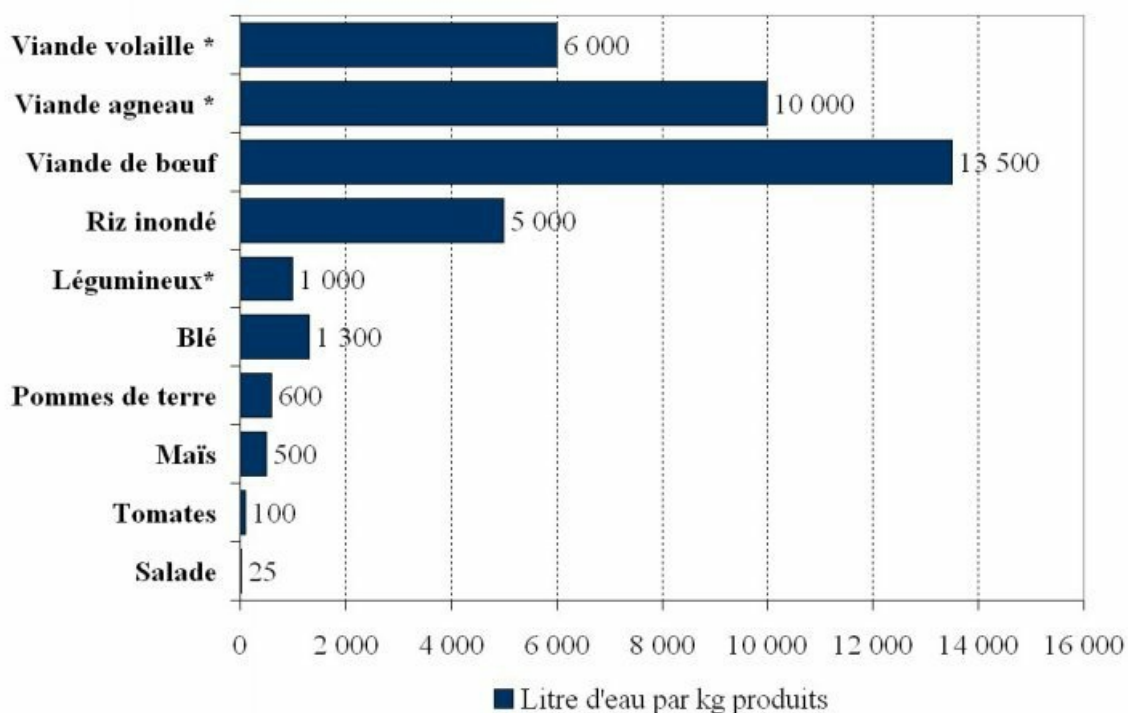
- Source : délégation à la prospective du Sénat, d'après le Conseil d'État (données consommations)^[98]

Tandis que les usages domestiques représentent 24 % de la consommation d'eau, les usages à caractère économiques destinés à l'agriculture (48 %), à l'industrie (6 %) et au refroidissement des centrales nucléaires (22 %) consomment 76 % des 32 milliards de m³ d'eau utilisés par an. Étant utilisée à tous les stades de la production de métaux, de plastiques, du raffinage du pétrole, de la fabrication de papier, etc., l'eau est l'une des principales matières premières de l'industrie. En effet, la production d'un kilo d'acier nécessite entre 300 et 600 litres d'eau et celle d'un kilo de papier 500 litres. Les eaux rejetées par l'industrie étant polluées, elles ne peuvent plus être utilisées pour l'agriculture, l'usage domestique et encore moins la consommation d'eau du robinet.

Étant donné que les plantes ont besoin d'eau pour se développer, l'agriculture en est le principal consommateur. La surexploitation de certaines régions agricoles, telle que l'Andalousie, menace les réserves d'eau qui y sont déjà limitées. Dans d'autres régions, ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui est menacée. Étant donné que l'agriculture intensive utilise toujours plus d'engrais chimiques et de pesticides, elle pollue et détériore la qualité des nappes phréatiques. En Bretagne, à cause de l'agriculture et de l'élevage de porc intensif, l'eau du robinet n'est plus potable. Étant indispensable à l'agriculture, l'eau est une ressource stratégique dont le contrôle peut être une cause de tensions politiques et de conflits. Le territoire d'Israël étant en grande partie aride, l'eau est une ressource stratégique majeure. Le contrôle de la vallée du Jourdain et donc, de l'eau est l'une des causes du conflit qui oppose les Israéliens aux Palestiniens. La surexploitation, la sécheresse et la pollution des stocks utiles risquent de provoquer à terme une pénurie d'eau, dont les conséquences seront une hausse des prix de l'eau, une baisse des rendements agricoles et donc, une augmentation des famines, des émeutes et des guerres. Afin de limiter son gaspillage, le ministère de l'Écologie finance des campagnes à destination des ménages. Étant donné que c'est l'agriculture qui en consomme le plus, c'est à ce secteur que l'État devrait s'adresser.

L'agriculture étant le plus gros consommateur d'eau, avant de proposer des solutions pour la réduire, il est nécessaire d'identifier les secteurs agricoles qui en consomment le plus. Le graphique ci-dessous présente le nombre de litres d'eau nécessaire pour produire un kilogramme de nourriture.

Litre d'eau nécessaire pour produire un kg de nourriture



- Source : Sénat, Eau : Urgence déclarée^[99] et FAO, L'utilisation de l'eau en agriculture^[100].

Ce graphique montre que la production d'un kilogramme de viande de bœuf, d'agneau et de volaille nécessite entre 6 000 et 13 500 litres d'eau, que celle d'un kilogramme de blé, de légumineuse (haricot, lentille, soja, pois, etc.), de pomme de terre et de maïs nécessite entre 500 et 1 000 litres et que celle

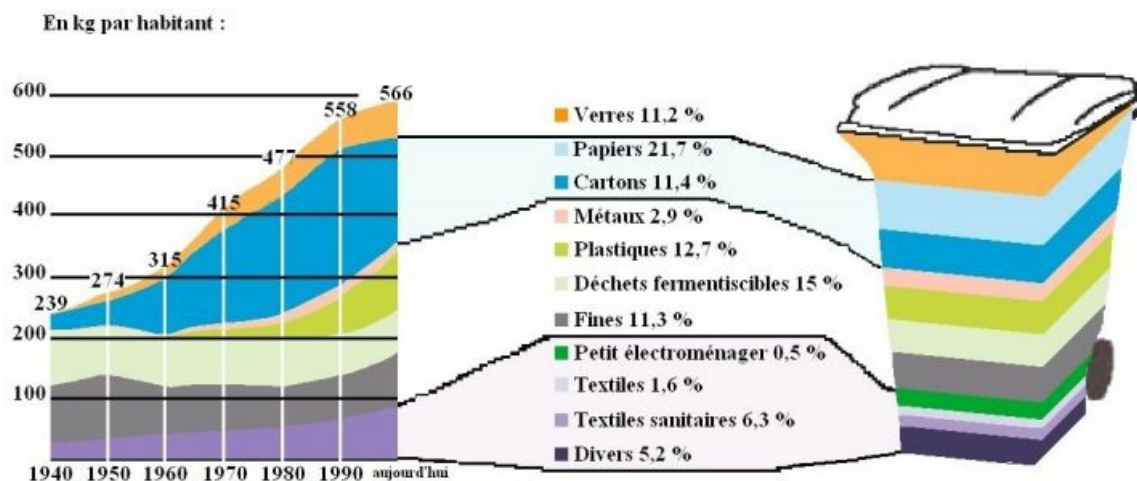
d'un kilogramme de salades et de tomates nécessite entre 20 et 100 litres. Étant donné que c'est la production d'un kilogramme de viande qui consomme le plus d'eau, si les Occidentaux assuraient leurs apports quotidiens de protéines avec des protéines végétales issues d'une alimentation à base de haricot, de lentille, de soja et de quinoa, il serait possible de réduire considérablement la consommation d'eau. La baisse de la consommation de viande provoquera la réduction de la taille des exploitations et donc, du nombre de bêtes. Étant donné qu'il y aura moins de bêtes à nourrir, il sera possible, d'une part, de réduire les surfaces agricoles, d'en finir avec la surexploitation des sols et la destruction des forêts, et, d'autre part, de réduire la consommation d'eau et les rejets de méthane (gaz à effet de serre) provoqués par la flatulence des animaux. En préservant les sols et les stocks d'eaux utiles, l'agriculture biologique et maraîchère assurera une qualité de vie à l'ensemble de la population à moyen et long terme.

Nécessitant de grandes exploitations et un usage intensif d'eau, de pesticides et d'engrais chimiques, l'agriculture et l'élevage intensifs menacent les conditions de la vie au nom du profit et de la croissance à court terme. N'étant pas viable à moyen et long terme, la relance de la croissance du PIB ne peut donc pas être la solution pour créer des emplois.

□ Quelles sont les conséquences de la pollution et des déchets ?

Chaque jour, les ménages et les entreprises rejettent des milliers de tonnes de déchets domestiques et industriels. En 2012, tandis qu'un français rejetait en moyenne 521 kg/hab de déchets municipaux^[101], un américain en rejetait 725 kg/hab, soit 39 % de plus^[102]. Le graphique ci-dessous présente la croissance des déchets domestiques par types et en kilogramme par habitant à Paris de 1940 à 2004.

Déchets domestiques Paris de 1940 à 2004 par type et en kg/hab



- Source : Preisser Pierre et Haddag Lyes, Expliquer la production de déchets ménagers parisiens sur la période 1949-2004^[103].

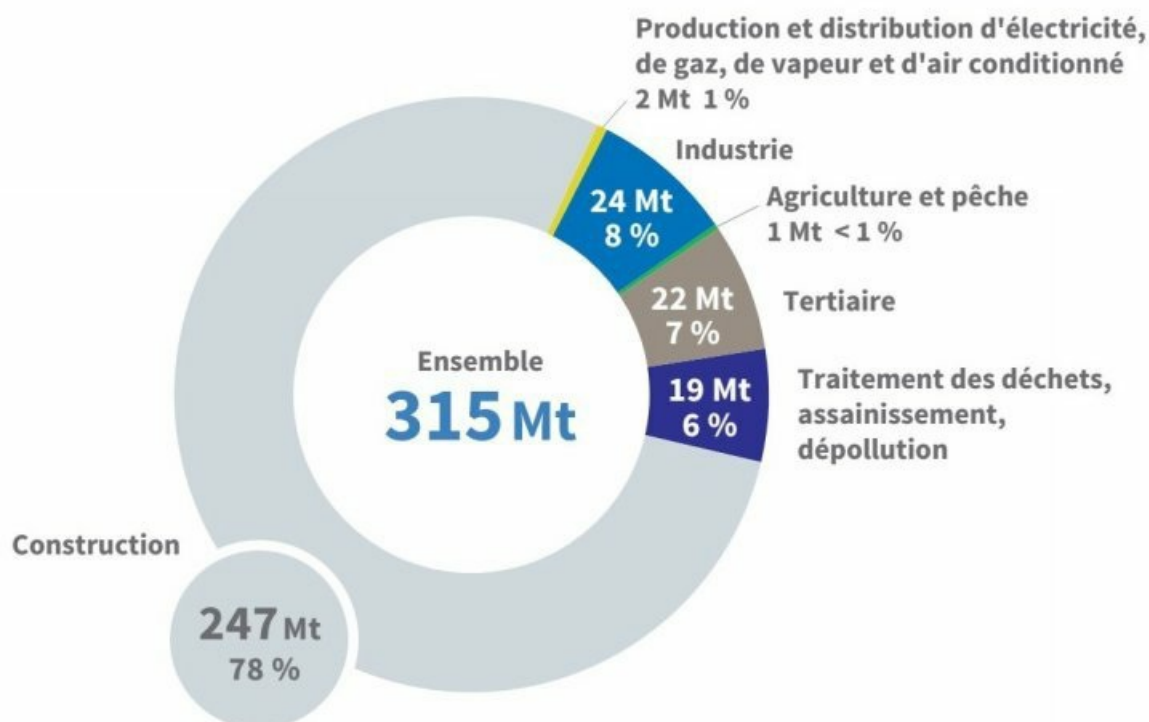
Ce graphique montre que de 1940 à 2004, le kilogramme de déchets par habitant de la ville de Paris est passé de 239 à 566 kg/hab, soit une hausse de 137 %. Cette augmentation est en grande partie due à la hausse de la part de certains déchets qui ont suivi le rythme de l'ère du jetable et du gaspillage de la société de consommation. En effet, de 1950 à 2004, la part du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal est passée de moins de 15 % à plus de 60 % des déchets. La multiplication des déchets domestiques est due à l'usage croissant de conserves et de canettes métalliques, ainsi que de bouteilles et de canettes en verre, à la généralisation de cartons et de papiers d'emballage, à l'augmentation de l'offre de produits alimentaires transformés, au conditionnement du lait et de l'eau dans des packs et des bouteilles en plastique et à la distribution croissante de prospectus dans les boîtes aux lettres. L'essor de la grande distribution, qui a favorisé l'usage de produits associés à des marques identifiables au détriment de produits en vrac, a également contribué à la croissance des emballages cartonnés.

Afin de réduire la production de déchets, le gouvernement met en place des politiques incitatives et des campagnes de sensibilisation destinées aux ménages. Au lieu de remettre en question la croissance du PIB et la société de consommation, il fait la promotion du tri sélectif et du recyclage. Même si les produits et les emballages sont censés être recyclés, seule une partie infime de ces déchets le sont réellement. Les meilleurs déchets étant ceux qui ne sont pas produits, pour en réduire l'accumulation il est donc nécessaire

d'encourager un changement des habitudes de consommation. Par exemple, acheter des produits en vrac sans emballage, favoriser les circuits courts et la production locale et manger des produits frais plutôt que des produits transformés par l'industrie agroalimentaire. Étant donné que le gaspillage et la hausse des déchets domestiques sont favorables à la croissance du PIB et donc, à la création d'emplois, le gouvernement ne fait pas la promotion de ce modèle de consommation plus sobre et respectueux de l'environnement.

Il n'y a pas que les ménages qui rejettent des déchets. En 2012, l'activité économique produisait 315 millions de tonnes (Mt) de déchets. Le graphique ci-dessous présente la part de la production de déchets par secteur d'activité en 2012.

Production des déchets des activités économiques en 2012



- Source : Eurostat - RSD^[104]

Ce graphique montre qu'avec 78 %, la construction est l'activité qui produit le plus de déchets. Elle est suivie de très loin par l'industrie et la production d'énergie, le tertiaire et le traitement des déchets qui en produisent respectivement 8 %, 7 % et 6 %. En ce qui concerne l'agriculture et la pêche, elles n'en produisent que 1 %. Les déchets de l'industrie sont composés d'une grande variété de produits chimiques, de substances toxiques et de métaux lourds (mercure, cadmium, etc.) qui polluent l'air, les sols, les fleuves, les côtes et les mers. Les forages pétroliers, le dégazage des bateaux et l'enfouissement de déchets toxiques, chimiques et radioactifs contribuent à détériorer l'état des océans. Les déchets liés à la construction et aux BTP sont composés à 72 % de déchets inertes (pavés, gravats, béton, carrelage, faïence, etc.), à 26 % de déchets non dangereux (métaux, bois non traités, papiers, cartons, isolants, etc.) et à 2 % de déchets dangereux pour l'environnement et la santé (peintures, goudrons, amiante, hydrocarbures, emballages souillés, terres polluées, etc.)^[105]. Étant donné que 98 % de ces déchets sont recyclables, ils feront peut-être l'objet de revalorisation. En ce qui concerne les déchets dangereux, même si les entreprises qui les ont produits doivent les emballer et les étiqueter pour qu'ils ne nuisent pas à la santé et à l'environnement, au nom des profits et de la création d'emplois, ces déchets seront stockés à moindres frais. L'exemple des boues rouges de l'usine Alteo de Gardanne en est une parfaite illustration^[106]. Depuis 1967, au nom de la préservation de l'emploi, les élus locaux et la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) autorisent cette usine à rejeter des métaux lourds (arsenic, fer, mercure, silice, titane, etc.) dans la méditerranée, au détriment de la préservation de l'environnement écologique et des risques sanitaires pour la population.

Les déchets agricoles sont composés pour l'essentiel de biodéchets, ainsi que de cadavres d'animaux,

de films plastiques usagés, d'emballages vides de produits phytosanitaires et de produits phytosanitaires non utilisés. Les biodéchets, qui correspondent aux déchets organiques issus des récoltes et aux déjections des animaux (fumiers, lisiers, etc.), dégradent et polluent l'état des sols, des nappes phréatiques et des cotes. En Bretagne, l'épandage de lisier issu de l'élevage intensif de porcs provoque l'augmentation des nitrates. Ces nitrates contribuent à la pollution des nappes phréatiques, à la prolifération d'algues toxiques et de végétaux aquatiques qui épuisent l'oxygène des mers. Tous ces rejets, qui dépassent les capacités d'absorption des sols, des fleuves et des océans, contribuent à l'épuisement et donc, de la disparition de la biodiversité.

La dégradation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols est due aux rejets de déchets domestiques et industriels. Étant donné que ces rejets progressent au rythme de la croissance du PIB, la croissance a des conséquences néfastes pour la santé et la qualité de vie à court, moyen et long terme. Une fois de plus, la volonté de soutenir un taux de croissance du PIB de 5,5 % pendant 5 ans n'apparaît donc pas comme une solution envisageable pour en finir avec le chômage.

Non seulement la qualité de l'eau, de l'air et des sols est indispensable à la survie de l'espèce humaine, mais en plus, elle est nécessaire au renouvellement des ressources biologiques.

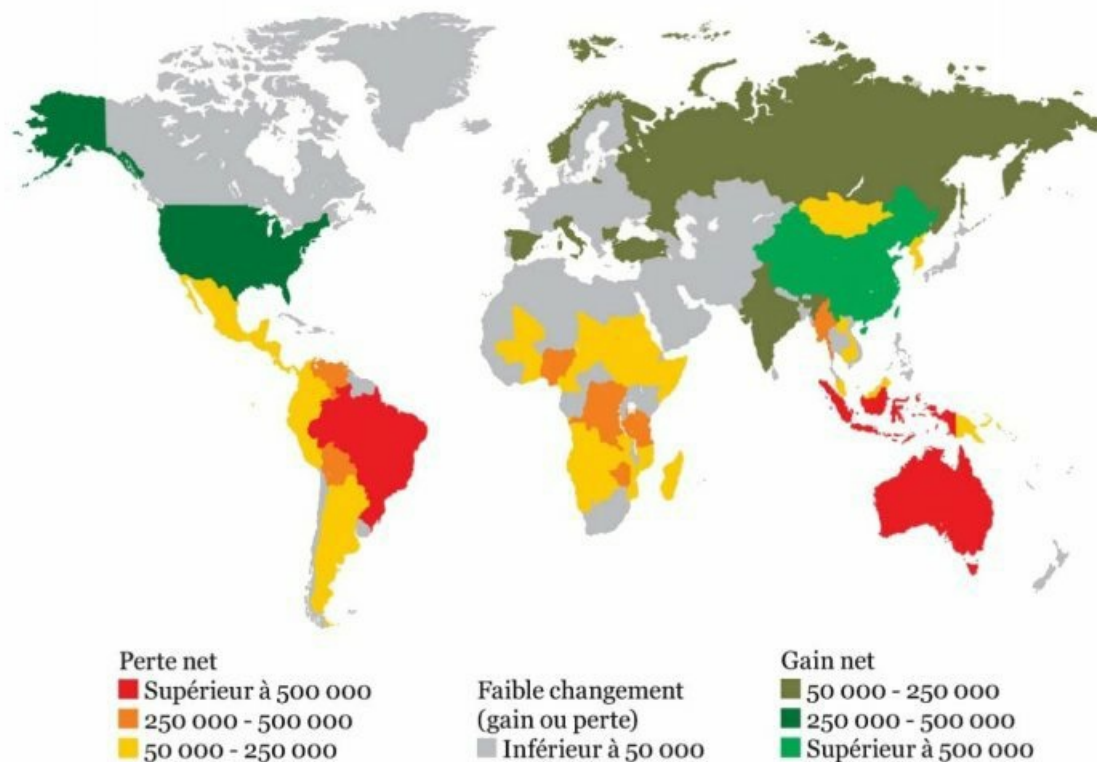
La croissance du PIB épuiserait-elle les ressources biologiques ?

Les ressources biologiques comprennent l'ensemble des espèces vivantes de la planète. Étant donné qu'elles peuvent se reproduire sur une ou plusieurs générations, à l'inverse des matières premières, les ressources biologiques sont renouvelables sous certaines conditions.

□ Quelles sont les conséquences de la déforestation ?

Les forêts, qui sont les principaux contributeurs à la biodiversité, ont de multiples fonctions qui contribuent à la qualité de vie et à la survie de l'humanité. En effet, elles permettent l'exploitation du bois, d'absorber le CO₂ et de préserver la biodiversité. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la superficie des forêts mondiales de 2005 à 2010.

Evolution superficie des forêts mondiales de 2005 à 2010 en ha/an



- Source : FAO key findings (2010)^[107]

Ce graphique présente l'état de la déforestation et de la reforestation au niveau mondial. En 2010, tandis que les surfaces forestières de l'hémisphère Sud se réduisaient, celles de l'hémisphère Nord

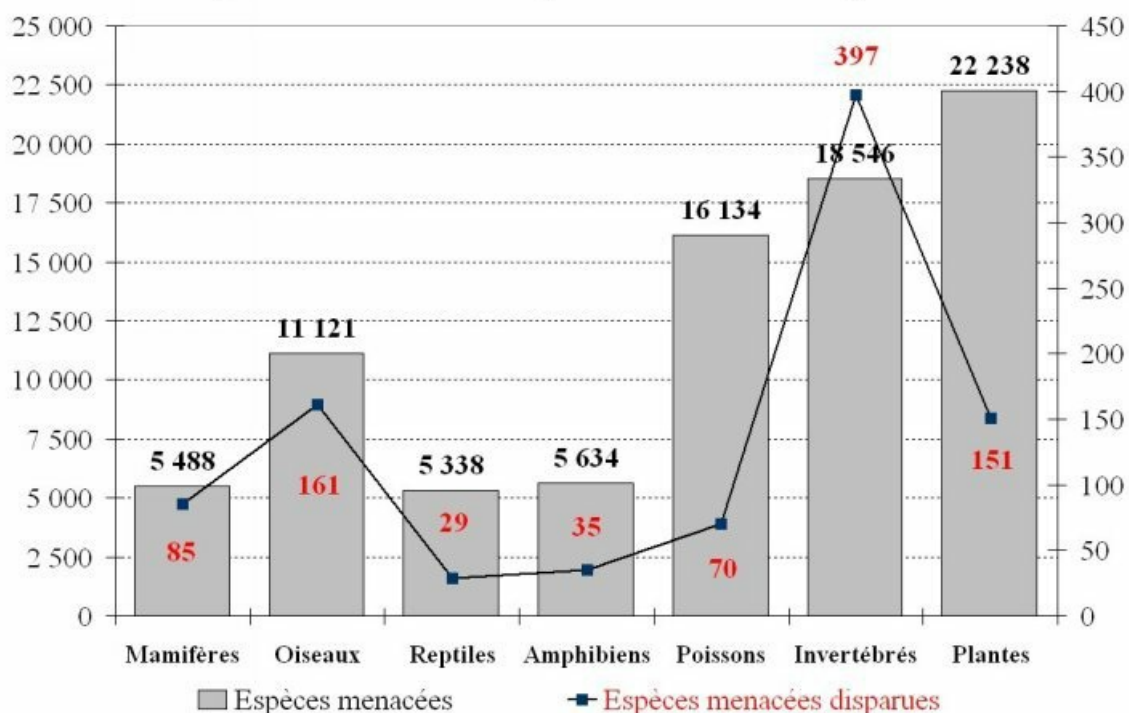
augmentaient. Les principales régions et pays de l'hémisphère Sud concernés par une déforestation supérieure à 50 000 ha/an sont l'Amérique latine (Brésil, Venezuela, Bolivie, etc.) et l'Afrique (Nigeria, RD du Congo, Tanzanie, Zimbabwe, etc.), ainsi que l'Indonésie et l'Australie. Étant donné qu'elles abritent plus de 50 % des espèces végétales et animales, la surexploitation des forêts tropicales et primaires d'Afrique et d'Amérique latine accélère la disparition de la biodiversité. La déforestation est due à l'augmentation des incendies accidentels et criminels, à la surexploitation des bois tropicaux, à la production de papier et d'emballage en carton, ainsi qu'à la culture du soja pour nourrir le bétail et de colza pour produire des biocarburants. La déforestation de l'Indonésie est en partie due à des incendies criminels, dont le but est de provoquer le défrichage de zone pour planter des palmiers qui produiront de l'huile de palme. En provoquant l'érosion des sols, des inondations et la désertification, la déforestation de l'hémisphère Sud entretient le cercle vicieux de la pauvreté et de la famine. Au rythme de la déforestation actuelle, en moins de 50 ans, un tiers de la surface forestière mondiale aura disparu. Comme les forêts absorbent le CO₂, la déforestation et la disparition des forêts primaires provoqueront l'accélération de l'effet de serre et donc, du réchauffement climatique. En ce qui concerne les surfaces forestières de l'hémisphère nord, elles stagnent ou ne cessent d'augmenter dans certaines régions. Dans les pays industrialisés, ce n'est pas la surexploitation, mais l'augmentation des pluies acides provoquées par la pollution de l'air qui les menacent. À partir de 1998, la Chine, qui est le pays qui rejette le plus de CO₂ et de produit toxique dans l'air, a mis en œuvre une politique de reforestation qui lui a permis de dépasser 500 000 ha/an en 2010. Ce n'est pas le respect de l'environnement qui a motivé la Chine à reboiser, mais de graves problèmes d'érosion des sols, d'inondations et de désertification. Qu'elle soit manufacturière ou agroalimentaire, la croissance de l'industrie nécessite toujours plus de bois, d'huile de palme, de soja, de colza, etc. Étant donné que la croissance du PIB accélère le processus de déforestation et ses conséquences sur le climat et l'environnement, elle ne peut pas être la solution pour créer des emplois.

Étant donné que les forêts abritent plus de 50 % des espèces végétales et animales, la déforestation provoque la disparition de la biodiversité.

□ **Quelles sont les conséquences de la disparition de la biodiversité ?**

La biodiversité est assurée par des millions d'espèces de plantes, de mammifères, de reptiles, d'oiseaux, de poissons, d'amphibiens, de mollusques, d'insectes et de crustacés. Étant donné que ces différentes espèces peuvent se reproduire sur une ou plusieurs générations, leurs stocks sont renouvelables. Ils sont renouvelables sous certaines conditions : si les stocks ne sont pas surexploités, si la diversité des espèces est favorisée, si le climat ne change pas brutalement, si la qualité des ressources naturelles n'est pas trop détériorée par la pollution et si les habitats naturels ne sont pas détruits. Le tableau ci-dessous présente l'estimation du nombre d'espèces menacées d'extinction au niveau mondial.

Espèces menacées et espèces menacées disparues



- Source : union internationale pour la conservation de la nature (UICN) Liste rouge de l'UICN des espèces menacées [\[108\]](#)

Ce graphique, dont les données proviennent de la liste rouge de l'UICN de 2016, montre que 85 espèces de mammifères, 161 espèces d'oiseaux, 29 espèces de reptiles, 35 espèces d'amphibiens, 70 espèces de poissons, 397 espèces d'invertébrés (mollusques, crustacés et insectes) et 151 espèces de plantes inventoriées ont disparu au niveau mondial. L'accélération du rythme des extinctions n'est pas provoquée par des phénomènes naturels, mais par l'activité humaine. En effet, avant l'apparition de l'homme, le rythme était d'une espèce par million et par an. Depuis son apparition, ce rythme ne cesse de s'accroître pour atteindre plus de cent, voire mille espèces par million et par an. Si rien n'est fait, des dizaines de milliers d'espèces risquent de disparaître d'ici 25 ans.

L'accélération de l'extinction des espèces est due à la surpopulation, à la surexploitation économique des forêts et des mers, au réchauffement du climat et à la pollution des ressources naturelles générée par la croissance du PIB. Étant donné qu'une grande partie de la biodiversité se développe sous les arbres, la déforestation massive apparaît comme l'une des principales causes de l'extinction des espèces. La surexploitation de la pêche et la pollution des côtes provoquent le ralentissement, voire l'arrêt de la reproduction et donc, la disparition de plus de 50 % des espèces connues de poissons qui se reproduisent le long des côtes. À terme, si ce processus se poursuit, les réserves de poissons, dont dépend l'alimentation de millions d'être humain, risquent tout simplement de disparaître. En sélectionnant les espèces destinées à l'élevage et les plantes cultivées, l'industrie agroalimentaire contribue également à la disparition des espèces. En se limitant à 12 sortes de plantes et à 5 espèces d'animaux, l'agriculture et l'élevage intensif contribuent à la disparition de la biodiversité et à l'appauvrissement de notre alimentation. En 1999, la FAO a estimé que 75 % des espèces cultivées avaient disparu en un siècle.

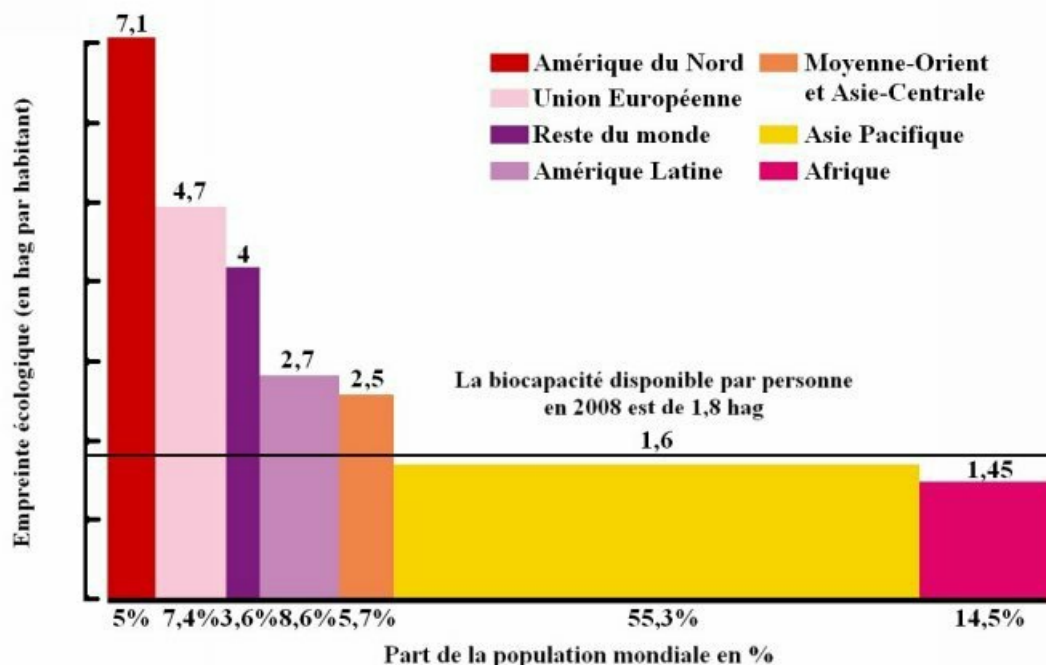
Vouloir préserver l'environnement et la biodiversité ne relève pas de la lubie d'écologistes et d'amoureux de la nature. En effet, en polluant les ressources naturelles et en provoquant la disparition de la biodiversité, l'Homme contribue à sa propre extinction. Même si l'état des recherches actuelles ne permet pas d'en évaluer les conséquences, la disparition de la biodiversité aura des effets incalculables et irréversibles sur nos conditions de vie. Étant donné que la nature peut se passer de la présence de l'Homme, si à court et moyen terme, la surexploitation économique provoquait la disparition de l'espèce humaine, à long terme, la vie reprendra le dessus. Ce n'est donc pas la nature qui est concernée par la préservation de la biodiversité, mais l'espèce humaine. Au nom de sa qualité de vie et de sa survie, l'homme doit donc veiller à préserver son environnement naturel et à protéger la biodiversité.

□ La croissance du PIB menacerait-elle la biocapacité de la planète ?

La vie sera possible tant que la biocapacité de la planète ne sera pas épuisée. C'est à dire, tant que la nature sera capable d'absorber les conséquences de son exploitation. Étant donné que la consommation ostentatoire des ménages, l'industrialisation et l'agriculture intensive provoquent la désertification des sols, la rareté de l'eau, la disparition de la biodiversité, l'asphyxie de la planète et le réchauffement du climat, la croissance du PIB sera viable tant qu'elle ne dépassera pas les capacités d'absorption de la nature.

Trois indicateurs permettent de calculer l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. La biocapacité mesure la capacité de l'écosystème à supporter durablement notre mode de vie. L'empreinte écologique mesure le nombre de planètes nécessaires pour assurer le mode de vie d'un individu, d'un pays et de la population mondiale. L'indicateur d'équivalent carbone permet de calculer la capacité d'absorption de carbone sans menacer la biocapacité de la planète. En combinant ces trois indicateurs, il est possible de matérialiser l'impact du développement économique et de notre mode de vie. Le graphique ci-dessous montre l'empreinte écologique et la biocapacité mondiale par région en 2008.

Empreinte écologique et biocapacité par région du monde en 2008



- Source : [Rapport Planète Vivante 2012 de WWF](#)^[109]

De 1961 à 2008, la biocapacité mondiale disponible par personne est passée de 3,2 à 1,8 hectare par habitant (hag/hab) et l'empreinte écologique de 0,6 à 2,7 hag/hab. Sur 47 ans, tandis que la biocapacité diminuait de 1,4 hag/hab, l'empreinte augmentait de 2,1 hag/hab. Désormais, chaque être humain ne dispose plus que de 1,8 hectare pour assurer sa survie. Si en 1961, il fallait 0,6 planète pour assurer la survie de l'humanité, en 2008 il en faut désormais 2,7. Le problème, c'est que nous n'en avons qu'une seule. Afin de la réduire, il apparaît nécessaire de commencer par identifier les régions du monde qui ont l'empreinte la plus élevée. En 2008, celles qui avaient la plus élevée étaient l'Amérique du Nord (7,1 hag/hab) et l'Union européenne (4,7 hag/hab). Avec 14,7 hag/hab, le Luxembourg, dont les principales activités économiques sont la finance et l'optimisation fiscale (LuxLeaks), détient l'empreinte la plus élevée au monde. Ces régions, qui comprennent 12,4 % de la population mondiale, ont donc déjà très largement dépassé les capacités d'absorption de leurs territoires. Si tous les habitants de la planète souhaitaient vivre comme un Européen ou un Américain du Nord, il faudrait plus de quatre, voire sept planètes pour assurer ce mode de vie matérialiste. S'ils souhaitaient tous vivre comme un Luxembourgeois, il en faudrait quatorze. Il apparaît donc évident que pour éviter une catastrophe écologique et climatique annoncée, ce sont les populations de ces régions du monde qui ont le devoir et la responsabilité de commencer par réduire considérablement leur empreinte écologique.

L'empreinte écologique de l'Asie Pacifique (Inde, Chine, Indonésie, etc.) et de l'Afrique, qui représentent à eux deux 69,8 % de la population mondiale, était de 1,6 et de 1,45 hag/hab. Si les deux régions les plus peuplées atteignaient la biocapacité de leur territoire, l'empreinte mondiale risquerait d'atteindre plus de trois planètes. En ce qui concerne les autres pays européens, l'Amérique Latine, le moyen Orient et l'Asie Centrale, qui comprennent 17,9 % de la population mondiale, ils ont désormais un déficit compris entre 0,7 et 2,2 hag/hab. Tandis qu'en 2003, ces régions du monde n'avaient pas encore dépassé leur biocapacité, en 2008, à cause de la surpopulation et du développement économique, elles les ont épuisées. Avec une empreinte écologique de 11,7 hag/hab, le pays du moyen Orient qui se distingue une fois de plus est le Qatar. Étant donné qu'il y a un lien étroit entre le développement économique et l'empreinte écologique, la croissance du PIB est responsable du dépassement de la biocapacité. Les capacités d'absorption de la planète étant limitées, la croissance illimitée du PIB accélère le réchauffement du climat et l'épuisement des ressources naturelles et biologiques. Pour le dire plus simplement, une croissance illimitée dans un monde limité n'est pas viable à moyen et long terme.

Le GIEC a calculé que la capacité d'absorption de l'écosystème de la planète était de 3 000 milliards de tonnes d'équivalents carbone par an. En fonction de la population mondiale, cet indice permet de calculer le nombre de kilogrammes de carbone qu'un individu peut consommer par an sans aggraver son impact sur l'environnement. Afin d'éviter les catastrophes climatiques et environnementales annoncées, il existe donc deux options : limiter la consommation d'équivalent carbone ou limiter la population mondiale. La première option consiste à limiter la consommation d'équivalent carbone de chaque habitant de la planète. Étant donné qu'en 2013, la population mondiale comprenait 7,1 milliards de personnes, pour ne pas dépasser 3 000 milliards de tonnes par an, le nombre de kilogrammes de carbone par habitant devra être limité à 420 kg. L'empreinte carbone des pays industrialisés étant comprise entre 2 000 et 4 400 kg, c'est aux populations de ces pays que reviendront le devoir et la responsabilité de tendre volontairement, et dans un délai très court, vers un mode de vie plus sobre, tel que la simplicité volontaire ou la sobriété heureuse.

La seconde option consiste à limiter la population mondiale. Si le mode de vie matérialiste des pays occidentaux n'est toujours pas négociable et que la population mondiale souhaite consommer comme un Français, soit 2 000 kg/hab, il faudrait la limiter à 1,5 milliard d'habitants. Si, elle souhaitait consommer comme un Américain, soit 4 500 kg/hab, il faudrait la limiter à 666 millions. En fonction de ce choix, il sera nécessaire de commencer par supprimer très rapidement et d'un coup brutal un surplus compris entre 5,6 ou 6,5 milliards de personnes. Étant donné qu'aucun chef d'État ou être humain sain d'esprit n'aurait l'idée et la volonté d'exterminer plus de 5,5 milliards d'individus, cette option relève de la science-fiction ou de la théorie du complot. La disparition de plus de 5 milliards d'habitants, voire l'extinction de l'espèce humaine à moyen et long terme, ne proviendra donc pas d'une extermination brutale, mais d'une dégradation lente, progressive et douloureuse des conditions de vie et de la qualité de vie des générations présentes et à venir de l'ensemble de la planète. La détérioration progressive et continue concernera d'abord les populations les plus pauvres des pays émergents, pour s'étendre ensuite aux classes populaires et moyennes des pays industrialisés et en développement. Ce processus, qui est déjà en marche, ne fera que s'amplifier au rythme de la détérioration de la qualité de l'air, des sols et de l'eau et de l'amplification des phénomènes météorologiques extrêmes. Les guerres, pour le contrôle des matières premières, de l'eau, de terres arables encore cultivables et de zones géographiques viables d'un point de vue climatique, ne feront qu'accélérer ce processus.

Si le choix de soutenir un taux de croissance du PIB de 5,5 % par an pendant 5 ans était tout de même retenu, à court terme il contribuerait à gaspiller et à polluer les ressources naturelles dont dépend le développement économique et donc, la croissance à moyen et long terme. Étant donné que la croissance est responsable du réchauffement climatique, de l'épuisement des matières premières, de la dégradation des ressources naturelles et de la disparition de la biodiversité, ce choix, qui va à l'encontre de toutes les lois de la physique, de l'économie, de la raison et de la nature, n'a d'intérêt que pour quelques fanatiques et irresponsables qui ne s'intéressent qu'à leurs petits profits et pouvoirs à court terme. Au lieu d'utiliser les gains de productivité pour innover et développer de nouveaux secteurs d'activités destinés à relancer l'activité économique et donc, la croissance, il est préférable de créer des emplois en réduisant le temps de travail. La réduction du temps de travail apparaît donc comme la seule solution envisageable pour, non

seulement, en finir avec le chômage, mais en plus, favoriser un mode de vie plus sobre, désirable et respectueux de l'environnement qui permettra de préserver la qualité de vie et la survie des générations présente et à venir. Ce choix n'apparaît donc pas comme un choix économique, mais comme un choix de société dont dépend la survie de l'humanité.

Troisième partie

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ.

« Le temps libre, déclare le premier ministre Pierre Mauroy en 1981, lors d'un voyage dans l'Hérault, c'est tout le temps dont on dispose après le travail. C'est le temps gagné, c'est le temps libéré. Je crois que nous sommes habitués, depuis des temps immémoriaux finalement, à travailler ; on a l'impression que la vie c'est le travail. Je ne propose pas du tout une vie où il n'y aurait pas de travail, loin de là. Mais je crois que nous allons vers des temps où il y aura le temps de travail, qui sera un temps fort, mais un temps plus court, et tout le reste sera du temps libre. » Pierre Mauroy^[110].

La croissance du PIB n'étant plus envisageable, la réduction de la durée légale du temps de travail apparaît comme la seule solution pour en finir avec le chômage. Depuis la loi Aubry sur les 35 heures, la réduction du temps de travail ne fait plus l'objet de débats. Que ce soit au PS ou à l'UMP, s'ils parlent de la durée du travail, c'est pour abroger les 35 heures ou l'augmenter. En ce qui concerne le MEDEF, il considère la réduction du temps de travail comme un frein à la compétitivité des entreprises françaises et donc, la cause du chômage.

Le fait que les élites économiques et politiques évitent d'ouvrir ce débat est probablement dû au fait que la réduction de la durée légale du temps de travail n'est pas un choix économique, mais un choix de société. Afin de l'ouvrir à nouveau, je commencerai par expliquer pourquoi la réduction du temps de travail est un choix de société. Mon objectif étant d'enrayer la hausse du nombre de demandeurs d'emploi, je proposerai ensuite une équation qui permettra de calculer le nombre d'heures qu'il faudra travailler pour en finir avec le chômage. La réduction du temps de travail ayant un impact sur le pouvoir d'achat des ménages, je poursuivrai ma démonstration en proposant des solutions concrètes pour le préserver. Le rythme de la société n'étant plus organisé par l'activité professionnelle, je proposerai également un nouvel emploi du temps collectif et de nouvelles activités qui structureront le rythme de la société. La réduction du temps de travail étant un choix de société, pour terminer, je présenterai son impact sur les valeurs, les modes de production, les catégories sociales dominantes et l'ordre social.

Chapitre I : La réduction du temps de travail serait-elle un choix de société ?

L'individu et le temps sont étroitement liés dans l'action qui se vit au présent. Le temps étant omniprésent, il est impossible de consacrer du temps à une action (chasser, travailler, écrire, etc.), à une relation (professionnelle, familiale, amoureuse, sociale, politique, etc.) ou à une discussion (football, politique, philosophie, intime, etc.) sans être présent physiquement et mentalement. Pour se nourrir, un individu doit consacrer du temps à chasser, à cultiver ou à exercer un emploi en échange d'un salaire. En vendant son temps, le salarié en perd la propriété et donc, la liberté d'en faire un usage personnel. Étant donné que le temps est présent dans toutes les interactions sociales, il apparaît nécessaire d'étudier les enjeux du temps et de la réduction de la durée légale du temps de travail sur le plan individuel et collectif.

Sur le plan individuel, le temps libre et son aménagement ont des répercussions directes sur les moyens de se socialiser, de se définir, de nourrir l'estime de soi et de s'accomplir. Pour le démontrer, je commencerai par quantifier le temps libre dont dispose un employé et un cadre sur 40 années de vie active, la semaine et la journée. Je présenterai ensuite les moyens qu'ils ont à leurs dispositions pour en retrouver. Pour terminer, j'aborderai l'impact de l'emploi du temps et du rapport à la temporalité sur la qualité de vie, le mode de vie et l'identité d'un individu.

Sur le plan collectif, les enjeux du contrôle et de l'aménagement du temps apparaissent comme un véritable choix de société, voire de civilisation. Afin de le démontrer, je m'inspirerai des travaux de Roger Sue. Pour cela, je commencerai par décrire les caractéristiques du temps social dominant et de la dynamique des temps sociaux. Je montrerai la pertinence de la dynamique des temps sociaux, en présentant le déclin de l'ordre religieux de la monarchie au profit de l'ordre économique de la bourgeoisie. À partir d'une approche historique et de la dynamique des temps sociaux, je tenterai ensuite de montrer comment la réduction de la durée légale du temps de travail a favorisé l'émergence de nouveaux temps sociaux et une révolution silencieuse du temps. Pour terminer, en m'appuyant sur la description de la quatrième phase de cette dynamique, je tenterai, d'une part, de montrer comment la réduction de la durée légale du temps de travail aurait pu provoquer un changement de société, et, d'autre part, de donner une explication inédite à la crise que subit la France depuis 1973.

Quels sont les enjeux du temps et de l'emploi du temps sur le plan individuel ?

L'individu et le temps étant étroitement liés dans l'action qui se vit au présent, dans l'optique d'une réflexion sur les conditions d'un changement de mode de vie individuel, il apparaît nécessaire de quantifier le temps libre et d'aborder les enjeux de l'aménagement du temps. Pour cela, je commencerai par quantifier le temps libre dont dispose un individu sur sa durée de vie active, une semaine et une journée. Ensuite, je tenterai de trouver les moyens qu'il a à sa disposition pour retrouver du temps libre. En utilisant des exemples d'emplois du temps professionnel, je tâcherai de montrer l'impact de l'aménagement du temps sur le mode de vie et la qualité de vie d'un individu. Pour terminer, en m'appuyant sur Martin Heidegger, je tenterai de montrer pourquoi l'identité de l'individu est déterminée par ce qu'il fait de son temps.

□ Comment quantifier le temps libre dont dispose un individu ?

Le temps de vie d'un individu est une ressource immatérielle limitée qui peut être quantifiée par l'horloge, sous la forme d'heures, de minutes et de secondes. Comme une année comprend 8 760 heures et que l'espérance de vie moyenne d'un français est de 78 ans, un individu dispose de 683 280 heures, de 409 968 000 minutes ou de 2 459 808 000 secondes de vie. S'écoulant seconde après seconde au rythme de la trotteuse, le temps de vie d'un individu ne peut pas être stocké. En effet, à l'inverse de l'argent, du pétrole et des matières premières, il est impossible de stocker une heure, une journée, un mois ou une année pour l'utiliser ultérieurement, la donner ou la vendre. Le seul moyen d'augmenter son stock de temps est donc d'augmenter sa durée de vie.

Le temps peut être considéré comme libre, si le choix de son usage n'est pas soumis à des nécessités qui peuvent être intérieures (faim, fatigue, froid, hygiène, entretien, etc.) ou extérieures (sécurité, ordre, emploi, famille, lois, rituels, etc.). Chaque jour, un individu doit effectuer un certain nombre de tâches quotidiennes qui lui prennent plus ou moins de temps : dormir, faire sa toilette, déjeuner, préparer le repas

du soir, faire la vaisselle, etc. Cinq jours par semaine, il se rend sur son lieu de travail pour gagner un salaire. À midi, il prend un temps de pause pour se détendre et déjeuner. La journée de travail terminée, une nouvelle commence. En effet, chaque jour, il est plus ou moins contraint d'effectuer un certain nombre de tâches domestiques : faire les courses et le ménage, laver et repasser le linge, remplir des documents administratifs, etc. S'il est marié et qu'il a des enfants, il doit leur consacrer du temps pour les nourrir, les couchers, les aider à faire leurs devoirs, les accompagner à l'école, etc. Étant soumis à des nécessités, le temps consacré au sommeil, à l'activité professionnelle, ainsi qu'aux tâches quotidiennes et domestiques n'est pas libre. Le temps réellement libre apparaît lorsque l'activité professionnelle et ces tâches sont accomplies. Ce temps libre, l'individu peut le consacrer à se détendre, à se divertir, à pratiquer des activités personnelles ou le partager avec son conjoint, ses enfants ou ses amis. Encore faut-il qu'il dispose de temps libre.

Pour quantifier le temps libre dont dispose un individu, je calculerai la part des grands blocs de temps sociaux qui structurent le rythme de sa vie sur la journée, la semaine et 40 années de vie active. Afin de faire apparaître la réalité vécue par ces différents blocs de temps, je les calculerai sur la durée de vie éveillée. En effet, même si le sommeil est un besoin vital, les heures consacrées à dormir ne permettent pas de pratiquer d'autres activités. Ces heures ne sont donc pas actives. Pour effectuer ces calculs, j'utiliserai le tableau de regroupement des activités journalières de l'Insee publié dans les enquêtes sur l'emploi du temps.

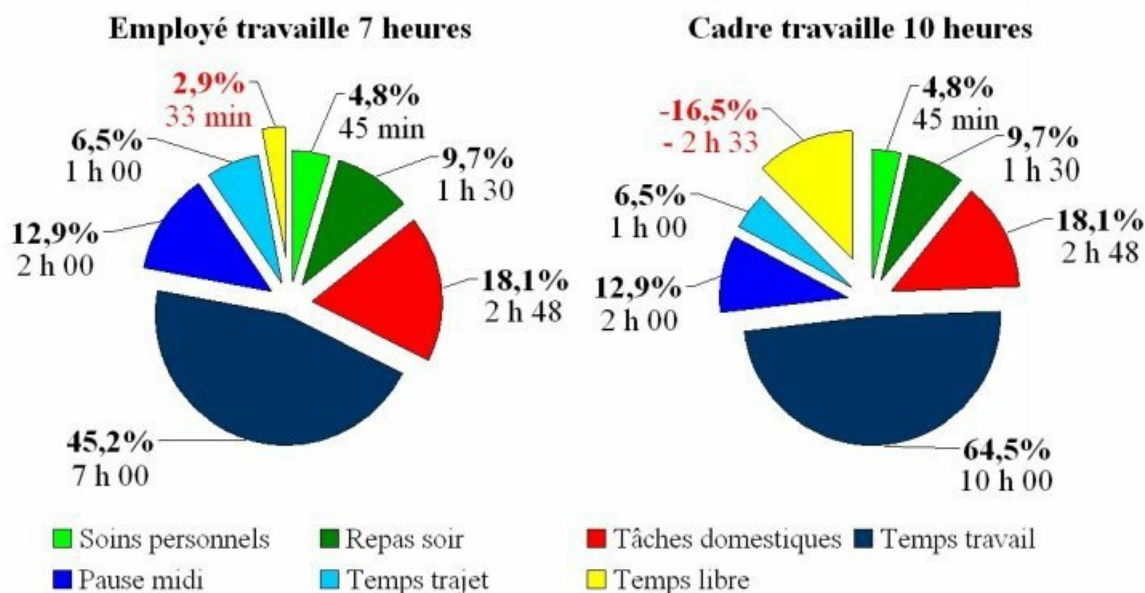
Tâches quotidiennes	- Sommeil*	8 h 30	Tâches domestiques	- Tâche administrative	2 h 48
	- Hygiène personnelle	45 min		- Soins aux enfants et aux adultes.	
	- Repas à domicile	1 h 30		- Jeux et transport des enfants.	
	- Cuisine, vaisselle, rangement.			- Divers domestiques	
Activités professionnelles	- Travail	7 h		- Ménage, lavage et repassage	
	- Pause du midi	2 h		- Courses	
	- Trajet aller et retour	1 h			

- Source : Insee, Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du temps [\[111\]](#).
- **Sommeil***: En moyenne, les hommes y consacrent 8 h 23 et les femmes 8 h 37.

La durée de travail d'un cadre et d'un employé n'étant pas la même, il m'est apparu pertinent de les distinguer. **Pierre** est gestionnaire-conseil allocataires à la caisse d'allocations familiales et **Paul** est chef de secteur dans la grande distribution. Ils sont tous les deux mariés et ont deux enfants. La durée de vie active de **Pierre** et de **Paul** est de 40 années, soit 350 mille heures. Tandis que **Pierre** travaille 7 h par jour, soit 35 heures par semaine, **Paul** travaille 10 h, soit 50 heures. Ayant droit à 5 semaines de congés payés, 11 jours fériés et 2 jours de repos hebdomadaire, **Pierre** travaille en moyenne 224 jours par an. Étant au forfait jour depuis la loi du 20 août 2008, **Paul** travaille 235 jours par an. Étant donné que la pause de midi et le temps de trajet sont inhérents à l'activité professionnelle, je considère qu'ils font partie du temps de travail. Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des ressources temporelles éveillées d'un employé et d'un cadre sur la journée, la semaine et 40 années de vie active.

Qu'il soit un employé ou un cadre, la durée d'une journée est toujours de 24 heures.

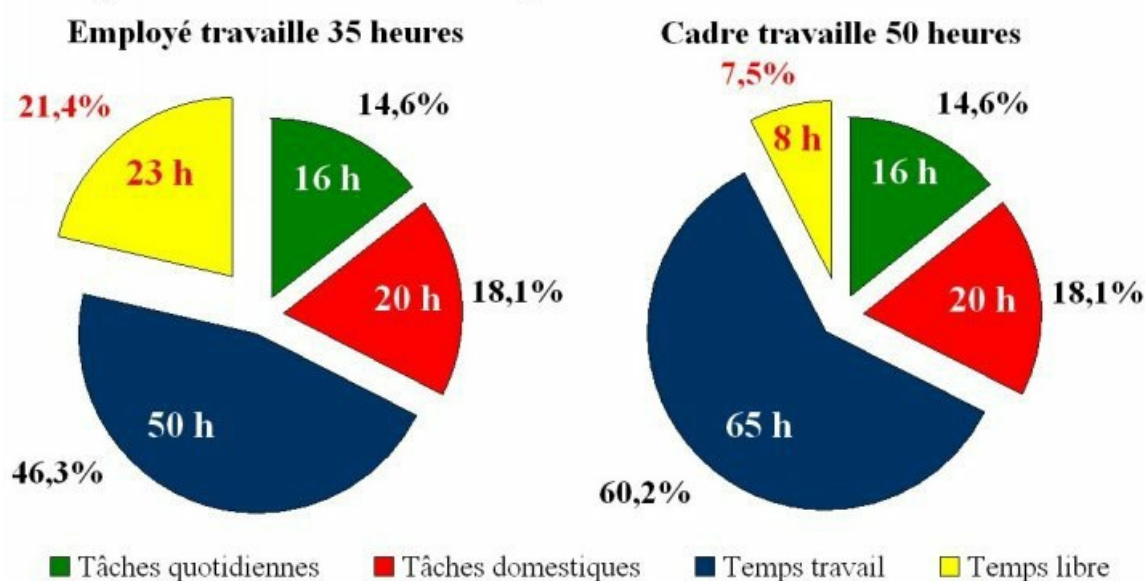
Répartition ressources temporelles quotidiennes éveillées



Considérant ces chiffres dans l'absolu, **Pierre** et **Paul** dorment 8 h 30 par jour. Étant plus ou moins contraints d'effectuer 5 h 03 de tâches quotidiennes et domestiques, ils consacrent 32,6 % de leur journée éveillée à effectuer des tâches qui ne sont pas du temps libre. Travaillant 7 h, prenant 2 h de pause à midi et perdant 1 h dans les trajets, **Pierre** consacre 10 heures, soit 64,5 % de sa journée éveillée à travailler. À la fin de sa journée, **Pierre** dispose de seulement 27 minutes de temps libre, soit 2,9 % de ses 15 h 30 de vie éveillée. Travaillant 10 h, prenant 2 h de pause à midi et perdant 1 h dans les trajets, **Paul** consacre 13 heures, soit 82,8 % de sa journée éveillée à travailler. À la fin de sa journée, **Paul** ne dispose pas d'un excédent, mais d'un déficit de 2 h 33, soit -16,5 % de sa vie éveillée. Avant de se détendre, de penser un peu à lui, de pratiquer des activités personnelles ou de consacrer du temps à ses enfants, à sa femme ou à ses amis, il doit donc commencer par combler ce déficit de temps.

Un emploi du temps étant souvent planifié sur la semaine, il apparaît nécessaire de calculer le temps libre hebdomadaire dont disposent **Pierre** et **Paul**. Qu'il soit un employé ou un cadre, la durée d'une semaine est toujours de 168 heures.

Répartition ressources temporelles hebdomadaires éveillées

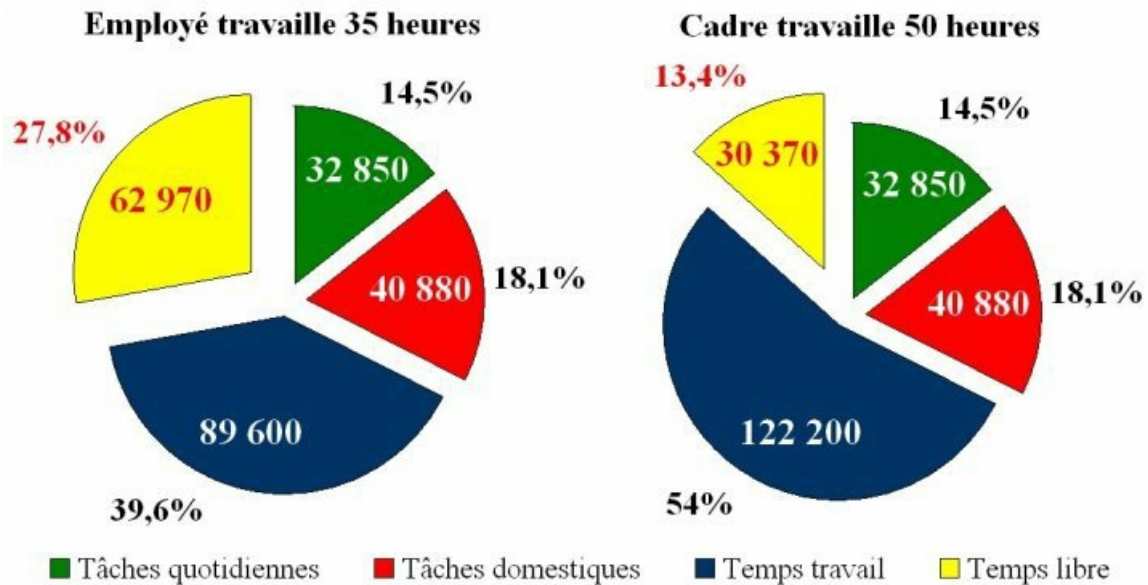


Considérant toujours ces chiffres dans l'absolu, **Pierre** et **Paul** dorment 60 heures par semaine. Étant plus ou moins contraints d'effectuer 36 heures de tâches quotidiennes et domestiques, ils consacrent 32,7 % de leur semaine de vie éveillée à effectuer des tâches qui ne sont pas du temps libre. Travaillant 50 heures, **Pierre** consacre 46,3 % de sa semaine éveillée à travailler. **Pierre** dispose donc de 23 heures

de temps libre, soit 21,4 % de ses 108 heures de vie éveillée. Travaillant 65 heures, **Paul** consacre 60,2 % de sa semaine éveillée à travailler. **Paul** dispose donc de seulement 8 heures de temps libre, soit 7,5 % de sa semaine éveillée.

Après avoir calculé le temps libre sur une journée et une semaine, il apparaît pertinent de calculer le temps libre dont disposent **Pierre** et **Paul** sur une durée de vie active éveillée de 40 ans.

Répartition ressources temporelles 40 années vie active éveillée



Considérant toujours ces chiffres dans l'absolu, **Pierre** et **Paul** consacrent 124 mille heures de leurs 40 années de vie active à dormir. Étant plus ou moins contraints d'effectuer 73 mille heures de tâches quotidiennes et domestiques, ils consacrent 32,6 % de leurs 226 mille heures de vie active éveillée à des tâches qui ne sont pas du temps libre. Travaillant 89 mille heures (travail + pause + trajet), **Pierre** consacre 39,6 % de sa durée de vie active éveillée à travailler. **Pierre** dispose donc de 62 mille heures de temps libre, soit 27,8 % de sa vie active éveillée. Travaillant 122 mille heures, **Paul** consacre 54 % de sa durée de vie active éveillée à travailler. **Paul** dispose donc de 30 mille heures de temps libre, soit 13,4 % de sa vie active éveillée.

Que ce soit pour **Paul** ou pour **Pierre**, le temps de travail est le bloc de temps social dominant sur la journée, la semaine et les 40 années de vie active éveillée. Tandis que, pour **Pierre**, le temps libre apparaît comme le second bloc de temps social, pour **Paul**, il disparaît derrière les tâches quotidiennes et domestiques. Afin d'en retrouver, **Paul** est donc obligé de trouver des solutions pour réduire le temps qu'il leur consacre.

□ Comment retrouver du temps libre ?

La quantification du temps sur 40 années de vie active, la semaine et la journée met en évidence que la ressource la plus précieuse et la plus rare est le temps libre. Le temps libre apparaît donc comme une ressource immatérielle, dont la valeur ne cesse d'augmenter en fonction de sa rareté. La préoccupation que partagent les entreprises avec les ménages et les individus est donc la course contre le temps. Disposant de très peu de temps libre, si l'employé ou le cadre souhaite se reposer, se divertir, pratiquer de nouvelles activités librement choisies ou consacrer du temps à ses enfants, à sa famille ou à ses amis, il est obligé de réduire le temps qu'il consacre à l'activité professionnelle, ainsi qu'aux tâches quotidiennes et domestiques.

Le tableau ci-dessous présente les moyens à la disposition de **Pierre** et de **Paul** pour retrouver du temps libre.

Activité professionnelle	Temps travail	- En étant productif, le cadre peut limiter son temps de travail à 9 h ou 8 h. Même s'il est productif, s'il ne veut pas perdre son emploi ou s'il souhaite évoluer, il lui sera conseillé de travailler 10 h par jour - L'employé peut réduire son temps de travail en optant pour un travail à temps partiel qui est souvent subi. Lorsque le taux de chômage est élevé, il est plus difficile de négocier une réduction du temps de travail de manière individuelle.
	Temps trajet	- Privilégier le moyen de transport et le trajet le plus rapide.
	Temps pause	- Le cadre peut limiter son temps de pause à 30 min, 1 h ou 1 h 30. - En fonction de son activité, pour finir sa journée 1 h plus tôt, l'employé peut négocier la réduction de sa pause de midi à 1 h.
Tâches quotidiennes	Temps sommeil	- Limiter la durée de ses heures de sommeil à 7 h, 6 h ou 5 h par nuit.
	Temps repas en famille	- Limiter le temps consacré au repas en famille : de 1978 à 2008, la durée consacrée au repas du soir est en moyenne passée de 1 h 30 à 31 min. - Comme ce repas contribue à renforcer le lien entre les membres de la famille, lui consacrer moins de temps risque d'affaiblir la cellule familiale.
	Temps soins personnels	- Réduire le temps consacré à l'hygiène personnelle (douche, dents, etc.).
	Temps petit-déjeuner	- Limiter le temps alloué au petit-déjeuner.
Tâches domestiques	Temps activités familiales	- Vivre seul. - Décider, en accord avec sa conjointe, de ne pas avoir d'enfants. - Occuper les enfants avec la télévision, des jeux vidéos et Internet.
	Temps tâches ménagères	- Limiter le temps consacré aux tâches domestiques en négligeant l'entretien du foyer. Les gains de productivité concernent également les tâches ménagères. - La cuisinière, le lave-linge, le réfrigérateur, l'aspirateur, les plats préparés et le four à micro-ondes ont permis de réduire le temps alloué aux tâches ménagères.
	Emploi temps	- Gagner du temps en planifiant les tâches domestiques sur la semaine : éviter de faire ses courses le samedi après-midi, etc.

Si **Pierre** a besoin de dormir 6 h par nuit, il gagnera 2 h 30 de temps libre par jour. En négociant sa pause de midi, il gagnera 1 h. Même s'il est marié et qu'il a deux enfants, il dispose de nombreux moyens de retrouver du temps libre. Au lieu de perdre 1 h 30 à dîner en famille, il peut y consacrer 30 min. Concernant les 2 h 48 destinées aux tâches domestiques, **Pierre** peut les déléguer à sa femme ou à ses enfants. Afin d'éviter de perdre du temps avec ses enfants, il peut en déléguer la charge à sa femme ou les laisser regarder la télévision, jouer aux jeux vidéos ou traîner dans la rue. En réduisant son temps de sommeil, en déléguant et en limitant le temps qu'il consacre à sa vie de famille, **Pierre** pourrait disposer de 7 h 45 de temps libre par jours et de plus de 72 heures par semaine. Encore faut-il que sa femme accepte de se charger des tâches domestiques et de l'éducation des enfants. Étant donné que les femmes travaillent également, elles n'acceptent plus de se sacrifier pour le bien-être de la famille. Le partage équitable des tâches quotidiennes et domestiques apparaît donc comme une cause de tensions et de conflits au sein du couple. Au même titre que, dans les entreprises, la cellule familiale est devenue un espace de lutte pour la conquête du temps.

La différence entre le revenu d'un couple d'employés et de cadres apparaît lorsqu'il est question des tâches domestiques. Comme **Paul** est marié à une cadre, son couple dispose d'un revenu suffisant pour externaliser les tâches domestiques à des entreprises de services aux particuliers.

Tâches domestiques familiales :	- Externaliser l'aide aux devoirs et le soutien scolaire des enfants. - Déléguer à une baby-sitter la responsabilité de garder les enfants, de les conduire à la crèche, à des leçons de piano, à des cours de danse, etc. - Déléguer à une aide à domicile la charge de s'occuper de parents âgés
Autres tâches domestiques	- Externaliser à une aide à domicile l'entretien du foyer : les tâches ménagères, la cuisine, la vaisselle, le repassage, les courses, etc. - Externaliser à une entreprise de jardinage l'entretien du jardin, le bricolage, etc.

Si **Paul** a besoin de dormir 6 h par nuit, il gagnera 2 h 30 de temps libre par jour. En réduisant sa pause de midi, il gagnera 1 h. Même s'il est marié et qu'il a deux enfants, il dispose également de nombreux moyens de retrouver du temps libre. Au lieu de perdre 1 h 30 à diner en famille, il peut y consacrer 30 min. La différence entre **Pierre** et **Paul** apparaît avec les 2 h 48 destinées aux tâches domestiques et l'heure consacrée à la préparation et à la vaisselle du repas quotidien. Étant donné que le couple de **Paul** dispose d'un revenu plus élevé, il a les moyens d'externaliser les tâches domestiques et quotidiennes et la charge des enfants à des entreprises de services aux particuliers, à des domestiques ou à des nourrices. Par exemple, ils ont les moyens d'externaliser le soutien scolaire à une entreprise d'aide au devoir. S'ils souhaitent aller au théâtre ou passer une soirée avec des amis, ils peuvent payer une baby-sitter pour s'occuper de leurs enfants. Malgré un déficit de temps de 2 h 33, en cumulant les gains de temps gagné sur le sommeil, la pause de midi, le repas du soir et l'externalisation des tâches, **Paul** et sa femme pourraient disposer de 4 h 45 de temps libre par jour et de plus de 57 heures par semaine.

L'externalisation des tâches domestiques est à l'origine du développement du secteur des services aux particuliers. À la fin des années 80, en étudiant la trajectoire des États-Unis, André Gorz en a prédit les conséquences sociales. « *La société [...] continuera inévitablement à se scinder. Cette scission aura (et a déjà) pour raison la répartition très inégale des économies de temps de travail : les uns, de plus en plus nombreux continueront d'être expulsés du champ des activités économiques ou seront maintenus à sa périphérie. D'autres, en revanche, travailleront autant ou même plus que présentement et, en raison de leurs performances ou de leurs aptitudes, disposeront de revenus et de pouvoirs économiques croissants. Répugnant à se dessaisir d'une partie de leur travail et des prérogatives et pouvoirs liés à leur emploi, cette élite professionnelle ne peut accroître ses loisirs qu'en chargeant des tiers à lui procurer du temps disponible. Elle va donc demander à des tiers de faire à sa place tout ce que n'importe qui peut faire, en particulier tout le travail dit de "reproduction". Et elle va acheter des services et des équipements permettant de gagner du temps même lorsque ces services et équipements demandent plus de temps pour être produits qu'ils n'en économiseraient à un usager moyen. Elle va donc développer des activités qui, sans rationalité économique à l'échelle de la société, puisqu'elles demandent plus de temps de travail à ceux qui les assurent qu'elles n'en font gagner à ceux qui en bénéficient, correspondent seulement à l'intérêt particulier de cette élite professionnelle capable d'acheter du temps à un prix très inférieur au prix auquel elle-même peut le vendre. Ces activités sont des activités de serviteur, quels que soient d'ailleurs le statut et le mode de rémunération de ceux et de celles qui les accomplissent.* »^[112]

La principale activité des entreprises de services aux particuliers n'est pas de vendre un service, mais du temps libre. En vendant du temps libre, elles transforment le temps en argent. En effet, elle achète une heure de travail au SMIC, qu'elle revend entre 20 et 30 € à un particulier pour qu'il puisse disposer d'une heure de temps libre. Pour que cette activité soit rentable, elle doit être exonérée de cotisations sociales patronales. Le marché du temps libre étant en pleine expansion, l'augmentation du nombre de ces entreprises a provoqué la hausse des effectifs de ce secteur d'activité de 89,3 %^[113] de 1990 à 2010. Employant des salariés peu qualifiés, au SMIC et à temps partiel « subi », ce secteur d'activité est en partie responsable de l'augmentation des travailleurs pauvres. Ce secteur fait apparaître une fracture

sociale entre ceux qui travaillent beaucoup pour un revenu élevé et ceux qui travaillent à temps partiel « subi » pour un revenu qui leur permet à peine d'assurer leur subsistance. Étant donné que l'accès à ces services nécessite de disposer d'un revenu minimum de 5 500 € par mois, ils sont uniquement accessibles aux cadres et aux classes moyennes supérieures. Pour que les classes moyennes aient les moyens d'y accéder, l'État doit donc intervenir pour les aider à les financer. En accordant un abattement fiscal de 15 000 € par an, l'État subventionne à hauteur de 10 milliards € ce secteur d'activité. Pour que ce secteur se développe, les cadres et les classes moyennes ne doivent plus avoir le temps d'effectuer leurs tâches domestiques. En augmentant le temps de travail et le forfait jour des cadres : la loi du 20 août 2008 a fait passer le forfait jour des cadres de 218 à 235 jours par an, le gouvernement les contraint plus ou moins à externaliser leurs tâches domestiques pour retrouver du temps libre.

Après avoir quantifié le temps libre dont disposent un employé ou un cadre, il apparaît pertinent de s'intéresser à l'impact de l'emploi du temps sur sa qualité de vie et son mode de vie.

□ **L'emploi du temps aurait-il un impact sur la qualité du temps libre ?**

La montre, le calendrier et l'agenda donnent des repères temporels communs qui permettent de planifier l'emploi du temps sur la journée, la semaine, le mois et l'année. Comme le fait remarquer Christophe Dejours, « *Le travail n'organise pas que cette partie de votre vie qui est le temps de travail. Il a un rôle majeur dans l'organisation de toutes vos activités hors travail.* »^[114] Le travail étant central, l'accès au temps libre sous une forme qualitative dépend de la stabilité de l'emploi du temps professionnel. Le temps libre peut contribuer à améliorer la qualité de vie et à changer de mode de vie, s'il peut permettre de planifier des projets, ainsi que des activités familiales, sociales, citoyennes et personnelles sur la semaine, le mois et l'année. Plus l'emploi du temps professionnel est stable, plus l'individu peut planifier d'activité sur le long terme, plus il peut se projeter dans le futur pour orienter et donner un sens à sa vie. Par conséquent, « *Maîtriser son emploi du temps, c'est maîtriser sa vie.* » À l'inverse, l'absence de stabilité et de maîtrise de l'emploi du temps peut provoquer des pathologies temporelles^[115].

La stabilité et la maîtrise de l'emploi du temps ne suffisent pas, à elles seules, à améliorer la qualité de vie d'un individu et à influencer son existence. Pour que son temps libre soit de qualité, il doit disposer de journées et de plages horaires (matinées, après midi, quelques heures en fin d'après-midi) qui soient stables sur la semaine. L'accès à ces blocs de temps libre aura un impact très concret sur les activités qu'il aura la possibilité de pratiquer et donc, sur sa qualité de vie et son mode de vie. Tandis que les plages horaires du matin (8 h à 12 h) ou du début d'après-midi (14 h à 17 h) sont propices aux activités individuelles, aux tâches domestiques et aux démarches administratives, celles de la fin de l'après-midi et du début de soirée (17 h 30 à 22 h) sont davantage favorables à la pratique d'activités familiales, sociales et associatives. L'activité professionnelle étant planifiée entre 8 h et 18 h, les associations organisent et planifient leurs activités après la journée de travail. En effet, en règle générale, les conférences, les activités associatives et amateurs (artistiques, sportives, militantes, ateliers philosophiques, etc.) sont plus souvent organisées après 18 h et le week-end, qu'en matinée et en milieu d'après-midi durant la semaine. Au matin et en début d'après-midi, l'individu peut accéder à des loisirs marchands (cinéma, musée, club de fitness, etc.) ou pratiquer des activités individuelles qui ne nécessitent pas de planification collective (faire du vélo ou du shopping, lire, écrire, regarder la télé, surfer sur Internet, jouer à des jeux vidéo, etc.).

Afin d'appréhender les enjeux du temps libre et de son aménagement sur la journée et la semaine, je vais présenter les emplois du temps de **Pierre, Vincent, Julie, Marthe** et **Marie**. Ces exemples illustrent que la qualité de vie et le mode de vie d'un individu ne sont pas forcément déterminés par sa quantité d'heures de travail et de temps libre, mais par son aménagement et l'usage qu'il peut en faire.

Julie est conseillère commerciale dans une boutique de téléphonie mobile SFR et **Pierre** est gestionnaire-conseil allocataires à la caisse d'allocations familiales. Ils sont tous les deux mariés et ont deux enfants de 5 et 7 ans. Ils travaillent 35 heures, ont des horaires stables et disposent de la même durée de temps libre.

	Pierre : 35 heures							Julie : 35 heures						
	Gestionnaire-conseil allocataires CAF							Conseillère commerciale à SFR						
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
7 h à 8 h														
8 h à 9 h														
9 h à 10 h														
10 h à 11 h														
11 h à 12 h														
12 h à 13 h														
13 h à 14 h														
14 h à 15 h														
15 h à 16 h														
16 h à 17 h														
17 h à 18 h														
18 h à 19 h														
19 h à 20 h														
Horaires	7 h	7 h	7 h	7 h	7 h				7 h	7 h	7 h	7 h	7 h	

Pierre commence sa journée de travail à 8 h et la finit à 16 h. Sa pause de midi n'étant que de 1 h, il ne perd pas de temps pour le déjeuner. La durée du trajet pour se rendre au travail étant de 30 min, son temps libre commence après 16 h 30. La femme de **Pierre** conduit les enfants à l'école au matin. **Pierre** les récupère et s'en occupe après 16 h 30. Disposant de nombreuses plages de temps libres stables après 16 h 30, **Pierre** peut planifier dans son emploi du temps des activités domestiques, personnelles, familiales et citoyennes sur le long terme. Le lundi, lorsque sa femme rentre du travail à 18 h, **Pierre** va faire les courses pour la semaine au supermarché. Le mardi, après 16 h 30, il planifie des démarches administratives et, en début de soirée, participe à un atelier théâtre qui débute à 19 h 30. Le mercredi, après s'être occupé de ses enfants, il contribue à la vie démocratique en participant à un conseil de quartier qui débute à 18 h 30. Le jeudi, il assiste à des conférences qui commencent à 18 h 30 ou participe à des activités militantes. Le vendredi, **Pierre** passe la soirée avec sa femme ou avec des couples d'amis. Le samedi matin, seul ou avec des amis, **Pierre** fait une sortie en vélo. Son après-midi et sa soirée, il peut les consacrer à sa femme, à sa famille ou à ses amis. Le dimanche, après avoir effectué quelques tâches domestiques ou son jogging matinal, Pierre peut consacrer sa journée à des activités familiales. Les activités familiales, personnelles et citoyennes que pratique **Pierre** durant son temps libre lui permettent de se socialiser et de nourrir l'estime qu'il a de lui.

En ce qui concerne **Julie**, elle commence sa journée de travail à 10 h pour la terminer à 19 h. Sa pause de midi étant de 2 h, elle perd 1 h pour déjeuner. La durée du trajet pour se rendre sur son lieu de travail étant de 30 min, son temps libre commence après 19 h 30. Comme sa journée commence à 10 h, **Julie** peut s'occuper de ses enfants et les conduire à l'école au matin. Son mari les récupérera en fin d'après-midi. Comme la plupart des activités collectives débutent entre 18 h et 19 h 30, **Julie** aura beaucoup de difficultés à en planifier dans son emploi du temps après sa journée de travail. Étant donné qu'elle rentre fatiguée du travail, elle n'a qu'une envie : se détendre en se vidant la tête devant la télévision ou en s'attaquant aux tâches domestiques. Comme elle travaille le samedi, **Julie** ne dispose pas d'un week-end de 2 jours consécutifs pour consacrer plus de temps à sa famille et à ses amis. Elle peut uniquement leur consacrer du temps après 19 h 30, en allant au cinéma ou au restaurant. Le dimanche, après avoir fait son jogging matinal, elle peut consacrer toute sa journée à sa famille. Son second jour de repos étant le lundi, elle planifie des tâches domestiques : s'occuper des enfants, faire les courses pour la semaine, laver le linge et le repasser, effectuer les démarches administratives, etc. À cause de ses horaires de travail, **Julie** aura tendance à favoriser ses collègues de travail, sa vie de famille et ses amis pour se socialiser et à pratiquer des activités individuelles (regarder la télévision, faire du jogging, etc.) pour nourrir l'estime

qu'elle a d'elle-même. Même si **Julie** a un tempérament plus extraverti que **Pierre**, son emploi du temps professionnel l'incite davantage à se replier sur sa cellule familiale et professionnelle. Ces deux exemples illustrent de manière concrète comment l'aménagement de l'emploi du temps professionnel peut déterminer la qualité de vie et le mode de vie d'un individu.

Même si elles sont prépondérantes, la qualité de vie et le mode de vie d'un individu ne dépendent pas forcément de la durée de son temps de travail et de la quantité de temps libre dont il dispose. Elles sont également déterminées par la stabilité de son emploi du temps professionnel et par les blocs de temps libre dont il dispose. **Marie** est vendeuse au rayon littérature à la FNAC et **Marthe** est caissière dans un hypermarché. Elles sont séparées, sans enfants.

	Marie : 38 heures							Marthe : 24 heures						
	Vendeuse au rayon littérature FNAC							Caissière dans un hypermarché						
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
8 h à 9 h														
9 h à 10 h														
10 h à 11 h														
11 h à 12 h														
12 h à 13 h														
13 h à 14 h														
14 h à 15 h														
15 h à 16 h														
16 h à 17 h														
17 h à 18 h														
18 h à 19 h														
19 h à 20 h														
20 h à 21 h														
21 h à 22 h														
22 h à 23 h														
Horaires	4 h	7 h	4 h	7 h	8 h	8 h		4 h	4 h	4 h		6 h	6 h	

Même si **Marie** travaille 38 heures, son emploi alimentaire lui permet de disposer de quatre plages horaires de temps libre d'une demi-journée chaque semaine : le lundi et le mercredi, elle commence à 13 h pour finir à 20 h et le mardi et le jeudi, elle commence à 9 h pour finir à 13 h. Ses pauses de midi, qui ne concernent que le vendredi et le samedi, sont de 2 h. Les autres jours, **Marie** déjeune avant ou après le travail. La durée du trajet pour se rendre sur son lieu de travail étant de 30 min, son temps libre du vendredi commence après 20 h 30 et du samedi après 19 h 30. Même si **Marie** travaille 3 heures de plus que **Pierre**, elle dispose de plus de temps libre de qualité. Son emploi du temps étant stable, elle peut planifier des activités sociales et personnelles sur l'année. Le lundi, en début d'après-midi, **Marie** planifie des démarches administratives, ses courses pour la semaine et d'autres tâches domestiques. De 16 h 30 à 18 h, **Marie** est bénévole dans une association qui fait de l'aide au devoir. À 19 h, elle participe à un atelier d'écriture. Le mercredi après-midi, elle fait du fitness dans une salle de sport et en fin d'après-midi participe à un atelier théâtre qui commence à 19 h. Le mardi et le jeudi, **Marie** consacre ses matinées à l'activité qui répond à sa vocation : écrire un roman. Ces deux soirées, elle les passe à regarder un DVD, à lire des romans ou à écrire lorsque l'inspiration lui vient. Comme elle travaille le samedi, **Marie** ne dispose pas de deux jours de repos consécutifs. Elle consacre ses soirées du samedi à aller au cinéma, au théâtre, au café ou au restaurant avec ses amis. Le dimanche, après avoir fait son jogging matinal, **Marie** peut consacrer toute sa journée à écrire son roman ou à rendre visite à sa famille. Les activités personnelles, familiales et sociales qu'elle pratique lui permettent de se socialiser, de nourrir l'estime qu'elle a d'elle-même et de s'accomplir.

Étant à temps partiel « subi », les horaires de travail de **Marthe** sont éclatés sur la journée de manière aléatoire. Ses horaires de travail étant flexibles, son emploi du temps professionnel change chaque semaine au rythme des saisons et de l'activité du magasin. Tandis que sa journée de repos du dimanche est stable, sa seconde est flexible. Malgré le fait qu'elle travaille seulement 24 heures par semaine, **Marthe** dispose de moins de temps libre de qualité que **Marie**, **Julie** et **Pierre**. Ne maîtrisant pas son emploi du temps, **Marthe** a beaucoup de difficulté à structurer son existence et à planifier des activités individuelles et collectives sur son temps libre. En effet, la flexibilité de son emploi du temps professionnel ne lui permet pas de planifier sur l'année un atelier théâtre qui a lieu tous les mardis à 19 h.

Ayant perdu le contrôle de son emploi du temps et donc, de son existence, **Marthe** risque d'être victime de la « pathologie du temps présent ». Au lieu d'être un temps d'émancipation, son temps libre peut devenir un temps vide nuisible à son bien-être et à son équilibre psychique. Ne pouvant se référer au passé et se projeter dans l'avenir pour lui donner un sens, la vie quotidienne de **Marthe** est réduite à l'immédiateté de l'instant présent qui englobe toute son existence. N'ayant pas la maîtrise de son temps, et donc de son avenir, **Marthe** ne peut pas différer la satisfaction de ses désirs qu'elle doit satisfaire « tout de suite ». Pour fuir son angoisse existentielle, **Marthe** peut se réfugier dans la pratique d'activités addictives et compulsives qui ne nécessitent pas de planification (sexe, shopping, jeux vidéo, télévision, Internet, etc.). Si cette situation se prolonge, **Marthe** risque de sombrer dans une dépression qui pourrait être liée au refoulement du passé, au désespoir face à l'avenir qu'elle ne maîtrise pas ou au rejet du présent qu'elle ne contrôle plus.

Comme les 18,4 %^[116] de salariés qui travaillent à temps partiel « subi » dans la restauration, l'hôtellerie, les services à la personne, etc., **Marthe** est victime de la flexibilité du temps de travail. Étant peu qualifiés, ces emplois sont souvent payés au SMIC. Étant donné que **Marthe** travaille 24 heures, elle perçoit environ 780 € nets par mois. Ce revenu lui permet à peine de se nourrir, de payer son loyer, ses factures d'eau, de gaz et d'électricité et d'assurer ses frais de portable et de transports, qui sont nécessaires pour trouver et garder un emploi. Déconsidérés et mal payés, ces emplois contribuent davantage à la désintégration sociale des salariés qu'à leur insertion.

Le cas de l'emploi du temps des cadres diffère de celui des employés. **Vincent** est responsable de rayon textile dans la grande distribution. Il est séparé, sans enfants. N'ayant pas à pointer, il est responsable de la gestion et de la planification de son emploi du temps. En règle générale, **Vincent** commence sa journée à 8 h pour la finir au minimum à 19 h. À midi, il prend une pause de 1 h pour déjeuner et se reposer. Dans la culture française, l'implication et la motivation d'un cadre sont mesurées par le temps qu'il consacre à l'entreprise. Bien que nul ne soit contraint de travailler plus de 50 heures par semaine, même si **Vincent** est compétent et productif, s'il souhaitait réduire son implication, il risquerait de stagner dans sa carrière ou d'être remplacé par un nouveau qui ne compterait pas ses heures. En effet, étant rémunéré pour sa compétence, il est normal qu'il soit productif. Sa productivité n'est donc pas destinée à réduire son temps de travail, mais à intensifier son rythme de travail.

Consacrant plus de 60 % de sa durée de vie éveillée hebdomadaire à travailler, **Vincent** dispose de très peu de temps libre pour construire un équilibre harmonieux entre sa vie professionnelle et personnelle. Dans la plupart des cas, il sacrifie sa vie personnelle au profit de « sa carrière ». La durée du trajet pour se rendre sur son lieu de travail étant de 30 min, son temps libre commence à partir de 19 h 30. Le début de la plupart des activités collectives étant programmé entre 18 h et 19 h 30, **Vincent** a beaucoup de difficultés à en planifier dans son emploi du temps après sa journée de travail. Étant donné qu'il est épuisé par ses journées de travail, il n'a qu'une envie : se détendre en se vidant la tête devant la télévision ou en jouant à des jeux vidéos. Le samedi soir, malgré sa fatigue, **Vincent** profite un peu de la vie en allant au cinéma, au café ou en boîte de nuit avec ses amis. Le dimanche, au lieu de faire du sport, il passe sa matinée à dormir. L'après-midi, il le passe en famille ou il joue à des jeux vidéos. Son jour de repos, qui peut varier selon les semaines en fonction de l'activité du magasin et de la saison, **Vincent** le consacre à faire ses courses pour la semaine, ses tâches domestiques et ses démarches administratives. À terme, **Vincent** risque d'être dépendant de son activité professionnelle et de la croissance du chiffre d'affaires de son rayon pour se socialiser et nourrir l'estime qu'il a de lui-même.

À cause de l'intensification de son rythme de travail, **Vincent** ne maîtrise plus le rythme de sa vie. À

terme, il risque d'être victime de la « pathologie du présent ». Pour fuir son angoisse et le vide de son existence, il peut s'étourdir dans l'activisme professionnel et la consommation. Des études en psychologie ont fait apparaître qu'un individu qui ne maîtrise pas son emploi du temps consomme davantage sur un mode impulsif que celui qui le maîtrise. Pour stimuler la consommation, il suffit donc de maintenir les cadres dans un état d'urgence et d'instabilité et de leur procurer un revenu au-delà de la nécessité. Étant donné que **Vincent** ne maîtrise pas son emploi du temps, il consomme plus fréquemment sur un mode impulsif. Son salaire étant de 2 500 € par mois, il a largement les moyens de financer ses besoins essentiels et de transférer une part de ses revenus vers la consommation de biens et de services ostentatoires. Cette forme de consommation ostentatoire apparaît davantage comme le symptôme d'un malaise social profond et la compensation d'une vie gâchée à travailler. À terme, cette fuite dans le travail ou la consommation peut aboutir à une dépression ou à un burn-out^[117].

Comme de nombreux cadres, entrepreneurs et chefs d'entreprises, **Vincent** est victime de l'intensification de ses heures de travail. Pour réussir et s'élever dans la hiérarchie, ils sont plus ou moins contraints de sacrifier leurs vies familiales et sociales, ainsi que leurs aspirations personnelles. Même s'ils ont réussi sur le plan professionnel, ils n'ont plus que de l'argent, des biens matériels et des voyages à partager avec leurs enfants et leurs proches. Mais surtout, ils sont totalement dépendants de leur activité professionnelle et de leur argent pour exister socialement, construire leur identité et nourrir l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

Ces cinq exemples démontrent que les enjeux de la réduction de la durée légale du temps de travail ne sont pas quantitatifs, mais qualitatifs. En effet, de ces cinq salariés, seuls **Pierre** et **Marie** disposent de plages horaires de temps libre suffisamment stable pour planifier de nouvelles pratiques de socialisation et d'expression en dehors de leur activité professionnelle. À l'inverse, **Marthe** et **Vincent** risquent d'être victimes de pathologies temporelles qui sont les symptômes d'une crise sociale du rapport à la temporalité des pays industrialisés.

Après avoir calculé le temps libre dont dispose un individu et montré le lien entre son emploi du temps et son mode de vie, il apparaît pertinent d'étudier le lien qui unit son identité au temps.

□ **L'identité d'un individu serait-elle déterminée par ce qu'il fait de son temps ?**

Pour Martin Heidegger, la question du temps n'est pas qu'une simple question philosophique. En décrivant les liens étroits qui unissent l'être et le temps, il nous donne la clef d'accès à l'identité de l'individu. « Ainsi se prépare la compréhension d'une temporalisation encore plus originaire de la temporalité. C'est en elle que se fonde la compréhension d'être constitutive pour l'être du Dasein. Le projet d'un sens de l'être en général peut s'accomplir dans l'horizon du temps. »^[118] En nous invitant à penser le « sujet » lui-même comme temps^[119] et en cessant de nier le caractère temporel de l'identité^[120], Martin Heidegger nous donne la possibilité de découvrir et non d'inventer et d'imaginer l'identité réelle et concrète d'un individu.

En effet, l'individu et le temps étant indissociables et étroitement liés dans l'action qui se vit au présent, l'individu ne peut pas se consacrer physiquement et mentalement à une action, à une relation ou à une discussion sans y consacrer du temps. L'identité de l'individu n'est donc pas déterminée par l'idée ou l'image idéalisée qu'il se fait de lui-même, mais par le temps qu'il consacre aux activités qu'il pratique, aux relations qu'il fréquente et aux discussions qu'il échange au quotidien. Étant ce qu'il fait de son temps, pour aider l'individu à répondre à la question « qui suis-je ? », il apparaît pertinent de réaliser l'inventaire de ses activités et de quantifier le nombre d'heures qu'il leur consacre. Autrement dit, de définir son identité à partir de ce qu'il fait réellement de son temps. Étant donné que le cadre travaille en moyenne 50 heures par semaine, il est possible d'affirmer, sans trop se tromper, qu'il est son activité professionnelle. De ce fait, à la question « qui suis-je ? » : il répondra « je suis mon activité professionnelle. » Étant chef de secteur dans la grande distribution, Paul travaille plus de 50 heures par semaine. Il consacre donc plus de 82,8 % de sa journée éveillée, plus de 60,2 % de sa semaine éveillée et plus de 54 % de sa durée de vie activité éveillée à travailler. Lorsqu'il rencontre une inconnue, il ne peut se présenter qu'ainsi : « Je m'appelle Paul et je suis chef de secteur dans la grande distribution. »

L'identité de l'individu étant étroitement liée à ses pratiques temporelles, pour aider les salariés, les

cadres, les chefs d'entreprise, les entrepreneurs, les professions libérales, les agriculteurs, les artisans et les commerçants à changer de mode de vie, tout en améliorant leur qualité de vie, il est nécessaire de leur procurer du temps libre. Pour que ce temps libre soit de qualité, l'aménagement de l'emploi du temps doit être stable et reposer sur des plages horaires d'une demi-journée voire d'une journée. Afin de favoriser un changement de mode de vie individuel plus sobre, désirable et respectueux de l'environnement, il sera donc préférable de réduire le temps de travail en jours plutôt qu'en heures.

Après avoir étudié les enjeux du temps libre et de son aménagement sur un plan individuel, il apparaît pertinent d'aborder les enjeux du temps sur un plan collectif.

Quels sont les enjeux du rapport à la temporalité sur le plan collectif ?

La légitimité de l'autorité d'une élite ne repose pas exclusivement sur l'emploi de la force et un système idéologique. Dans l'essai « Temps et ordre social », Roger Sue présente le temps comme un instrument d'organisation qui met en évidence les rapports de hiérarchie entre les différentes activités et catégories sociales. Avec les temps sociaux^[121], le temps n'apparaît plus comme un simple repère chronologique, mais comme le reflet de la dynamique sociale. Même si les temps sociaux donnent une approche réductrice et simplifiée de la réalité d'une organisation sociale, les activités qu'ils valorisent nous renseignent sur son système de valeurs et sa catégorie sociale dominante. Comme toutes les sociétés se caractérisent par un certain agencement du temps, sa modification apparaît comme le signe d'une transformation sociale et donc, d'un changement de société. Cette mutation sociale intervient lorsqu'un temps social dominant est remplacé par un temps social émergent qui, à son tour, devient dominant. L'étude des temps sociaux apparaît donc comme une grille de lecture pertinente de la dynamique des changements sociaux.

En m'appuyant sur les travaux de Roger Sue, je commencerai par définir un temps social dominant et présenter la dynamique des temps sociaux. Afin d'illustrer la dynamique des temps sociaux, je présenterai ensuite l'apogée et le déclin de l'ordre religieux de la monarchie au profit de l'ordre économique de la bourgeoisie.

□ Quelles sont les caractéristiques du temps social dominant ?

Roger Sue caractérise un temps social dominant^[122] à partir de cinq critères. Le premier critère est quantitatif. Il consiste à calculer et à comparer la durée objective des différents temps sociaux. Un temps social est dominant lorsque la durée consacrée à une activité sociale est objectivement la plus importante. Au début du 19^e siècle, comme l'ouvrier consacrait plus de 73 % de sa durée de vie éveillée à travailler, le temps social du travail était dominant. Le second correspond au mode de production^[123] social dominant. Malgré la multiplicité des formes de productions sociales (production industrielle et marchande, production religieuse, production de la femme au foyer, du sportif et de l'acteur de théâtre, du bénévole, etc.), le mode de production considéré comme dominant est celui qui est pratiqué durant le temps social dominant. Même si la production marchande des pays industrialisés représente une infime partie de la production sociale, le temps social de l'économie est tellement dominant que la notion même de production se confond avec elle. Le troisième correspond à la valeur qualitative du temps social dominant. En effet, le temps social et le mode de production dominant déterminent et hiérarchisent le système de valeur d'une société donnée. En valorisant une forme de production particulière, la société permet à l'individu de s'intégrer, de nourrir l'estime qu'il a de lui et de structurer son identité. Au début du 19^e siècle, comme le temps social du travail et le mode de production industrielle étaient dominants, la valeur du travail était dominante.

Le quatrième correspond à la catégorie sociale dominante. Une société se caractérise par des catégories sociales qui donnent une image plus ou moins fidèle de son système hiérarchique. La légitimité d'un système hiérarchique repose sur la pratique et le contrôle d'un mode de production social particulièrement valorisé. La catégorie sociale dominante est celle qui impose son temps social, son mode de production et son système de valeur aux autres catégories. Le rang ou le statut social d'un individu est déterminé par la place qu'il occupe dans le mode de production dominant. Le temps social, le mode de production et les valeurs de l'économie étant actuellement dominants, la hiérarchie sociale est issue de la position occupée dans la division sociale du travail. Une catégorie sociale est considérée comme

déclinante, lorsque son temps social, son mode de production et son système de valeurs ne conviennent plus pour décrire la réalité sociale émergente. Il est donc nécessaire de rechercher dans les catégories sociales émergentes, les nouvelles catégories sociales dominantes et donc, le nouvel ordre social. Au 18^e siècle, étant donné que le temps, le mode de production et les valeurs de la religion déclinaient au profit de l'économie, la monarchie déclinait au profit de la bourgeoisie.

Le cinquième critère correspond au temps objectivement dominant d'un point de vue quantitatif, qui est reconnu comme tel par l'ensemble de la société. Il est important de distinguer le temps social objectivement dominant, de celui de la catégorie sociale déclinante qui se croit encore dominante. En effet, pour préserver son autorité, une catégorie déclinante peut continuer à considérer son temps social comme dominant. La société est en crise lorsque le temps social objectivement dominant de la catégorie émergente s'accroît au détriment de la déclinante. La crise se renforce lorsque la catégorie déclinante nie et minimise les valeurs et les modes de production de l'émergente. Tant que les valeurs et les modes de production de la catégorie émergente ne remplaceront pas ceux de la déclinante, la société sera en crise. Au début du 21^e siècle, tandis que le temps social, le mode de production et la valeur du travail déclinent en faveur du temps libre, l'élite économique continue à considérer le travail comme la valeur dominante de la société.

Après avoir défini le temps social dominant, il apparaît pertinent d'aborder la dynamique des changements de temps sociaux.

□ **Quels sont les liens entre le temps et la dynamique des changements sociaux ?**

Il existe un lien étroit entre les temps sociaux dominants et la dynamique des changements sociaux. Roger Sue propose cinq grandes phases^[124] qui correspondent au cycle entier d'un temps dominant : l'apogée, le déclin et le remplacement. À sa phase initiale, un temps social est dominant lorsqu'il est proche du monopole. Les autres temps sociaux sont quasiment inexistantes et ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale. Au milieu du 19^e siècle, comme les ouvriers consacraient plus de 73 % de leurs durées de vie éveillée à travailler, le temps de travail était à son apogée. Le temps de travail était donc le temps social dominant de la société bourgeoise. Lors de la seconde phase, de nouveaux temps sociaux émergent sous une forme mosaïque et résiduelle. Étant dépendants du temps dominant, ils ne disposent d'aucune autonomie. Au milieu du 19^e siècle, même s'ils sont dépendants du temps du travail, ceux de l'éducation et de la famille commencent à émerger pour les membres de la classe ouvrière. Lors de la troisième phase, les temps sociaux émergent commencent à prendre de l'ampleur. Étant compartimentés, ils ne constituent pas encore une alternative au temps social dominant. Même si le temps dominant amorce un déclin, ses modes de production et ses valeurs restent dominants. Des tensions ou des « pressions temporelles » apparaissent lorsque les modes de production, les valeurs et les catégories sociales liées aux temps sociaux émergent entrent en compétition avec ceux des déclinants. Ayant l'impression de manquer de temps, de courir après le temps et qu'il « manque du temps au temps », le temps est de plus en plus vécu comme un problème. Le manque de temps est le symptôme que les temps émergent sont contraints de coexister avec les déclinants.

La quatrième phase apparaît lorsque des temps sociaux émergent s'agrègent entre eux pour former une unité ou un bloc de temps dominant. Étant de plus en plus autonomes, ces blocs de temps sociaux influencent les modes de production et les catégories sociales déclinants qui en sont dépendants. Même si les catégories déclinantes se croient encore dominantes, objectivement, ce sont les catégories émergentes qui sont, en réalité, les dominantes. Les temps sociaux dominants ayant changé, la société se transforme et change de temps. C'est un moment fragile de l'Histoire où quelque chose est en train de naître, mais qui n'est pas encore là. Ce « temps » où tout bascule est celui des « malaises temporels », de tensions et de crises de plus en plus aiguës. Si cette mutation, qui s'est déjà en partie produite dans le temps vécu, n'est pas reconnue par la catégorie déclinante, la société est en crise, « elle est malade du temps ». Ce n'est donc pas une crise économique, mais une crise de la temporalité que la France subit depuis la fin des années 60. Malgré l'émergence de nouveaux modes de production et de systèmes de valeurs, l'élite économique ne veut pas reconnaître que les siens sont déclinants. Accepter cet état de fait remettrait en cause la légitimité de son autorité et donc, l'ordre économique. Ne reconnaissant pas son déclin, l'élite économique entretient un climat de crise, qui est désormais systémique.

La cinquième et dernière phase apparaît lorsque le temps social objectivement dominant est « officiellement » reconnu comme tel. En se réconciliant avec son temps et donc, avec elle-même, la société sort de la crise. La société et l'ordre social se recomposent *institutionnellement* autour de nouveaux temps sociaux, de nouveaux modes de production, de nouvelles valeurs et de nouvelles catégories sociales. Le cycle historique étant bouclé, on en revient à la phase initiale.

Les transformations sociales intervenues lors des grands changements historiques peuvent s'expliquer à partir de la dynamique des temps sociaux. Les tensions, les conflits et les crises qui apparaissent lors de ces mutations sont les symptômes qu'une catégorie sociale déclinante ne souhaite pas laisser la place à l'émergente qui est désormais dominante. Étant donné que de multiples facteurs (techniques, mœurs, idéologies, climatiques, etc.) peuvent expliquer ces changements sociaux, je n'affirmerai pas que la dynamique des temps sociaux les explique à eux seuls. Je tenterai simplement de mettre en évidence qu'un temps social dominant produit toujours un nouveau temps émergent qui, à son tour, deviendra dominant. En produisant une rupture temporelle, ce nouveau temps social dominant provoquera un changement de société. Afin d'illustrer la dynamique des temps sociaux, j'aborderai l'apogée et le déclin de l'ordre religieux de la monarchie au profit de l'ordre économique de la bourgeoisie.

□ **L'apogée et le déclin de l'ordre religieux au profit de l'ordre économique.**

Le rapport au temps des sociétés primitives était structuré par le rythme des saisons (printemps, été, automne et hiver). Ce rythme étant cyclique, le temps social dominant était le temps circulaire. Étant donné qu'ils communiaient périodiquement avec les Dieux et les ancêtres, le mode de production dominant des sociétés primitives était de célébrer le retour aux origines. Les valeurs dominantes étaient donc celles qui respectaient les prescriptions des Dieux et des ancêtres. L'appartenance à la catégorie sociale dominante se transmettait à la naissance. Étant capables de rentrer en relation avec les Dieux et les ancêtres, les prêtres et les sorciers en faisaient également partie. En s'inscrivant dans le rythme cyclique des saisons et le retour aux origines, l'organisation sociale de ces sociétés était relativement stable. En remplaçant le temps circulaire par le temps linéaire, le Judaïsme a rompu avec le rythme cyclique des sociétés primitives. Étant tourné vers l'avenir, le temps linéaire a inscrit le temps dans la durée. En l'inscrivant dans la durée, le Judaïsme a fait apparaître la question du sens de l'histoire. En s'inscrivant également dans la continuité du Judaïsme, la religion chrétienne adopta également le temps linéaire.

La première phase, qui correspond à l'apogée du règne de l'Église Chrétienne, commence au début du moyen âge. Le temps social dominant étant le temps religieux, les hommes naissaient, vivaient et mourraient dans un monde déiste. En apportant une réponse aux angoissantes questions du sens de la vie et de la mort, la doctrine de l'Église Chrétienne imposait son pouvoir spirituel. À l'apogée de son règne, elle imposait ses valeurs, son mode de production (l'économie du salut) et ses catégories sociales dominantes. Le Roi étant le représentant de Dieu sur terre, les membres de l'église et de la monarchie appartenaient à la catégorie sociale dominante. La hiérarchie sociale était donc issue de la position occupée au sein de l'Église (Pape, cardinal, Évêque, Abbés, Prêtre) et de la monarchie (Roi, Duc, Comte, Baron, Marquis, Chevalier).

Étant donné que l'Église Chrétienne détenait le pouvoir temporel, elle avait la responsabilité de donner le temps. Les instruments de son pouvoir temporel étaient la datation de l'histoire, le calendrier et les cloches. En datant l'histoire à partir de la naissance du Christ, l'Église Chrétienne incarnait son pouvoir temporel dans le temps historique. Le rôle des cloches était de structurer le rythme de la société et des activités sociales au quotidien. En sonnant à heures fixes (laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies), les cloches donnaient les heures du levé, des prières, du travail, des repas et du coucher. En exerçant une surveillance quotidienne, les cloches rappelaient l'autorité et le pouvoir temporel de l'Église. Le calendrier, qui permettait de planifier les activités politiques et sociales, ainsi que les jours de fêtes religieuses chômées, était également un instrument d'organisation, de contrôle et de stabilité sociale. Au moyen âge, pour asseoir son autorité et manifester son pouvoir temporel, l'Église Chrétienne accordait entre 132 et 142 jours de fêtes chômées à la gloire de Dieu. Les grands propriétaires fonciers et les paysans s'élevaient contre le nombre important de jours chômés qui s'harmonisaient difficilement avec le rythme de la nature et donc, des récoltes. Le pouvoir temporel de l'Église et donc, de Dieu se manifestait concrètement à travers la datation de l'histoire, l'organisation du rythme de la société et les jours chômés.

La seconde phase apparaît au milieu du moyen âge avec l'émergence du temps social du travail. Même si le travail était un commandement biblique « *tu gagneras ton pain à la sueur de ton front* », il était considéré comme une malédiction. L'un des premiers devoirs du Roi étant d'assurer les subsistances à ses sujets, il avait besoin du travail des paysans et des marchands pour en assurer la production et la distribution. Étant utile au bien commun, le travail commença à bénéficier d'une certaine forme de considération de la part de l'Église. Les subsistances étant vitales, ceux qui souhaitaient s'enrichir avec son commerce risquaient l'excommunication, voire la peine de mort. Tant que le temps social du travail se contentait d'assurer les subsistances, son émergence ne menaçait pas l'autorité de l'Église et de la monarchie.

La troisième phase apparaît, entre le 11^e et le 15^e siècle. Les mouvements d'urbanisation du 11^e et 13^e siècle ont accéléré le processus de désacralisation du temps et la transformation sociale. Tandis que le rythme des villages était structuré par le temps religieux, celui des villes s'organisait progressivement autour du temps économique. Le développement des cités et de l'activité économique favorisa l'émergence d'une nouvelle classe : la bourgeoisie. Entre le 13^e et le 14^e siècle, le déclin du pouvoir temporel de l'église se manifesta avec l'apparition de l'horloge. En supplantant la cloche, l'horloge devenait le nouveau donneur de temps des villes. Étant visible, plus précise et régulière, l'horloge était mieux adaptée que la cloche pour réguler le rythme de la vie économique et sociale. En adoptant l'horloge, les villes commençaient à s'affranchir du pouvoir temporel de l'Église. Le rythme des cités étant désormais dicté par l'horloge, le pouvoir temporel de l'Église déclinait au profit des artisans et des marchands.

Malgré le déclin de son pouvoir temporel, l'Église détenait toujours le pouvoir spirituel. En produisant des lois et des valeurs, sa doctrine proposait une conduite de vie qui permettait d'éviter des punitions (excommunication, enfer, etc.) et de recevoir des récompenses après la mort (paradis). En apportant une réponse à l'angoissante question de la vie après la mort, l'économie du salut permettait à l'Église de légitimer son autorité et d'exercer une influence sur les marchands et les banquiers. Ne détenant plus que le pouvoir spirituel, le pouvoir de l'église déclinait, entraînant la monarchie dans sa chute.

La quatrième phase apparaît entre le 16^e et le 18^e siècle. La renaissance annonça le déclin du temps religieux au profit du temps économique. En voulant retrouver la pureté religieuse, la réforme protestante engendra, malgré elle, un monde matérialiste totalement dominé par le travail et l'argent. En affirmant qu'en vertu d'un décret éternel, Dieu a attribué à chacun une destinée garantie dès la naissance, la prédestination a procuré un socle spirituel qui a profondément influencé la conduite et le sens de la vie des protestants. Selon ces décrets divins, tandis que l'élu sera sauvé et élevé à la gloire éternelle, le réprouvé sera damné pour l'éternité. Étant donné que Dieu ne dévoile pas ses décrets souverains, il était difficile de distinguer un élu d'un réprouvé. Les questions que se posaient les calvinistes étaient donc celles-ci : suis-je un élu ? Comment m'assurer de mon élection ? Selon Calvin, la divine providence a attribué à l'élu une vocation à laquelle il doit se consacrer tout entier. En exerçant sa vocation avec méthode et rationalité, l'élu améliorerait sa condition et permettait à la communauté de prospérer. Le prestige social, les considérations et l'estime que lui apportait sa réussite professionnelle et financière étaient les signes de son élection divine. En transformant le travail et l'argent en moyen, but et finalité en soi, l'éthique protestante a remplacé « l'économie du salut » par « le salut par l'économie ». Ce renversement des valeurs provoqua le déclin du pouvoir spirituel que détenait encore l'Église Chrétienne.

En autorisant de prêter avec intérêt aux investisseurs et aux entrepreneurs, Calvin a profondément influencé les valeurs de la société et accéléré le déclin du pouvoir temporel de l'Église Chrétienne. Pouvant être mesuré par l'horloge et le calendrier, le temps pouvait être quantifié. Étant quantifiable comme une marchandise, il pouvait faire l'objet d'échanges et de spéculations. En transformant en argent le temps qui s'écoule entre la date de l'obtention d'un prêt et son remboursement, l'usure a transformé le temps en argent. Sous le pouvoir temporel de l'Église, le temps était par nature un bien public et inaliénable qui n'appartenait qu'à Dieu. En transformant le temps en argent, l'usure a fait de l'argent le nouveau Dieu de l'ordre économique naissant. En dépouillant le temps de ses attributs mystiques, la pratique de l'usure accéléra le déclin du pouvoir temporel de l'Église. Tandis que le pouvoir temporel de l'Église s'exprimait à travers la figure de Dieu, celui de l'économie s'exprimera à travers celle de l'argent. Étant donné que les marchands et les banquiers avaient le pouvoir de créer de l'argent à partir du

temps, le pouvoir temporel de l'Église déclina au profit de celui de la bourgeoisie.

La Révolution des Lumières contribua également au déclin du pouvoir spirituel de l'Église. S'appuyant sur la recherche scientifique et des vérités objectives, les philosophes des Lumières remettaient en question les superstitions religieuses. En faisant la promotion de la propriété, du travail, de l'usure, de la liberté du commerce des grains, les hommes des Lumières ont accéléré le déclin du pouvoir spirituel de l'Église au profit du pouvoir matériel de l'économie. Avec la liberté du commerce des grains, les physiocrates ont transformé le travail agricole et donc, les subsistances en moyen de s'enrichir.

En 1776, Adam Smith démontra que le travail permettait de créer la richesse, le développement économique. Au même titre que l'usure, le travail transforme le temps en argent. En transformant les matières premières (coton, laine, etc.) en produits finis (robes, uniformes, etc.), le temps de travail produit des marchandises qui, lorsqu'elles sont vendues, se transforment en argent. En transformant le temps en argent, le travail contribua également à accélérer le déclin du pouvoir temporel de Dieu au profit de celui de l'argent.

En devenant le nouveau Dieu de la bourgeoisie, l'argent s'est transformé en étalon de la valeur de l'individu. En accumulant toujours plus d'argent, non seulement il prouvait son élection divine, mais en plus, il suscitait l'envie et l'admiration d'autrui. Étant donné qu'ils transforment le temps en argent, le travail et l'usure sont devenus les instruments du pouvoir et de l'autorité de la bourgeoisie. En s'agrégeant entre eux, le temps de l'horloge, du travail, du marchand, de l'usure et de la production ont constitué un bloc de temps homogène. Le changement de valeurs et de modes de production dominant provoqué par ce bloc de temps homogène accéléra l'effondrement du pouvoir temporel et spirituel de l'Église et de la monarchie au profit de la bourgeoisie.

Tandis que la noblesse tirait l'essentiel de ses profits de la propriété foncière, la bourgeoisie s'enrichissait avec le travail, la production, le commerce et l'usure. Étant d'essence divine, la légitimité de l'autorité de la monarchie reposait sur le pouvoir temporel et spirituel de l'Église. Ayant perdu le pouvoir temporel, spirituel et économique au profit de la bourgeoisie, la noblesse ne détenait plus que le pouvoir politique et certains privilèges. En effet, la monarchie détenait le pouvoir de voter les lois et de lever les impôts et les nobles avaient le droit d'accéder à des postes prestigieux dans l'administration et aux grades d'officier dans l'armée. Le levier du pouvoir étant désormais le Dieu Argent, la lutte pour la conquête du pouvoir politique provoqua de multiples tensions, dont la conclusion fut la Révolution française.

La cinquième et dernière phase est apparue avec la Révolution française de 1789. En permettant au temps économique de l'ordre bourgeois de se substituer au temps religieux de l'ordre monarchique, la Révolution française a permis à la société de se réconcilier avec son temps. La production de « l'économie du salut » a été remplacée par la production du « salut par l'économie ». Sous l'ancien régime, quel que soit le montant de sa fortune, en fonction de sa naissance, un homme était noble ou roturier. Tous les hommes étant désormais libres et égaux en droit, ce n'était plus la naissance, mais la capacité à faire fructifier sa fortune qui devenait les nouveaux étalons de la valeur d'un individu. Le travail, l'argent et la propriété étant les valeurs dominantes, la légitimité de l'autorité d'un individu et sa place dans la hiérarchie sociale étaient déterminées par sa fortune et sa position occupée dans la division sociale du travail. En devenant la condition naturelle de l'existence de l'homme, le travail est devenu la religion des temps modernes. Étant toutes deux issues du travail, la classe bourgeoise et la classe ouvrière incarnaient les nouvelles catégories sociales de l'ordre économique.

Comme la bourgeoisie détenait le pouvoir temporel, spirituel, économique et politique, c'est à elle que revenait la responsabilité de voter les lois, d'organiser le rythme de la société et de maintenir l'ordre social. En prenant en main les institutions de l'État, la bourgeoisie organisa la société autour du travail. Afin d'établir son autorité, le parlement vota la loi Le Chapelier et supprima les corporations. Pour éviter l'oisiveté, qui était propice aux désordres et aux émeutes, il supprima également les jours de fêtes religieuses. Non seulement, le travail dans les manufactures permettait de créer de la richesse, mais en plus, il était un moyen de contrôler et de surveiller la classe ouvrière, de légitimer les hiérarchies sociales et de maintenir l'ordre économique. Afin de renforcer son pouvoir temporel, elle abrogea également la loi sur la prohibition de l'usure qui autorisa le prêt avec intérêt^[125].

Les travaux de Roger Sue mettent en évidence que le temps social dominant détermine les valeurs, le mode de production et la catégorie sociale dominante. La « dynamique des temps sociaux » fait également apparaître que l'émergence de nouveaux temps sociaux provoque le déclin des dominants au profit des émergents. En m'appuyant sur cette dynamique, il est donc possible d'appréhender les mutations sociétales actuelles et de tenter d'éclairer le passé et l'avenir.

Quelles sont les grandes étapes de la conquête du temps libre ?

Étant donné que la catégorie sociale qui contrôle le temps social dominant impose ses valeurs, son mode de production et son ordre social, le déclin du pouvoir temporel et spirituel de l'Église a provoqué le déclin de l'ordre religieux au profit de l'ordre économique. En m'appuyant sur la dynamique des temps sociaux de Rogers Sue, je tenterai à présent de montrer comment les réductions successives du temps de travail ont favorisé l'émergence de nouveaux temps sociaux et donc, les conditions d'une transformation sociale qui est actuellement en cours. Pour démontrer cette thèse, je me servirai de l'historique des lois sur la réduction de la durée légale du temps de travail. Ces lois me serviront de fils conducteurs à un récit historique et me permettront de calculer l'évolution du temps de travail d'un point de vue quantitatif.

Historique lois réduction durée légale temps de travail

- La loi du 22 mars 1841 interdit le travail des enfants de moins de 8 ans et limite la journée de travail des enfants de 8 à 12 ans à 8 heures et de ceux de 12 à 16 ans à 12 heures.
- Le décret du 9 septembre 1848 fixe la durée maximale de la journée de travail à 12 heures et donc, la durée hebdomadaire à 84 heures.
- La loi du 19 mai 1874 interdit le travail des enfants de moins de 12 ans.
- La loi du 2 novembre 1892 réduit la journée de travail à 11 heures pour les femmes et les enfants de 16 à 18 ans.
- La loi Millerand, du 30 septembre 1900, fixe l'application de la journée de travail à 10 heures sur un délai de 4 ans.
- La loi du 13 juillet 1906 impose 1 journée de repos hebdomadaire obligatoire par semaine.
- La loi du 23 avril 1919 fixe la durée légale à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine.
- Les lois du 11 et 12 juin 1936 fixent 2 journées de repos, la semaine de 40 heures et 2 semaines de congés payés.
- La loi du 27 mars 1956 fixe 3 semaines de congés payés et celle du 16 mai 1969 fixe 4 semaines de congés payés.
- La loi 72-1 du 3 janvier 1972 sur le travail temporaire légalise le contrat le travail de l'intérimaire.
- L'ordonnance du 13 janvier 1982 fixe la semaine de 39 heures et 5 semaines de congés payés.
- La loi Seguin du 19 juin 1987 est relative à la durée et à l'aménagement du temps de travail.
- La loi quinquennale de 1993 introduit la notion d'annualisation du temps de travail.
- La loi de Robien de 1996 permet la réduction du temps de travail, en échange d'un abattement des charges sociales patronales.
- La loi Aubry du 13 juin 1998 fixe la semaine à 35 heures.
- La loi du 17 janvier 2003 introduit la flexibilité du temps de travail sans revenir sur le principe des 35 heures.
- La loi du 20 août 2008 fixe le forfait jour des cadres de 218 à 235 jours par an.

En m'appuyant sur la dynamique des temps sociaux, je vais tenter de montrer comment les réductions successives de la durée légale du temps de travail ont favorisé l'émergence de nouveaux temps sociaux.

□ L'apogée de la domination du temps social du travail.

L'apogée du travail, comme temps social, valeur et mode de production dominant, commence après la Révolution française et se termine en 1841. Au début du 19^e siècle, la légitimité de l'autorité de la bourgeoisie reposait sur le temps social du travail. Afin de renforcer sa domination, elle a supprimé les

jours de repos dominical et les fêtes chômées qui étaient considérés comme les vestiges de la superstition religieuse. En se substituant à la cloche de l'église, le sifflet de l'usine est devenu le nouveau donneur de temps de la société. Le rythme de la journée étant dicté par l'usine, le rythme de la société était dicté par le rythme du travail. Étant soumis au rythme mécanique et quantitatif du travail, le temps perdait sa dimension spirituelle, au profit d'une dimension matérielle.

En 1841, qu'ils soient des femmes ou des enfants, les ouvriers travaillaient plus de 14 heures par jour, et cela 7 jours sur 7, soit 98 heures par semaine. Bénéficiant uniquement de 8 jours de fêtes chômées, ils travaillaient 4 984 heures par an. L'espérance de vie d'un ouvrier étant de 39 ans, il disposait en moyenne de 341 mille heures de vie. S'il commençait à travailler à partir de 6 ans, sa durée de vie active pouvait être de 33 ans. Comme il dormait 8 heures par jour, sa durée de vie active éveillée était de 192 mille heures. L'ouvrier consacrait donc 164 milles heures, soit 48 % de son espérance de vie et 85,3 % de sa durée de vie active éveillée à travailler. Le peu de temps libre qu'il avait à sa disposition servait juste à entretenir sa force de travail. En supprimant toute possibilité d'accès à d'autres temps sociaux, la bourgeoisie a fait du travail la condition naturelle et la religion de la classe ouvrière.

Les ouvriers percevaient un salaire qui leur permettait à peine d'assurer leurs subsistances. Comme le prix des subsistances était libre, le revenu ne permettait pas toujours de couvrir les hausses. Les causes de la stagnation des salaires et de la hausse de prix sont révélées par le révérend protestant J. Townsend. *« L'obligation légale du travail donne trop de peine, exige trop de violence et fait trop de bruit ; la faim au contraire est non seulement une pression paisible, silencieuse et incessante, mais comme le mobile le plus naturel du travail et de l'industrie elle provoque aussi les efforts les plus puissants. Perpétuer la faim du travailleur, c'est donc le seul article important de son code de travail, mais pour l'exécuter, ajoute-t-il, il suffit de laisser faire le principe de population, actif surtout parmi les pauvres. »*^[126] Le but de la stagnation des salaires et de la hausse des prix est d'exercer une pression silencieuse sur les ouvriers. Étant contraints de travailler *toujours plus* pour assurer leurs subsistances, non seulement, ils n'avaient pas le temps de se socialiser autrement, mais en plus, ils renforçaient leur état de servitude volontaire à la bourgeoisie. Tandis que le sens de la vie de l'ouvrier se limitait à assurer sa survie, celui du bourgeois était de réussir sur le plan matériel pour se distinguer des autres, susciter l'admiration et l'envie, accroître son prestige et son pouvoir et prouver son élection divine.

Le temps de travail étant dominant, les valeurs et la morale issue du travail dominaient la société. Pour l'ouvrier, la valeur du travail s'incarnait dans la peine, l'effort, la discipline, l'ordre, la ponctualité et le respect de l'autorité. L'oisiveté étant la « mère de tous les vices », le travail évitait aux adultes désœuvrés de sombrer dans l'ivrognerie et aux enfants de faire des bêtises. Si l'oisiveté, le temps libre, l'instruction, les loisirs et la liberté étaient proscrits pour la classe ouvrière, ces valeurs ne l'étaient pas pour les rentiers, les propriétaires terriens, ainsi que pour les femmes et les enfants de la bourgeoisie. La bourgeoisie appliquait à la lettre la doctrine politique de Voltaire : *« Un pays bien organisé est celui où le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui et le gouverne. »* Les capacités de production n'étant pas suffisantes pour assurer la prospérité pour tous, l'oisiveté des uns dépendait de la misère et de l'exploitation des autres. Le temps libre consacré aux activités destinées à nourrir l'estime de soi et à l'accomplissement de la classe oisive était donc dépendant du temps de travail de la classe ouvrière.

□ **L'émergence des temps sociaux de l'éducation, de la famille et des loisirs.**

La seconde phase est apparue entre 1841 et 1914 avec l'émergence des temps sociaux de l'éducation, de la famille et des loisirs pour la classe ouvrière. Comme *« le temps, c'est de l'argent »*, perdre du temps était synonyme de perdre de l'argent. Au milieu du 19^e siècle, étant donné que la demande était plus importante que l'offre, la hausse des bénéfices reposait sur la hausse des ventes et donc, sur l'augmentation de la production. Pour augmenter sa production, l'entrepreneur avait le choix entre, augmenter ses effectifs, investir dans l'outil de production ou optimiser l'organisation du travail. Les ouvriers étant payés à l'heure ou à la pièce, augmenter les effectifs équivalait à augmenter les charges salariales. En prenant le risque d'investir dans les machines à vapeur et de nouvelles méthodes d'organisation du travail, les ingénieurs et les entrepreneurs ont augmenté la production sans augmenter les effectifs. Les gains de productivité générés par ces innovations ont permis de diminuer les coûts de production et donc, d'augmenter les bénéfices. De 1820 à 1850, la croissance du PIB ou de la productivité

par actif a augmenté de 11 %^[127]. Ces bénéfices, l'entrepreneur pouvait les redistribuer sous la forme d'une baisse des prix, ou d'une hausse des salaires, des investissements, des dividendes ou de sa rémunération. Ces redistributions permettaient de stimuler l'activité économique et donc, de créer des emplois. La plupart des doctrines économiques du 19^e siècle présentaient le progrès technique comme la condition de l'abondance, de la prospérité et du bien-être matériel pour tous. Pour Karl Marx, le partage équitable de la plus value était le seul moyen d'améliorer les conditions de vie des ouvriers et de réduire le temps de travail pour la nécessité au profit du travail libre. Étant considéré comme une atteinte à la liberté d'entreprendre, cet idéal n'était pas partagé par la bourgeoisie.

Étant donné qu'elle ne contribuait pas à augmenter la production et donc, les bénéfices, la bourgeoisie a toujours été hostile à la réduction du temps de travail. Par conséquent, toutes les lois qui ont permis de réduire le temps de travail ont été conquises par des luttes sociales. Avant les premières lois sur la réduction de la durée légale du temps de travail, sa durée était limitée par la résistance physique de l'ouvrier. À cause du nombre et de l'intensité des heures de travail, l'espérance de vie moyenne des ouvriers était inférieure à 40 ans. Comme ils étaient moins résistants que les adultes, le taux de mortalité des enfants était très élevé. Ce taux étant élevé, le 22 mars 1841, les ouvriers se sont mobilisés pour obtenir une loi sur le travail des enfants. Cette loi permit d'interdire le travail des enfants de moins de 8 ans, de limiter à 8 heures par jour le temps de travail des enfants de 8 à 12 ans et de limiter à 12 heures celui des jeunes de 12 à 16 ans. Il faudra attendre la révolution de 1848 et le décret du 9 septembre pour que la journée de travail de tous les ouvriers soit limitée à 12 heures. Étant donné qu'ils travaillaient 7 jours par semaine, la durée légale hebdomadaire a donc été limitée à 84 heures.

En interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans, la loi du 19 mai 1874 permit l'émergence du temps social de l'éducation. En effet, le 28 mars 1882, en faisant voter la loi sur l'enseignement public obligatoire et gratuit pour tous les enfants de 6 à 12 ans, Jules Ferry permit aux enfants des couches populaires d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Non seulement l'instruction obligatoire fournissait aux entreprises la main-d'œuvre qualifiée dont elle avait besoin pour se développer, mais en plus, elle inculquait à la jeunesse les valeurs du travail, de l'effort, de la discipline, de l'ordre, de la ponctualité et du respect de l'autorité. La gratuité de l'instruction obligatoire a permis aux enfants de la classe ouvrière d'accéder au temps social de l'éducation qui était jusqu'alors réservée à ceux de la petite et grande bourgeoisie.

Que ce soit en France et aux États-Unis, les revendications pour la journée de 8 heures : « *8 h de travail, 8 h de sommeil et 8 h de loisir* », furent l'objet de manifestations et de répressions violentes. À Chicago, la répression policière de la manifestation du 1^{er} mai 1886 a provoqué la mort de trois personnes. À Fourmis, dans le Nord de la France, la répression de la manifestation du 1^{er} mai 1891 se solda par la mort de dix personnes. L'origine de la fête du 1^{er} mai étant des manifestations pour la journée de 8 heures, au lieu de l'appeler la « fête du Travail », en la mémoire des victimes, il apparaît plus judicieux de l'appeler la « fête pour la réduction du temps de travail ».

Le 30 septembre 1900, la loi Millerand permit de limiter la durée légale de la journée de travail à 10 heures. Il faudra attendre la crise politique et sociale provoquée par la catastrophe minière de Courrières du 10 mars 1906 pour que la loi du 13 juillet donne enfin aux ouvriers une journée de repos hebdomadaire obligatoire. La journée de 10 heures et le jour de repos ont permis de réduire la durée légale du travail hebdomadaire à 60 heures.

De 1841 à 1906, la durée légale du temps de travail est passée de 98 à 60 heures par semaine. Tandis que de 1850 à 1910, le PIB par actif progressait de 62,8 %^[128], le temps de travail diminué de 38,8 %. En 1906, étant donné que la durée légale de la journée de travail était de 10 h et que les ouvriers bénéficiaient d'une journée de repos hebdomadaire et de 8 jours de fêtes chômées, la durée légale d'une année de travail était de 3 040 heures. L'espérance de vie d'un ouvrier étant de 48 ans^[129], il disposait en moyenne de 420 mille heures de vie. Ayant le droit de commencer à travailler à partir de 12 ans, sa durée de vie active pouvait être de 36 ans. Comme il dormait 8 heures par jour, sa durée de vie active éveillée était de 210 mille heures. Quelques années avant la Première Guerre mondiale, l'ouvrier consacrait donc 109 milles heures, soit 26 % de son espérance de vie et 52 % de sa durée de vie active éveillée à travailler.

La journée de repos hebdomadaire a permis l'émergence du temps libre individuel que l'ouvrier pouvait consacrer à se reposer, à sa vie de famille ou à des loisirs personnels. Permettant de se socialiser et de nourrir l'estime de soi autrement que par le travail, ces pratiques favorisèrent l'émergence de nouveaux modes de vie. Même si elle commençait à accéder aux temps sociaux de l'éducation, de la famille et des loisirs, la classe ouvrière ne menaçait pas l'autorité de l'élite économique. Au contraire, en disposant d'une main-d'œuvre moins fatiguée, mieux formée et plus disciplinée, les entreprises augmentaient leur productivité et donc, leurs bénéfices.

□ **La conquête du temps libre individuel.**

La troisième phase est apparue à la fin de la Première Guerre mondiale. La victoire militaire dépendait de la capacité, d'une part, à produire rapidement une grande quantité d'obus, de fusils, de canons, d'avions et de navires de guerre, etc., et, d'autre part, à assurer la subsistance des troupes et de la population civile. Les hommes étant mobilisés sur le front, l'industrie de guerre, l'industrie civile et l'agriculture manquaient de mains-d'œuvre pour assurer la production. Le progrès technique des outils de production et les nouvelles méthodes d'organisation du travail ont permis de compenser ce manque de main-d'œuvre. Ne nécessitant pas d'une main-d'œuvre qualifiée, le taylorisme, la parcellisation des tâches et le travail à la chaîne ont permis à des femmes et à des ouvriers non qualifiés de remplacer les ouvriers qualifiés mobilisés sur le front. Après la guerre, les technologies et les méthodes de production issues de l'industrie militaire ont été transférées à l'industrie civile. Ces transferts technologiques ont permis de construire une infrastructure de production moderne capable d'assurer l'abondance, la prospérité et le bien-être matériel pour tous. Afin de récompenser le sacrifice des Français durant la guerre, mais surtout, d'éviter une révolution sociale qui aurait pu éclater le 1^{er} mai, le 23 avril 1919, le gouvernement de George Clemenceau fit enfin voter la loi sur la journée de 8 heures. En partageant une partie de la prospérité générée par le progrès technique, cette loi permit à la classe ouvrière de consacrer un peu de temps libre au temps social de la famille, à des loisirs ou à des activités personnelles après la journée de travail.

Le progrès technique et les méthodes de production issues de la guerre ont permis d'augmenter considérablement les capacités de production des entreprises. En accélérant le rythme de la production, ces gains de productivité ont provoqué la hausse des stocks de marchandises. Étant donné qu'un stock qui ne se vend pas représente un coût et donc, une perte, la hausse des bénéfices et la survie des entreprises dépendaient désormais de l'augmentation de la consommation. En effet, ce n'est pas le travail, mais la vente du bien produit par le travail qui transforme le temps en argent. Les bénéfices étant générés par les ventes, l'accélération du rythme de la production nécessitait l'accélération du rythme de la consommation. La consommation ostentatoire, qui était jusqu'alors réservée à la bourgeoisie, n'était plus suffisante pour écouler les stocks. Afin d'augmenter leurs ventes, les industrielles américaines ont fait appel à des agences de marketing. Leur mission était de motiver la classe moyenne, qui jusqu'alors menait un mode de vie frugal, à nourrir l'estime de soi et à se procurer des plaisirs par l'intermédiaire de la consommation ostentatoire. Cette révolution culturelle, qui débuta aux États-Unis au début des années 20, permit l'émergence de la société de consommation de masse.

Le temps social du travail et la société de consommation ont été sérieusement menacés par la crise de 1929. Pour faire face à l'augmentation du chômage technologique consécutive à la hausse des gains de productivité et à la crise des marchés financiers, le gouvernement américain avait le choix entre la réduction de la durée légale du temps de travail ou la relance de la demande par une politique de grands travaux. Le 6 avril 1933, soutenu par les syndicats et la classe ouvrière, le sénat des États-Unis a voté la loi Black-Connery dont le but était de réduire la durée légale du temps de travail à 30 heures par semaine. *« Le rapport de l'AFL sur la réduction du temps de travail ne parlait ni de chômage, ni de salaires plus élevés, mais s'attardait plutôt à un long éloge des loisirs du travailleur, les décrivant nécessaires au bon développement du corps, de l'esprit et de l'âme [...] à la richesse de la vie [...] un progrès social [...] à la civilisation elle-même »*^[130]. La finalité de cette loi n'était pas uniquement de lutter contre la hausse du chômage. En permettant enfin à la classe ouvrière et à la classe moyenne d'accéder au temps libre, qui était jusqu'alors réservé à la classe privilégiée, son but était, d'une part, de permettre aux salariés de développer leurs corps et leurs esprits, et, d'autre part, de favoriser le progrès social et l'évolution de la civilisation. La loi Black enthousiasma le peuple américain, mais fit frissonner Wall

Street. Non seulement cette loi menaçait leurs profits, mais en plus, elle aurait empêché l'émergence de la société de consommation et l'hégémonie économique des États-Unis. En remettant en question la centralité du travail, cette loi aurait également accéléré le déclin du temps social du travail et donc, de l'autorité de l'élite économique. Après avoir été votée par le Sénat, la loi Black devait être entérinée par le Congrès. Soutenu par les milieux d'affaires et les industriels, le président Roosevelt abrogea la loi Black au profit de la nouvelle politique nationale, plus connue sous le nom de *New Deal*.

Au début des années 30, pour sortir de la crise, l'économiste John Maynard Keynes et le philosophe Bertrand Russel proposaient des solutions qui remettaient en question la domination du temps social du travail. Dans le chapitre intitulé « *Perspective économique pour nos petits enfants* », Keynes préconisait de lutter contre la hausse du chômage technologique en réduisant la durée légale du temps de travail à 15 heures par semaine^[131]. Sa préoccupation n'était pas la valeur du travail, mais l'usage du temps libre. Ayant été aliéné toute sa vie par le travail, comment l'individu moyen utilisera-t-il son temps libre ? Pour Bertrand Russel, le travail était à la fois une vertu et la cause de tous les maux du monde moderne. Dans l'essai « Éloge de l'oisiveté », il proposait d'utiliser le progrès technique pour réduire la durée légale du temps de travail à 4 heures par jour^[132]. Pour lui, seule l'augmentation du temps libre permettrait le progrès social et l'évolution de la civilisation. Même si ces propositions allaient dans le sens de l'histoire, la loi Black a été rejetée par le Congrès et les propositions de Keynes et de Bertrand Russel n'ont pas fait l'objet d'applications concrètes.

Malgré l'abondance de la production et des gains de productivité, le patronat était hostile à la réduction du temps de travail et au partage des bénéfices issus de ces gains. Il faudra attendre l'arrivée au pouvoir du Front populaire et les grèves de 1936 pour que les lois du 11 et 12 juin permettent aux ouvriers français d'arracher au patronat une seconde journée de repos hebdomadaire et 2 semaines de congés payés. À partir de 1936, le luxe du temps libre individuel et des vacances n'était plus réservé à une caste de privilégiés. En élargissant la perception de l'existence et en donnant un nouveau sens à la vie, ces lois ont provoqué le déclin du temps social du travail au profit de l'émergence du temps libre individuel. Ayant le temps de pratiquer de nouvelles activités (artistique, sportive, jardinage, etc.), les membres de la classe ouvrière avaient désormais les moyens de se socialiser et de nourrir l'estime de soi autrement que par l'activité professionnelle. Même si l'identité et le statut de l'individu étaient encore déterminés par sa place dans l'ordre du travail, cette rupture provoqua un changement de mode de vie individuel et une révolution silencieuse du temps.

De 1906 à 1936, la durée légale du temps de travail est passée de 60 à 40 heures par semaine. Tandis que de 1920 à 1940 le PIB par actif progressait de 43,9 %^[133], le temps de travail diminuait de 33,3 %. À la fin de 1936, étant donné que la durée légale de la journée de travail était de 8 h et qu'un salarié bénéficiait de 2 jours de repos hebdomadaire, de 2 semaines de congés payés et de 10 jours de fête chômés, la durée légale de son année de travail était de 1 920 heures. L'espérance de vie d'un ouvrier étant de 58 ans^[134], il disposait en moyenne de 508 mille heures de vie. Ayant le droit de commencer à travailler à partir de 12 ans, sa durée de vie active pouvait être de 46 ans. Comme il dormait 8 heures par jour, sa durée de vie active éveillée était de 268 mille heures. Quelques années avant la Seconde Guerre mondiale, l'ouvrier consacrait donc 88 milles heures, soit 17,4 % de son espérance de vie et 33 % de sa durée de vie active éveillée à travailler.

Les réductions successives du temps de travail ont provoqué le déclin du temps social du travail au profit des temps sociaux de l'éducation, de la famille, des loisirs et du temps libre individuel. Même si le temps social du travail déclinait, sa valeur était toujours dominante. En effet, étant donné que le salarié travaillait 5 jours par semaine son statut, son identité et sa place dans la société étaient toujours attachés à son appartenance à un collectif de travail. Il en était donc toujours dépendant pour se socialiser, nourrir l'estime de soi et donner un sens à sa vie.

En associant le temps social du travail à celle de la consommation, l'élite économique détenait un nouveau moyen de renforcer la légitimité de son autorité.

La révolution silencieuse du rapport à la temporalité.

La quatrième phase, qui est toujours d'actualité aujourd'hui, est apparue en France après la Seconde

Guerre mondiale. La guerre terminée, les transferts de technologies issues de l'industrie militaire vers l'industrie civile ont permis de générer d'importants gains de productivité. Pour les milieux d'affaires, les opportunités de profits issus de la Première Guerre semblaient ridicules par rapport à ceux qui seraient issus de la Seconde. Sauf que les conditions politiques de la fin de la Seconde Guerre n'étaient plus celles de la Première ! Non seulement le monde est entré dans une guerre froide qui opposait le capitalisme au communisme, mais en plus, le parti communiste était majoritaire aux élections. De surcroît, en mars 1944, le Conseil National de la Résistance (CNR) a rédigé un programme destiné à être appliqué après la libération. Ce programme comprenait, entre autres, des mesures qui concernaient les traîtres à la nation et la mise en œuvre d'une politique économique et sociale favorable aux intérêts de la classe ouvrière. De nombreux témoignages, rapports de police et documents prouvaient que des industrielles et des banquiers avaient collaboré activement avec l'occupant et le régime de Vichy^[135]. Les collaborateurs avaient peur d'être fusillés, d'être jetés en prison, de se faire confisquer leurs biens, leurs entreprises et les bénéfices réalisés durant la guerre. Les nationalisations des usines Renault et Gnome et Rhône, dont les dirigeants avaient ouvertement collaboré avec le régime nazi, ont effrayé les milieux d'affaires qui n'avaient pas la conscience tranquille. Ne souhaitant pas faire l'objet d'enquêtes approfondies sur leur agissement avant et pendant l'occupation, ils n'ont pas osé s'opposer trop ouvertement à la mise en œuvre du programme du CNR.

Après la libération, d'août 1944 à octobre 1946, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont mis en œuvre une politique économique et sociale qui s'inspirait du programme du CNR. Pour favoriser la reconstruction et le redressement économique de la France, ils ont, entre autres, nationalisé les banques de dépôt, les houillères du Nord, les compagnies de gaz et d'électricités et le transport aérien. Afin de contrôler les prix et d'éviter l'inflation, le gouvernement provisoire de Charles de Gaulle a signé l'Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix. Sur le plan social, ils ont, entre autres, créé un système de sécurité sociale qui comprenait l'assurance maladie, les allocations familiales et la retraite. Le 21 février 1946, ils ont rétabli les 2 journées de repos hebdomadaire et la journée de 8 heures qui avaient été supprimées par le régime de Vichy. Pour favoriser l'ascension sociale des jeunes issus des milieux populaires, ils ont créé l'enseignement public gratuit pour tous. De 1945 à 1968, la mise en œuvre du programme du CNR a permis la constitution de blocs de temps économiques et sociaux homogènes qui ont favorisé la prospérité de la France et une révolution silencieuse du rapport à la temporalité.

□ **La constitution de blocs de temps économiques et sociaux homogènes.**

En favorisant le partage équitable de la valeur ajoutée, la mise en œuvre du programme du CNR a permis la constitution de blocs de temps économiques et sociaux homogènes.

Le premier bloc de temps sociaux est celui de la vie active. La vie active correspond à la période durant laquelle l'individu exerce une activité professionnelle. Cette période correspond à un bloc de temps homogène qui comprend de nombreux temps sociaux, tels que le temps social du travail, de la famille, des loisirs, de la consommation, de la formation et du temps libre individuel.

En 1968, étant donné que la durée légale de la journée de travail était de 8 h et qu'un salarié bénéficiait de 2 jours de repos hebdomadaire, de 3 semaines de congés payés et de 11 jours de fête chômés, la durée légale de son année de travail était de 1 864 heures. Comme la durée de vie active était de 40 ans et que l'ouvrier dormait en moyenne 8 heures par jour, sa durée de vie active éveillée était de 233 mille heures. L'ouvrier consacrait donc 74 milles heures, soit 31,9 % de sa durée de vie active éveillée à travailler. L'espérance de vie étant de 67,8 ans^[136], comme il disposait de 593 mille heures de vie, il consacrait seulement 12,6 % de sa durée de vie moyenne à travailler.

Malgré son effondrement sur la durée de l'espérance de vie, ces calculs mettent en évidence que le temps social du travail est toujours dominant sur les 40 années de vie active éveillée. Même si les temps sociaux de la famille, de l'éducation, de la retraite et du temps libre individuel forment un bloc de temps sociaux homogènes sur la durée de l'espérance de vie, le temps social du travail est toujours dominant. Étant toujours dominant sur la durée de vie active éveillée, le rythme de la vie des salariés et de la société s'organise autour de l'emploi du temps professionnel. En effet, c'est après sa journée de travail, que le salarié dispose de quelques heures de temps libre pour effectuer ses tâches quotidiennes et domestiques, se consacrer à ses enfants et à sa famille, regarder la télévision, se divertir, se former ou pratiquer des

activités personnelles. Le temps social et la valeur du travail étant toujours dominant, il est dépendant de son activité professionnelle pour se socialiser et nourrir l'estime qu'il a de lui. Non seulement son existence sociale, son statut et son identité sont déterminés par son appartenance à une communauté professionnelle, mais en plus, sa place dans la hiérarchie sociale est toujours définie par sa position occupée dans la catégorie sociale du travail. Le temps social et la valeur du travail étant toujours dominants sur la durée de vie active éveillée, l'élite économique se considère toujours comme la catégorie sociale dominante.

De 1949 à 1968, la productivité horaire du travail et la valeur ajoutée en volume sont respectivement passées de 5,4 à 14,3 € de l'heure^[137] et de 244 à 625 milliards €^[138], soit des taux de progression de 165 % et de 156 %. En passant de 1 912 à 1 864 heures, la durée légale de l'année de travail a seulement été diminuée de 2,5 %. La seule réduction du temps de travail que les salariés ont pu obtenir est la semaine de congés payés conquis en mars 1956. La valeur ajoutée a, entre autres, servi à rémunérer les détenteurs du capital, à financer les investissements, l'assurance maladie, les retraites, les allocations familiales et à augmenter la rémunération des salariés. En effet, sur la même période, la part de la valeur ajoutée en valeur consacrée à la rémunération des salariés est passée de 49,2 % à 55,1 %^[139]. En ce qui concerne les gains de productivité, ils n'ont pas contribué à réduire le temps de travail, mais à augmenter l'offre marchande. Tandis que les gains de productivité ont élargi l'offre marchande, la valeur ajoutée a augmenté le pouvoir d'achat des ménages. La combinaison des deux a favorisé l'émergence de la société de consommation.

Le second bloc de temps social est celui de la consommation. Les transferts de technologie issus de l'industrie militaire vers l'industrie civile ont considérablement accéléré le rythme de la production. Pour écouler les stocks, l'accélération du rythme de la production nécessitait l'accélération du rythme de la consommation. La société de consommation de masse, qui était apparue aux États-Unis au début des années 20, émergea donc en France au début des années 50. En élargissant l'offre de biens et de services marchands, la société de consommation a révolutionné le mode de vie de la classe ouvrière et de la classe moyenne. Les retombées de cette révolution culturelle étaient multiples : écouler les stocks, élargir l'offre marchande, générer des profits, créer des emplois, réfréner les revendications portant sur la réduction du temps de travail, justifier l'utilité et la valeur du travail, légitimer l'autorité de l'élite économique et gagner la guerre idéologique. En effet, pour gagner la guerre froide, le système capitaliste devait montrer qu'il était plus apte à apporter le bien-être matériel et le bonheur que le système communiste.

En favorisant l'accès au lave-linge, au frigidaire, à la gazinière, à l'eau courante, à la salle de bain, à la télévision, au téléphone, à la voiture, etc., qui étaient jusqu'alors réservés aux classes aisées, la société de consommation a permis aux membres de la classe ouvrière et de la classe moyenne d'accéder à un réel confort matériel. Lorsque le minimum de confort matériel a été atteint, la consommation est devenue ostentatoire (meubles de cuisine, mode vestimentaire, marques de voitures, etc.). N'ayant plus la vocation de répondre à des besoins réels, la consommation s'est transformée en moyen d'exprimer son appartenance sociale, d'affirmer sa réussite et de se distinguer de la classe ouvrière. En devenant un moyen de se socialiser et de nourrir l'estime de soi, la consommation ostentatoire a profondément transformé le mode de vie des ouvriers, des cadres et des classes moyennes.

En incitant les ménages à consommer au-delà de leurs moyens, le crédit à la consommation a donné un nouveau souffle à l'usure. Au lieu de prendre le temps d'économiser, les ménages étaient encouragés par la publicité à contracter un emprunt auprès de sociétés de crédit. En souscrivant un crédit à la consommation, l'individu s'engage à rembourser le prêt, plus les intérêts dont le taux est relativement élevé (entre 20 % et 30 %). En se transformant en intérêt, le temps, qui s'écoule entre la date de la souscription et du remboursement de l'emprunt, se transforme en argent. Le crédit à la consommation apparaît également comme un moyen d'exercer une pression paisible, silencieuse et incessante sur le salarié. En effet, pour rembourser son emprunt avec les intérêts, il est plus ou moins contraint de travailler *toujours plus*. Au même titre que l'activité professionnelle et la consommation, le crédit à la consommation apparaît donc comme un moyen de contrôle social. Étant donné que c'est l'argent et le crédit qui permettent l'acte d'achat, la société de consommation a renforcé l'emprise du pouvoir temporel de l'argent sur les individus et la société.

La consommation ne concerne pas que les biens marchands. En exploitant la réduction du temps de travail et les congés payés, l'industrie du divertissement, qui comprend l'industrie culturelle (musique, cinéma, télévision, presse, etc.), l'industrie des loisirs marchands (parc d'attractions, manifestations sportives, boîtes de nuit, etc.) et l'industrie du tourisme, a élargi l'offre de consommation à de nouveaux marchés. Ces industries ont permis de créer des emplois et de générer des profits en divertissant ou plutôt, en occupant le temps libre. Tant que l'individu occupe son temps libre à se divertir, il ne le consacre pas à la politique ou à former son esprit critique. Ces divertissements évitent également qu'il consacre trop de temps à pratiquer une activité amateur qui lui permettrait de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de s'épanouir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation.

La société de consommation a également évité le déclin du temps social du travail. Au lieu d'être utilisées pour réduire le temps de travail, la hausse des gains de productivité et de la valeur ajoutée ont servi à élargir l'offre marchand et à augmenter le pouvoir d'achat des ménages. Les luttes sociales pour le partage de la valeur ajoutée ont davantage bénéficié à l'augmentation du pouvoir d'achat qu'à la réduction de la durée légale du temps de travail. En effet, pour avoir le droit d'accéder à la consommation ostentatoire, au tourisme, à la culture et aux loisirs marchands, les salariés revendiquaient une augmentation des salaires. De 1949 à 1968, tandis que la part de la valeur ajoutée consacrée à la rémunération des salariés passait de 5,8 à 48 milliards €^[140], la consommation des ménages passait de 8 à 53,4 milliards €^[141]. En abandonnant la revendication portant sur la réduction de la durée légale du temps de travail au profit de celle qui portait sur la hausse du pouvoir d'achat, les salariés ont revendiqué le droit de s'aliéner au travail et de compenser leurs vies gâchées à travailler par la consommation.

Non seulement la société de consommation a permis au temps social du travail de rester dominant, mais en plus, elle a renforcé l'emprise du pouvoir temporel de l'argent. En s'agrégeant entre eux, le temps social du travail, de la consommation et du crédit à la consommation forment une unité homogène qui donne à l'élite économique les moyens de légitimer son autorité.

Le troisième bloc de temps sociaux est celui de la retraite. La retraite, qui consiste à percevoir un revenu sécurisé et stable sans être obligé de travailler, correspond à un idéal auquel aspirent les salariés. À la différence du Paradis des religions monothéistes, cet idéal est atteignable. En effet, pour avoir le droit à la retraite, le salarié devait travailler pendant 40 ans. Ses besoins essentiels satisfaits et sécurisés, le retraité peut enfin accéder au temps libre qui était autrefois réservé aux aristocrates et aux rentiers. Le rythme de sa vie n'étant plus structuré par celui du travail, c'est désormais à lui que revient la responsabilité de donner un sens à son temps et donc, à sa vie. En fonction de ses envies ou de ses aspirations, il peut se socialiser, nourrir l'estime qu'il a de lui et s'accomplir en consacrant du temps à sa famille, à ses petits-enfants, à des activités associatives bénévoles ou à des activités personnelles librement choisies.

La retraite, qui est souvent présentée comme une conquête sociale majeure, est en réalité la compensation d'une vie gâchée à travailler. En 1946, l'espérance de vie moyenne des hommes était de 60 ans^[142]. Étant donné que l'âge légal du départ à la retraite était fixé à 65 ans^[143], rares étaient ceux qui avaient le droit et la chance d'y accéder. Épuisés et brisés par des années de travail, très peu avaient l'occasion d'en profiter. Les mineurs, qui avaient travaillé au fond d'une fosse, finissaient souvent avec la silicose. Les quelques années qui leur restaient à vivre étaient bien souvent des années de souffrance et de lente agonie.

Étant souvent présentée comme un moment de repos bien mérité, de liberté retrouvée et de rêves à concrétiser, la retraite apparaît comme un objectif désirable à atteindre. Encore faut-il que le retraité ait pris le temps de la préparer et de faire un travail préalable sur lui-même à la fin de sa vie active. S'il n'a pas pris le temps de la préparer, la confrontation à la retraite peut très vite devenir une source d'ennuis, de désœuvrement, d'anxiété, d'angoisse et donc, une expérience traumatisante. Étant donné que durant sa vie active, l'entreprise était souvent son principal lieu de socialisation, du jour au lendemain le retraité se retrouve isolé, coupé du rapport aux autres et à la société. Ayant perdu ce qui donnait un sens à sa vie, c'est-à-dire l'activité professionnelle qui lui procurait des gratifications sociales et une identité, qui lui imposait un cadre et des contraintes horaires et qui le motivait à se lever le matin, il se retrouve totalement désœuvré. La retraite peut donc très vite conduire à la dépression et au suicide. Une étude de 2002 montre

que 15 à 30 % des personnes âgées de plus de 65 ans souffrent de dépression^[144]. Selon une étude du CepiDc-Inserm, 28 % des 10 400 suicides survenus en France en 2010 concernaient des personnes âgées de plus de 65 ans.

La retraite ne servait pas uniquement les intérêts des salariés. En effet, pour se développer, les entreprises avaient besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et formée aux nouvelles méthodes de production. La tertiarisation de l'économie nécessitait une main-d'œuvre plus qualifiée et formée aux métiers du tertiaire. Le coût de la reconversion étant élevé, le départ à la retraite permettait de se débarrasser à moindres frais des salariés âgés qui étaient épuisés et brisés par le travail. En partant à la retraite, ils laissaient la place à des salariés mieux formés aux nouvelles méthodes de production et aux métiers du tertiaire.

La dynamique des temps sociaux permet également d'apporter un autre regard sur la retraite. Même si elle a permis de réduire la part du temps consacré au travail sur l'espérance de vie, elle n'a pas contribué à la réduire sur les 40 années de vie active. Les revendications pour le droit à la retraite ont permis de réfréner celles qui auraient pu porter sur la réduction du temps de travail. Dès 1945, au lieu de financer la retraite, les gains de productivité et la valeur ajoutée auraient pu servir à réduire le temps de travail. L'espérance de vie moyenne des hommes étant de 60 ans, il aurait été plus judicieux de commencer par réduire le temps de travail que de fixer l'âge du départ à la retraite à 65 ans. En écartant les revendications portant sur la réduction de la durée légale du temps de travail, celle pour la retraite ont évité l'effondrement du temps social du travail et donc, le déclin de l'ordre économique.

Le quatrième bloc de temps sociaux est celui de l'éducation. Le préambule de la constitution de 1946 comprenait ce texte : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* » Afin de favoriser l'égalité des chances et l'ascension sociale de la classe ouvrière et de la classe moyenne, la mise en œuvre du programme du CNR a donné le droit à tous les enfants, aux jeunes et aux adultes d'accéder gratuitement à l'enseignement public et à la formation professionnelle.

L'allongement de la durée des études a été favorisé par les besoins de l'industrie et l'émergence des métiers du tertiaire. Après la guerre, la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises étaient étroitement liées au niveau de formation de la main-d'œuvre. L'évolution des outils et des méthodes de production, ainsi que l'émergence du secteur tertiaire nécessitaient une main-d'œuvre plus qualifiée. Le développement économique étant de plus en plus dépendant du niveau de formation de la jeunesse, une part de la valeur ajoutée a été investie dans le système éducatif.

L'éducation nationale n'avait pas uniquement la mission d'apprendre aux jeunes à lire, à écrire, à compter et à acquérir des connaissances. Son rôle était, entre autres, de leur apprendre la discipline, la ponctualité, l'effort, le respect et l'obéissance à la hiérarchie. Sa mission était également de leur transmettre la valeur du travail, de les former aux besoins des entreprises et de favoriser leurs intégrations au monde du travail. Que ce soit à la maternelle, au collège et au lycée, le rythme de la journée était dicté par une cloche ou une sirène. En se réveillant à 7 h du matin, en effectuant un trajet aller et retour pour se rendre à l'école, en étant attentif au cours du matin et de l'après-midi et en prenant une pause à midi, le jeune s'habitue progressivement à intégrer le rythme du travail. Le rythme de la vie scolaire étant calqué sur celui de l'entreprise, en allant à l'école l'enfant intériorise le rythme du temps social du travail.

En 1930, la grande majorité des 78 mille étudiants qui suivaient des études universitaires provenaient de la petite et grande bourgeoisie, ainsi que de familles d'enseignants. Afin de favoriser l'égalité des chances et l'ascension sociale de la classe ouvrière et de la classe moyenne, le programme du CNR a également donné aux jeunes adultes le droit d'accéder à des études universitaires gratuites. De 1950 à 1968, le nombre d'étudiants est passé de 137 à 600 milles.

L'accès aux études universitaires contribua à révolutionner la conception et le sens de la vie des jeunes issus du baby boom. En suivant des études en sociologie, en histoire, en lettre et en philosophie, l'étudiant élargissait sa perception du monde, de la société et de lui-même. En préparant des études universitaires, l'étudiant retardait son entrée dans la vie professionnelle, dite active. Les universités étant concentrées dans quelques grandes villes de France (Paris, Lille, Nantes, Bordeaux, Aix-en-Provence, etc.), s'il

habitait à la campagne ou dans une petite ville de province, pour poursuivre des études universitaires, il devait quitter le foyer familial. Il est important de préciser que le jeune ne quittait pas sa famille pour se marier et fonder un foyer, mais pour ses études. En s'installant dans une chambre d'étudiant ou un campus, il découvrait une forme de liberté et un mode de vie que ne pouvait pas connaître celui qui quitter sa famille uniquement pour fonder un foyer. N'ayant pas de famille à charge, l'étudiant pouvait se consacrer à ses études et à de nouvelles formes de socialisation et d'expression librement choisie. Les heures de cours étant moins nombreuses qu'au lycée, il disposait d'une plus grande autonomie pour gérer son emploi du temps. En expérimentant de nouvelles pratiques de vie, non seulement, l'étudiant changeait sa manière de concevoir la vie et sa propre existence, mais en plus, il découvrait qu'il était possible de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de s'accomplir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation. Sans s'en rendre compte, il découvrait qu'une vie plus épanouissante était possible en dehors de l'entreprise !

□ **La crise du rapport à la temporalité**

À la fin des années 60, les étudiants issus du baby boom avaient entre 18 et 23 ans. Non seulement ils n'avaient pas connu la guerre, la faim, le monde du travail et le chômage, mais en plus, ils avaient vécu les conséquences positives et négatives de l'ascension sociale de leurs parents. Ayant connu le temps libre pour-soi, expérimenté de nouvelles formes de socialisation et d'expressions plus épanouissantes et donc, élargi leur perception de la vie, les jeunes diplômés issus de l'université et de grandes écoles devenaient plus exigeants vis-à-vis de l'intérêt et du sens de leur travail. En prenant conscience que la consommation ostentatoire de leurs parents était une compensation d'une vie gâchée à travailler, l'entrée dans la vie active n'apparaissait pas comme une perspective réjouissante. Ayant connu l'autonomie et la liberté, les jeunes étudiants issus de la classe ouvrière et de la classe moyenne n'étaient pas prêts à accepter l'état de servitude volontaire de leurs parents.

Cet état d'esprit vis-à-vis du travail ne concernait pas que les jeunes et les étudiants. En 1968, une part croissante d'ouvriers qualifiés, de techniciens, d'ingénieurs et de cadres avaient sécurisé leurs besoins essentiels, assuré leur confort matériel et stabilisé leur situation sociale. Le chômage étant quasiment inexistant, ils n'avaient pas peur de perdre leur emploi. Ayant une stabilité professionnelle et la possibilité de construire leurs carrières au sein de la même entreprise, ils pouvaient se projeter dans l'avenir et donner un sens personnel à leurs vies. Malgré ces conditions « idylliques », les travaux de recherche de Jean Rousselet faisaient apparaître qu'ils vivaient une révolution silencieuse du temps qui affectait profondément leurs relations au travail. *« Les jeunes ne sont pas seuls à témoigner d'une telle désaffection pour l'activité de travail. Beaucoup d'adultes, de travailleurs déjà insérés dans la vie active ressentent ou affichent le même mépris des tâches et des responsabilités qui sont exigées d'eux. Chez certains, cet état d'esprit ne fait que prolonger un état d'esprit développé pendant la jeunesse. L'expérience vient le renforcer en permettant de vérifier sur le terrain le pessimisme des jugements préalables et surtout en dévalorisant tout ce qui avait pu contribuer à embellir la perspective de la future existence professionnelle d'attraits étrangers à son aspect purement travail. »*^[145] [...] *« Il n'est pas sans intérêt d'apprendre ainsi que si pour 98 % des jeunes l'activité laborieuse a aujourd'hui complètement perdu son sens de devoir ou d'obligation morale, il en va de même pour 95 % des adultes. Pour cette écrasante majorité, elle n'est plus et dans un ordre décroissant, qu'un moyen de gagner sa vie, un échange de temps contre de l'argent, une contrainte sociale et pour quelques-uns même le seul moyen de lutter contre l'ennui. »*^[146]

À mesure que leur pouvoir d'achat s'élevait, plus de 90 % des salariés adoptaient une posture critique vis-à-vis du travail et de la consommation. Auparavant considérée comme un devoir moral et le pôle de référence de la construction identitaire, l'activité professionnelle était désormais perçue comme une contrainte sociale et un simple moyen de gagner sa vie. Mais surtout, les salariés prenaient conscience que pour gagner plus ou plutôt, perdre leurs vies à consommer, ils étaient contraints d'échanger du temps contre de l'argent. Les besoins essentiels, d'appartenance et d'estime ayant été satisfaite, le besoin de réalisation de soi émergeait. Ayant eu une expérience significative du travail, les salariés avaient eu le temps de constater que l'activité professionnelle n'avait pas la vocation de répondre à leurs aspirations. Nombreux étaient ceux qui aspiraient à plus de temps libre pour choisir librement leur vie et leur mode de vie. S'exprimant sous la forme de tensions de plus en plus aiguës, cette période de mutation individuelle et

sociale apparaît comme un moment de fragilité dans la trajectoire de l'individu et de la société. Le roman ou le film « l'arrangement »^[147] d'Elia Kazan décrit cette quête de soi et de sens, qui apparaît comme un moment de rupture, de fragilité et de crise existentielle profonde. Étant donné que les mutations individuelles et sociales qui se produisaient déjà dans les faits, c'est-à-dire dans le temps vécu, n'étaient pas reconnues et acceptées par l'élite économique et le discours politique et médiatique dominant, la société est entrée dans une crise du rapport à la temporalité. « La société était en crise, elle était malade du temps ».

En mai 1968, que ce soit en France, en Italie, au Japon, aux États-Unis, etc., de nombreux pays industrialisés étaient confrontés à un état de crise et de révolte. Le gouvernement et le patronat devaient faire face à deux formes de revendications très différentes : la « critique sociale » et la « critique artiste »^[148]. La critique sociale était portée par les ouvriers, les syndicats et le parti communiste. Leurs revendications concernaient le partage de la valeur ajoutée, ce qui se traduisait dans les faits par une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de travail.

Ce n'était pas la critique sociale, mais la critique artiste qui préoccupait le plus le patronat et l'élite économique. Ces revendications les inquiétaient d'autant plus, qu'elles étaient portées par des étudiants, des jeunes diplômés récemment sortis des universités et des grandes écoles, ainsi que par des ouvriers qualifiés, des techniciens, des cadres et des ingénieurs et donc, par les membres de la classe moyenne ascendantes. Les tenants de la critique artiste dénonçaient l'oppression du système capitaliste, le désenchantement du monde, la perte de sens du monde bourgeois, ainsi que la déshumanisation et l'aliénation du monde du travail. Ils dénonçaient également l'inauthenticité de l'existence, la nécessité d'avoir un emploi pour s'insérer socialement et la misère de la vie quotidienne « *métro, boulot, dodo* ». Ceux qui avaient une expérience du travail dénonçaient les tâches prescrites et répétitives, la séparation de la conception de l'exécution, les horaires imposés et l'absence de créativité et d'autonomie dans les entreprises. Ils rejetaient le processus de subordination hiérarchique et l'autoritarisme des entreprises. Ce n'est pas un hasard, si l'un des slogans de mai 1968 était : « *Ne perdez pas votre vie à la gagner.* » Aspirant à plus d'autonomie, de liberté et de créativité, les tenants de la critique artiste souhaitaient disposer de plus de temps libre.

De 1850 à 1940, tandis que la croissance du PIB par actif avait progressé de 140 %, la durée légale du temps de travail annuel avait diminué de 61,5 %^[149]. En comparaison, de 1949 à 1968, tandis que la productivité horaire du travail avait progressé de 165 %^[150], elle diminuait seulement de 2,2 %. La génération des années 60 était celle des petits-enfants de Keynes. Au milieu des années 30, Keynes avait préconisé que ses petits-enfants travailleraient 15 heures par semaine^[151]. En 1968, étant donné qu'ils travaillaient 8 heures par jour et qu'ils disposaient de 2 journées de repos, la durée de travail légale hebdomadaire était toujours de 40 heures.

Tandis que la durée légale était de 40 heures, la durée moyenne était passée de 47 à 45 heures. L'écart étant compris entre 7 et 5 heures, les trente glorieuses étaient une période de plein emploi. En effet, en 1968, le taux de chômage concernait uniquement 2,5 % de la population active^[152]. Ce n'était donc pas la lutte contre le chômage, mais l'amélioration de la qualité de vie qui préoccupait les salariés. La qualité de vie étant étroitement liée au temps libre, les salariés les mieux instruits, formés et qualifiés revendiquaient la réduction de la durée légale du temps de travail, quitte à gagner moins. Même s'ils ne le formulaient pas ainsi, ils souhaitaient se socialiser, nourrir l'estime de soi et s'accomplir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation.

Face aux revendications des cadres et de la classe moyenne, le gouvernement et le patronat avaient le choix entre deux solutions : réduire progressivement la durée légale du temps de travail ou provoquer un climat involontaire ou volontaire de crise. Le choix entre l'une ou l'autre de ces solutions n'apparaît pas comme un choix économique, mais comme un choix de société.

□ **Quelles auraient été les conséquences du choix de la réduction du temps de travail ?**

Afin de répondre aux revendications des cadres et des classes moyennes, le gouvernement et le patronat auraient pu envisager de réduire progressivement la durée légale du temps de travail en fonction de l'évolution de sa durée moyenne. Cette solution, qui allait dans le sens de l'histoire, aurait, d'une part,

évitée la crise et la hausse du chômage, et, d'autre part, ouvert de nouvelles perspectives de vie, donné un nouvel élan à la société et provoqué une mutation sociale. En m'appuyant sur la dynamique des temps sociaux de Roger Sue, je vais à présent tenter d'expliquer les conséquences économiques, politiques et sociales de ce choix.

De 1968 à 1973, comme la productivité horaire avait progressé de 36,5 %, l'écart entre la durée moyenne et légale du temps de travail était passé de 5 à 2 heures. Afin d'éviter la hausse du chômage, la durée légale du temps de travail aurait dû être réduite à 35 heures dès 1973. De 1974 à 1981, la productivité horaire ayant progressé de 20,5 %, l'écart était passé de 2 à -1 heure. Pour éviter la hausse du chômage, le nombre de journées légales de repos hebdomadaire aurait dû passer à 3 jours en 1981. De 1982 à 1997, étant donné qu'elle avait progressé de 39,5 %, l'écart était passé de 1 à -3 heures. Pour enrayer la hausse du chômage, le nombre de journées de repos aurait dû passer à 4 jours en 1998. Si le gouvernement et le patronat avaient suivi cette règle, non seulement, il n'y aurait pas eu de chômage, mais en plus, la part de la durée de vie active éveillée consacrée au travail aurait été de 27,4 %, de 24,8 % et de 18,2 %. En inversant le rapport à la temporalité (temps de travail < temps libre individuel), la réduction progressive de la semaine de travail de 5 à 3 jours aurait provoqué le déclin, puis l'effondrement du temps social du travail au profit de celui du temps libre individuel.

L'effondrement du temps social du travail aurait provoqué le déclin des modes de production liés au travail : la production de l'industrie, des marchands et de la finance, au profit de modes de production liés au temps libre individuel. Le mode de production du travail n'étant plus dominant, l'entreprise aurait retrouvé sa fonction initiale : être un simple moyen de production de biens et de services destinés à satisfaire des besoins essentiels. Le temps libre individuel étant le temps social dominant, le rythme de la société se serait réorganisé autour de la production de la famille, de l'éducation, de la formation, de la politique, de la recherche, du bénévolat et des activités associatives amateurs.

L'effondrement du temps social du travail aurait provoqué le déclin de sa valeur. Le temps libre dont dispose un individu détermine les moyens qu'il utilise pour se socialiser et nourrir l'estime de soi. Comme le fait remarquer André Gorz, en inversant le rapport à la temporalité, l'augmentation du nombre de jours de repos hebdomadaire aurait favorisé de nouvelles pratiques quotidiennes et donc, de nouveaux modes de vie. *« À mesure, en effet, que s'étendent les plages de temps disponibles, le temps de non-travail peut cesser d'être l'opposé du temps de travail : il peut cesser d'être un temps de repos, de détente, de récupération ; temps d'activités accessoires, complémentaires de la vie de travail ; paresse, qui n'est que l'envers de l'astreinte au travail forcé, hétérodéterminé ; divertissement qui est l'envers du travail anesthésiant et épuisant par sa monotonie. À mesure que s'étend le temps disponible, la possibilité et le besoin se développent de le structurer par d'autres activités et d'autres rapports dans lesquels les individus développent leurs facultés autrement, acquièrent d'autres capacités, conduisent une autre vie. Le lieu de travail et l'emploi peuvent alors cesser d'être les seuls espaces de socialisation et les seules sources d'identité sociales ; le domaine du hors-travail peut cesser d'être le domaine du privé et de la consommation. De nouveaux rapports de coopération peuvent être tissés dans le temps disponible et ouvrir un nouvel espace sociétal et culturel, fait d'activités autonomes, aux fins librement choisies. Un nouveau rapport, inversé, entre temps de travail et temps disponible temps alors à s'établir : les activités autonomes peuvent devenir prépondérantes par rapport à la vie de travail, la sphère de la liberté par rapport à celle de la nécessité. Le temps de la vie n'a plus à être géré en fonction du temps de travail ; c'est le travail qui doit trouver sa place, subordonnée, dans un projet de vie. »*^[153] En permettant à chaque salarié de disposer de 3 puis de 4 journées par semaine, le temps libre aurait cessé d'être un temps de repos, de détente et de récupération. Au lieu de le gaspiller à regarder la télévision ou à pratiquer des activités de divertissement et de loisirs marchands, l'individu aurait ressenti le besoin de se prendre en charge en planifiant de nouvelles activités de socialisation et d'expression. En pratiquant de nouvelles activités, il aurait enrichi sa personnalité. En enrichissant sa personnalité, il aurait attiré l'attention, l'admiration, le respect et l'estime d'autrui pour ce qu'il « est » réellement. N'ayant plus besoin de l'activité professionnelle pour se définir et nourrir l'estime qu'il a de lui, le travail n'aurait plus été le support de son statut et de son identité. À partir du moment où il aurait commencé à concevoir autrement sa propre existence, son identité et son mode de vie, la valeur du travail se serait effondrée. N'étant plus une valeur dominante, le travail serait redevenu l'instrument qu'il aurait

toujours dû être : un simple moyen de production.

L'effondrement du temps social du travail aurait également provoqué celui du pouvoir temporel de l'argent. Pour que l'argent soit l'étalon de la valeur d'un individu, la réussite financière et matérielle doit susciter l'estime d'autrui. En travaillant moins, l'individu aurait gagné moins et donc, consommé moins. En revanche, il aurait disposé de plus de temps libre qui lui aurait donné les moyens de multiplier ses activités de socialisation et d'expression. En pratiquant une activité artistique, intellectuelle, manuelle ou sportive amateur, le cadre aurait eu les moyens de nourrir son estime, de s'accomplir et d'enrichir sa personnalité. En enrichissant sa personnalité, il aurait davantage attiré l'estime et l'attention d'autrui pour ce qu'il « est » que pour ce qu'il « a ». Étant davantage reconnu pour ce qu'il « est », il aurait pu se passer de la réussite financière et matérielle pour s'aimer et être aimé. Comme l'avait déjà fait remarquer John Maynard Keynes, le déclin du pouvoir temporel de l'argent aurait provoqué de profondes mutations sociales. *« Il faut nous attendre aussi à des modifications d'un autre ordre : lorsque au point de vue social, l'accumulation des richesses ne jouera plus le même rôle, l'on verra se modifier sensiblement le code de la morale. Nous pourrions nous débarrasser de nombreux principes pseudo-moraux qui nous hantent depuis deux cents ans, et qui ont contribué à faire passer pour les plus hautes vertus certains des penchants humains les plus méprisables. Le mobile de l'argent sera estimé à sa juste valeur. On verra dans l'amour de l'argent – non pour les joies et les distractions qu'il vous procure, mais pour lui-même – un penchant plutôt morbide, une de ces inclinations plus ou moins criminelles, plus ou moins pathologiques, que l'on remet, non sans un frisson, entre les mains du psychiatre. Nous serons alors libres de rejeter toutes sortes de coutumes sociales et d'habitudes économiques, telles que certaines distributions de richesses, de récompenses ou d'amendes, auxquelles nous demeurons attachés malgré leur caractère injuste et honteux, pour les services qu'elles rendent en encourageant la formation des capitaux. »* Étant donné que la volonté exclusive de réussir sa vie sur le plan financier et matériel est le symptôme de pathologies psychiques et d'un manque de maturité, cette forme de réussite n'aurait plus suscité d'admiration et d'envie. Lorsque de plus en plus d'individus découvrent que les valeurs ne sont pas toutes quantifiables, que l'argent ne peut pas tout acheter, et que ce qu'il ne peut pas acheter est l'essentiel (santé, amour, amitié, accomplissement, etc.), le système économique est remis en question dans ses fondements. N'étant plus l'étalon de la valeur de l'individu, non seulement, le pouvoir temporel de l'argent se serait effondré, mais en plus, l'argent serait redevenu ce qu'il aurait toujours dû être : un simple moyen d'échange.

L'effondrement du temps social, du mode de production et de la valeur du travail, ainsi que du pouvoir temporel de l'argent aurait également provoqué le déclin de la légitimité de l'autorité des industriels, des banquiers, des milieux d'affaires et donc, de l'ordre économique. Comme le faisait déjà remarquer George Orwell dans le roman « 1984 » : *« Dès le moment de la parution de la première machine, il fut évident, pour tous les gens qui réfléchissaient, que la nécessité du travail de l'homme et, en conséquence, dans une grande mesure, de l'inégalité humaine avait disparu. Si la machine était délibérément employée dans ce but, la faim, le surmenage, la malpropreté, l'ignorance et la maladie pourraient être éliminées après quelques générations. En effet, alors qu'elle n'était pas employée dans cette intention, la machine, en produisant des richesses qu'il était parfois impossible de distribuer, éleva réellement de beaucoup, par une sorte de processus automatique, le niveau moyen de vie des humains, pendant une période d'environ cinquante ans, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Mais il était aussi évident qu'un accroissement général de la richesse menaçait d'amener la destruction, était vraiment, en un sens, la destruction, d'une société hiérarchisée. Dans un monde dans lequel le nombre d'heures de travail serait court, où chacun aurait suffisamment de nourriture, vivrait dans une maison munie d'une salle de bains et d'un réfrigérateur, posséderait une automobile ou même un avion, la plus évidente, et peut-être la plus importante forme d'inégalité aurait déjà disparu. Devenue générale, la richesse ne conférerait plus aucune distinction. [...] Si tous, en effet, jouissaient de la même façon de loisirs et de sécurité, la grande masse d'êtres humains qui est normalement abrutie par la pauvreté pourrait s'instruire et apprendre à réfléchir par elle-même, elle s'apercevrait alors tôt ou tard que la minorité privilégiée n'a aucune raison d'être, et la balaierait. En résumé, une société hiérarchisée n'était possible que sur la base de la pauvreté et de l'ignorance. »*^[154]

En donnant à chaque individu les moyens de disposer de temps libre, la rivalité, la réussite et la distinction sociale fondées sur le mode « avoir » auraient laissé la place à celles fondées sur le mode

« être ». À l'inverse du mode « avoir », le mode « être » est un processus immatériel qui ne peut pas être quantifié et faire l'objet d'accumulation et d'appropriation. En effet, même s'il est possible de quantifier un nombre de films tournés, de buts marqués ou de romans écrits et vendus, le talent d'un réalisateur, d'un joueur de football ou d'un écrivain ne peut pas faire l'objet d'une appropriation ou d'un échange marchand. S'il est possible de s'approprier et d'accumuler de l'argent et des biens matériels, il est en revanche impossible de s'approprier ou d'accumuler un talent, une compétence ou un savoir-faire. Par exemple, un club de football peut acheter un joueur de talent, mais il ne peut pas acheter le talent pour le donner à un autre joueur. Contrairement au rentier qui s'enrichit en dormant, le talent régresse et ne se développe pas s'il n'est pas entretenu par un travail régulier. Ne reposant plus sur la capacité à avoir *toujours plus* (titre, fonction prestigieuse, statut professionnel, argent, biens matériels, etc.), la légitimité de l'autorité d'un individu aurait reposé sur la volonté, le courage et la détermination de travailler dur pour développer ses connaissances, ses aptitudes et ses talents. Les compétitions sportives, la publication d'articles, d'essais et de romans, les expositions, les pièces de théâtre, les courts métrages, les spectacles vivants, les concerts, ainsi que la participation à la vie politique et associative auraient été autant d'occasions de légitimer son autorité, de faire valoir ses talents et d'exprimer la maîtrise de son art. La rivalité fondée sur le mode « avoir » ayant laissé la place à celle fondée sur le mode « être », l'accumulation financière et matérielle n'aurait plus été un critère de distinction et de réussite sociale.

Étant donné que le statut professionnel, l'accumulation matérielle et la capacité à faire fructifier son argent n'auraient plus été les pôles de référence des individus, de manière consciente ou inconsciente, ils auraient remis en question la légitimité de l'autorité de la hiérarchie sociale issue de l'ordre économique. La légitimité de l'autorité d'un individu n'étant plus déterminée par ce qu'il « a », mais par ce qu'il « est », le pouvoir de l'élite économique se serait effondré au profit d'une nouvelle élite issue des porteurs de la critique artiste. Étant issus du mode « être », les porteurs de la critique artiste auraient donc incarné la nouvelle catégorie sociale dominante. Tandis que l'argent du bourgeois a remplacé la naissance du noble, le mode « être » des tenants de la critique artiste aurait remplacé le mode « avoir » de l'élite économique. L'inversion du rapport à la temporalité aurait donc provoqué un changement de mode de vie, de société, voire de civilisation.

□ Le choix de la crise.

Le travail étant le pilier de l'ordre économique, le gouvernement et le patronat n'ont pas choisi la solution de réduire la durée légale du temps de travail. En effet, comme le fait remarquer Roger Sue, le travail n'est pas un simple moyen de production. *« Une telle méprise quant au processus historique de la modernité, à fortiori quand la représentation du travail ne correspond plus à sa réalité, ne peut s'expliquer que si, contre toute évidence, elle est soigneusement entretenue par le discours public. Et, très prosaïquement, parce que ce discours correspond aux intérêts immédiats d'un petit nombre de détenteurs du pouvoir économique ou politique. Maintenir l'illusion d'une civilisation du travail, c'est préserver l'ordre social existant et ceux qui en sont les bénéficiaires, en évitant toute remise en question. Le travail reste en effet l'un des meilleurs modes de maintien de l'ordre social, de contrôle social et de surveillance des individus. D'abord, il occupe « utilement » le temps. Selon le vieil adage, il éloigne du désœuvrement, de l'oisiveté, du vice, mais également d'activités aussi subversives que la réflexion sur les finalités (de la croissance et de la consommation, par exemple), l'engagement citoyen ou tout simplement le développement et l'autonomie personnelle. »*^[155] Étant donné que l'ordre économique repose sur le temps social, le mode de production et la valeur du travail, l'élite économique n'avait aucun intérêt à choisir la solution de la réduction de la durée légale du temps de travail. Pour que le temps social du travail soit toujours dominant sur la durée de la vie active éveillée, le nombre de journées légales de repos hebdomadaire ne doit pas dépasser 2 jours et la norme de la semaine de travail doit être maintenue à 5 jours pour les cadres et les classes moyennes.

Au lieu de choisir la solution de la réduction de la durée légale du temps de travail, l'élite économique a choisi de plonger la société dans un climat de tensions et de crises de plus en plus aiguës. En effet, à la fin des années 60, la crise n'était pas une crise économique, mais une crise du rapport à la temporalité. À partir du choc pétrolier de juin 1973, la crise de la temporalité s'est transformée en crise économique, qui s'est à son tour transformée en crise sociale. En effet, le ralentissement de l'activité économique provoqué par la hausse du prix du baril de pétrole a provoqué une baisse de la croissance du PIB et donc, la hausse

du chômage.

Étant donné qu'entre 1949 et 1968, l'écart entre la durée moyenne et la durée légale du temps de travail était compris entre 7 et 5 heures, les trente glorieuses étaient une période de plein emploi. Le chômage étant quasiment inexistant, ceux qui cherchaient un emploi en trouvaient un rapidement. Comme les salariés ne craignaient pas la menace du licenciement, le rapport de force n'était pas en faveur du patronat, mais des salariés. De 1969 à 1975, l'écart entre la durée moyenne et légale étant passé de 5 à 1 jour, le taux de chômage est passé de 2,2 % à 4,4 %. Même si la hausse était seulement de 2,2 points, elle a provoqué un sentiment de peur dans l'esprit des salariés qui n'étaient pas habitués au chômage.

Comme le fait remarquer Roger Sue, le chômage n'est pas un problème pour le patronat, mais pour les salariés. *« Quant à son corollaire, le chômage, loin de nuire au système, il le conforte. D'une part, il fait du travail et de l'emploi un bien rare et indispensable qui permet de prétendre encore à leur « centralité » et de nous enfermer dans la contradiction d'une quête nécessaire à chacun et impossible pour tous ; d'autre part, il sert à maintenir une « armée de réserve » qui instille la concurrence entre chômeurs et salariés, entre les salariés eux-mêmes, et qui exerce une pression à la baisse sur les revenus du travail et, et de manière générale, sur l'ensemble des revendications. De ce fait, au cours de la dernière décennie, on compte peu de jours de grève, des augmentations de salaire contenues, un calme apparent qui se paie tout de même de souffrances plus ou moins exprimées et de grandes déflagrations comme en 1995, quand la pression se fait trop forte. Un calme trompeur, tant l'exaspération refoulée que l'on constate régulièrement aux élections, par exemple, risque d'annoncer la tempête et l'explosion sociale. »*^[156] La hausse du chômage permit d'inverser le rapport de force en faveur du patronat. Désormais, ce n'était plus les patrons, mais les salariés qui avaient peur. La peur du chômage mit fin aux revendications portant sur la hausse des salaires et la réduction du temps de travail au profit de la lutte contre le chômage. Pour enrayer la hausse du chômage, les politiques, les économistes et les industrielles répétaient sans arrêt dans les médias qu'il fallait relancer la croissance du PIB. Étant donné que la création d'emploi était étroitement liée à la relance de l'activité économique et à la compétitivité des entreprises française, les salariés ont accepté la remise en cause progressive des acquis sociaux conquis par le CNR et les luttes sociales des 30 glorieuses.

Le 3 janvier 1972, sous prétexte de répondre au besoin de liberté et d'autonomie des salariés, le gouvernement de Pierre Messmer fit voter une loi sur le travail temporaire qui légalisa le contrat de travail en intérim. Le contrat de travail étant signé avec une agence d'intérim, le salarié n'était plus attaché à une entreprise. L'intérim permet aux entreprises d'ajuster le nombre de salariés et donc, le nombre d'heures de travail en fonction de l'activité de l'entreprise. De 1982 à 2013, en passant de 102 mille à 508 mille personnes, le nombre d'intérimaires a progressé de 398 %^[157].

En 1980, le taux de chômage concernait 5,3 %^[158] de la population active. Lors de la campagne présidentielle de 1981, François Mitterrand avait l'ambition de lutter contre la hausse du chômage et de « Changer la vie ». Pour créer des emplois et provoquer un changement de mode de vie, son programme de campagne comprenait le passage aux 35 heures. Au lieu de tenir cette promesse, le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy mit en place les 39 heures, la 5^e semaine de congés payés et la retraite à 60 ans. Même si ces lois contribuaient à réduire le temps de travail, elles ne menaçaient pas la domination quantitative du temps social du travail sur la durée de vie active.

À partir du milieu des années 80, qui correspond en France au tournant ultralibéral, ce n'était plus les salariés, mais le patronat qui avait repris l'initiative des lois concernant le travail. Sous le prétexte d'améliorer la compétitivité des entreprises et donc, de créer des emplois, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, ont voté des lois sur l'aménagement du temps de travail. Les lois de 1987, de 1993 et de 1996 ont légalisé le recours au travail à temps partiel, la flexibilité du travail et l'annualisation du temps de travail. De 1987 à 2013, en passant de 2,7 à 4,7 millions, soit une hausse de 74,9 %, les effectifs des salariés à temps partiel sont passés de 12,1 % à 18,4 %^[159] des emplois. Permettant d'ajuster la masse salariale et donc, les heures de travail en fonction de l'activité de l'entreprise, l'intérim et le travail à temps partiel sont devenus des variables d'ajustement de l'activité. En se généralisant, la flexibilité, l'annualisation, les contrats en CDD, l'intérim et le travail à temps partiel ont permis d'augmenter la productivité horaire en ajustant les heures de travail et les effectifs en fonction de l'activité des

entreprises. En effet, de 1987 à 2013, tandis que le volume d'heures de travail annuel passait de 37,6 à 40 milliards^[160] et que les effectifs à temps plein passaient de 21,8 à 25,5 millions^[161], la productivité horaire a progressé de 54 %. Les 17,4 % de salarié supplémentaire ont donc dû se partager un nombre d'heures de travail qui avait seulement augmenté de 7,1 %. En permettant d'ajuster la baisse du volume d'heures de travail à la hausse des effectifs sans diminuer la durée légale du temps de travail, toutes ces lois apparaissent donc comme une forme déguisée de réduction du temps de travail au service de l'intérêt des entreprises.

En 1997, étant donné que le taux de chômage était de 10,7 %^[162], le gouvernement socialiste de Lionel Jospin a utilisé la réduction de la durée légale du temps de travail pour créer des emplois. En effet, le 13 juin 1998, il a fait voter la loi Aubry sur les 35 heures. Il a donc fallu attendre 18 ans pour que la promesse de campagne de François Mitterrand soit enfin tenue. Il me semble important de préciser qu'à part les 35 heures, toutes les lois sur l'aménagement du temps de travail ont permis de réduire la durée moyenne sans réduire la durée légale du temps de travail. Le 17 janvier 2003, en votant une loi sur la flexibilité du temps de travail, le gouvernement d'Alain Juppé vida les 35 heures de sa substance. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, durant la période de vacances d'août 2008, le gouvernement de François Fillon fit passer le forfait jour des cadres de 218 à 235 jours par an.

Depuis la loi sur les 35 heures, le patronat, des économistes et des sociologues affirment qu'en moyenne, un salarié consacre seulement 9,2 % de sa durée de vie à travailler. Le temps consacré au travail étant très faible, il n'est donc pas nécessaire de le réduire davantage. Face à cette affirmation, il apparaît pertinent de se demander si c'est la réduction de la durée légale du temps de travail ou l'augmentation de l'espérance de vie qui a permis de réduire la durée de vie consacrée au travail. De 1936 à 1998, l'espérance de vie des Français est passée de 58 à 78 ans^[163] et la durée légale du temps de travail hebdomadaire est passée de 40 à 35 heures. Étant donné que l'espérance de vie a progressé de 34,5 % et que la durée légale a diminué de 12,5 %, ce n'est donc pas la réduction du temps de travail, mais l'augmentation de l'espérance de vie qui a permis de réduire la durée de vie consacrée au travail. Sur la même période, la part de la durée de vie active éveillée consacrée à l'activité professionnelle est passée de 32,9 % à 26,8 %. Même si cette part a diminué de 6,1 points, en 1998 le temps social du travail était toujours dominant sur la durée de vie active éveillée. En permettant de réduire la durée moyenne du temps de travail, sans réduire la durée légale, toutes les lois sur l'aménagement du temps de travail ont permis d'éviter que le temps social du travail s'effondre au profit du temps libre individuel.

Étant donné que les élites économiques et politiques n'ont pas choisi de réduire la durée légale du temps de travail, la crise de la temporalité s'est progressivement transformée en crise systémique (économique, politique, sociale, écologique, climatique et sanitaire) qui menace notre qualité de vie, notre processus démocratique et la survie des générations présentes et à venir. Curieusement, malgré la crise, de 1973 à 2013, le PIB, le PIB par habitant et la productivité horaire sont respectivement passés de 180 à 2 113 milliards €, de 3 378 € à 32 074 €^[164] et de 19,6 € à 46,1 €^[165]. La production de richesses n'ayant jamais été aussi élevée, la France ne subit donc pas une crise économique, mais une crise sociale provoquée par la hausse du chômage. S'il n'y avait pas de chômage, la France ne serait pas en crise, mais dans une période de très forte expansion économique. Le taux de chômage ayant atteint 9,8 %^[166], la crise sociale s'est progressivement transformée en crise politique. Ces crises ont été amplifiées par la hausse du nombre de précaires et de travailleurs pauvres qui travaillent en intérim et à temps partiel « subi ».

Les individus en insécurité et en situation de précarité réclament la présence d'un Chef ou d'un État fort pour les protéger. Les partis d'extrême droite instrumentalisent les crises, les guerres, la peur et la hausse du chômage pour conquérir le pouvoir. En 1933, Hitler est arrivé au pouvoir grâce à la hausse du chômage provoquée par la crise de 1929. L'incapacité des gouvernements de droite et de gauche à enrayer la hausse du chômage et la peur du chômage a provoqué un état de crise politique. En effet, le 24 mai 2014, le Front national était majoritaire aux élections européennes. Lors des élections présidentielles et législatives qui auront lieu en 2017, la candidate du FN sera au second tour et le Front national risquera d'augmenter le nombre de ses députés.

En s'obstinant à privilégier la relance de la croissance du PIB, l'élite économique a provoqué le réchauffement du climat, le gaspillage des matières premières, la pollution des ressources naturelles et

l'extinction de milliers d'espèces. La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et des pics de pollution de l'air, la dégradation par des nitrates de nappes phréatiques et l'épuisement des terres arables sont les premiers signes d'une catastrophe à venir. Les réserves de pétroles, de gaz naturel et de minerais étant limitées, leur épuisement risque d'amplifier la crise économique politique et sociale actuelle. La compétition que se livreront les États et les multinationales pour s'approprier les stocks restants, risque de conduire à des crises politiques, voire à des guerres. Pour créer des emplois à court terme, le gouvernement français menace donc la qualité de vie et la survie des générations présentes et à venir à moyen et long terme.

Ayant peur de perdre la légitimité de son autorité et ses privilèges, cette « soi-disant » élite, qui se dit progressiste et moderniste, se comporte comme la noblesse à la fin du 18^e siècle. Souhaitant préserver la légitimité de son autorité, elle ne veut pas accepter et reconnaître, d'une part, que la valeur du travail, de l'argent et de la consommation sont déclinants, et, d'autre part, que les aspirations d'une part croissantes de la population ont déjà changé. Même si l'ensemble des individus continue à travailler et à consommer par habitude, par conformisme et pour éviter de se retrouver en situation de précarité et d'exclusion, ces valeurs ne font plus sens. En refoulant et en niant cette réalité, l'élite économique entretient un climat de crise qui se cristallise autour d'une croissance molle, d'un taux de chômage endémique, de la montée de l'extrême droite, de risque de guerres, du réchauffement climatique et de l'épuisement de l'écosystème.

Pour en finir avec le chômage, inverser les processus écologiques et climatiques en cours et répondre aux aspirations des Français, il est désormais tant que la réduction de la durée légale du temps de travail soit à nouveau à l'ordre du jour.

Combien d'heures devrions-nous travailler pour supprimer le chômage ?

La réduction de la durée légale du temps de travail est désormais la seule solution envisageable pour en finir avec le chômage. Afin d'enrayer sa hausse, les écologistes et le Front de gauche proposent de la réduire à 32 heures. Michel Rocard et Pierre Larrouturou proposent la semaine de 4 jours^[167]. Étant donné que la durée moyenne du temps de travail était de 39 heures en 1981, ces propositions auraient dû être mises en œuvre dès 1982. La durée moyenne étant désormais de 34 heures, fixer la durée légale à 32 heures ne permettra pas d'enrayer la hausse du chômage. Même si elle permettait de créer 2,8 millions d'emplois^[168], il resterait encore une armée de réserve de 4,2 millions d'actifs sans emploi et de salariés à temps partiel « subi » pour exercer une pression sur les salariés en postes. Pour en finir définitivement avec le chômage et la peur du chômage, il est donc nécessaire de créer 7 millions d'emplois sécurisés et stables.

□ L'équation qui permettra d'en finir avec le chômage.

Pour procurer un emploi sécurisé et stable aux 7 millions d'actifs sans emploi et à temps partiel « subi », je propose de partager le volume total d'heures de travail effectué par les salariés qui occupent un emploi à temps plein entre tous les membres de la population active. L'équation ci-dessous permet de calculer la durée du temps de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage.

- Soit, Pop est la population totale de la France : 65 899 406 hab^[169].
- « , TP_a est le taux de la population comprise entre 15 et 59 ans : 57,57 %^[170].
- « , E est le nombre d'élèves en second cycle et d'étudiants : 5 317 800^[171].
- « , VHt_b est le volume total d'heures travaillées par branche : 40 271 480 379^[172].
- « , S est le nombre de semaines annuelles : 52 semaines.
- « , C_p est le nombre de semaines de congés payés : 5 semaines.
- « , D_h est la durée du temps de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage.

$$D_h = \left(\frac{VHt_b}{(Pop \cdot TP_a) - E} \right) / (S - C_p)$$

En 2013, étant donné que 57,6 % des 65,8 millions de Français avaient entre 16 à 59 ans, la population en âge de travailler comprenait 37,9 millions de personnes. Étant composée de 5,3 millions

d'élèves et d'étudiants, sa population active comprenait 32,6 millions d'actifs. Si les 32,6 millions d'actifs se partageaient les 40,2 milliards d'heures de travail effectué par les salariés à temps plein, ils auraient travaillé 1 235 heures par an. Ayant droit à 5 semaines de congés payés, un salarié travaille 47 semaines par an. Les 1 235 heures de travail étant réparties sur 47 semaines, la D_h est donc de 26,3 heures.

- Soit, JRL_h est le nombre de journées légales de repos hebdomadaire : 2 jours.
- « , J_h est le nombre de jours dans une semaine : 7 jours.
- « , D_h est la durée du temps de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage : 26,27 heures.
- « , D_q est la durée du temps de travail quotidien qui supprimera le chômage.

$$D_q = \frac{D_h}{(J_h - JRL_h)}$$

Ayant droit à 2 journées légales de repos hebdomadaire, un salarié travaille 5 jours par semaine. La D_h de 26,3 heures étant réparti sur 5 jours, la D_q est donc de 5,25 heures.

Le fait que la D_q soit de 5 heures par jour invite à réfléchir sur la durée minimum d'une journée de travail. Si un salarié se déplaçait 5 jours par semaine pour travailler 5 heures, son revenu quotidien serait insuffisant pour financer ses frais de transports, de repas, d'entretiens, de réparations et d'essences. D'un point de vue écologique et énergétique, qu'il travaille 8 ou 5 heures, la consommation d'essence, la pollution de l'air et les rejets de CO_2 occasionnés par les transports sont identiques. Au lieu de réduire le temps de travail en heures, pour limiter les embouteillages, la pollution, les rejets de CO_2 , le gaspillage de carburant et les frais liés aux transports, je propose de fixer la DL_q à 8 heures et donc, de réduire la durée en jours. L'équation ci-dessous permet de calculer le nombre de jours de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage.

- Soit, D_h est la durée du temps de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage : 26,3 heures.
- « , DL_q est la durée légale du temps de travail quotidien : 8 heures.
- « , JT_c est le nombre de journées de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage.

$$JT_c = \frac{D_h}{DL_q}$$

Le D_h étant de 26,3 heures, si la DL_q était 8 heures, le JT_c serait de 3,3 jours. Un jour de travail étant entier, à partir de la règle de calcul suivante, je propose de calculer le nombre de journées de travail légal hebdomadaire.

- Soit, JT_c est le nombre de journées de travail hebdomadaire qui supprimera le chômage : 3,28 jours.
- « , JTL_h est le nombre de journées de travail légal hebdomadaire.

$$\text{Si } JT_c > 3,5 \text{ alors } JTL_h = 4 \quad \text{et} \quad \text{Si } JT_c < 3,5 \text{ alors } JTL_h = 3$$

Le JT_c étant inférieur à 3,5, le JTL_h est de 3 jours.

Le JTL_h étant défini, à partir de l'équation ci-dessous, il est possible de calculer la durée légale du temps de travail hebdomadaire et annuel.

- Soit, JTL_h est le nombre de jours de travail légal hebdomadaire : 3 jours.
- « , DL_h est la durée légale du temps de travail hebdomadaire.

$$DL_h = DL_q \cdot JTL_h$$

Le JTL_h étant de 3 jours par semaine et la DL_q étant de 8 heures, la DL_h est de 24 heures.

- Soit, DL_h est la durée légale du temps de travail hebdomadaire : 24 heures.
- « , DL_a est la durée légale du temps de travail annuel.

$$DL_a = DL_q \cdot (S - C_p)$$

Étant donné que tous les salariés travailleront 24 heures durant 47 semaines, la DL_a sera de 1 128 heures. Pour en finir avec le chômage, la peur du chômage et le travail à temps partiel « subi », le gouvernement devra donc faire voter deux lois : fixer la durée légale du temps de travail à 8 heures par jour et limiter la durée légale de la semaine de travail à 3 jours pour tous les salariés, qu'ils soient cadres, employés et ouvriers.

Utiliser les gains de productivité pour réduire la durée légale de la semaine de travail à 3 jours n'est pas une utopie ou une idée neuve. Dans « *La ferme des animaux* », George Orwell proposait déjà d'utiliser le progrès technique pour travailler 3 jours par semaine^[173]. En 2009, pour éviter des licenciements, les dirigeants du Financial Time^[174] et d'Aston Martine^[175] ont proposé à leurs salariés de partager l'emploi en réduisant la semaine de travail à 3 jours. Le 21 juillet 2014, le multimilliardaire Carlos Slim défendait la semaine de 3 jours : « *Avec trois jours de travail par semaine, nous aurions plus de temps pour nous détendre, pour la qualité de vie. Avoir quatre jours de repos serait très important pour générer de nouvelles activités de divertissement et d'autres manières de s'occuper.* »^[176] La semaine de 3 jours ne concerne pas que la création d'emploi, elle a également un impact sur le bien-être, les capacités intellectuelles et cognitives^[177] et la santé psychique des salariés^[178], ainsi que sur la performance des entreprises.

Ces dirigeants d'entreprises et ces multimilliardaires ne proposent pas la semaine de 3 jours par générosité ou pour éviter la hausse du chômage. Ils proposent cette solution, car elle est bénéfique aux intérêts des entreprises. En travaillant 3 jours par semaine, le moral des salariés sera meilleur. Le moral étant meilleur, non seulement la productivité augmentera, mais en plus, les coûts liés aux accidents du travail et à l'absentéisme diminueront. En augmentant les gains de productivité et en baissant les coûts de production, ce processus vertueux provoquera la hausse des bénéfices. L'exemple de l'entreprise Kellogg's permet d'illustrer les intérêts de la réduction du temps de travail. En 1930, pour créer des emplois et se développer, la direction de Kellogg's a décidé de réduire le temps de travail de ses salariés à 30 heures par semaine^[179]. Pour cela, elle a réorganisé ses postes de travail : 4 postes de 6 heures au lieu de 3 de 8 heures et augmenté la rémunération horaire de ses salariés de 12,5 %. En 1935, lors de la publication de ses résultats, la direction de Kellogg's a déclaré que la semaine de 30 heures avait été bénéfique. Le moral des salariés étant meilleur, la productivité avait augmenté, tandis que les coûts de production et les frais d'assurances avaient diminué. En effet, les coûts généraux ont chuté de 25 %, les coûts du travail se sont réduits de 10 %, les accidents de travail ont diminué de 41 % et les effectifs de Kellogg's ont augmenté de 39 % par rapport à 1929. Pour toutes ces raisons, la réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours sera bénéfique aux intérêts des entreprises, des salariés et de la société dans son ensemble.

La semaine de 3 jours ne concerne pas que la lutte contre le chômage. En effet, elle permet également d'ouvrir le débat autour de l'aménagement du temps de travail.

□ Quels sont les enjeux de l'aménagement du temps de travail ?

La réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours nous invite à questionner les enjeux du partage et de l'aménagement du temps de travail. L'aménagement du temps de travail concerne tous les acteurs économiques (salariés, entrepreneurs, dirigeants d'entreprises, professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants, etc.). La semaine de travail de toutes les entreprises sera planifiée sur 6 jours au lieu de 5 actuellement. Les charges fixes annuelles et les amortissements seront donc répartis sur 312 jours au lieu de 260. Un poste ou une unité de travail sera partagé entre deux salariés ou deux équipes qui se succéderont tous les 3 jours.

- Poste de travail ou - Unité de travail	Salarié ou Equipe n°1			Salarié ou Equipe n°2			
	L	M	M	J	V	S	

Ne nécessitant pas une expertise particulière, la plupart des emplois sont parfaitement adaptés à la semaine de 3 jours. Par exemple, le personnel d'un hypermarché comprend un directeur, des chefs de secteurs, des responsables de rayons, des conseillers de ventes, des logisticiens, des hôtesse de caisse, ainsi que des employés au service livraison, SAV, sécurité, comptabilité, administrative, etc. Du directeur aux services administratifs, les effectifs du magasin seront multipliés par deux pour constituer deux équipes distinctes. Tandis que les salariés de l'équipe n°1 prendront en charge l'activité du magasin du lundi matin au mercredi soir, ceux de la n°2 s'en chargeront du jeudi matin au samedi soir. Afin d'assurer la qualité du travail, ainsi que la transition et la continuité entre les équipes n°1 et n°2, des consultants en organisation auront la mission d'aménager le temps de travail en mettant en œuvre des méthodes et des procédures d'organisation. Étant donné qu'ils savent déjà organiser les 3/8 (trois salariés qui travaillent 8 heures par jour sur un même poste), aménager un poste de travail pour deux salariés qui travailleront 3 jours sur 6 ne semble pas insurmontable.

Il est important de préciser que le fait de multiplier par deux les effectifs ne provoquera pas la multiplication par deux des heures de travail et donc, des charges salariales. En effet, en remplaçant un salarié qui travaille 7 heures sur 5 jours, soit 35 heures par semaine, par deux salariés qui travailleront chacun 24 heures, soit 48 heures, la masse salariale augmentera de 37 %. Ces 37 % correspondent à plus d'une journée de travail et donc, de chiffre d'affaires supplémentaire.

En fonction des impératifs de leurs missions, de leurs niveaux de responsabilité et de leurs projets de vie, tous les salariés auront également la liberté de choisir d'aménager leur emploi du temps en heures ou en jours sur le mois, le trimestre, le semestre ou l'année.

	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Durée en jour	13	39	78	141
Durée en heure	104	312	624	1 128

Qu'elle soit en jours ou en heures, l'aménagement du temps de travail permettra de multiples formes d'organisation. Par exemple, à la fin de l'année n-1, les deux directeurs d'un même magasin de la grande distribution pourraient décider de travailler un semestre par an. Suite à accord signé, l'année n, le directeur de l'équipe n°1 effectuera ses 141 jours le premier semestre et celui de la n°2 les effectuera le second. Suite à une négociation et à un accord signé en fin d'année n-1 entre les deux équipes d'un même magasin, ils pourraient décider de se succéder chaque trimestre. Tous les salariés de l'équipe n°1 effectueront 624 heures le premier trimestre et 624 heures le troisième, tandis que tous ceux de la n°2 les effectueront le second et le quatrième. La rémunération étant annualisée, qu'ils travaillent ou pas, tous les salariés percevront le même salaire chaque mois. Étant donné que les agents de la fonction publique ont déjà le droit au temps partiel annualisé, sa généralisation aux salariés du privé ne relève pas d'une utopie, mais d'un choix politique^[180].

Certains métiers nécessitent des connaissances et des compétences techniques spécifiques (ingénieur, médecin, chercheur, etc.) et d'autres imposent un suivi du projet (chef de projets, chef de chantiers, consultant, etc.). L'aménagement du temps de travail pourra également être modulé en fonction des missions et des niveaux de responsabilité. Par exemple, un chef de projet qui devra assurer une mission de 6 mois aura la possibilité d'effectuer ses 141 jours de travail durant cette mission. Sa mission terminée, au lieu d'en remplir une nouvelle, il disposera de 6 mois de temps libre consécutif. Sa rémunération étant annualisée, il percevra le même salaire chaque mois.

Sous prétexte de prôner la réalisation de soi, les entreprises exigent de leurs cadres qu'ils s'impliquent sans compter, quitte à sacrifier leur vie de familiale, sociale et personnelle. Ne parvenant pas, faute de temps, à organiser leurs vies de manière équilibrée et épanouissante, ils risquent d'être victimes d'un burn-out. L'aménagement du temps de travail permettra aux cadres de s'impliquer à nouveau au service de l'intérêt des entreprises. Si, durant sa mission, le chef de projet n'a pas le temps de se consacrer à ses enfants, à ses amis ou à ses activités personnels, lorsqu'elle sera terminée, il disposera de 6 mois pour rattraper le temps perdu. Étant moins soumis à la culpabilité, aux tiraillements intérieurs et aux pressions

familiales, lorsqu'il sera en mission, il aura les moyens de s'impliquer sans compter et donc, de réellement se réaliser dans son travail.

Même si la durée légale de la semaine travail sera de 3 jours, elle n'empêchera pas ceux qui le souhaitent de travailler davantage. En effet, pour une minorité de salariés, leur métier correspond à une véritable vocation (médecin, chercheur, ingénieur, enseignant, agriculteur, etc.). Comme ils se réalisent en travaillant, il est normal qu'ils aient le droit de s'investir autant qu'ils le souhaitent. Étant donné que ce choix reposera sur un engagement libre et volontaire, ceux qui souhaitent travailler davantage seront réellement motivés à s'impliquer et à mener à bien leurs missions. En revanche, lorsqu'ils souhaitent se consacrer à d'autres activités pour décompresser et enrichir leur personnalité, ils auront également le droit de bénéficier de l'aménagement de leur temps de travail.

L'aménagement du temps de travail ne concerne pas que les salariés. En effet, les entrepreneurs, les chefs d'entreprises, les professions libérales (avocat, médecin, etc.), les agriculteurs, les artisans (boulangier, plombier, garagiste, etc.) et les commerçants ont également le droit d'accéder à une meilleure qualité de vie. En effet, bien souvent, pour assurer la survie ou le développement de leur activité, rembourser leurs emprunts ou tout simplement gagner plus, ils sont plus ou moins contraints de sacrifier leur vie familiale, sociale ou personnelle. En consacrant tout leur temps à travailler, ils limitent leur existence à l'activité professionnelle. Ayant une personnalité atrophiée par le travail, ils n'ont plus que de l'argent à partager avec leurs proches. S'ils le souhaitent, ils auront également le droit de s'associer avec un autre membre de leur profession pour aménager leurs emplois du temps sur la semaine, le semestre ou l'année. En s'associant, deux entrepreneurs auront la possibilité de se succéder à la direction d'une même entreprise tous les semestres ou tous les ans. Afin d'accompagner l'aménagement du temps de travail et d'assurer un partage équitable des bénéfices entre les deux associés, l'État mettra à leur disposition des consultants en organisation et des experts comptables. Ainsi, qu'ils travaillent ou pas, ils percevront la même rémunération.

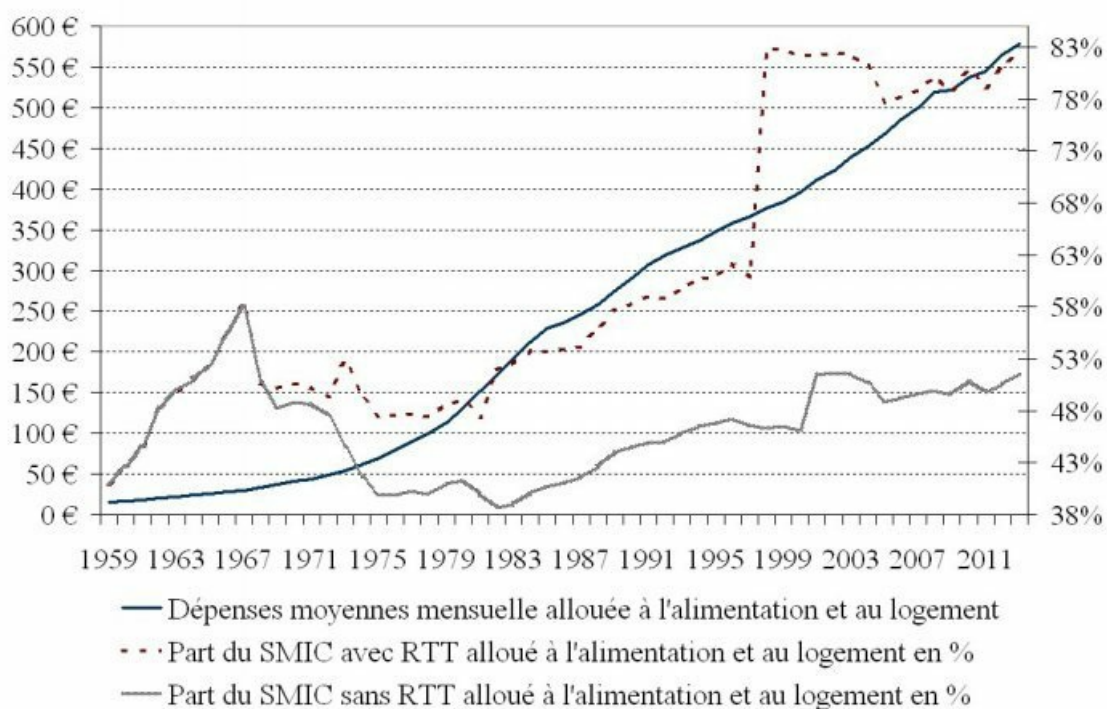
Non seulement l'association de la semaine de 3 jours avec l'aménagement du temps de travail permettra d'en finir avec le chômage, mais en plus, elle permettra d'améliorer considérablement la qualité de vie des dirigeants de PME, des entrepreneurs, des professions libérales, des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des cadres et de tous les salariés. Cette nouvelle forme d'organisation du travail étant bénéfique pour tous les acteurs économiques, il est indispensable d'en faire la promotion auprès des responsables du MEDEF, des DRH, des consultants en organisation et en management, des cadres, des politiques et des classes moyennes.

Si, pour en finir avec le chômage, la durée légale du temps de travail hebdomadaire avait été réduite à 35 heures en 1973, à 32 heures en 1982 et à 24 heures en 1998, à salaire égal, elle aurait provoqué la baisse du pouvoir d'achat. Pour que la semaine de 3 jours soit envisageable, elle ne doit pas provoquer la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Chapitre II : Comment préserver son pouvoir d'achat en travaillant 3 jours ?

Pour que la réduction du temps de travail soit envisageable, elle doit garantir et sécuriser la capacité de se nourrir, de se loger, de s'habiller, de payer ses factures d'eau, de gaz et d'électricité, de bénéficier d'une protection sociale et d'assurer un minimum de confort matériel. Le pouvoir d'achat des ménages est étroitement lié au temps de travail, au taux horaire et aux prix. Le graphique suivant compare la part du SMIC net mensuel alloué à l'alimentation et au logement pour un salarié dont la durée du temps de travail était de 40 heures en 1973, de 39 heures à partir de 1982 et de 35 heures à partir de 1998 et pour un autre dont la durée aurait été de 35 heures en 1973, de 32 heures à partir de 1982 et de 24 heures à partir de 1998.

Part budget et SMIC alloués alimentation et logement



- Source : Insee, 2.201 Consommations effectives par fonction à prix courants^[181].
- Source : Insee, 1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant, *Op.Cit.*
- Source : Insee, SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005 (en euros courants)^[182]
- Source : Insee, SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants)^[183]

Ce graphique permet de suivre l'évolution de la part du SMIC alloué à l'alimentation et au logement. Les données qui concernent la consommation sont à prix courants^[184]. Les dépenses de consommation moyenne mensuelle par habitant ont été obtenues en divisant les dépenses de consommation annuelle par la population moyenne sur douze mois. Le revenu de référence est le SMIC net mensuel d'un salarié à temps plein. J'ai choisi le SMIC net mensuel, car, d'une part, c'est le revenu que le salarié reçoit réellement à la fin du mois, et, d'autre part, les évolutions de son taux horaire et des prix ont un impact immédiat et visible sur le pouvoir d'achat.

De 1959 à 2013, les dépenses consacrées à l'alimentation et au logement sont passées de 16 € à 578 €. Tandis que la part du salarié au SMIC sans RTT est passée de 41 % à 51,6 %, soit une hausse de 10,5 points, la part de celui avec RTT serait passée de 41 % à 82,8 %, soit une hausse de 41,8 points. À taux horaire constant, le pouvoir d'achat des salariés qui auraient bénéficié de la RTT aurait fortement diminué. Afin d'éviter la baisse du pouvoir d'achat, les syndicats et les partis de gauche proposent de réduire le temps de travail à salaire égal. Si, en travaillant 24 heures, un salarié au SMIC percevait le même salaire qu'en travaillant 35 heures, son taux horaire passerait de 9,43 € à 15,22 €, soit une hausse de 61,4 %. Tandis qu'un taux horaire trop bas serait insuffisant, un supérieur à la productivité horaire

provoquerait une hausse du coût de production unitaire et donc, des prix. Afin d'éviter une hausse des prix, il est donc nécessaire d'envisager autrement le pouvoir d'achat. En effet, ce n'est pas le pouvoir de consommer *toujours plus*, mais la capacité à assurer les subsistances et un minimum de confort matériels qui doit déterminer le montant du revenu. Pour que la réduction du temps de travail soit envisageable, il est donc nécessaire d'intervenir sur les salaires et le prix des subsistances.

Pour que la semaine de 3 jours soit envisageable, je commencerai par calculer le montant d'un revenu optimal et maximum. Après avoir analysé les causes de la hausse des prix, je proposerai ensuite des solutions concrètes pour réguler les prix de l'alimentation et du logement.

Quel sera le revenu des salariés qui travailleront 3 jours ?

En travaillant 3 jours par semaine, à taux horaire constant, un salarié gagnera moins. Pour que la réduction du temps de travail soit envisageable, il est donc nécessaire d'intervenir sur la rémunération. Au lieu de réduire le temps de travail à salaire égal, je propose un revenu optimal et maximum. Ces revenus ont pour but d'assurer les subsistances et un minimum de confort matériel en limitant l'impact sur les coûts de production unitaire et donc, sur les prix.

□ Quel sera le montant du revenu optimal ?

En France, le montant du salaire minimum est déterminé par le SMIC. Étant indexé sur l'inflation, le taux horaire du SMIC augmente en fonction de la hausse des prix. Si les prix et donc, l'inflation augmente, le SMIC augmente. Dans le cadre de la semaine de 3 jours, le SMIC sera remplacé par le revenu optimal. Étant indexé sur le taux de croissance du salaire moyen brut, le taux horaire du revenu optimal augmentera au même rythme que le salaire moyen.

Pour calculer le taux horaire du revenu optimal brut de 2013, il est nécessaire de commencer son calcul à partir de 1952. Pour le calculer, j'utilise l'équation ci-dessous :

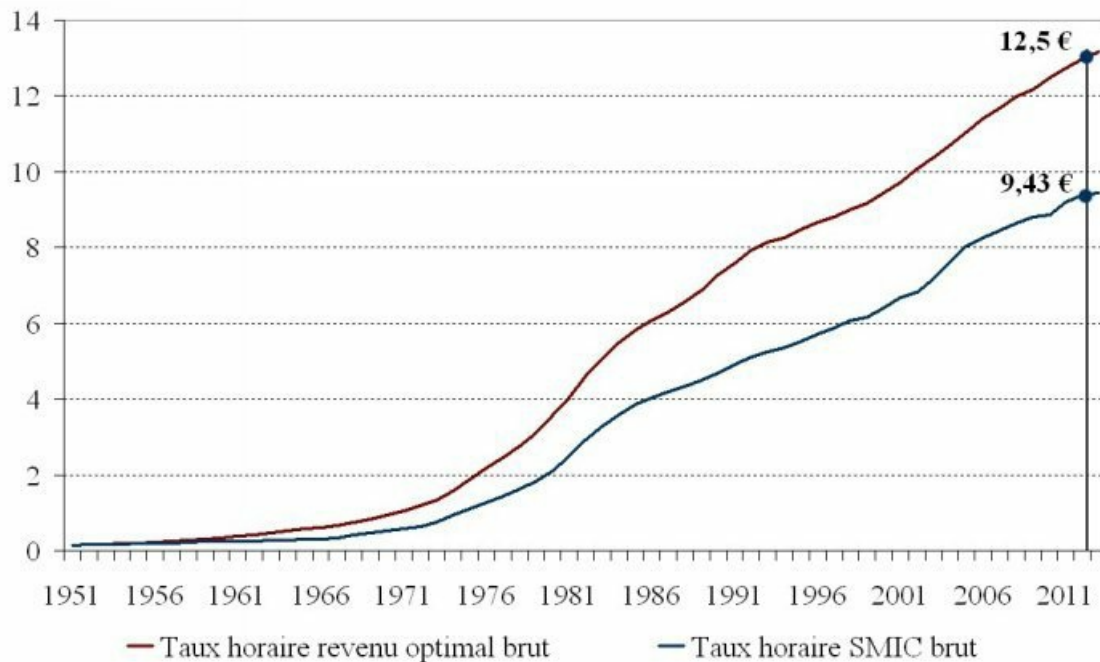
- Soit, TH_{1951} est le taux horaire du salaire minimum : 0,14 €^[185].
- « , PA_{e1951} est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 19 359 125^[186].
- « , PA_{e1952} est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 19 441 723.
- « , ST_{1951} est le montant des salaires et traitements bruts : 6 620 600 000 €^[187].
- « , ST_{1952} est le montant des salaires et traitements bruts : 7 935 900 000 €.
- « , $THBROpt_{1952}$ est le taux horaire du revenu optimal :

$$THBROpt = (TH_{n-1}) + \left(TH_{n-1} \cdot \left(\left(\frac{ST_n}{PA_{en}} - \frac{ST_{n-1}}{PA_{en-1}} \right) / \frac{ST_{n-1}}{PA_{en-1}} \right) \right)$$

Tandis qu'en 1951, les 19,3 millions d'actifs qui occupaient un emploi à temps plein se partageaient 6,6 milliards €, en 1952, les 19,4 millions se partageaient 7,9 milliards €. Le taux horaire du salaire minimum de 1951 étant de 0,14 € et le taux de croissance du salaire moyen annuel brut entre ces deux années étant de 19,4 %, le $THBROpt_{1952}$ de 1952 aurait été de 0,16 €.

En utilisant cette équation, il est possible de tracer une courbe qui permet de suivre et de comparer la croissance du taux horaire du revenu optimal brut avec celle du SMIC de 1951 à 2013.

Evolution SMIC et taux horaire revenu optimal brut



- Soit, PA_{e2012} est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 25 594 048.
- « , PA_{e2013} est la population active qui occupe un emploi à temps plein : 25 589 586.
- « , ST_{2012} est le montant des salaires et traitements bruts : 798 634 000 000 €.
- « , ST_{2013} est le montant des salaires et traitements bruts : 806 328 000 000 €.
- « , $THBROpt_{2012}$ est le taux horaire du revenu optimal brut : 12,38 €.
- « , $THBROpt_{2013}$ est le taux horaire du revenu optimal brut :

Tandis qu'en 2012 les 25,59 millions d'actifs qui occupaient un emploi se partageaient 798 milliards €, en 2013, les 25,58 millions se partageaient 806 milliards €. Le $THBROpt_{2012}$ étant de 12,38 € et le taux de croissance du salaire moyen annuel brut entre ces deux années étant de 1 %, le $THBROpt_{2013}$ de 2013 aurait été de 12,50 €. Le taux horaire du SMIC de 2013 étant de 9,43 €, le revenu optimal aurait été plus élevé de 32,6 %.

Le $THBROpt_{2013}$ de 2013 calculé, il est nécessaire de calculer le montant du revenu optimal brut mensuel avec la formule suivante :

- Soit, $THBROpt_{2013}$ est le taux horaire du revenu optimal brut : 12,50 €.
- « , DL_a est la durée légale du temps de travail annuel : 1 128 heures.
- « , M est le nombre de mois par an : 12 mois.
- « , $BROpt_m$ est le montant du revenu optimal brut mensuel.

$$BROpt_m = THBROpt \cdot \left(\frac{DL_a}{M} \right)$$

La DL_a étant de 1 128 heures étalées sur 12 mois, un salarié travaillera 94 heures par mois. Le $THBROpt_{2013}$ de 2013 étant de 12,50 €, le $BROpt_m$ sera de 1 175 € par mois.

Le $BROpt_m$ calculé, il est possible de calculer le montant du revenu optimal net mensuel. Dans le cadre du modèle économique durable, tous les salariés contribueront au financement des caisses d'assurances maladie et de retraite. Étant donné qu'il n'y aura plus de chômage, les cotisations ASSEDIC seront supprimées. La formule ci-dessous permet de calculer le $NROpt_m$.

- Soit, $BROpt_m$ est le revenu optimal brut mensuel : 1 175 €.
- « , TAM_s est le taux de l'assurance maladie salariale : 0,75 % ^[188].

- « , TAV_s est le taux de l'assurance vieillesse salariale : 10,55 %.
- « , MAM_s est le montant des cotisations à l'assurance maladie salariale.
- « , MAV_s est le montant des cotisations à l'assurance vieillesse salariale.
- « , MSS_s est le montant des cotisations sociales salariales.
- « , $NROpt_m$ est le montant du revenu optimal net mensuel.

$$NROpt_m = BROpt_m - ((BROpt_m \cdot TAM_s) + (BROpt_m \cdot TAM_s))$$

En 2013, la contribution à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse des salariés était respectivement de 0,75 % et de 10,55 %. Le MAM_s et le MAV_s étant de 9 € et de 124 €, le MSS_s s'élèvera à 133 € par mois. Les 133 € étant soustrait au $BROpt_m$ de 1 175 €, le $NROpt_m$, d'un salarié au revenu optimal sera de 1 042 € par mois.

En 2013, le taux horaire du revenu optimal brut sera de 12,50 € et le revenu optimal net mensuel sera de 1 040 €. Le montant du SMIC net mensuel de 2013 étant de 1 121 €, en travaillant 3 jours par semaine, le salarié percevra un salaire qui sera inférieur au SMIC de seulement 7,1 %. Afin de définir une grille de rémunération équitable, il est nécessaire de calculer le montant du revenu maximum.

□ Quel sera le montant du revenu maximum ?

Le revenu maximum correspond au salaire que les cadres percevront en travaillant 3 jours par semaine. Le montant de ce revenu repose sur la part de la valeur ajoutée brute attribuée aux salaires et traitements, c'est à dire, sur le taux de rémunération du travail. Pour calculer le montant du revenu maximum brut mensuel, j'ai développé l'équation ci-dessous.

- Soit, Pop est la Population totale de la France : 65 899 406 ^[189].
- « , TP_a est le taux de la population comprise entre 15 et 59 ans : 57,57 % ^[190].
- « , E est le nombre d'élèves en second cycle et d'étudiants : 5 317 800 ^[191].
- « , VA_{val} est le montant de la valeur ajoutée en valeur : 1 896 860 960 000 € ^[192].
- « , M est le nombre de mois dans l'année : 12 mois.
- « , TRT est le taux de rémunération du travail : 42,51 % ^[193].
- « , $BRMax_m$ est le montant du revenu maximum brut mensuel.

$$BRMax_m = \left(\frac{VA_{val}}{(Pop \cdot TP_a) - E} \right) / M \cdot TRT$$

En 2013, étant donné que 57,6 % des 65 millions de Français avaient entre 16 à 59 ans, la population en âge de travailler comprenait 37,9 millions de personnes. Étant composée de 5,3 millions d'élèves et d'étudiants, la population active de la France comprenait 32,6 millions d'actifs. Le montant de la VA_{val} étant de 1 896 milliards €, les 32,6 millions d'actifs génèreront une valeur ajoutée mensuelle de 4 846 €. Le taux de rémunération du travail étant de 42,5 %, le $BRMax_m$ d'un cadre sera donc de 2 060 € par mois.

Le $BRMax_m$ calculé, il est possible de calculer le taux horaire du revenu maximum brut.

- Soit, $BRMax_m$ est le montant du revenu maximum brut mensuel : 2 060 €.
- « , DL_a est la durée légale du temps de travail annuel : 1 128 heures.
- « , $THBRMax$ est le taux horaire du revenu maximum brut.

$$THBRMax = BRMax_m / \frac{DL_a}{M}$$

La DL_a étant de 1 128 heures étalées sur 12 mois, le cadre travaillera 94 heures par mois. Le $BRMax_m$ de 2013 étant de 2 060 € par mois, le $THBRMax$ sera de 21,91 €. Le taux horaire maximum d'un cadre sera donc de 21,91 € de l'heure.

Le $BRMax_m$ calculé, avec la formule ci-dessous, il est possible de calculer le montant du revenu maximum net mensuel. Malgré le fait qu'ils travailleront 3 jours par semaine, les cadres contribueront au financement des caisses d'assurances maladie et de retraite. Leur revenu étant plus élevé, leurs cotisations

à l'assurance vieillesse seront également plus élevées.

- Soit, $BRMax_m$ est le montant du revenu maximum brut mensuel : 2 060 €.
- « , TAM_s est le taux de l'assurance maladie salariale : 0,75 %.
- « , TAV_s est le taux de l'assurance vieillesse salariale : 18,35 %.
- « , MAM_s est le montant des cotisations à l'assurance maladie salariale.
- « , MAV_s est le montant des cotisations à l'assurance vieillesse salariale.
- « , MSS_s est le montant des cotisations sociales salariales.
- « , $NRMax_m$, est le montant du revenu maximum net mensuel

$$NRMax_m = BRMax_m - ((BRMax_m \cdot TAM_s) + (BRMax_m \cdot TAV_s))$$

En 2013, la contribution à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse des cadres était respectivement de 0,75 % et de 18,35 %. Le MAM_s et le MAV_s étant de 15 € et de 378 €, le MSS_s s'élèvera à 393 € par mois. Les 393 € étant soustrait au $BRMax_m$ de 2 060 €, le $NRMax_m$ d'un cadre sera de 1 666 € par mois.

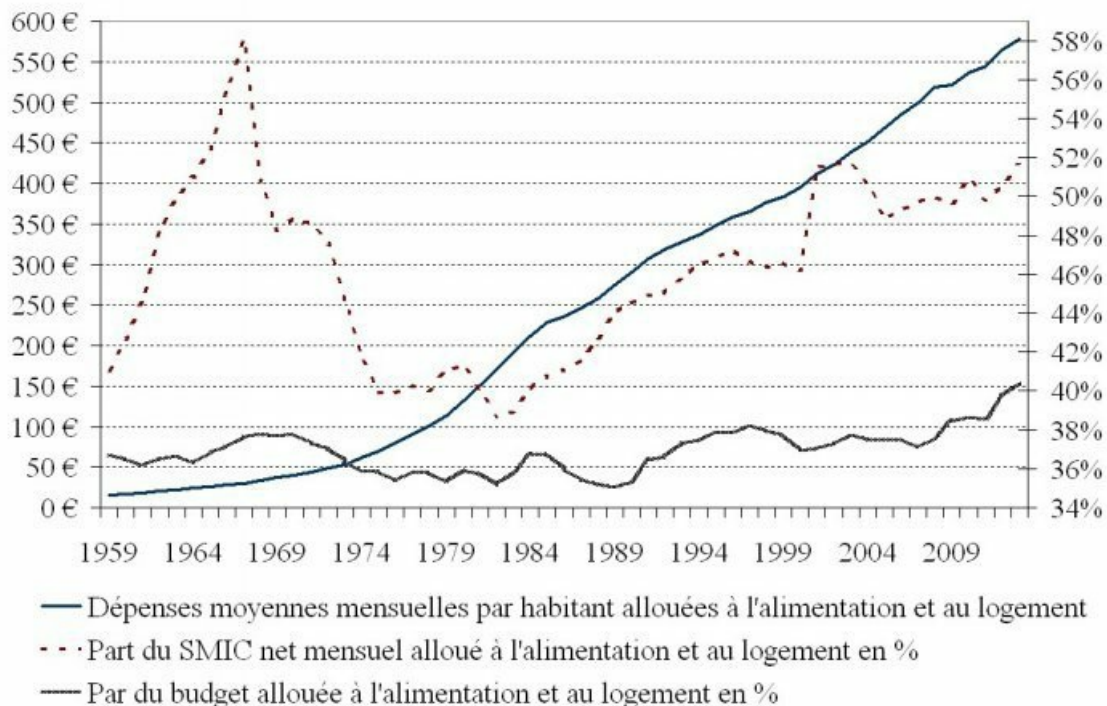
Dans le cadre de la semaine de 3 jours, le taux horaire fluctuera entre 12,50 € et 21,91 € de l'heure et le salaire net mensuel sera compris entre 1 040 € et 1 660 € par mois. Le rapport de force étant en faveur des employeurs, l'État aura la responsabilité d'intervenir pour négocier la mise en œuvre de ces revenus. Les revenus optimal et maximum permettront d'augmenter les salaires et le pouvoir d'achat des ménages en limitant la hausse des coûts de production unitaire et donc, des prix. En ce qui concerne le revenu des entrepreneurs, des professions libérales et des indépendants, il ne devra pas dépasser 4 fois le revenu optimal net, soit 4 160 € par mois. Les revenus qui dépasseront ce plafond contribueront à financer le budget de l'État et les caisses de sécurité sociale.

Étant donné que le montant du revenu optimal net mensuel est inférieur au SMIC de 7,1 %, avec les niveaux de prix de 2013, il ne permettra pas, à lui seul, d'assurer les subsistances et un minimum de comforts matériels. Pour que le pouvoir d'achat des salariés qui travailleront 3 jours par semaine soit suffisant, il est donc également nécessaire d'intervenir sur les prix.

Comment assurer les subsistances en gagnant 1 040 € par mois ?

En travaillant 3 jours par semaine, un salarié percevra un revenu optimal net de 1 040 € par mois. Pour que le montant de ce revenu soit suffisant, il doit être en mesure de lui garantir les moyens de se nourrir, de se loger et de payer ses factures d'eau, de gaz et d'électricité. Le graphique ci-dessous compare l'évolution des dépenses moyennes mensuelles par habitant allouées à l'alimentation et au logement avec la part du budget et du SMIC net mensuel alloués à ces dépenses de 1959 à 2013.

Part budget et SMIC alloués alimentation et logement



- Source : Insee, 2.201 Consommations effectives par fonction à prix courants ^[194].
- Source : Insee, 1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant, *Op.Cit.*
- Source : Insee, SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005 (en euros courants), *Op.Cit.*
- Source : Insee, SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants), *Op.Cit.*

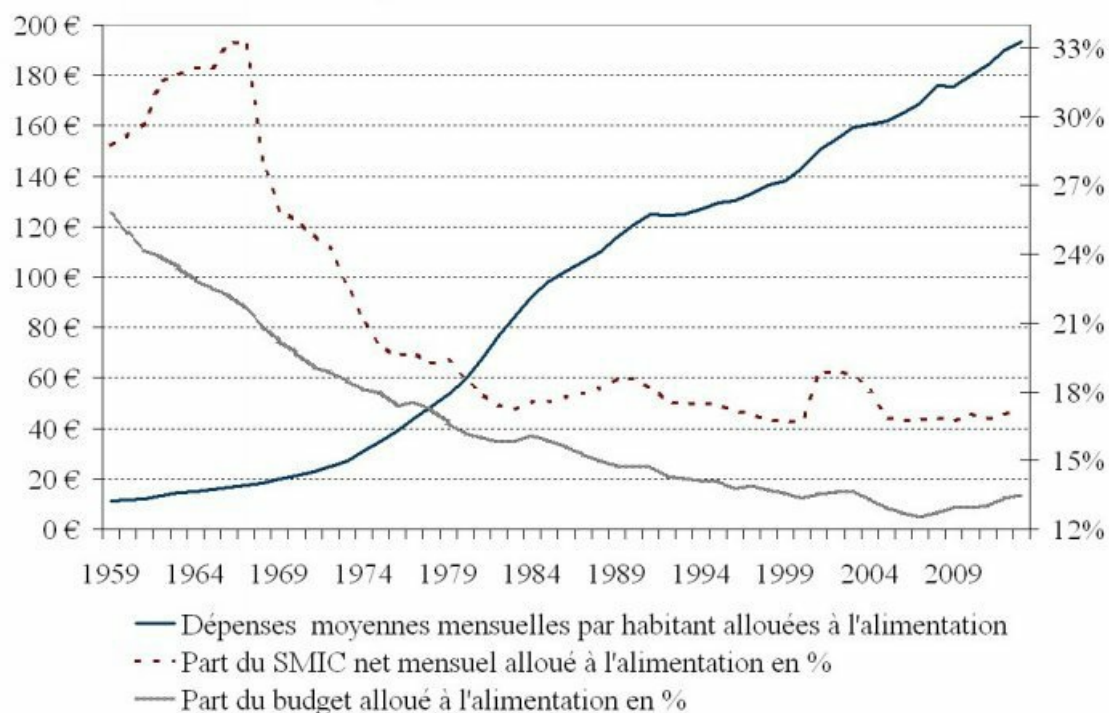
De 1959 à 2013, tandis que les dépenses allouées à l'alimentation et au logement passaient de 16 € à 578 €, le budget consacré à ces dépenses passait de 36,8 % à 40,4 %, soit une hausse de 3,6 points. En passant de 41 % à 51,6 %, la part du SMIC alloué à ces dépenses a augmenté de 10,5 points. En 2013, si le budget alloué à ces dépenses était toujours de 578 €, la part du revenu optimal de 1 040 € représenterait 55,6 %. Pour que la part du revenu optimal diminue, le taux horaire doit augmenter, les dépenses doivent diminuer ou les prix doivent baisser. Le taux horaire de ce revenu ayant déjà augmenté de 32,6 % par rapport au SMIC, il n'est pas possible de l'augmenter davantage sans provoquer une hausse des coûts de production et donc, des prix.

Ce graphique montre également que la part du SMIC a fortement augmenté à partir de 1983. Pour que le revenu optimal assure et garantisse les subsistances, la part du SMIC doit revenir au niveau de 1983, soit à 39 %. En diminuant de 16,6 points, ces dépenses atteindraient 406 €. Pour les réduire de 29,8 %, je propose donc d'intervenir sur les prix de l'alimentation et du logement.

□ Comment baisser les dépenses allouées à l'alimentation ?

Avant de proposer des solutions pour réduire de 29,8 % les dépenses allouées à l'alimentation, il est nécessaire de commencer par étudier les causes de son augmentation. Le graphique ci-dessous compare l'évolution des dépenses mensuelles moyennes par habitant allouées à l'alimentation avec la part du budget et du SMIC net mensuel consacrés à ces dépenses de 1959 à 2013.

Part budget et SMIC alloué alimentation



- Source : identiques au graphique « Part du budget et du SMIC alloué à l'alimentation et au logement de 1959 à 2013 ».

De 1959 à 2013, tandis que les dépenses allouées à l'alimentation passaient de 11,2 € à 193 €, la part du budget consacrée à ces dépenses passait de 25,7 % à 13,3 % et celle du SMIC de 28,7 % à 17,3 %. Tandis que les dépenses allouées à l'alimentation augmentaient de 1 623 %, la part du budget et du SMIC consacrée à ces dépenses baissait respectivement de 12,4 points et de 11,4 points. En étudiant l'évolution de la part du budget et du SMIC alloués à l'alimentation, il est possible d'identifier les causes des hausses.

De 1959 à 1967, tandis que les dépenses allouées à l'alimentation diminuaient de 54,6 %, la part du budget baissait de 4,1 points. Malgré cette baisse, comme le taux horaire du SMIG^[195] avait seulement augmenté de 36,5 %, la part du SMIG avait augmenté de 4,6 points. Le SMIG ayant augmenté moins vite que les prix, cet écart a provoqué une hausse de la part du SMIG. L'importance de cet écart explique la revalorisation du SMIG de 35 % obtenu lors des accords de Grenelle de mai 1968 et son remplacement par le SMIC^[196] le 2 janvier 1970.

De 1970 à 1983, tandis que les dépenses allouées à l'alimentation augmentaient de 299 %, la part du budget et du SMIC diminuaient respectivement de 3,9 et de 8,2 points. La baisse du budget étant moins élevée que celle du SMIC, elle a permis la hausse du pouvoir d'achat. Cette hausse a permis d'augmenter la part du budget consacrée au logement, aux transports et aux loisirs. La baisse de la part du budget et du SMIC peut être attribuée à l'Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix^[197] et à la hausse du SMIC. À cause de l'ordonnance de 1945, les prix étaient fixés par des arrêtés ministériels. Les industriels et les commerçants n'avaient donc pas le droit de fixer librement leurs prix et leurs marges. L'augmentation du SMIC de 529 % peut être en partie attribuée à la hausse de l'inflation qui a fluctué entre 6 et 12 %. L'indice des prix à la consommation est calculé à partir d'une variété de plus de 1 000 familles de produits regroupés au sein de 161 groupes de produits. La part du budget allouée à l'alimentation ayant baissé, ce n'est pas la hausse des prix des produits alimentaires qui a provoqué l'inflation et donc, la hausse du SMIC.

De 1983 à 1990, tandis que les dépenses augmentaient de 43 %, la part du budget diminuait de 1,1 point et celle du SMIC augmentait de 1,3 point. Les dépenses ayant augmenté, la hausse de la part du SMIC peut être attribuée à la stagnation des salaires et à la hausse des prix. Le SMIC ayant augmenté de 32,9 %, il n'a pas permis de compenser la hausse des dépenses. La hausse des prix des produits alimentaires a été provoquée par la mise en œuvre de l'Ordonnance n°86-1243 du 1^{er} décembre 1986

relative à la liberté des prix et de la concurrence^[198]. L'ordonnance de 1945 ayant été abrogée, les prix n'étaient plus fixés par arrêtés ministériels, mais par la loi du marché dite de « l'offre et de la demande ». Étant donné que l'offre de produits alimentaires était abondante et que le taux d'inflation était passé de 9 % à moins de 4 %, en fonction de la loi du marché, les prix auraient dû baisser. Or, cela n'a pas été le cas. Les prix n'étant plus régulés, la hausse des prix des produits alimentaires a été plus élevée que celle des autres biens et services qui contribuent au calcul de l'indice des prix à la consommation.

De 1990 à 2000, tandis que les dépenses augmentaient de 143 %, la part du budget et du SMIC diminuait de 1,3 et de 1,8 point. La baisse de la part du SMIC étant inférieure à celle du budget de 0,5 point, c'est la hausse de 31,5 % du SMIC qui a provoqué sa diminution. Étant donné que l'inflation fluctuait autour de 2 % et que la part du budget alloué à l'alimentation a diminué, ce n'est pas l'augmentation des prix des produits alimentaires qui a provoqué la hausse de l'indice des prix, mais l'augmentation des prix des autres biens et services.

De 2000 à 2003, tandis que les dépenses augmentaient de 11,4 %, la part du budget et du SMIC augmentait de 0,3 et de 2 points. La hausse de la part du SMIC est due, d'une part, à l'augmentation des prix consécutive au passage à l'euro (mis en œuvre le 1^{er} janvier 2002), et, d'autre part, à la baisse du montant du SMIC consécutive au passage au 35 heures (mis en œuvre en 2001). Le taux horaire n'ayant pas suivi la baisse du temps de travail, le montant du SMIC net mensuel de 2003 a baissé de 0,6 % par rapport à 2000. En provoquant une hausse de la part du SMIC, le passage aux 35 heures et à l'euro a provoqué une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

De 2003 à 2013, tandis que les dépenses allouées à l'alimentation augmentaient de 21,3 %, la part du budget et du SMIC baissait de 0,2 et de 1,5 point. Le SMIC ayant augmenté de 31,8 %, ce n'est pas la baisse des prix, mais la hausse des salaires qui a provoqué la baisse de la part du SMIC. Le taux d'inflation étant inférieure ou égal à 2 %, les économistes affirment que le passage à l'euro n'a pas provoqué de hausses des prix. Étant donné que l'indice des prix à la consommation est calculé à partir d'une variété de 161 groupes de produits, la baisse des prix d'autres groupes de biens et de services a compensé la hausse des prix des produits du groupe alimentaire. Le tableau ci-dessous compare les prix de produits de consommation courante entre 2000 et 2010^[199].

Evolution prix produits consommation entre 2000 et 2010

	Prix 2000		Prix 2010		Variation en %
	Prix franc	Prix €	Prix Franc	Prix €	
1 laitue	4,95 fr	0,75 €	15,09 fr	2,30 €	206,70%
Lardons	4,4 fr	0,67 €	10,17 fr	1,55 €	131,3
2,5 kg pomme de terre	12,5 fr	1,91 €	24,6 fr	3,75 €	96,30%
1 litre huile tournesol	10,5 fr	1,60 €	20,01 fr	3,05 €	90,60%
1 baguette pain	2,6 fr	0,40 €	4,59 fr	0,70 €	75%
1 kg carotte	3,5 fr	0,53 €	5,9 fr	0,90 €	69,80%
6 gros œufs	8,6 fr	1,31 €	13,78 fr	2,10 €	60,30%
1 litre lait	5,05 fr	0,77 €	8,07 fr	1,23 €	59,70%
1 plaquette beurre doux 250 g	9,3 fr	1,42 €	14,1 fr	2,15 €	51,40%

De 2000 à 2010, les six œufs ont augmenté de 60,3 %, la baguette de 75 %, un litre de lait de 59,7 %, 2,5 kg de pommes de terre de 96,3 % et pour finir la laitue a subi une hausse vertigineuse de 206 %. Tandis qu'en 2000, le prix d'un Parisien (sandwich) était à 10 francs (1,52 €), en 2013 le prix de ce même sandwich était à 4,5 € (30 francs), soit une hausse de 195 %. Avant le passage à l'euro, personne n'aurait accepté de payer un sandwich 30 francs. Ce qui est vrai pour le sandwich, l'est également pour de nombreux produits de consommation courante, tels que le café pris en terrasse, le litre d'essence, les fruits

et les légumes, etc.

Même si le passage à l'euro apparaît comme le principal responsable de la hausse des prix des produits alimentaires, il masque le véritable coupable. Même si les prix étaient libres depuis 1986, les commerçants ne pouvaient pas se permettre de les augmenter trop brutalement sans que cela soit visible et produise des « émeutes ». En brouillant les repères dans l'esprit des consommateurs, le passage à l'euro a masqué la dérégulation des prix. Onze ans après, à cause du brouillage des repères, un sandwich à 4,5 € semble normal. Si l'ordonnance de 1945 n'avait pas été abrogée, malgré le passage à l'euro, les commerçants n'auraient pas eu le droit de fixer leurs prix librement. Ce n'est donc pas le passage à l'euro, mais la dérégulation autorisée par l'ordonnance de 1986 qui est responsable de la hausse des prix des produits alimentaires.

En dérégulant et en élargissant l'offre marchande, il a également été possible d'augmenter les prix sans provoquer la hausse de l'indice des prix. Au lieu de proposer un seul produit de qualité à un prix raisonnable, les producteurs et les distributeurs ont élargi la profondeur de l'offre de produits alimentaires. L'offre se décline sur une échelle de prix qui va du plus bas au plus élevé : les premiers prix à la qualité douteuse, les produits à la marque de distributeurs (carrefour, Auchan, etc.) au prix et à la qualité moyenne, les produits de marque à prix élevé, les produits de marque labellisés (label rouge, critères qualité certifiés, etc.) dont la « qualité » et les prix sont élevés et les produits bio. En fonction de son revenu et de l'importance qu'il accorde à la qualité des produits et donc, à sa santé, le consommateur aura, le choix entre une fourchette de prix qui varient du simple au triple (4 tranches de jambon cuit : 1^{er} prix 1,35 € et le Bio Fleury Michon 4,59 €). L'indice des prix n'étant pas capable de prendre en compte toute la fourchette de prix d'une gamme de produits, la profondeur de l'offre permet de masquer la hausse des prix. Ce qui est vrai pour les produits alimentaires l'est également pour les vêtements et l'ensemble des biens et services marchands.

Étant donné que se nourrir est un besoin vital et qu'un individu isolé n'a pas les moyens d'influencer les prix, l'État devra intervenir. Afin de diminuer de 29,8 % les dépenses allouées à l'alimentation, il n'est donc pas nécessaire de revenir au Franc, mais de réguler à nouveau les prix. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devra commencer par abroger l'ordonnance de 1986. En s'inspirant de l'ordonnance de 1945, il devra ensuite proposer une nouvelle « loi du Maximum ». Cette loi permettra de limiter le taux de marge commercial à 5 % du coût de production unitaire, de fixer les prix par arrêtés ministériels et de contrôler la qualité et les prix. En fixant et en contrôlant les prix, l'État aura à nouveau une emprise sur l'économie.

$$\text{Prix de vente} = \frac{\text{Coût fixes} + \text{Coûts variables}}{\text{Quantité produite}} + 5 \% \text{ marge}$$

Pour que les services de l'État aient les moyens de remplir leurs missions, les entreprises devront communiquer les documents relatifs à leur activité : la justification des prix pratiqués, les éléments qui composent le prix et le coût analytiques des biens et services. Les infractions à la législation sur les prix et la qualité seront sanctionnées par des amendes. La « loi du Maximum » s'appliquera à tous les biens et services destinés à assurer les subsistances et un minimum de confort matériels (produits alimentaires frais et transformés, logement, loyer, factures d'eau, de gaz et d'électricité, transport en commun, santé, etc.). Il est important de préciser que cette loi ne s'appliquera pas aux biens et aux services ostentatoires (iPhone, voiture, montre, jet privé, yacht, voyages, etc.) Au nom de la « liberté », ces prix seront soumis à la loi de « l'offre et de la demande », ainsi qu'à une « TVA ostentatoire ».

Afin de baisser les prix de vente, il est également nécessaire de voter une loi interdisant les marges arrière de la grande distribution^[200]. Selon l'Illec (l'institut d'études et de liaison des industries de consommation), de 1997 à 2009, les marges arrière, qui peuvent varier en fonction des produits et des enseignes, sont passées de 22 à 35 % du prix de gros net. Ces marges arrière comprennent de multiples dispositifs : les remises sur la quantité, les remises annuelles, les frais de référencement, la gratuité des premières livraisons, la location d'espace (linéaires, têtes de gondoles et avancées de caisses), des frais de publicité et de balisage promotionnel, la rémunération du personnel (démonstration, employés libres services, etc.). Pour les financer, les entreprises sont obligées de baisser leurs charges salariales (salaires

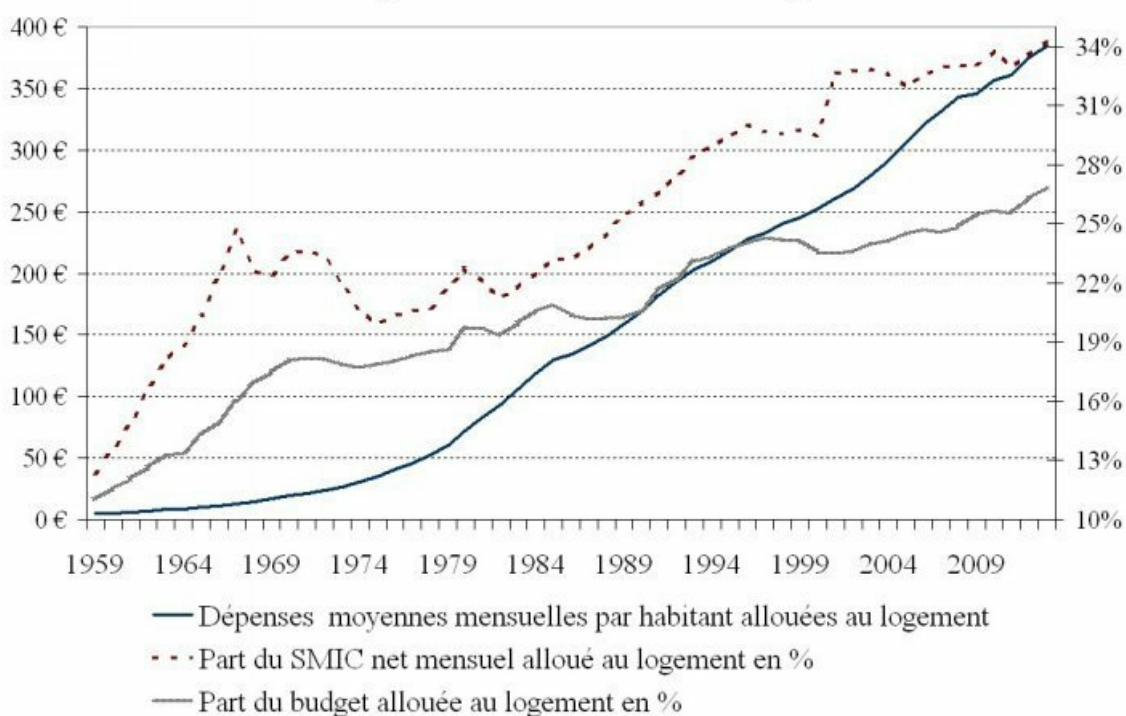
et charges sociales), de se restructurer et, si cela ne suffit pas, de délocaliser dans des pays qui pratiquent le dumping social (Chine, Bangladesh, Roumanie, etc.). Ces marges arrière permettent aux enseignes de la grande distribution d'augmenter leurs marges bénéficiaires au détriment de la compétitivité des PME et des PMI françaises, des agriculteurs, de la croissance du PIB et de la création d'emplois.

En fixant la « loi du Maximum », en limitant la marge commerciale à 5 % et en interdisant les marges arrière, il sera possible de réduire les dépenses de 29,8 % et donc, d'augmenter le pouvoir d'achat de ceux qui percevront un revenu de 1 040 € par mois. Après avoir proposé des solutions pour réduire le budget de l'alimentation, il est nécessaire d'en proposer pour celles du logement.

□ Comment baisser les dépenses allouées au logement ?

Avant de proposer des solutions pour réduire les dépenses allouées au logement de 29,8 %, il est nécessaire d'analyser les causes de la hausse. Le graphique ci-dessous compare l'évolution des dépenses moyennes mensuelles par habitant allouées au logement avec la part du budget et du SMIC net mensuel consacrée à ces dépenses de 1959 à 2013.

Part budget et SMIC allouée au logement

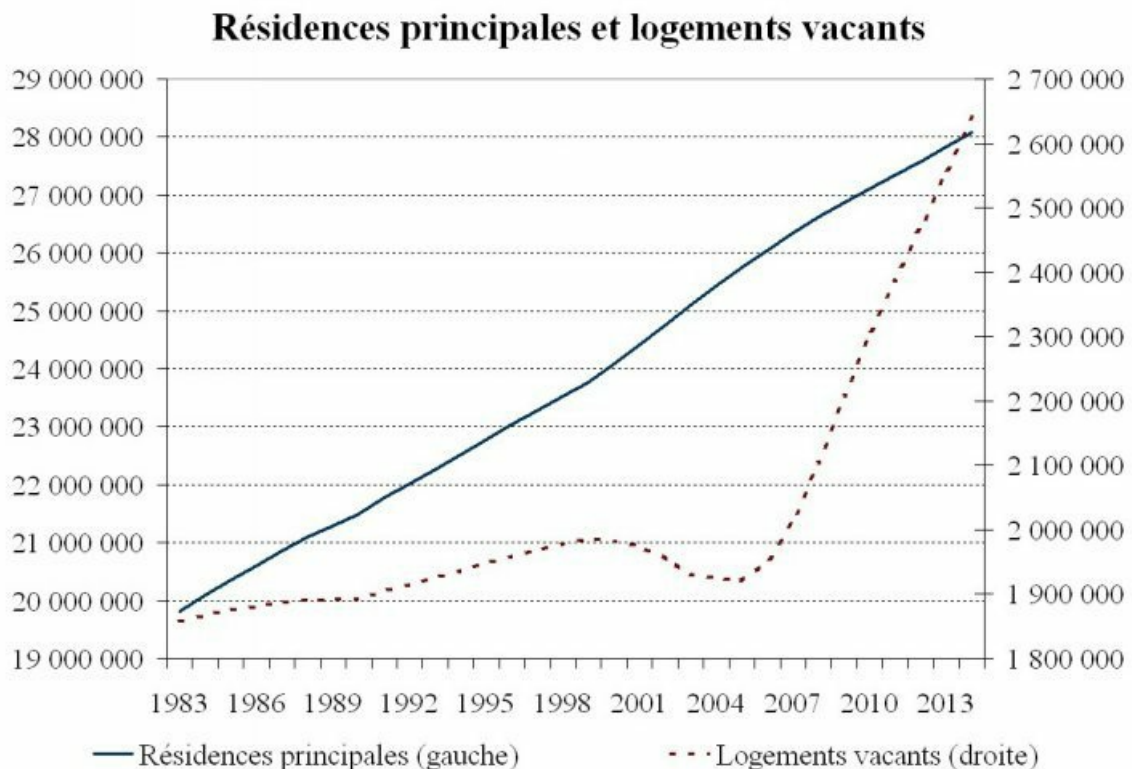


- Source : identiques au graphique « Part du budget et du SMIC alloué à l'alimentation et au logement de 1959 à 2013 ».

De 1959 à 2013, tandis que les dépenses allouées au logement passaient de 5 € à 385 €, la part du budget consacrée à ces dépenses passait de 11 % à 26,9 % et celle du SMIC de 12,3 % à 34,3 %. Tandis que les dépenses allouées au logement étaient multipliées par 80, la part du budget et du SMIC consacrée à ces dépenses augmentaient de 15,6 et de 22 points. Selon une étude de la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier), de 1997 à 2007, le prix des maisons et des appartements a progressé de 142 %^[201]. De 1996 à 2008, tandis que le revenu disponible brut (RDB) des ménages augmentait de 36,8 %, le prix moyen des logements anciens augmentait de 150 %^[202]. Selon une enquête de l'observatoire du logement datant d'avril 2012, qu'ils soient locataires ou propriétaires, 55 % des Français déclaraient consacrer un tiers de leur budget à se loger^[203]. En identifiant les causes de ces hausses, il sera possible de proposer des solutions pour réduire ces dépenses à 270 €, soit à 26 % du revenu optimal.

Pour expliquer les hausses de prix du logement et de loyers, l'argument avancé par les experts est souvent le manque de logement. En effet, en 2012, des experts et des politiques ne cessaient d'affirmer qu'il manquait 800 mille logements en France^[204]. Étant donné que la France manque de logements, sous l'effet de la loi, dite « de l'offre et de la demande », il est normal que les prix de l'immobilier et des loyers augmentent. Pour loger l'ensemble de la population et baisser les prix, des experts estimaient qu'il

serait nécessaire de construire 150 mille logements par an. Avant de construire ces logements, il apparaît judicieux d'effectuer l'inventaire du parc immobilier. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du parc immobilier français des résidences principales et des logements vacants de 1983 à 2014.

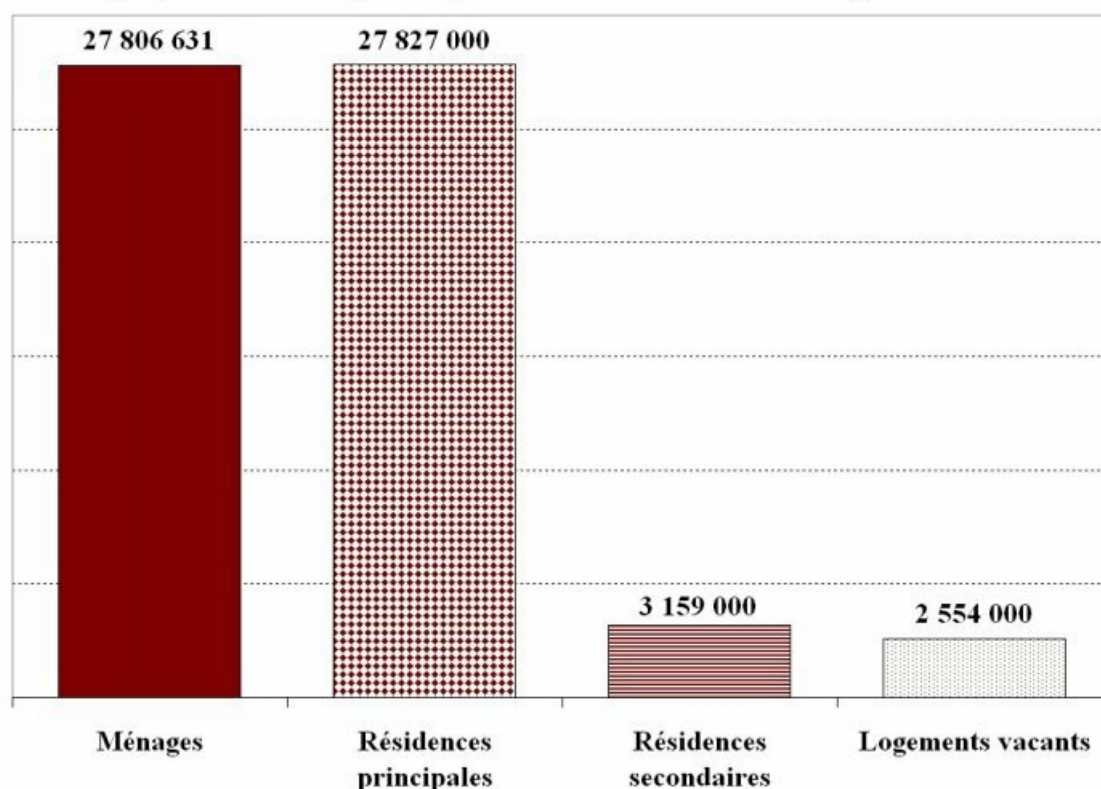


- Source : Insee, Le parc de logements en France au 1er janvier 2014, Figure 1 – Évolution du nombre de logements par catégorie ^[205].

De 1983 à 2013, le nombre de résidences principales et de logements vacants a augmenté respectivement de 40,5 % et de 37,4 % ^[206]. Si la France avait manqué de 800 mille logements, le nombre de vacants n'aurait pas augmenté, mais diminué de 143 %. Étant donné que le parc immobilier comprenait un excédent de 2,55 millions de vacants, la France ne manquait pas de logements en 2013.

Après avoir montré qu'il ne manquait pas de logement, il apparaît pertinent d'étudier l'adéquation entre l'offre et la demande. Le graphique ci-dessous présente le nombre de ménages, de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants en 2013.

Ménages, résidences principales et secondaires et logements vacants

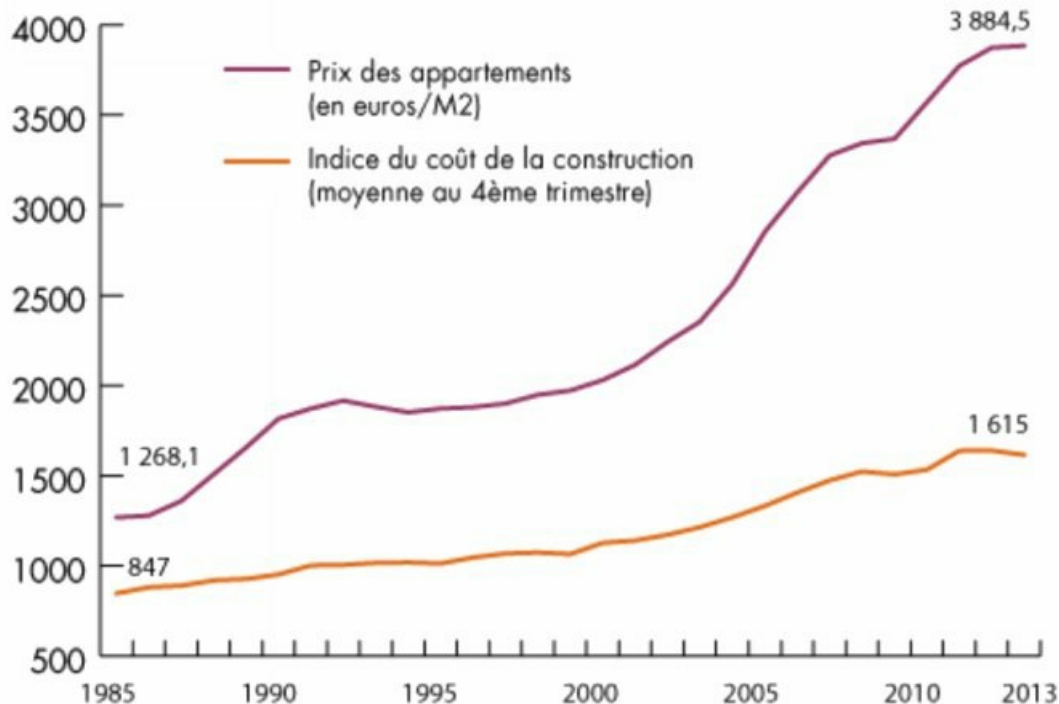


- Source : Insee, MEN5 - Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence en 2013^[207]
- Source : Insee, Le parc de logements en France au 1er janvier 2014, Op.Cit.

En 2013, la France comprenait 27 806 631 ménages (un ménage comprend une personne et plus) et 27 827 000 résidences principales occupées de manière habituelle, soit un excédent de 20 369 logements. Le nombre de résidences principales et de logements vacants étant excédentaires, malgré les 3,15 millions de résidences secondaires, l'offre de logement était largement supérieure à la demande. En fonction de la loi dite « de l'offre et de la demande », les prix de l'immobilier et des loyers n'auraient donc pas dû augmenter, mais baisser.

La hausse des prix n'étant pas due à un manque de logement, il apparaît pertinent de se demander si elle ne serait pas due à la hausse du coût de la construction. Si le prix d'un appartement était corrélé à l'indice du coût de la construction^[208], sa hausse varierait en fonction du coût de la construction. Le graphique ci-dessous compare l'évolution du prix moyen au m² d'un appartement neuf avec l'indice du coût de la construction de la France métropolitaine de 1985 à 2013.

Prix moyens appartements neufs et indice coût construction

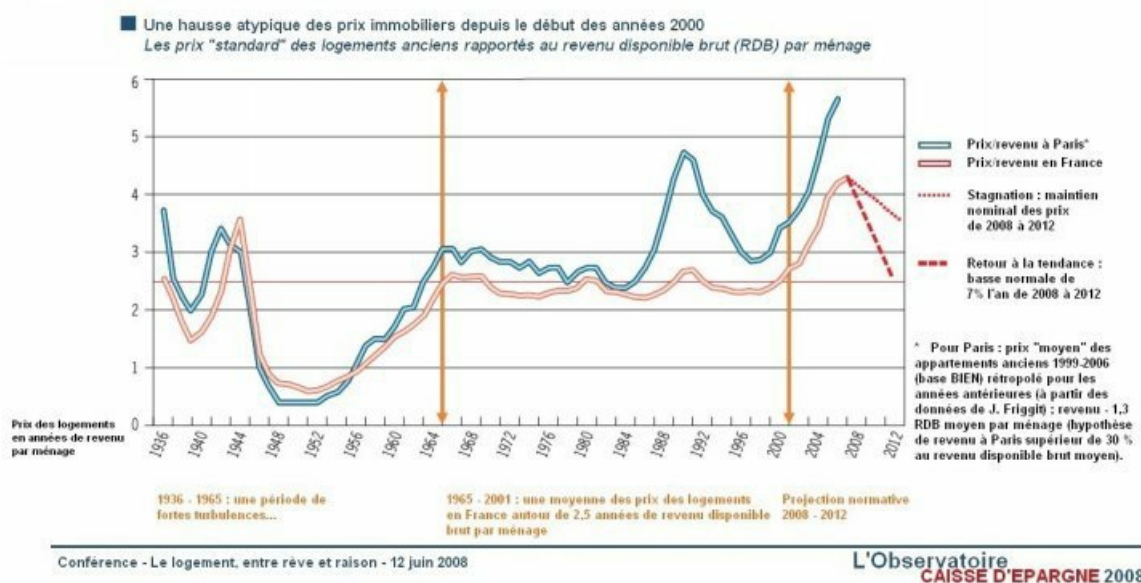


- Sources : Lafinancementpour tous.com, d'après Insee : SOeS^[209].
- Sources : Insee, Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC)^[210].

De 1985 à 2013, l'indice du coût de la construction est passé de 847 à 1 615 € et le prix moyen du m² d'un appartement neuf de la France métropolitaine est passé de 1 268 à 3 884 €. Étant donné que le prix du m² a augmenté de 206 % et que la hausse de l'indice du coût de la construction a seulement été de 90,7 %, la hausse des prix du marché de l'immobilier n'est pas due à l'augmentation du coût de la construction.

Le coût de la construction n'étant pas responsable, il apparaît pertinent de se demander si cette augmentation ne serait pas due à la hausse du revenu des ménages. Ce graphique de la Caisse d'Épargne, qui date de 2008, présente l'évolution des prix de l'immobilier par rapport au revenu disponible brut des ménages (RDB)^[211] de 1936 à 2008.

Comparaison entre le prix de l'immobilier et le RDB des ménages



- Sources : prix « standard » des logements anciens 1936-2005 en France de J. Friggit ; base BIEN ; INSEE ; estimations CNCE^[212]

De 1945 à 1948, le ratio du prix moyen de l'immobilier de la France est passé de 3,5 à 0,5 fois le RDB des ménages. Cette baisse pourrait être attribuée à l'Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945 qui a permis

de bloquer les prix malgré le manque de logements consécutif à la guerre. De 1948 à 1960, ce ratio est passé de 0,5 à 1,5 fois le RDB. La hausse des prix aurait été provoquée par la loi n°48-1360 du 1^{er} septembre 1948^[213]. Tandis que cette loi régulait le loyer des logements anciens, elle libérait ceux des logements neufs et rénovés. Motivés par des avantages fiscaux et la liberté des prix, les investisseurs privés ont investi dans la rénovation et la construction de logements neufs. De 1965 à 2000, tandis que ce ratio fluctuait autour de 2,5 fois le RDB en province, celui de Paris a atteint 4,8 fois entre 1986 et 1992, avant de revenir à 3 fois en 1998. Cette hausse pourrait être en partie expliquée par la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986^[214]. La loi, dite Méhaignerie, a permis de sortir du cadre légal de la loi de 1948 des logements vacants qui n'avaient pas été rénovés. De 2000 à 2008, ce ratio est passé de 2,5 à 4,3 fois le RDB en province et à plus de 5,5 fois à Paris. En effet, tandis que le prix moyen des logements anciens passait de 96 534 € à 193 368 €, soit une hausse de 100 %, le RDB augmentait seulement de 24,7 %^[215]. Étant donné qu'il y avait 1,9 million de logements vacants en 2000, que ce nombre a augmenté de 6,2 %^[216] entre 2000 à 2008, et que la hausse du SMIC a seulement été de 34,6 %^[217], il est possible d'affirmer que la flambée des prix de l'immobilier n'a pas été provoquée par un manque de logement et l'augmentation du RDB des ménages. La hausse des prix du marché de l'immobilier pourrait donc être à nouveau attribuée à l'ordonnance n°86-1243 du 1^{er} décembre 1986. Sans la liberté des prix autorisés par cette ordonnance, la loi du 23 décembre 1986 n'aurait pas permis, à elle seule, de favoriser la spéculation et donc, la hausse des prix de l'immobilier de 1986 à 1992 et de 2000 à 2008.

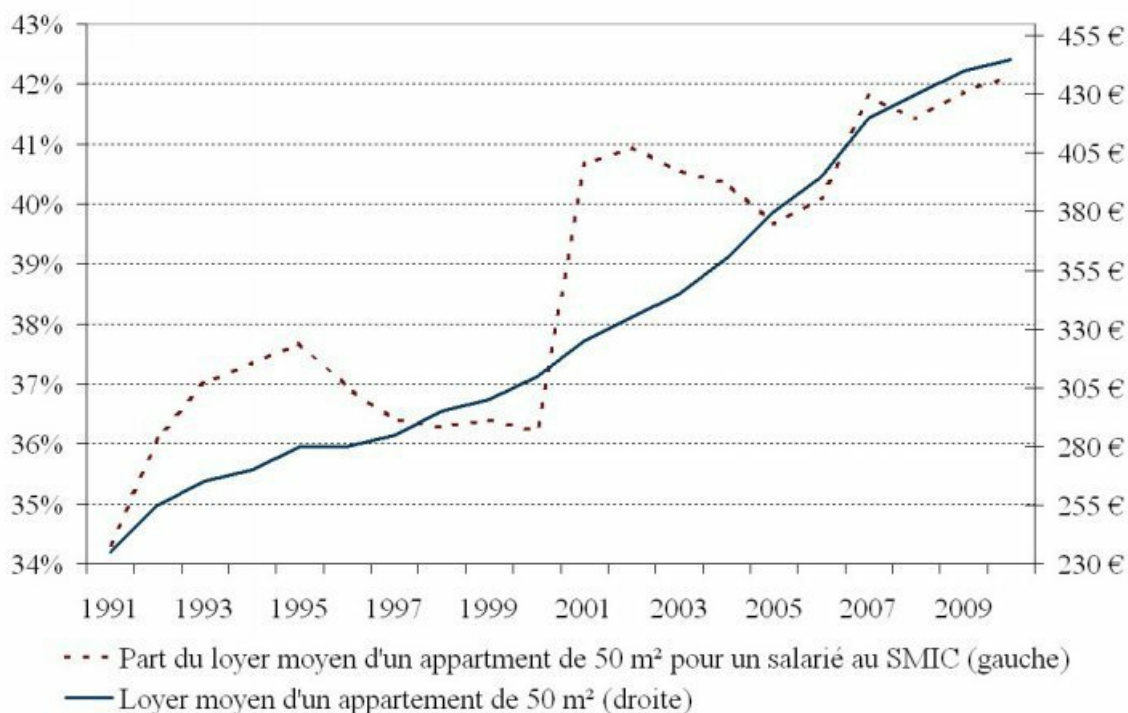
L'acquisition d'une maison ou d'un appartement ne concerne pas que les ménages qui souhaitent accéder à la propriété pour se loger. Il concerne également des particuliers aisés et des investisseurs privés qui souhaitent faire des placements financiers. Au lieu de placer leurs surplus de trésoreries en bourse, ils préfèrent investir sur le marché de l'immobilier qui, à long terme, peut apparaître comme un placement moins risqué. L'[investissement locatif](#) permet de se constituer un patrimoine, de diversifier ses placements financiers et d'augmenter ses revenus grâce aux loyers perçus. Comme les prix augmentent, l'investissement locatif est également impacté par la spéculation. Pour générer des profits, les investisseurs doivent commencer par amortir les coûts de l'investissement et des intérêts. Ces coûts étant plus élevés, ils sont donc plus ou moins contraints d'augmenter les loyers.

Étant donné que les actes d'achat et de vente à des fins spéculatifs nécessitent que l'appartement soit vide, pour qu'un appartement soit un produit financier, il doit être vacant. Ce processus provoque une augmentation des stocks de logements vacants, et donc, une rareté artificielle de l'offre qui contribue à l'augmentation des prix de l'immobilier et des loyers. Lorsque la demande devient plus importante que l'offre, les prix augmentent. Lorsqu'ils augmentent, les investisseurs privés revendent leurs biens sur le marché immobilier pour réaliser une plus value.

Les salaires n'ayant pas suivi la hausse des prix, l'accès à la propriété pour se loger est devenu inabordable pour les ménages qui disposent d'un revenu médian. Ceux qui souhaitent y accéder sont contraints de s'endetter massivement, et cela, sur plus de 25 ans auprès des banques. Étant contraint de souscrire à un emprunt immobilier, le cadre ne « *travaille pas plus pour gagner plus* » pour améliorer sa qualité de vie, mais pour enrichir les spéculateurs immobiliers et les banquiers. Pour honorer ses échéances et donc, ne pas être expulsé, il est obligé de travailler toujours plus. En souscrivant un emprunt, il perd l'initiative du sens qu'il souhaite donner à sa vie. L'emprunt immobilier apparaît donc comme un moyen de pression et de contrôle social indolore, invisible et silencieux des cadres et des classes moyennes qui contribue à renforcer le pouvoir temporel de l'argent et donc, l'autorité de l'élite économique et des banquiers.

La hausse des dépenses allouées au logement concerne également les loyers. En 2010, une étude de l'INSEE affirmait qu'un locataire du privé sur cinq consacrait en moyenne 30 % de son revenu à se loger^[218]. Le graphique ci-dessous présente la hausse du loyer moyen d'un appartement de 35 m² en province et la part du revenu qu'un salarié au SMIC lui a consacré de 1991 à 2010.

Hausse du loyer et part du SMIC alloué au loyer



- Source : Insee, SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005 (en euros courants), *Op.Cit.*
- Source : Insee, SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants), *Op.Cit.*
- Source : OLAP, Evolution de la hausse moyenne des loyers pour l'ensemble du parc locatif privé ^[219].

De 1990 à 2010, selon les données de l'OLAP, le loyer moyen d'un appartement de 35 m² est passé de 164 € à 311 €. Tandis que le loyer augmentait de 97,8 %, le SMIC progressait seulement de 62,2 %. Comme la part du SMIC net mensuel consacrée au loyer est passée de 24 % à 29,5 %, l'écart de 5,5 points a provoqué une augmentation des dépenses allouées au logement.

Le logement étant un bien économique à part entière, le marché locatif est également concerné par l'ordonnance Balladur de 1986 et donc, par la dérégulation des prix. Les prix étant libres, les propriétaires ont le droit de fixer les loyers en fonction de la loi dite de « l'offre et de la demande ». Il est important de préciser qu'ils ont uniquement le droit de fixer librement le montant du premier loyer. En effet, lorsque le locataire est installé, le propriétaire a le droit d'augmenter le loyer une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers. Par exemple, en 2003, un locataire loue un appartement de 35 m² dans un immeuble privé du centre de Lille pour 350 € par mois. Étant donné que son loyer augmente chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers ^[220], en 2013 son montant aurait été de 410 €, soit une hausse de 17 % sur 10 ans.

En revanche, lorsque le logement est vide, le propriétaire a le droit d'augmenter le montant du loyer en fonction des prix du marché. Si ce locataire avait quitté son logement fin 2012, suite à la hausse des loyers dans le centre de Lille, le propriétaire aurait eu le droit de le fixer à 500 € en 2013. Tandis que sur 10 ans, le SMIC augmentait de 31,2 % ^[221], ce loyer aurait progressé de 42,9 %. Le salaire net d'un smicard étant de 1 121 €, s'il avait souhaité emménager dans le centre de Lille, les dépenses allouées à son loyer auraient représenté 44,6 % de son revenu. Ce qui est vrai à Lille, l'est également dans les grandes agglomérations telles que Lyon, Nice, Rennes, etc.

La principale cause de la mobilité géographique d'un ménage est la recherche d'un emploi. Les populations quittent les campagnes et les régions en crise pour emménager dans les régions (Île-de-France, Rhône-Alpes) et les grandes agglomérations (Paris, Lille, Lyon) dynamiques sur le plan économique. Les salaires n'ayant pas suivi la hausse des prix de l'immobilier et des loyers, les ménages au SMIC n'ont plus les moyens de se loger dans ces bassins d'emplois. Les loyers du secteur privé étant disproportionnés, 800 mille personnes ne trouvent pas d'appartement pour se loger. Étant donné que le parc immobilier français comprenait 2,3 millions de logements vacants en 2012, au lieu d'affirmer qu'il

manque 800 mille logements, il apparaît plus judicieux de préciser qu'il en manque 800 milles à loyer modéré disponible à la location. Tandis que la France dérégulait le prix des loyers, l'Allemagne les régulait. Grâce à la régulation des prix, le loyer d'un appartement à Berlin oscille entre 5,5 € et 12 € (quartiers centraux et recherchés) le m²^[222], soit une fourchette comprise entre 192 € et 420 € pour un appartement de 35 m². L'exemple de Berlin montre que le problème de la hausse des loyers et donc, du manque de logement à loyer modéré dans les grandes agglomérations pourrait être résolu en mettant en œuvre une politique de régulation des prix.

Cette étude met en évidence que la hausse du SMIC ne sert pas à améliorer la qualité de vie des salariés, mais à financer l'investissement locatif des particuliers aisés et des investisseurs privés. Au même titre que l'emprunt immobilier, la hausse des loyers apparaît également comme un moyen de pression et de contrôle social indolore, invisible et silencieux des couches populaires qui contribue à renforcer le pouvoir temporel de l'argent, des banquiers et donc, de l'autorité de l'élite économique.

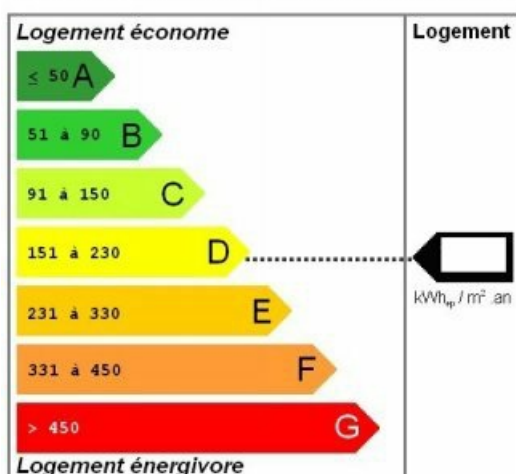
Comme le logement protège du froid et du monde extérieur, il contribue au confort matériel, à l'autonomie et à la dignité de l'existence. Étant donné qu'il est l'un des principaux moyens de subsistance, le marché de l'immobilier et les loyers ne doivent plus être soumis à la spéculation, mais à la volonté des pouvoirs publics. La hausse des dépenses allouées au logement étant due à la dérégulation du marché de l'immobilier, pour les réduire de 29,8 %, l'État doit donc intervenir pour le réguler : interdire la spéculation et les placements financiers dans l'immobilier. Au lieu de construire 150 000 logements par an, il apparaît plus pertinent de motiver les propriétaires des 2,3 millions de logements vacants à les vendre ou à les louer à des prix régulés à des particuliers qui souhaitent se loger. Il est important de signaler que la régulation des prix ne s'appliquera pas aux résidences de luxe et aux locaux commerciaux. Au nom de la liberté, le prix de ces biens sera fixé librement en fonction de la loi du marché dite « de l'offre et de la demande ».

La nouvelle « loi du Maximum » permettra au gouvernement de fixer le prix plafond du m² et des logements par arrêtés ministériels. En 1989, le prix du logement fluctuait autour de 2 fois le RDB d'un ménage. Pour réduire les dépenses, le prix plafond d'un logement sera fixé par arrêtés ministériels à 2 fois le RDB d'un ménage de deux personnes au revenu maximum. Le revenu maximum étant de 1 660 € par mois, le RDB annuel d'un ménage sera de 39 840 €. Le prix plafond d'un logement de 100 m² se situera donc autour de 79 680 €.

Le prix au m² pourra également être réévalué à la hausse ou à la baisse en fonction du niveau de performance énergétique et de rejet de CO₂. En France, le bâtiment consomme 43 % de l'énergie et rejette 1/4 des gaz à effet de serre. Le diagnostic de performance énergétique (DPE)^[223] s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen. En mesurant la consommation d'énergie et les rejets de CO₂, le DPE nous informe sur la performance énergétique d'un logement, ainsi que sur son impact sur le réchauffement climatique. Le DPE comprend deux étiquettes (énergie et climat) de sept classes comprises entre A à G.

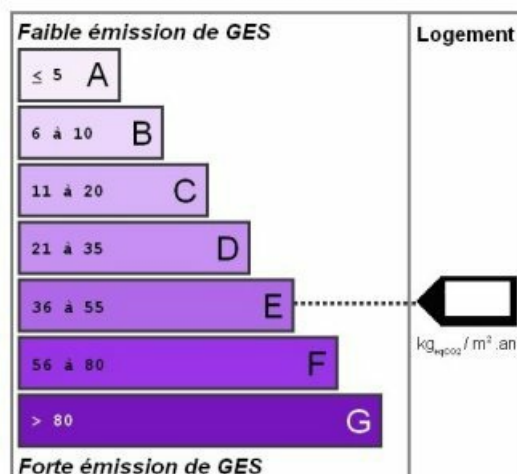
Etiquette énergie

Consommation d'énergie primaire



Etiquette climat

Emission de gaz à effet de serre



Une étude publiée en juillet 2014, par le commissariat général au développement durable, présente la répartition du parc immobilier français en fonction des classes de logement^[224]. Les relevés du DPE qui concernent la performance énergétique font apparaître que 0,3 % des logements sont de classe A, 2 % de classe B, 11,7 % de classe C, 24,1 % de classe D, 29,5 % de classe E, 15,4 % de classe F et 15,3 % de classe G. Les relevés qui concernent les rejets de CO₂ font apparaître que 6,3 % sont de classe A, 8,4 % de classe B, 17,8 % de classe C, 19,4 % de classe D, 20 % de classe E, 13,2 % de classe F et 13,4 % de classe G. Étant donné que moins de 1 % des logements sont de classe A et que moins de 30 % sont de classe B et C, plus de 70 % du parc immobilier français est composé de logements de classe D, E, F et G.

Actuellement, l'État accorde des avantages fiscaux pour motiver les particuliers et les investisseurs privés à investir dans la rénovation. N'étant qu'informatif, le DPE ne contraint pas à investir dans la rénovation et la construction d'immeubles à haut niveau de performance énergétique. Pour que la DPE motive les investisseurs privés à rénover le parc immobilier, elle doit devenir contraignante. Afin de les inciter à rénover, je propose de soumettre le prix du m² des logements de classe B, C, D, E, F et G à un tarif dégressif fixé par décrets ministériels, en fonction du niveau de performance du logement. Seul le m² des logements de classe A sera soumis à la loi du marché dite « de l'offre et de la demande ». Le tableau ci-dessous propose une grille de prix au m² en fonction de la classe et de la surface.

Prix de vente au m ² en fonction de la classe du logement						
Consommation énergie	Rejet gaz effet serre	Surface m ²	Prix logement neuf		Prix logement ancien	
			Prix plafond m ²	Prix total	Prix plafond m ²	Prix total
A	A	100	Prix libre	Prix libres	Prix libre	Prix libres
B	B	100	500	50 000	450	45 000
C	C	100	450	45 000	400	40 000
D	D	100	400	40 000	350	35 000
E	E	100	350	35 000	300	30 000
F	F	100	300	30 000	250	25 000
G	G	100	250	25 000	200	20 000

Le m² d'un logement neuf de classe B étant fixé par arrêtés ministériels à 500 €, le prix d'un appartement de 100 m² sera de 50 000 €. Le m² d'un logement ancien de classe G étant de 200 €, le prix d'une maison de 100 m² sera de 20 000 €. Le prix au m² pourra être réévalué à la hausse par des indices fixés par l'État en fonction de la surface corrigée^[225] : la surface habitable réelle, un ascenseur, la localisation, le niveau de confort, la surface du terrain, etc. Étant donné que ces maisons devront être rénové, le prix du m² d'un logement de classe D, E, F et G sera plus bas. Lors de la signature de l'acte d'achat, les mentions suivantes devront apparaître sur le contrat : le montant des travaux de rénovation, le

nom de l'entreprise qui s'en chargera et le montant de l'emprunt. Pour les financer, l'État imposera aux banques de proposer des emprunts à taux zéro.

Afin d'éviter que des investisseurs privés profitent de la baisse des prix pour s'emparer du parc immobilier, le gouvernement devra également voter une loi qui interdira les placements dans l'immobilier et limitera le nombre de logements autorisés par personne. Un ménage aura le droit d'être propriétaire d'une maison, d'un appartement et de deux résidences secondaires. Les surplus, que le ménage détiendrait, devront être mis en vente. L'augmentation de l'offre de logements favorisera la baisse des prix au profit des ménages qui souhaiteront accéder à la propriété pour se loger. La priorité devra être accordée aux ménages qui souhaitent acquérir leur résidence principale. Si deux ménages convoitent un même logement, celui qui souhaite accéder à la propriété sera prioritaire sur celui qui souhaite acquérir une résidence secondaire. Seuls les surplus de logements vacants pourront être mis en vente sur le marché en tant que résidences secondaires.

La nouvelle « loi du Maximum » donnera également au gouvernement les moyens d'intervenir sur le marché locatif. À partir d'arrêtés ministériels, l'État fixera le prix plafond des loyers. Pour les encadrer, il apparaît pertinent de s'inspirer de la loi n°48-1 360 du 1^{er} septembre 1948 et de la surface corrigée. Le tableau ci-dessous correspond à la valeur locative mensuelle des logements soumis à la loi de 1948 hors de l'agglomération parisienne.

Valeur locative mensuelle en € hors agglomération parisienne						
Catégorie	Surface m ²	Prix 10 premiers m ²		Prix m ² suivants		Prix loyers
		Prix base	Coût	Prix base	Coût	
II A	70	11,96 €	119,60 €	7,09 €	425,40 €	545 €
II B	70	8,23 €	82,30 €	4,45 €	267 €	349,30 €
II C	70	6,30 €	63 €	3,36 €	201,60 €	264,60 €
III A	70	3,81 €	38,10 €	2,05 €	123 €	161,10 €
III B	70	2,27 €	22,70 €	1,18 €	70,80 €	93,50 €
IV	70	0,26 €	2,60 €	0,12 €	7,20 €	9,80 €

- Source : Légifrance, Décret n° 2013-863 du 26 septembre 2013 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel^[226].

Tous les locaux d'habitation ou à usage professionnel qui relève encore de la loi de septembre 1948 sont soumis à des prix fixés par décret. Par exemple, un logement de 70 m² de catégorie III A soumis à la loi de 1948 est de 161 €. L'objectif n'est pas de revenir à la loi de 1948, mais de s'inspirer d'elle pour réguler le prix des loyers en intégrant la performance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Actuellement, moins de 1 % du parc locatif est de classe A, moins de 30 % est de classe B et C et plus de 70 % se situe entre la classe D et G. Pour motiver les propriétaires à investir dans la rénovation, les loyers seront soumis à un tarif dégressif fixé par décrets ministériels en fonction de la performance énergétique du logement. Seuls les propriétaires de logement de classe A auront la liberté de fixer les loyers en fonction de la loi du marché. Lorsque l'appartement sera loué, le loyer pourra être augmenté une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers^[227]. Ce tableau propose de fixer la valeur locative d'un logement en fonction de sa classe et de sa surface.

Valeur locative fonction consommation énergie et émission gaz effet serre							
Consommation énergie	Rejet gaz effet serre	Surface m ²	Prix 10 premiers m ²		Prix 10 premiers m ²		Prix loyers
			Prix base	Coût	Prix base	Coût	
A	A	35	Prix libre	Prix libre	Prix libre	Prix libre	Prix libre
B	B	35	11,96 €	119,60 €	7,09 €	177,25 €	297 €
C	C	35	8,23 €	82,30 €	4,45 €	111,25 €	194 €
D	D	35	6,30 €	63,00 €	3,36 €	84,00 €	147 €
E	E	35	3,81 €	38,10 €	2,05 €	51,25 €	89 €
F	F	35	2,27 €	22,70 €	1,18 €	29,50 €	52 €
G	G	35	0,26 €	2,60 €	0,12 €	3,00 €	6 €

Par exemple, en 2003, un propriétaire souhaite louer un appartement de 35 m² de classe D situé dans le centre de Lille. Avec la « loi du Maximum », comme les 10 premiers m² auraient été à 6,30 € et les 25 m² restants à 3,36 €, il aurait eu le droit de le louer 147 €. En le louant 147 €, le salarié au revenu optimal de 1 040 € lui aurait consacré 14,1 % de son revenu. Lorsque l'appartement aura été loué, ce propriétaire aura le droit de l'augmenter une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers. L'indice de référence ayant augmenté de 17 % de 2003 à 2013, le montant du loyer de 2013 aurait été de 172 €.

La « loi du Maximum » permettra au salarié qui percevra le revenu optimal d'augmenter son pouvoir d'achat. Sans cette loi, ce même propriétaire aurait eu le droit de louer son appartement 500 €. Un salarié au SMIC, qui gagne 1 121 € par mois, aurait dû consacrer 44,6 % de son revenu. Le loyer payé, tandis que celui qui travaille 5 jours disposera de 621 €, celui qui travaillera 3 jours disposera de 893 €. En gagnant 81 € de moins, celui qui est au revenu optimal disposera donc d'un pouvoir d'achat supplémentaire de 272 €.

Étant donné que moins de 1 % du parc immobilier français est de classe A, l'application de la nouvelle « loi du maximum » provoquera une baisse importante des prix de l'immobilier et des loyers. Afin de retrouver la liberté de fixer les prix, les investisseurs privés seront fortement motivés à investir dans la rénovation et la construction de logements à haute performance énergétique. Non seulement, la rénovation des logements permettra la création de milliers d'emplois, mais en plus, elle permettra de réduire le gaspillage d'énergie, les rejets de gaz à effet de serre et donc, de lutter contre le réchauffement climatique.

Au même titre que les loyers et les traites, les dépenses d'eau, de gaz et d'électricité font également partie des dépenses allouées au logement. Une personne qui vit seule consacre en moyenne 87 € par mois à ces dépenses. Ce montant représente 7,8 % du revenu d'un Smicard et 13 % du revenu optimal. Étant donné que l'ordonnance n°86-1243 du 1^{er} décembre 1986 s'applique à ces services, leurs tarifs sont libres. La privatisation d'EDF - GDF, qui a eu lieu le 9 août 2004, a provoqué une hausse des tarifs de l'électricité et du gaz de 23,9 % et de 62 % de 2005 à 2013^[228]. Pour réduire les dépenses allouées au logement de 58,8 %, la « loi du Maximum » s'appliquera également à ces services. Qu'un ménage soit sensible ou pas au réchauffement climatique, il est concerné par ses factures d'eau, de gaz et d'électricité. Pour l'inciter à réduire sa consommation et à rénover son logement, l'État fixera une grille de tarification sur trois niveaux. La grille de tarification ci-dessous, qui concerne la consommation d'eau, sera adaptée à celle du gaz et de l'électricité.

-Le **premier niveau** est compris entre 0 et 2 m³ par mois et par personne : tarif fixé par arrêtés ministériels en fonction des régions et des zones géographiques et taux de TVA de 5,5 %.

-Le **second niveau** est compris entre 2 et 4 m³ par mois et par personne : tarif fixé en fonction des prix du marché et taux de TVA de 10 %. L'objectif de ce niveau est d'inciter l'utilisateur à baisser sa consommation en étant vigilant.

-Le **troisième niveau** est supérieur à 4 m³ par mois et par personne : tarif ostentatoire fixé en fonction des prix du marché et taux de TVA ostentatoire de 33 %. L'objectif de ce niveau est d'inciter l'utilisateur à prendre conscience de l'ostentation de sa consommation (piscine, jardin arrosé et voiture lavée chaque semaine avec l'eau du robinet, etc.)

Pour obtenir les plafonds des niveaux de consommation d'un ménage, il suffit de multiplier la consommation de référence par le nombre de personnes qui le composent. Le plafond d'un ménage de 4 personnes sera de 8 m³ au premier niveau et entre 8 et 16 m³ au second. Par exemple, un ménage d'une personne consomme 10 m³ d'eau par mois. Le tarif des 2 premiers m³ sera fixé par arrêtés ministériels et

la TVA sera de 5,5 %. Les 2 m³ suivants seront fixés au prix du marché et la TVA sera de 10 %. Le tarif des 6 m³ restant sera fixé au prix du marché et la TVA sera de 33 %. Cette grille de tarification récompensera les ménages économes, pénalisera ceux qui ne sont pas vigilants et dissuadera ceux qui ont une consommation ostentatoire. Afin de réduire leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité, les ménages seront davantage motivés à être économes et à effectuer les travaux de rénovation de leur logement. En créant des milliers d'emplois, ces travaux permettront également de lutter contre la hausse du chômage. En récompensant les comportements vertueux et la rénovation, la « loi du Maximum » permettra de réduire le gaspillage d'énergie. En permettant de réduire les rejets de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation de gaz et d'électricité contribuera également à lutter contre le réchauffement climatique. En se rapprochant de la classe A et B, le parc immobilier provoquera une baisse de la consommation d'électricité. Cette baisse provoquera une baisse de la production et donc, la fermeture de centrales nucléaires.

Au même titre que la réduction de la durée légale du temps de travail et l'aménagement du temps de travail, la régulation des prix est favorable aux intérêts des entreprises. En votant la « loi du Maximum », le gouvernement permettra aux salariés qui percevront un revenu optimal de 1 040 € par mois d'augmenter leur pouvoir d'achat et donc, d'assurer leurs subsistances : se nourrir, se loger et payer leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité, sans pénaliser la compétitivité des entreprises. En effet, en régulant les prix de l'alimentation et du logement, il sera possible de réduire ces dépenses de 29,8 % sans augmenter les salaires et donc, les charges des entreprises.

À l'inverse des idées trop largement répandues par les ultralibéraux, contrôler la qualité et réguler le prix des subsistances ne sont pas une idée neuve ou une utopie. En effet, assurer les subsistances au peuple a longtemps été l'une des responsabilités des Rois et des gouvernants.

□ **L'historique de la régulation et de la dérégulation des prix des subsistances ?**

Le contrôle et la régulation des prix des subsistances sont plus anciens que la liberté du commerce. Ayant une origine biblique, la régulation des prix des grains est inscrite dans la loi depuis l'apparition de notre civilisation. Dans son ouvrage « La vie chère et le mouvement social sous la terreur », l'historien Albert Mathiez faisait remarquer que « *Nos ancêtres ont vécu pendant des siècles dans la crainte obsédante de la disette. Assurer la subsistance du peuple était alors le premier devoir des gouvernants.* »^[229] Le premier devoir d'un Roi ou d'un gouvernant était donc de garantir la subsistance du peuple. Le Roi était lié au peuple par un contrat implicite : le peuple obéit tant que le Roi assure les subsistances. S'il ne remplit plus son devoir, le peuple n'est plus tenu de lui obéir. Étant indispensables aux subsistances, les grains n'étaient pas une marchandise comme les autres.

Sous l'ancien régime, l'organisation du commerce des grains était assurée par les marchands. Ils avaient la responsabilité d'approvisionner les villes et les régions qui manquaient de grains avec les surplus de celles qui disposaient d'excédent. Étant donné que les marchands étaient soupçonnés de s'enrichir en manipulant le prix des grains, le peuple se méfiait d'eux et cela, à juste titre. Dans une étude sur les origines de la crise de 1692, le commissaire Nicolas de La Mare faisait remarquer que les marchands pouvaient provoquer une rareté artificielle de l'offre en dissimulant des stocks de grain dans des entrepôts, des péniches ou des bateaux. « *Cependant comme il ne faut qu'un prétexte aux marchands mal intentionnez et toujours avides de gain, pour les déterminer à grossir les objects du côté de la disette, ils ne manquèrent pas à profiter de celui-cy ; on les vit aussi-tost reprendre toutes les allures ordinaires et remettre en usage toutes leurs mauvaises pratiques pour faire renchérir les grains : societéz, courses dans les provinces, faux bruits répandus, monopoles par les achats de tous les grains, surenchères dans les marchez, arremens de grains en vert ou dans les granges et les greniers, rétention en magasin ; ainsi tout le commerce se trouva réduit à un certain nombre d'entr'eux qui s'en estoient rendus les maistres.* »^[230] En stockant les grains dans leurs entrepôts, les marchands avaient les moyens de provoquer une pénurie artificielle de l'offre. Profitant de la disette et donc, d'une demande supérieure à l'offre, ils pouvaient revendre leurs stocks à des prix plus élevés. La spéculation sur le prix des grains et des produits de première nécessité étant considérée comme un crime social, les marchands n'avaient pas le droit de s'enrichir avec le commerce des grains et des subsistances. Pour éviter l'exploitation du peuple, le Roi déléguait à la police la responsabilité de surveiller les marchands, de contrôler la qualité

des produits et de réguler les prix des subsistances (pain, bois, viande, cire, foin, etc.).

Afin d'empêcher la fraude et la spéculation, la police soumettait le commerce des grains à une réglementation très stricte. Le marchand devait être enregistré sur des registres. Pour éviter que des personnes aux mœurs douteuses pratiquent ce commerce, avant d'être enregistré, il était soumis à une enquête de moralité. Il devait également déclarer le nom de ses vendeurs, les lieux où il achetait ses grains et l'adresse de ses entrepôts. Celui qui n'était pas inscrit sur les registres ou qui transportait des grains sans justifier son lieu d'achat était considéré comme un brigand. Le marché des grains étant local, l'exploitant devait apporter sa récolte sur le marché le plus proche de son lieu de production. Le commerce des grains étant public, il avait lieu sur les marchés à des heures précises. La priorité étant accordée à la subsistance, les marchands se servaient après la population. Ils avaient le droit d'acheter les surplus de grains, pour les vendre au « juste prix »^[231] dans les villes et les régions qui en manquaient. Étant un prix équitable pour l'acheteur et le vendeur, le « juste prix » permettait à chacun d'y trouver son compte.

La doctrine idéologique, qui considère la régulation comme un frein à la liberté et une atteinte à la propriété, est apparue avec les physiocrates au milieu du 18^e siècle. Sous l'ancien régime, le seul secteur d'activité capable de créer de la richesse était l'agriculture. Étant donné que le peuple dépendait des grains pour sa subsistance, le commerce des grains n'était pas soumis aux mêmes règles que celui des biens ostentatoires. Tandis que le commerce des grains était régulé par l'État, celui des biens ostentatoires était soumis à la loi du marché. Pour que le commerce des grains permette de s'enrichir, les grains devaient être considérés comme une marchandise à part entière. Les physiocrates défendaient la liberté du commerce des grains en affirmant qu'en laissant faire la loi de « l'offre et de la demande », le prix des grains s'équilibrerait naturellement. En libérant le commerce des grains, il sera donc possible de baisser les prix, d'augmenter les salaires, de garantir un « juste profit », d'éviter les disettes et de renflouer les caisses de l'État.

Croyant sincèrement agir pour le bien du peuple, sous la pression des physiocrates et du parlement, Louis XV signa la déclaration du 25 mai 1763 qui autorisait la liberté du commerce des grains. En se libéralisant, le commerce des grains n'était plus soumis à des règles strictes. Dès lors, la police n'était plus autorisée à intervenir sur les marchés pour contrôler la qualité et réguler les prix. Les enquêtes de moralité et les registres ayant été abrogés, n'importe qui pouvait se déclarer marchand de grains. N'étant plus tenus de déclarer l'adresse de leurs entrepôts, les marchands avaient la possibilité de dissimuler l'état réel de leurs stocks. Les droits de péages ayant été supprimés, les marchands avaient le droit de circuler librement d'une province à l'autre.

Étant donné que les grains étaient devenus une marchandise à part entière, les marchands avaient le droit de réaliser un « juste profit ». Le marché des grains n'étant plus local, l'exploitant agricole était autorisé à les vendre au marchand qui lui proposait le meilleur prix. N'étant plus contraint de se servir après la population, le marchand avait le droit d'acheter la quantité qu'il souhaitait. Étant propriétaire de ses grains, s'il considérait que les prix du marché étaient trop bas, au lieu de les vendre, il pouvait les stocker. Lorsque la disette provoquait une hausse des prix, le marchand avait le droit de vendre ses stocks au « bon prix », c'est à dire, aux plus offrants. La spéculation qui s'en suivit provoqua la hausse vertigineuse des prix du grain et donc, du pain.

Au lieu d'apporter la prospérité, la liberté du commerce des grains provoqua une récession économique, l'endettement de l'État, un chômage massif, la famine et des révoltes. Malgré l'abondance des récoltes, la spéculation provoqua la hausse du prix des grains. Tandis qu'en 1763, il fallait 12,65 livres pour acheter un quintal de blé, en 1770 il en fallait 25^[232]. Animés par la cupidité et l'intérêt personnel, les marchands étaient incapables de fixer un prix d'équilibre équitable pour tous. La hausse excessive des prix des grains et du pain provoqua des famines, des révoltes et le désordre dans tout le pays. Pour mettre fin aux émeutes, le 29 août 1770, avec l'approbation du Roi, le parlement de Paris abrogea la loi sur la liberté du commerce des grains^[233].

Malgré l'expérience désastreuse de 1763, le 13 septembre 1774, cinq mois après le sacre de Louis XVI, Turgot, qui était un physiocrate, fit adopter un édit sur la libéralisation du commerce des grains^[234]. D'avril à mai 1775, la hausse des prix du grain et du pain due à la spéculation provoqua des

disettes, des agitations populaires et des émeutes dans tout le pays. « La guerre des farines »^[235] prit fin lorsque le Roi organisa les approvisionnements, obligea les marchands à vendre leurs stocks au « juste prix », retira l'édit sur la liberté du commerce des grains et ordonna à Turgot de démissionner le 12 mai 1776.

Malgré les expériences désastreuses de 1763 et de 1774, pour favoriser la prospérité de la France et rétablir les finances de l'État, Louis XVI libéra à nouveau le commerce des grains le 17 juin 1787^[236]. Cette libéralisation provoqua, une fois de plus, la hausse des prix du grain et du pain. Sous l'ancien régime, le Roi avait le devoir de garantir la subsistance et d'éviter que le peuple soit victime de la spéculation. S'il ne remplissait pas sa mission, le peuple n'était plus tenu de lui obéir. Cette nouvelle libéralisation jeta, une fois de plus, le discrédit sur le régime en place et la capacité du Roi à protéger ses sujets. Étant donné que le Roi ne remplissait plus sa mission, il était suspecté d'œuvrer contre les intérêts du peuple. Les disettes, les famines et les émeutes de la faim qui se succédèrent ont préparé le terrain de la Révolution.

Malgré l'influence grandissante de la bourgeoisie, si Louis XVI n'avait pas rétabli la liberté du commerce des grains, elle n'aurait pas pu instrumentaliser le mécontentement populaire pour prendre le pouvoir. En effet, ce ne sont pas des considérations politiques et les idées des Lumières qui ont provoqué les insurrections populaires, mais la hausse des prix du pain. Tandis qu'en 1787, il fallait 18,8 livres pour acheter un quintal de blé, en 1789, il en fallait 29^[237]. Les premières victimes de la hausse des prix du pain furent les ouvriers et les artisans des villes. Le repas de l'ouvrier était, pour l'essentiel, composé d'une miche de pain de 1 kg qui coûtait 4 sous en 1750. Entre 1787 et 1789, le prix du pain a augmenté de 75 %. À la veille de la révolution, la miche coûtait 14 sous. Étant donné que l'ouvrier gagnait entre 10 et 20 sous par jour quand il travaillait, il n'avait plus les moyens d'assurer sa subsistance et celle de sa famille. Les émeutes de la faim et les revendications portant sur la baisse des prix du pain ont abouti à la révolution du 14 juillet 1789. Paradoxalement, ce n'est pas contre l'autorité du Roi que le peuple aurait dû se soulever, mais contre la grande bourgeoisie, les milieux d'affaires, les marchands et les gros fermiers qui s'enrichissaient en spéculant sur le prix des grains.

La Révolution française ne mit pas fin à la liberté du commerce des grains. Au contraire, en s'emparant du pouvoir politique, la bourgeoisie fit voter le décret sur la liberté du commerce du 29 août 1789 et la loi martiale du 21 octobre 1789. Ce décret et cette loi interdisaient toutes actions populaires pour la régulation des prix. De 1791 à 1792, le prix d'un quintal de blé est passé de 21,5 à 28,4 livres^[238]. Il faudra attendre la Révolution populaire du 10 mai 1792 pour que la loi régule le commerce des grains et encadre le prix des subsistances. Confrontée à des révoltes, le 27 septembre 1792, la convention girondine autorisa la taxation des grains. Le 4 mai 1793, contrainte par la pression de la rue, elle vota la « loi du Maximum »^[239]. Malgré la loi, les prix ne cessaient d'augmenter. Étant pour la liberté du commerce, les Girondins n'étaient pas motivés à faire appliquer cette loi qui leur avait été arrachée par la force. À cause de la hausse des prix, des révoltes populaires se propageaient dans tout le pays. La révolte du 31 mai 1793 provoqua la chute des Girondins qui furent remplacés par les Montagnards le 2 juin 1793.

Le 26 juillet 1793, la convention montagnarde vota un décret contre les accapareurs de denrées et de marchandises de première nécessité. Les commerçants et les grossistes qui vendaient des denrées destinées aux subsistances étaient tenus de se déclarer à la municipalité et d'afficher l'état de leurs stocks. Le 27 juillet 1793, la convention vota la peine de mort pour les accapareurs. C'est-à-dire ceux qui stockaient des denrées pour s'enrichir en spéculant sur les prix^[240]. Cette loi permettait aux commissaires chargés de faire respecter la loi de confisquer les biens des contrevenants et de les condamner à mort. Le 29 septembre 1793, sous la pression du peuple et avec l'appui de Robespierre, la convention vota la « loi du maximum général »^[241]. Cette loi étendit la « loi du Maximum » aux denrées et aux produits de première nécessité (viande, beurre, huile, sel, sucre, poisson, savon, bois, charbon, cuir, fer, cuivre, laine, étoffes, etc.). Désormais, le prix des denrées était fixé par les autorités départementales. Les commerçants qui vendaient au-delà du maximum pouvaient être frappés d'une amende et voir leurs noms inscrits sur la liste des suspects. C'est à dire, qu'ils pouvaient être condamnés à mort. Ce ne fut pas une révolte populaire, mais un complot qui renversa les Montagnards le 9 thermidor 1794 (27 juillet). Le 24 décembre 1794, la convention thermidorienne abrogea la « loi du maximum général ». Le rétablissement de la liberté du

commerce des grains provoqua, à nouveau, la famine et des émeutes. Au lieu de réguler les prix ou d'augmenter les salaires, la bourgeoisie proposa d'augmenter le temps de travail. Pour assurer leur subsistance, non seulement, les ouvriers ont dû travailler davantage, mais en plus, ils ont dû faire travailler leurs femmes et leurs enfants.

Au même titre que les physiocrates, les ultralibéraux prétendent agir au nom de la raison, de la liberté et des lois naturelles. À la différence des physiocrates, ils ne se contentent pas de libérer le commerce des grains pour s'enrichir. De 1945 à 1986, les prix étaient régulés par l'Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945. À cause de cette ordonnance, les prix ne pouvaient pas être fixés librement. À partir des années 80, l'organisation internationale du commerce, la commission européenne et le gouvernement français ont conclu des accords et voté des lois qui ont libéralisé le commerce de tous les biens et services. Les accords du GATT, qui se sont conclus en 1986 par l'Uruguay Round, ont permis de baisser les tarifs douaniers et de limiter les restrictions quantitatives et qualitatives aux échanges. L'acte unique européen du 28 février 1986 ouvrit les marchés intérieurs à la libre concurrence : art 16-4 : « *Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée [...].* En abrogeant l'Ordonnance de 1945, l'Ordonnance n°86-1243 du 1^{er} décembre 1986 libéra les prix. Le traité de Maastricht a permis de libérer les marchés de l'éducation, de la santé, des transports, des services, de l'eau, du gaz, de l'électricité, etc. La dérégulation ne s'applique pas qu'aux biens et services, elle concerne également le secteur bancaire et les marchés financiers. La mise en œuvre de la doctrine ultralibérale a abouti aux mêmes résultats que celle des physiocrates : la hausse des prix de l'alimentation et du logement, la hausse du chômage et de la précarité, l'endettement des États (États-Unis, Grèce, etc.), la révolte des peuples (Grèce, Espagne, etc.) et la montée de l'extrême droite (France, Hongrie, etc.). La liberté du commerce ne profite qu'à une petite minorité qui s'enrichit au détriment de la majorité. Depuis 1980, l'écart de revenu entre les plus riches et les plus pauvres n'a cessé de se creuser. En 2013, 85 personnes possédaient autant que 3,5 milliards d'êtres humains.

Je tiens à mettre en face de leurs contradictions les ultralibéraux, ainsi que les libertariens qui prônent la liberté individuelle et la propriété de soi. Être libre, autonome et propriétaire de soi, nécessite de pouvoir choisir son mode de vie et le sens que l'on souhaite donner à sa vie. Pour que chacun ait ce choix, la loi doit garantir la possibilité de choisir entre « *travailler plus pour gagner plus* » ou travailler 2 jours par semaine pour un salaire compris entre 1 040 € et 1 660 € par mois. Si ces conditions ne sont pas remplies, le concept de liberté défendu par les ultralibéraux et les libertariens n'a qu'un seul objectif : défendre la propriété privée, la soi-disant loi du marché et le pouvoir temporel de l'argent et légitimer leur autorité et l'ordre économique.

Au nom de la liberté individuelle, un ultralibéral pourrait objecter que le choix de travailler 3 jours par semaine devrait être le résultat d'une négociation, d'un accord et de la signature d'un contrat entre le salarié et son employeur. Pour ne pas se laisser piéger par ce discours idéologique, il est nécessaire de s'intéresser aux réalités économiques et sociales. Une négociation peut avoir lieu sur une base libre et non faussée si les deux parties en présence sont de force égale. Si l'un des deux est dépendant de l'autre, il ne peut pas y avoir d'accord libre. La France comprend plus de 7 millions d'actifs sans emploi et à temps partiel « subi ». Tant que le taux de chômage sera élevé, le rapport de force sera en faveur de l'employeur. À cause de la peur du chômage, ce choix ne peut pas relever d'une négociation individuelle. Étant donné que ce choix serait interprété comme un signe de retrait et de démotivation, le salarié qui solliciterait l'autorisation de travailler 3 jours risquerait de perdre son emploi au profit d'un autre qui ne compterait pas ses heures.

Même s'il obtient satisfaction, en travaillant moins, il gagnera moins. Étant donné que les prix de l'alimentation et du logement sont dérégulés, il sera confronté à une hausse des prix avec un revenu en baisse. Le salarié, qui a une femme, des enfants et les traites de sa maison à rembourser, n'a donc pas la liberté de faire ce choix. Cette prise de risque inconsidérée serait totalement irresponsable. Seul un rentier, qui dispose d'un patrimoine important, ainsi qu'un célibataire ou un couple sans enfants, qui n'a pas de traites et de crédits à rembourser, a la possibilité de prendre ce risque.

Dès lors, la réduction de la semaine de travail à 3 jours doit être légalisée par la loi. C'est donc à

l'État que revient la responsabilité de fixer le cadre légal de la négociation entre le salarié et l'employeur. La norme étant fixée à 3 jours, le salarié qui souhaitera travailler plus aura la liberté et le droit de le négocier avec son employeur. Pour que le revenu optimal soit viable, une distinction doit à nouveau être faite entre les biens et services essentiels et ceux qui sont ostentatoires. Au nom de la liberté, les prix de ceux qui sont ostentatoires, c'est-à-dire destinés à se distinguer, à affirmer sa réussite et à nourrir l'estime de soi, doivent être soumis à la loi du marché. En revanche, les prix de ceux qui sont destinés aux subsistances doivent être régulés par la loi. En s'inspirant de l'ancien régime, de la « loi du maximum général » et de l'Ordonnance du 30 juin 1945, les gouvernements auront le devoir et la responsabilité de voter la nouvelle « loi du Maximum ».

Au même titre que la réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours, le revenu optimal de 1 040 € par mois et la « loi du Maximum » ne sont pas des choix économiques, mais des choix de société. En effet, en associant ces droits, il sera possible de procurer à chaque individu une sécurité et une stabilité matérielle indispensable à l'expérimentation de nouvelles pratiques quotidiennes et donc, de nouveaux modes de vie individuels et collectifs.

Chapitre III : Comment organiser la société autour des 4 jours de temps libre ?

Depuis le milieu des années 70, la réduction de la durée légale du temps de travail est trop souvent associée à la lutte contre le chômage. Comme le fait remarquer John Maynard Keynes, cette vision restrictive nous empêche de percevoir que la réduction du temps de travail n'est pas un choix économique, mais un choix de société. *« Si au lieu de considérer l'avenir, nous considérons le passé, nous nous apercevons que le problème économique, la lutte pour sa subsistance a toujours été jusqu'à présent le problème le plus absorbant de la race humaine, non seulement de la race humaine, mais de toute l'espèce biologique, qu'il s'agisse des formes de vie les plus primitives. Et la nature nous a expressément façonnés de telle sorte que nos impulsions et nos instincts les plus profonds, se trouvent tournés vers la solution des problèmes économiques. Le problème économique résolu, l'humanité sera dépourvue de son but traditionnel. Sera-ce un avantage ? Si l'on conserve un peu de foi dans les valeurs véritables de la vie, cette perspective du moins laisse entrevoir certains avantages. Pourtant je songe avec terreur au réajustement de ses habitudes et de ses instincts que devra effectuer l'homme moyen, alors qu'il faudra qu'il se débarrasse en quelques décades de ce qui lui fut inculqué au cours de générations multiples. »*^[242]

En mettant en évidence que la réduction du temps de travail pose le problème de la finalité et du sens de la vie, Keynes nous invite à questionner l'usage du temps libre et donc, de la liberté. Étant attachés et aliénés à leurs activités professionnelles, de nombreux chefs d'entreprises, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants, cadres et salariés, auront beaucoup de difficulté à envisager leurs existences en dehors de l'entreprise. Au-delà du fait qu'ils préfèrent travailler que d'être au chômage, des études font apparaître, qu'avoir un emploi est la condition du bonheur^[243] et de l'émancipation^[244]. En lisant ces études, il apparaît que ce n'est pas forcément les missions, les fonctions ou les tâches, souvent répétitives et routinières, mais les conditions d'exercices liées à l'activité professionnelle qui rendent le travail désirable.

En effet, l'activité professionnelle ne procure pas qu'un revenu. Elle procure également les moyens de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de donner un sens à la vie. En prescrivant au salarié des objectifs à atteindre chaque jour, chaque mois ou chaque année, l'entreprise structure le rythme de sa vie. Cet emploi du temps lui évite de s'ennuyer, de se confronter au vide de son existence et de se poser trop de questions sur le sens de sa vie. Étant donné que l'activité professionnelle qu'il pratique au quotidien lui confère un statut social et une identité, il en est dépendant pour exister socialement. Ayant l'illusion qu'il est dépositaire du prestige et de l'autorité que la société confère à son statut, l'entrepreneur et le cadre s'en approprient les qualités pour nourrir l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. La réussite professionnelle permet à l'entrepreneur ou au cadre de prouver sa valeur, son courage et sa force de caractère au regard de ses pairs, de sa famille, de ses amis et de la personne dont il souhaite être aimé. Comme ils travaillent plus de 50 heures par semaine, ils ont beaucoup de difficultés à construire un équilibre de vie harmonieux entre leur vie professionnelle, familiale et personnelle. Dans la plupart des cas, ils sacrifient leur vie familiale et privée au profit de « leur carrière ». En devenant le pilier central de l'existence, l'activité professionnelle est devenue la drogue dure des cadres et des entrepreneurs. Pour les motiver à se désaliéner, non seulement, il est indispensable de leur donner les moyens de satisfaire autrement tout ce que l'activité professionnelle leur procure, mais surtout, qu'ils perçoivent la perspective d'une vie meilleure après le sevrage.

Le temps libre sera donc désirable, si les activités pratiquées durant ces 4 jours permettent de structurer le rythme de l'existence, de procurer du plaisir, de se socialiser, de nourrir l'estime de soi, de s'accomplir et de donner un sens à la vie. Pour qu'elle structure le rythme de la vie, la pratique de ces activités devra être planifiée à heures fixes dans un espace déterminé. En permettant la participation à la vie sociale et associative, la pratique de ces activités devra favoriser la socialisation. Pour que le groupe ait une raison d'être, ces activités devront s'organiser autour d'un projet ou d'un objectif à atteindre en commun. Pour que l'individu puisse nourrir l'estime qu'il a de lui, cette activité devra lui donner les moyens d'affirmer sa réussite, de se distinguer des autres et d'éprouver le sentiment d'être utile. Pour qu'il puisse s'épanouir, ces activités devront lui permettre d'être autonome, de développer des

compétences, d'exprimer sa créativité et de s'engager dans un projet qui répond à ses aspirations.

Ces 4 jours de temps libre invitent également à cultiver un nouvel art de vivre et à proposer une nouvelle finalité à l'existence individuelle et collective. La vie se structure autour de quatre grands principes : assurer les subsistances, s'adapter à l'environnement, se développer pour évoluer vers un état toujours plus complexe et s'accomplir. La croissance de la complexité s'exprime à travers l'évolution des espèces, des techniques, du langage, de l'art, de l'écriture, des formes d'organisations sociales, etc. L'anthropologie fait apparaître l'existence d'un lien étroit entre le temps libre conquis sur la nécessité et l'évolution des civilisations. En se libérant de la contrainte de travailler pour la nécessité ou en la déléguant à des esclaves, des salariés, des machines ou des robots, des hommes ont pu consacrer leurs temps libres à pratiquer des activités toujours plus complexes : les peintures de la grotte de Lascaux, l'art de la guerre, la religion, la politique, l'invention de machines, les mathématiques, la géométrie, la construction de pyramides ou de cathédrales, la création d'œuvres philosophiques, artistiques, etc. Le temps libre conquis sur le travail a également permis l'instruction des enfants et une nouvelle perception de l'existence pour la classe ouvrière.

Le professeur Howard Gardner a fait apparaître que chaque individu dispose de huit formes d'intelligences^[245] (linguistique, logicomathématique, spatiale, kinesthésique, musicale, intra-personnelle, inter-personnelle et naturaliste) plus ou moins développées. Ces formes d'intelligences ne se développent pas en pratiquant des activités routinières, en se divertissant ou en consommant des loisirs marchands, mais en exerçant sa raison et sa volonté, en faisant des efforts, en créant, en expérimentant et en pratiquant des activités variées. En développant ses huit formes d'intelligences, l'individu évolue vers un niveau de complexité toujours plus élevé. En évoluant, il contribue à l'évolution de la société dont il est le membre et donc, à celle de la civilisation.

Pour que ce projet de société s'incarne dans la réalité, je commencerai par quantifier le temps libre dont disposeront les individus et par proposer un nouvel aménagement de l'emploi du temps. Étant donné que la volonté de se former est souvent perçue comme une contrainte et une perte de temps, je tenterai ensuite d'expliquer la nécessité de suivre une journée de formation par semaine. Comme un changement de mode de vie s'inscrit dans les pratiques quotidiennes, je poursuivrai ce travail en présentant les activités qui contribueront à se socialiser, à nourrir l'estime de soi, à s'épanouir, à revaloriser le travail et à structurer l'identité des individus. Après avoir démontré que la nécessité de travailler 5 jours par semaine menace la démocratie, je poursuivrai mon raisonnement en décrivant l'impact du temps libre et de la journée de formation sur le processus démocratique. Je tenterai également de montrer comment ces changements transformeront les relations affectives et le modèle familial. Pour terminer, en m'appuyant sur la dynamique des temps sociaux, je tenterai de démontrer pourquoi la somme de ces changements individuels et collectifs provoquera un changement de société, voire de civilisation.

Les enjeux du temps libre et de son aménagement ?

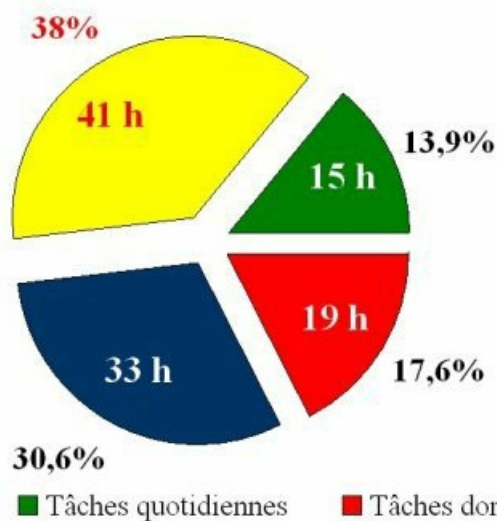
Étant donné que le temps est omniprésent, il n'est pas qu'un simple repère chronologique. En effet, l'individu et le temps étant étroitement liés dans l'action, la relation ou la discussion qui se vit au présent, il ne peut pas s'y consacrer sans être présent physiquement et mentalement. Afin d'appréhender l'impact des 4 jours de temps libre sur le processus de changement social, il apparaît nécessaire de commencer par mesurer le temps libre dont disposeront les individus et de proposer un nouvel aménagement de l'emploi du temps collectif.

□ Quel sera le temps libre à la disposition de chaque individu ?

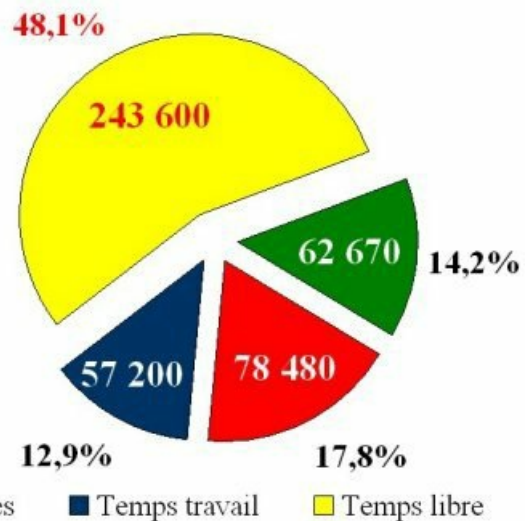
Une activité sociale est dominante lorsque la durée qui lui est consacrée est objectivement la plus importante. Pour déterminer le temps social dominant d'un individu qui travaillera 3 jours, il est nécessaire de mesurer et de comparer la durée de vie éveillée des différents temps sociaux sur la semaine et l'espérance de vie de 78 ans. Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des ressources temporelles d'un individu qui travaillera 3 jours par semaine.

Répartition ressources temporelles individu travaillera 3 jours

Durée vie hebdomadaire éveillée



78 années vie éveillée



Considérant ces chiffres dans l'absolu, étant donné qu'un individu dort 8 h 30 par jour, il consacre au sommeil 60 heures, soit 35,7 % de ses 168 heures hebdomadaires. Étant plus ou moins contraint d'effectuer 34 heures de tâches quotidiennes et domestiques, il consacre 31,5 % de sa semaine éveillée à effectuer des tâches qui ne sont pas du temps libre. Travaillant 8 h par jour, perdant 1 h dans les transports et prenant 2 h de pause à midi, il consacrerait 33 heures, soit 30,6 % de sa semaine éveillée à travailler. Il disposerait donc de 41 heures de temps libres, soit 38 % de ses 108 heures hebdomadaires éveillées.

Considérant toujours ces chiffres dans l'absolu, étant donné qu'un individu dort 8 h 30 par jour, il consacre 241 mille heures, soit 35,3 % de ses 683 mille heures de vie à dormir. Étant plus ou moins contraint d'effectuer 141 mille heures de tâches quotidiennes et domestiques, il consacre 31,9 % de ses 441 milles heures de vie éveillée à des tâches qui ne sont pas du temps libre. Travaillant 57 mille heures, il consacre 12,9 % de ses 78 années d'espérance de vie éveillée à travailler. Ayant droit à 5 jours de temps libre par semaine, ainsi qu'à 5 semaines de congés payés et à 11 jours de fêtes chômées par an, il disposerait de 243 mille heures de temps libre, soit 48,1 % de ses 441 mille heures de vie éveillée.

Que ce soit sur la semaine ou l'espérance de vie, la semaine de 3 jours provoquera l'inversion du rapport à la temporalité (temps de travail < temps libre individuel). Le temps social dominant étant le temps libre individuel, la société se recomposera autour de nouveaux modes de production, de nouvelles valeurs et de nouvelles catégories sociales dominantes. Pour que ce changement s'incarne dans la vie quotidienne, il est nécessaire de proposer l'aménagement d'un nouvel emploi du temps.

□ Aménager l'emploi du temps autour des 4 jours de temps libre ?

Le rythme de la vie d'un individu et de la société s'organise autour d'un certain aménagement des temps sociaux, c'est à dire de l'emploi du temps. En travaillant 5 jours par semaine, le rythme de la vie du salarié est structuré par son emploi du temps professionnel. Son emploi du temps étant dominé par le travail, le peu de temps dont il dispose, il le consacre à sa famille, à se reposer, à se détendre ou à pratiquer des activités de divertissement qui sont, pour l'essentiel, passifs et marchands : faire du shopping ou du tourisme, aller au cinéma ou à un concert, regarder la télévision, s'agiter en boîte de nuit, etc. Étant donné qu'elles sont planifiées après sa journée de travail, le week-end ou durant les vacances, les activités personnelles qu'ils pourraient pratiquer (sport, musique, théâtre, lecture, écriture, politique, etc.) sont considérées comme des occupations ou des passes-temps. Par exemple, celui qui souhaite faire du théâtre en amateur peut participer à un atelier qui a lieu tous les mardis de 19 h 30 à 21 h 30. Étant une activité secondaire, elle ne contribue pas à structurer le rythme de sa vie et à définir son identité. Seules les professionnelles (acteurs, musiciens, sportifs, politiciens, etc.), qui pratiquent ces activités au quotidien, ont les moyens d'organiser leur vie et de définir leur identité à partir de ces activités.

En travaillant 3 jours par semaine, chaque individu disposerait de 4 jours de temps libre, soit 41 heures ou 8 plages horaires d'une demi-journée. Même s'il apparaissait désirable, le temps libre peut être une source

d'ennuis, d'anxiété ou d'angoisse. En effet, depuis la maternelle, l'individu a pris l'habitude de déléguer à l'école, à l'université et à l'entreprise la responsabilité d'organiser son emploi du temps hebdomadaire et de structurer le rythme de sa vie (jour de travail et de repos, congés payés, vacances scolaires). Étant donné que la plupart des individus n'ont pas appris à donner un sens personnel à leur temps, la confrontation à 4 jours de temps libre risque d'être une épreuve traumatisante. Pour s'en persuader, il suffit d'observer le salarié qui a consacré toute sa vie à travailler au moment du départ à la retraite. Étant souvent présentée comme un moment de repos bien mérité, de liberté retrouvée et de rêves à concrétiser, la retraite apparaît comme un objectif désirable à atteindre. Encore faut-il que le retraité ait pris le temps de la préparer et de faire un travail préalable sur lui-même à la fin de sa vie professionnelle. S'il ne s'est pas accordé ce temps, la confrontation à la retraite peut très vite devenir une source d'ennuis, de désœuvrement, d'anxiété, d'angoisse et donc, une expérience traumatisante. Étant donné que durant sa vie active, l'entreprise était son principal lieu de socialisation, du jour au lendemain le retraité se retrouve isolé, coupé du rapport aux autres et à la société. Ayant perdu ce qui donnait un sens à sa vie, c'est-à-dire l'activité professionnelle qui lui procurait des gratifications sociales et une identité, qui lui imposait un cadre et des contraintes horaires et qui le motivait à se lever le matin, il se retrouve totalement désœuvré. La retraite peut donc très vite conduire à la dépression et au suicide. Une étude de 2002 montre que 15 à 30 % des personnes âgées de plus de 65 ans souffrent de dépression^[246]. Selon une étude du CepiDc-Inserm, 28 % des 10 400 suicides survenus en France en 2010 concernaient des personnes âgées de plus de 65 ans. Afin d'éviter une dépression sociale généralisée, il est donc nécessaire que l'organisation de l'emploi du temps et du rythme de la vie ne reposent pas exclusivement sur les épaules de l'individu.

Le temps libre étant désormais le temps social dominant, ce seront les activités pratiquées durant les 4 jours de temps libre qui auront la responsabilité d'organiser l'emploi du temps et le rythme de la société. Pour qu'un groupe se constitue, ses membres doivent se réunir régulièrement à des horaires fixes. Qu'elle soit individuelle ou collective, une activité structure le rythme de la vie, si elle est planifiée à heures fixes dans un espace déterminé (salle, atelier, laboratoire, etc.). Afin d'accompagner ce changement social, il apparaît donc nécessaire de proposer un nouvel aménagement de l'emploi du temps hebdomadaire collectif.

Au lieu d'être de 5 jours, le nombre de journées d'ouverture légale de toutes les entreprises sera de 6 jours. L'emploi du temps des entreprises ne sera donc plus planifié du lundi au vendredi, mais du lundi au samedi. Chaque individu aura le devoir de travailler 3 jours par semaine pour assurer ses subsistances et accomplir ses devoirs envers la collectivité. Ceux qui le souhaiteront auront la possibilité de suivre 1 journée de formation par semaine et 2 jours d'activités collectives. Tandis que les 3 journées de travail seront planifiées de 8 h à 18 h, les 2 jours d'activités collectives et la journée de formation seront planifiés de 9 h à 17 h. Le rythme de la société s'organisera autour de deux équipes qui se succéderont sur les lieux de travail, d'activités et de formations. Le planning ci-dessous présente l'aménagement de l'emploi du temps hebdomadaire de ces deux équipes.

	Équipe n°1							Équipe n°2						
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
7 h à 8 h														
8 h à 9 h														
9 h à 10 h														
10 h à 11 h														
11 h à 12 h														
12 h à 14 h														
14 h à 15 h														
15 h à 16 h														
16 h à 17 h														
17 h à 18 h														
18 h à 19 h														
19 h à 20 h														
20 h à 21 h														
Horaires	8 h	8 h	8 h	6 h	6 h	6 h		6 h	6 h	6 h	8 h	8 h	8 h	

-  **Activités professionnelles** : assurer ses subsistances et ceux de la collectivité.
-  **Activités collectives** : se socialiser, nourrir l'estime de soi et s'accomplir.
-  **Formations** : 3 h formation en sciences humaines et 3 h ateliers développement personnel
-  **Temps libre individuel** : relations affectives, activités domestiques, personnelles, collectives et sociales.

Pause de midi (12 h à 14 h) : Espace partagé avec ses collègues travail, formation et ateliers.

L'activité professionnelle étant planifiée sur 6 jours, l'équipe n°1 prendra en charge l'activité de l'entreprise du lundi au mercredi et la n°2 du jeudi au samedi. Chaque individu aura la possibilité de pratiquer 2 jours par semaine une activité collective librement choisie. Les membres de l'équipe n°1 les pratiqueront du vendredi au samedi et ceux de la n°2 du lundi au mardi. Ceux qui le souhaiteront auront également la possibilité d'assister à une journée de formation par semaine. Les membres de l'équipe n°1 y assisteront le jeudi et ceux de la n°2 le mercredi. La pause de midi, qui sera planifié de 12 h à 14 h, sera un moment de convivialité qu'il sera possibilité de partager avec les collègues de travail, de formations et d'ateliers. Au non du principe de liberté, nul ne sera contraint de pratiquer une activité collective, d'assister aux formations et de déjeuner avec ses collègues. En fonction de ses objectifs et de son projet de vie, c'est à l'individu que reviendra la responsabilité de décider de s'inscrire ou non aux ateliers et aux formations qui lui seront proposés.

Après ses 3 jours de travail, ses 2 jours d'activités et sa journée de formation, l'individu disposera de nombreuses plages horaires de temps libre commun aux deux équipes. Le dimanche et après 18 h, il aura la liberté de se consacrer à ses tâches domestiques, à sa vie familiale, affective, sociale et politique ou à des activités individuelles (solitude, lecture, méditation, footing, etc.). S'il le souhaite, il aura également la possibilité de pratiquer une activité artistique, sportive ou intellectuelle de 19 h 30 à 21 h 30. Ces plages horaires pourront également être l'occasion de rencontre et de pratique d'activité en commun entre les membres des deux équipes : des compétitions sportives, des représentations théâtrales, des concerts, etc.

En organisant le rythme de la société autour de nouvelles pratiques, cet emploi du temps collectif donnera un nouvel élan à la société qui favorisera l'émergence de nouveaux modes de vie individuels et collectifs. Ayant les moyens de planifier leurs activités personnelles sur la semaine, le mois et l'année, les employés, les ouvriers, les cadres ainsi que les chefs d'entreprises, les entrepreneurs, les professions libérales, les agriculteurs, les artisans et les commerçants retrouveront la maîtrise de leurs emplois du temps sur le long terme et donc, de leur vie. En retrouvant la maîtrise de leur emploi du temps, ils auront les moyens de se projeter dans l'avenir et donc, de choisir le sens qu'ils souhaiteront donner à leur propre existence. En transformant le rapport à soi, aux autres et à la société, ce processus individuel et collectif provoquera un changement de société.

Après avoir décrit les enjeux du temps libre et de son aménagement, il apparaît pertinent d'aborder les

activités qui seront pratiquées durant ces 4 jours de temps libre.

Les enjeux de la journée de formation ?

La finalité de la semaine de 3 jours est de favoriser le développement et l'émancipation de chaque individu. Son but est de contribuer à l'émergence d'une société composée de citoyens réellement adultes, c'est à dire libre, autonome et responsable. En fonction de leur emploi du temps, les 53 millions de français de plus de 15 ans seront invités à suivre une journée de formation par semaine dans des centres d'éducation populaire. Durant cette journée, ils suivront une formation en sciences humaines et participeront à un atelier de développement personnel.

Si les amphithéâtres comprenaient au maximum 100 places et que les formateurs travaillaient 12 heures par semaine (2 journées de 6 heures), il faudrait créer au minimum 134 mille emplois de formateur. Si chaque atelier comprenait au maximum 12 personnes et que les animateurs travaillaient 12 heures par semaine, il faudrait créer au minimum 838 mille emplois de psychologue. En dehors des ateliers, ces psychologues auront également la responsabilité d'assurer un accompagnement individuel des membres de leurs groupes. Ces formations et ces ateliers permettront la création de plus de 972 mille emplois dans la branche d'activité liée à l'émancipation de l'Homme.

Étant proposé, le choix de suivre ou non ces formations relèvera de la liberté de chacun. La question qu'il est pertinent de se poser est celle-ci : pourquoi un individu aurait-il un intérêt à suivre une journée de formation par semaine ?

□ Quels seront les objectifs de la formation en sciences humaines ?

L'objectif de cette journée de formation en sciences humaines ne sera pas de former des experts, mais d'apporter à chacun les connaissances de base dont il aura besoin pour mieux appréhender le monde qui l'entoure, s'y positionner et y trouver sa place. En effet, l'individu évolue à l'intérieur d'un environnement économique, politique, social, culturel et écologique en perpétuelle évolution. Pour rester maître de son destin, choisir sa vie et jouer un rôle actif dans la société, il a besoin de comprendre le monde dans laquelle il évolue. Les facteurs qui peuvent le motiver à développer ses connaissances sont la prise de conscience de son ignorance et sa volonté d'en repousser les limites. L'ignorance, ainsi entendue, s'oppose à celle de celui qui n'en a pas conscience. Vivant à demi éveillé, la plupart des individus n'ont pas conscience qu'une grande partie des réalités qu'ils tiennent pour vrai ne sont que des illusions. Étant maintenus dans l'ignorance, ils n'ont pas conscience que ces illusions, qui reposent sur des symboles, des normes, des valeurs, des idées et des croyances idéologiques, conditionnent et influencent profondément leurs perceptions de la réalité et leurs comportements. La confusion qu'elles engendrent entretient un climat social anxigène, ainsi qu'un sentiment de peur, d'angoisse et d'insécurité.

Tant que l'individu ne dispose pas des mots, des concepts théoriques et des connaissances pour formuler ses pensées, ses idées, ses besoins, ses aspirations, ses projets et ses objectifs, ils seront étouffés, refoulés et inhibés. Sa difficulté à les exprimer renforcera son sentiment d'impuissance et d'infériorité. En lui donnant les moyens de comprendre le fonctionnement de son monde intérieur, de la société et de la dynamique sociale, la formation en sciences humaines (biologie, psychologie, sociologie, anthropologie, histoire, géographie, écologie, philosophie, religion, idéologie et politique) lui permettra de se libérer des illusions, des paradoxes et des jugements de valeur qui guident sa conduite et orientent son existence. En s'appropriant les mots et les concepts, il apprendra à verbaliser et à exprimer ses propres idées, ses projets et ses aspirations. Par exemple, en affirmant qu'il faut limiter les besoins, l'individu les confond avec les moyens. En étant capable d'identifier ses besoins et de les distinguer des moyens, il sera plus apte à les satisfaire de manière appropriée et satisfaisante. En apprenant à formuler le sens qu'il souhaite donner à sa vie, il aura les moyens de s'affranchir des croyances et des systèmes de valeurs idéologiques. En se généralisant au plus grand nombre, ce processus favorisera un changement de société, voire de civilisation.

Pour que la formation contribue à l'émancipation de l'individu, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des connaissances sur le mode « être » plutôt que sur le mode « avoir »^[247]. Tandis que la connaissance sur le mode « être » consiste à connaître plus profondément, celle sur le mode « avoir » consiste à en accumuler et à en posséder *toujours plus*. Les établissements scolaires et les universités sont

des usines à former des individus à avoir des connaissances. L'objectif de l'évaluation, qui a souvent lieu en fin de cycle, est de mesurer la quantité *d'avoirs culturels* que l'élève ou l'étudiant aura accumulée. Comprendre sur le mode « être » ne signifie pas *être en possession de la vérité*, mais prendre conscience de nos illusions et de notre manière erronée de percevoir la réalité. Connaître signifie donc, d'une part, approfondir ses connaissances pour parvenir à la racine des idées, et, d'autre part, accéder à la vérité et donc, à la réalité, afin de s'affranchir des illusions qui guident nos actions.

Non seulement ces journées de formations permettront à l'individu de se socialiser et de donner un sens personnel à sa vie, mais en plus, elles lui permettront de stimuler son intelligence linguistique et logico-mathématique^[248] et donc, ses facultés intellectuelles. Même si elle y contribue, la connaissance ne suffit pas, à elle seule, à nourrir la confiance en soi, l'estime de soi et à s'accomplir.

□ **Quels seront les objectifs des ateliers de développement personnel ?**

Même si elle est nécessaire, la connaissance en sciences humaines n'est pas suffisante à elle seule pour construire un adulte libre, autonome et responsable. Comme le fait remarquer Sigmund Freud, « *Être tout à fait honnête avec soi-même est le plus bel effort qu'un homme puisse faire.* » Et « *La grande cause des difficultés psychiques est la peur de se connaître soi-même, de connaître ses émotions, ses pulsions, ses souvenirs, ses capacités, ses possibilités, sa voie.* » L'individu gaspille beaucoup d'énergie et de volonté à refouler les vérités qu'il ne veut pas voir et entendre. En refoulant ses blessures et ses matériaux psychiques, il amplifie son anxiété, sa peur et ses angoisses. Au lieu de s'en libérer, il renforce leur emprise, qui s'exprime sous la forme de pulsions, de rêves, de transferts, de projections, de douleurs psychosomatiques, d'états pathologiques et de réactions disproportionnées et répétitives.

Sigmund Freud et Erich Fromm ont fait remarquer que la volonté exclusive de réussir sa vie sur le « mode avoir » est souvent le symptôme d'un manque de maturité. « *L'une des découvertes les plus significatives de Freud permet une approche plus aisée de la compréhension du mode avoir : c'est qu'après avoir traversé, pendant la première enfance, une phase de réceptivité purement passive, suivi d'une phase de réceptivité agressive/exploitative, tous les enfants, avant d'atteindre la maturité, passent par une phase que Freud qualifiait d'« anale-érotique ».* Il découvrit que cette phase continue souvent d'être dominante au cours du développement d'un individu et que, dans ce cas, se manifeste le caractère anal, c'est-à-dire, le caractère d'une personne dont presque toute l'énergie vitale est orientée vers l'avoir, l'épargne et l'accumulation de l'argent et des biens matériels, comme sont également orientés ses sentiments, ses gestes, ses paroles, son activité. C'est le caractère des avares et il est d'ordinaire associé à d'autres traits de caractère, comme la manie de l'ordre, l'exactitude, l'entêtement, tous poussés à un degré qui dépasse la moyenne. Un aspect important du concept de Freud est le rapport symbolique qui existe entre l'argent et les fèces – l'or et les immondices – dont il cite un grand nombre d'exemples. Son concept du caractère anal, en tant que caractère qui n'a pas encore atteint sa maturité, est en fait une critique aiguë de la société bourgeoise du XIX^e siècle, où les qualités du caractère anal constituaient la norme du comportement morale et étaient considérées comme l'expression de la « nature humaine ». L'équation de Freud : argent = fèces, est une critique implicite, quoiqu'involontaire, du fonctionnement de la société bourgeoise et de sa possessivité, et peut être comparée avec l'étude marxiste de l'argent dans les *Manuscrits économiques et philosophiques*. [...] Ce qui importe, c'est l'idée freudienne que l'orientation prédominante vers la possession intervient au cours de la période qui précède l'accomplissement de la totale maturité, est qu'elle devient pathologique si elle reste permanente. Pour Freud, autrement dit, la personne exclusivement concernée par l'avoir et la possession est un névrosé et un malade mental ; il s'ensuit qu'une société dont la majorité des membres a un caractère anal est une société malade »^[249].

La stagnation au mode « avoir », qui consiste à vouloir réussir sa vie sur le plan financier et matériel et à se définir exclusivement à partir de ce que l'on « a » (argent, épargne, biens matériels, statut professionnel, titre de noblesse, diplôme, grade, médaille, âge, sexe, etc.), apparaît comme le symptôme d'un déficit de développement. Selon Freud, l'orientation prédominante de l'énergie vitale vers « l'avoir » intervient au cours de la période anale qui précède la maturité. L'orientation exclusive vers la possession et donc, le mode « avoir » apparaît donc comme le symptôme d'une pathologie psychique, d'un arrêt du développement psychologique et d'un manque de maturité. Autrement dit, l'individu

exclusivement concerné par le mode « avoir » est un névrosé immature sur le plan émotionnel, psychologique et affectif. Il s'ensuit qu'une société qui mobilise l'énergie vitale et le temps de sa population pour favoriser la croissance du PIB et l'accumulation sur le mode « avoir » est également une société malade et immature. La dénonciation du mode de vie et du modèle social construit sur la réussite financière et matérielle ne suffira pas à aider les individus et la société à se libérer du mode « avoir ». En effet, l'accès à la liberté individuelle et collective nécessite, d'une part, de comprendre les mécanismes qui ont provoqué l'arrêt du développement psychologique, et, d'autre part, d'expérimenter de nouvelles pratiques qui permettent de poursuivre son évolution et de s'accomplir sur le mode « être ».

Pour dépasser ses résistances, accéder à la vérité et s'affranchir du mode « avoir », l'individu a besoin de compléter ses connaissances en sciences humaines par la connaissance de soi. Durant sa journée de formation, chaque individu aura la possibilité de participer à des ateliers de développement personnel et d'effectuer un travail d'analyse de son monde intérieur. L'approche scientifique et pédagogique de ce travail reposera sur les travaux de Carl Gustav Jung et ceux des tenants de la psychologie humaniste (Carl Rogers, Abraham Maslow, Erich Fromm, etc.). La pédagogie, la méthodologie et les outils utilisés reposeront sur ceux de l'analyse transactionnelle du docteur Éric Berne et de la Gestalt de Serge Ginger.

L'individu se libère de ses angoisses, de ses complexes et de ses manques en identifiant ses blessures, en comprenant le mode relationnel qu'il tisse avec lui-même, les autres, l'argent et les biens matériels et en intégrant ses matériaux psychiques. En les intégrant, non seulement il libère son énergie et ses aptitudes, mais en plus, il renforce son équilibre interne et l'estime qu'il a de lui. En apprenant à s'estimer et à s'aimer pour ce qu'il « est » réellement, il apprendra à estimer et à aimer les autres pour ce qu'ils « sont ». En abandonnant le mode « avoir » au profit du mode « être », il changera son rapport à soi, aux autres et à la société. Le travail d'analyse de son monde intérieur et l'attention portée aux autres lui permettront également de stimuler son intelligence intra-personnelle et inter-personnelle^[250]. En stimulant son intelligence intra-personnelle, l'individu sera moins dépendant de l'approbation et de l'opinion d'autrui. Étant plus autonome, il aura moins de difficultés à donner un sens personnel à sa vie et à se fixer des objectifs qui répondent à ses aspirations. En stimulant son intelligence interpersonnelle, il aura plus de facilité à s'ouvrir aux autres et donc, à travailler en équipe.

Le but de ces ateliers n'est pas uniquement de libérer l'individu de ses blessures psychologiques, mais de l'accompagner sur le chemin de son processus d'individuation^[251] et de réalisation de soi. L'individuation est un processus de différenciation qui permet de s'affranchir de l'inconscient collectif. En se libérant de ses complexes, de sa persona, de ses transmissions familiales et des conditionnements idéologiques, qui guident sa conduite et structurent son comportement, l'individu accède à un comportement plus libre, autonome et responsable. En retrouvant sa liberté intérieure, il aura les moyens d'accéder à sa structure intérieure et donc, au processus de réalisation de soi. Ce ne sera donc plus une religion, un système idéologique ou la volonté de s'enrichir sur le plan matériel et financier, mais sa vocation qui dictera sa conduite et le sens qu'il donnera à sa vie.

En développant ses connaissances en sciences humaines et en participant à des ateliers de développement personnel, non seulement l'individu réduira ses facteurs d'angoisses, d'insécurité et de peur, mais en plus, il stimulera son intelligence et renforcera l'estime qu'il a de lui. Ces formations lui permettront également de gagner en maturité et d'accéder à un niveau du jugement moral « post-conventionnel »^[252]. Même si la connaissance en sciences humaines et la connaissance de soi sont favorables à son émancipation, le développement de ses huit formes d'intelligence nécessite également qu'il pratique des activités de socialisation et d'expression qui répondent à ses aspirations, qu'il ait une vie affective et qu'il contribue à l'organisation du « vivre ensemble ». Pour le dire autrement, afin de s'affranchir du mode « avoir », l'individu doit également pratiquer des activités favorables au mode « être ».

Quelles seront les activités de socialisation et d'expression ?

Avec la réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours, le temps libre sera le temps social dominant. Les activités associatives pratiquées durant le temps libre auront donc la responsabilité, d'une part, de structurer le rythme de vie de l'individu et de la société, et, d'autre part, de contribuer à l'intégration sociale et à la construction de l'identité de l'individu. Qu'elles soient artistiques,

intellectuelles, manuelles, sportives ou scientifiques, ces activités sont déjà pratiquées par des professionnelles et des amateurs.

L'amateur est celui qui agit par amour de son art^[253]. Il ne pratique pas pour gagner sa vie, mais pour développer ses facultés, s'exprimer et s'accomplir. Que ce soit dans le domaine artistique, intellectuel ou sportif, la pratique amateur est majoritaire en France. Autrefois réservée à une petite élite aristocratique et bourgeoise, la pratique de ces activités s'est étendue à toutes les classes sociales au rythme de la conquête du temps libre. Le jour de repos et la journée de 8 heures conquis en 1906 et en 1919, ainsi que les 2 jours de repos et les 2 semaines de congé payé conquis en 1936 ont permis aux salariés d'y accéder. Étant donné que les amateurs s'entraînent ou suivent un atelier après leurs journées de travail, le week-end ou durant les vacances, leurs pratiques sont considérées comme des loisirs ou des passe-temps. Le peu de temps qu'il consacre à sa pratique ne permet pas à l'amateur d'atteindre le niveau de maîtrise et d'expertise du professionnel. En consacrant seulement 2 h à la pratique de son art ou en s'entraînant 2 ou 3 fois par semaine après sa journée de travail, l'amateur n'a donc pas les moyens de rivaliser avec le professionnel.

Le professionnel est celui qui gagne sa vie en vendant ses prestations, ses performances ou ses œuvres sur un marché : par exemple le marché de l'art. En devenant professionnel, l'artiste, l'intellectuel, l'artisan ou le sportif salarié se transforme en marchandise, dont le prix fluctue en fonction de « l'offre et de la demande ». Son salaire et son prix sont justifiés par sa notoriété, ainsi que par la qualité de ses œuvres, de ses prestations ou de ses performances. Afin d'accéder à la maîtrise de son art et donc, à la perfection, il doit travailler dur pour développer sa technique, sa force physique, sa puissance, ses connaissances, etc. Malgré son courage, sa détermination et sa tempérance, la médaille, la reconnaissance ou la réussite sont très rarement au rendez-vous. Le niveau de compétition est tellement élevé que pour un artiste ou un sportif qui émerge et gagne correctement sa vie, il y en a des milliers qui restent dans l'ombre. Ceux qui ne parviennent pas à la lumière se contentent de survivre dans l'attente d'un recrutement, d'un contrat, d'une vente ou d'un succès hypothétique. La rétribution financière étant un facteur déterminant, la professionnalisation a renforcé le pouvoir de l'argent et donc, la légitimité de l'autorité de l'élite économique. En se transformant en marchandise et en source de profit, ces activités ont perdu leur vocation originelle, c'est à dire, être des activités de création, d'expression, de développement et d'émancipation.

La finalité de la semaine de 3 jours est de favoriser le développement et l'émancipation de chaque individu. Qu'elle soit artistique, manuelle ou sportive, pour qu'une activité soit réellement émancipatrice, elle doit échapper à la sphère marchande et à la domination de l'argent. Ce n'est donc pas la nécessité de gagner sa vie, mais la volonté de se socialiser, de se procurer du plaisir, de nourrir l'estime de soi, de se dépasser, d'aller au bout de ses potentialités, de s'accomplir et de stimuler ses huit formes d'intelligences qui doivent motiver la pratique d'une activité.

En travaillant 3 jours par semaine, l'individu assurera ses subsistances et ceux de la collectivité. Ayant remplis son devoir envers la société, il aura le droit de disposer de 4 jours de temps libre, dont il pourra faire usage librement. Durant ce temps libres, les 53 millions de Français de plus de 15 ans auront les moyens de pratiquer 2 jours par semaine une activité librement choisie. Début septembre, ceux qui le souhaiteront auront la possibilité de s'inscrire à un atelier artistique, manuel ou sportif ou d'intégrer un laboratoire de recherche scientifique. Pour s'inscrire à un atelier, ils devront adhérer à l'association qui l'encadre, à hauteur 150 € par an. Pour intégrer un laboratoire de recherche, ils devront commencer par se former en suivant un cursus universitaire. Fin juin, ceux qui le souhaiteront auront le droit de poursuivre l'activité qu'ils pratiquent ou de s'inscrire à une autre. L'État et les communes auront la responsabilité, d'une part, d'accompagner la création d'associations, et, d'autre part, de mettre à la disposition du public des centres d'animations artistiques, manuels et sportifs, des laboratoires de recherche, ainsi que des moyens techniques, matériels et humains. Si chaque atelier comprenait 12 personnes et que chaque animateur travaillait 12 heures (2 journées de 6 heures), il faudrait former et créer plus de 3,3 millions d'emplois (professeurs, animateurs, formateurs, entraîneurs, maîtres artisan, etc.). Ces emplois viendront grossir les effectifs de la nouvelle branche d'activité liée à l'émancipation de l'Homme.

□ **Que favorisera la pratique d'une activité artistique amateur ?**

Il existe de nombreuses formes d'expressions artistiques (théâtre, peinture, musique, danse, chant, etc.) et intellectuelles (écrivain, compositeur, metteur en scène, philosophe, etc.). En 2009, 364 880 professionnels étaient artistes (musicien, chanteur, acteur, artiste de cirque, danseur, etc.), auteurs littéraires (scénariste, dialoguiste, etc.) ou liés aux métiers de l'art visuel (photographe, graphiste, peintre, plasticien, etc.)^[254]. Malgré le nombre limité de professionnelles, la pratique amateur ne cesse de croître. En 2008, 12 millions de Français de plus de 15 ans, soit 24 % de la population^[255], déclaraient pratiquer une activité artistique amateur dans une association. En pratiquant une activité artistique, l'individu se donnera les moyens de se socialiser, de nourrir l'estime de soi, de s'accomplir et de stimuler différentes formes d'intelligence.

Thomas est chef d'entreprise dans le secteur informatique. Avec un autre chef d'entreprise de son secteur, ils ont décidé d'aménager leur temps de travail sur l'année. Tandis que **Thomas** prendra en charge l'entreprise de janvier à juin, l'autre s'en chargera de juillet à décembre. Étant donné que **Thomas** est passionné par le théâtre, il aura la possibilité d'adhérer à une association qui propose des ateliers. En se rendant à l'atelier théâtre du vendredi au samedi de 9 h à 17 h, **Thomas** structure le rythme de sa vie. En retrouvant au quotidien les autres membres de l'atelier, il se socialise et renforce son sentiment d'appartenance. En montant sur scène et en obtenant le premier rôle d'une pièce, **Thomas** nourrit l'estime qu'il a de lui. En jouant le premier rôle, il obtient la reconnaissance du public et de ses pairs, se distingue des autres et affirme sa singularité. Afin de l'obtenir, il a dû consacrer du temps à apprendre son texte et à travailler sa technique pour exprimer au mieux les émotions de son personnage. En étant mis en scène, **Thomas** découvre que sa vocation est d'être metteur en scène. Ce sera donc à lui que reviendra la responsabilité de trouver la volonté, le courage et la détermination de développer ses connaissances et d'effectuer un long travail d'apprentissage pour acquérir les compétences techniques et humaines spécifiques à son art. En consacrant du temps à animer un atelier, à développer de nouvelles techniques, à écrire une pièce, à la mettre en scène et à la présenter au public, **Thomas** nourrit l'estime qu'il a de lui et s'accomplit.

En jouant et en écrivant une pièce de théâtre, **Thomas** développe également six formes d'intelligences. En écrivant un scénario, en étant sensible à l'expression orale, au rythme et au sens des phrases et en faisant appel à sa mémoire, **Thomas** développe son élocution, son art oratoire et son intelligence linguistique. En structurant le rythme et la tonalité de sa voix en fonction du texte, il développe son intelligence musicale^[256]. En s'exprimant avec son corps, sa gestuelle et son visage, **Thomas** développe son intelligence kinesthésique^[257]. En percevant les relations entre les acteurs et en visualisant les mouvements d'une scène, il développe son intelligence spatiale^[258]. En prenant conscience de ses ressentis, **Thomas** apprend à exprimer les émotions et les intentions de son personnage. Ce processus lui permet de mieux se connaître, d'acquérir une plus grande maîtrise de soi et de développer son intelligence intra-personnelle. En travaillant avec d'autres acteurs, non seulement **Thomas** apprend à mieux communiquer et à se positionner au sein d'un groupe, mais en plus il développe son intelligence interpersonnelle. Toutes les aptitudes et formes d'intelligences, que **Thomas** aura développées avec le théâtre, il pourra les transférer à son activité professionnelle.

Favoriser la pratique d'une activité artistique au quotidien aura également des effets directs et indirects sur le climat et le budget alloué à la santé. En pratiquant son art, l'artiste se socialise, nourrit l'estime de soi et s'accomplit sans polluer, gaspiller des ressources limitées et rejeter du CO₂. La généralisation de la pratique artistique amateur contribuera donc à inverser les processus écologiques et climatiques en cours et à réduire les dépenses de santé. Ce qui vaut pour l'artiste vaut également pour l'artisan, le travailleur manuel et le sportif.

□ Que favorisera la pratique d'une activité artisanale amateur ?

L'Homme aime imaginer et fabriquer des objets de ses propres mains. Il existe de nombreux métiers de l'artisanat (ébéniste, potier, pâtissier, cuisinier, couturier, etc.) et manuels (maçon, charpentier, maraîcher, éleveur, mécanicien, etc.) dont la maîtrise exige une formation et de la pratique. Dans le cadre de la semaine de 3 jours, tandis que l'artisan professionnel gagnera sa vie en vendant ses prestations, ses savoirs et ses savoir-faire, l'amateur pratiquera ces activités pour développer ses facultés et exprimer sa créativité. En pratiquant une activité artisanale ou manuelle dans une association, l'amateur se donnera les

moyens de se socialiser, de nourrir l'estime de soi, de s'accomplir et de stimuler différentes formes d'intelligence.

Vincent a un emploi de responsable de rayon textile dans la grande distribution. Sa fonction d'encadrement n'étant pas compatible avec les 3 jours de travail par semaine, en accord avec l'autre responsable de rayon qui partage son poste, ils ont décidé d'aménager leurs emplois du temps sur 2 périodes de 6 mois. En travaillant de début janvier à fin juin, **Vincent** aura la possibilité de pratiquer les activités de son choix de début juillet à fin décembre. Étant passionné par la mode vestimentaire, **Vincent** décide d'adhérer à une association qui propose un atelier de couture. En se rendant à l'atelier de couture du lundi au mercredi de 9 h à 17 h, **Vincent** structure le rythme de sa vie. En retrouvant au quotidien les membres de cet atelier, il se socialise et renforce son sentiment d'appartenance. En portant les vêtements qu'il a créés ou en créant des costumes pour une troupe de théâtre, **Vincent** exprime son savoir-faire, se distingue des autres et affirme sa singularité. Pour créer ses vêtements, il a dû apprendre à coudre, à développer sa technique et à dessiner des modèles. En créant et en dessinant des vêtements, **Vincent** découvre que sa vocation est d'être styliste de mode. Ce sera donc à lui que reviendra la responsabilité de développer ses connaissances et ses compétences techniques pour maîtriser toutes les étapes de la création d'une collection. En développant sa technique, en dessinant des vêtements, en les cousant et en montrant sa collection lors de défilés, non seulement **Vincent** obtient la reconnaissance de ses pairs, mais en plus il nourrit l'estime qu'il a de lui et s'accomplit.

En pratiquant la couture et en devenant styliste, **Vincent** développe également quatre formes d'intelligences. En apprenant à organiser son travail, à prendre des mesures, à créer des patrons et à les décliner en fonction de la taille et de la morphologie du client, il développe son intelligence logico-mathématique. En dessinant des croquis et en associant les tissus, les formes et les couleurs avec harmonie, il développe son sens de l'esthétique, sa créativité et son intelligence spatiale. En étant précis, habile et rigoureux dans ses gestes, en développant son sens du toucher et en manipulant la matière, il développe son intelligence kinesthésique. En écoutant ses clients et en les conseillant pour répondre à leurs attentes, **Vincent** développe son intelligence interpersonnelle. Ce qui vaut pour le couturier vaut également, pour l'ébéniste, le potier, le pâtissier, le charpentier, etc.

Dans le secteur de l'habillement, la marque et donc, le prix permettent au consommateur de montrer son statut social, de se différencier et d'affirmer sa réussite. En apprenant le métier de couturier, l'individu aura la possibilité de se distinguer des autres et d'exprimer son savoir-faire, sa créativité et sa singularité en portant les vêtements qu'il aura lui-même créés. Ce processus sera le même pour tous les métiers artisanaux et manuels : fabriquer ses meubles, construire sa maison, produire ses légumes, etc. Celui qui souhaitera fabriquer ses propres meubles devra apprendre l'ébénisterie et la menuiserie. Celui qui souhaitera construire sa propre maison, devra apprendre l'architecture, la maçonnerie, la charpenterie, la plomberie, l'électricité, etc. Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les producteurs maraîchers auront la responsabilité de produire et de pêcher les denrées alimentaires de manière productive, écologique et responsable pour assurer les subsistances à l'ensemble de la population. Celui qui souhaitera accéder à l'autonomie alimentaire aura également la possibilité de suivre un atelier pour apprendre à cultiver son potager et à élever ses animaux de basse-cour. En créant ses vêtements, en produisant ses meubles, en construisant sa maison, etc., l'individu se confronte au réel et révèle aux autres sa personnalité.

□ Que favorisera la pratique d'une activité sportive amateur ?

De nombreuses études mettent en évidence que la pratique d'une activité sportive régulière, modérée et diversifiée contribue au bien-être et à l'amélioration de la santé physique et psychique de l'individu. Il existe de multiples activités sportives individuelles (jogging, ski, tennis, natation, etc.) et collectives (football, handball, volley-ball, etc.). En 2007, 23,5 millions de Français de plus de 15 ans, soit 47 % de la population, déclaraient pratiquer une activité physique et sportive^[259] dans une association. En pratiquant une activité sportive amateur, l'individu se donne les moyens de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de stimuler différentes formes d'intelligence.

Marie a un emploi de vendeuse au rayon littérature de la FNAC. Faisant partie de l'équipe n°2, elle travaille du jeudi au samedi de 8 h à 18 h. Comme **Marie** est passionnée par le handball, elle pourra adhérer à une association sportive qui encadre un club de handball. En s'entraînant du lundi au mardi de

9 h à 17 h, **Marie** structure le rythme de sa vie. Les séances d'entraînement lui permettent de se socialiser et de renforcer son sentiment d'appartenance. En marquant des buts, **Marie** impose son leadership, exprime ses talents et se distingue des autres. Pour accéder au meilleur de son art, elle a dû s'entraîner pour développer sa technique, sa puissance et sa résistance physique. En contribuant à la victoire de son équipe, non seulement **Marie** obtient la reconnaissance du public et de ses pairs, mais en plus elle se procure du plaisir. **Marie** ne consacre pas tout son temps au sport. Comme elle écrit un roman, elle assiste à un atelier d'écriture qui a lieu tous les lundis de 19 h à 21 h. Étant également attiré par le théâtre, lorsqu'elle aura donné le meilleur d'elle-même sur le terrain, **Marie** s'inscrira à un atelier théâtre pour pratiquer cette activité 2 jours par semaine.

En jouant au handball, **Marie** stimule quatre formes d'intelligences. En apprenant et en appliquant sur le terrain des combinaisons et des tactiques de jeu, elle développe son intelligence logico-mathématique. En ajustant sa position sur celle de ses coéquipières, en évaluant la trajectoire d'une balle et en anticipant les intentions de ses adversaires, **Marie** développe son intelligence spatiale. En étant précise dans ses passes, en manipulant une balle et en coordonnant ses mouvements, elle développe son intelligence kinesthésique. En étant attentive et en jouant en fonction à ses coéquipières et à ses adversaires, elle développe son intelligence interpersonnelle. Ce qui vaut pour le sportif amateur vaut également pour l'artiste, l'intellectuel et le travailleur manuel.

□ Que favorisera l'accès à la recherche scientifique ?

L'objectif de la recherche scientifique est de produire des connaissances à partir d'outils et de méthodes d'investigation rigoureuses, vérifiables et reproductibles. Son but consiste à comprendre et à expliquer le monde et ses phénomènes pour en tirer des prévisions justes et des applications fonctionnelles. Ces connaissances ont permis de nombreuses applications techniques qui ont contribué au développement économique et à l'évolution de la société. En physique, la mécanique quantique a permis de créer le laser, le transistor et l'énergie nucléaire. En psychologie, la neuropsychologie permet de nommer, d'expliquer et de prévoir le comportement d'un individu pour l'aider à s'émanciper ou le manipuler. Contrairement aux dogmes, aux croyances et aux idéologies, qui prétendent également dire le vrai, les connaissances, les méthodes et les résultats de la science sont ouverts à la critique et à la révision, et sans cesse confrontés à la réalité. La science se compose d'un ensemble de disciplines qui portent sur un domaine particulier du savoir : les [mathématiques](#), la [chimie](#), la [physique](#), la [biologie](#), la [mécanique](#), l'[optique](#), la [pharmacie](#), l'[astronomie](#), l'[archéologie](#), l'[économie](#), la [sociologie](#), la psychologie, l'histoire, etc. Comme ces différentes disciplines peuvent être découpées en sous-disciplines, voire en sous-sous-disciplines, les domaines de la recherche sont quasiment illimités. Malgré le fait qu'ils soient illimités, les laboratoires de recherche et les emplois dans la recherche sont, eux, limités.

Chaque année, les universités forment des chercheurs capables de contribuer à la recherche scientifique. Étant donné que les offres de postes de chercheurs et d'enseignants chercheurs sont limitées, de nombreux étudiants diplômés d'un Master de recherche ou d'un doctorat ne trouvent pas d'emploi à l'université ou dans un laboratoire de recherche. Ne trouvant pas d'emploi dans la recherche, des docteurs en mathématique ou en physique se reconvertissent dans la finance ou se vendent à des entreprises d'ingénierie financière. En créant des algorithmes, ils permettent à des ordinateurs de spéculer en bourse à la vitesse de la nanoseconde. Ils gâchent ainsi leurs talents dans ce secteur parce qu'il est bien rémunéré, mais surtout, parce qu'ils auraient plus de difficultés à trouver une poste dans un laboratoire de recherche.

La recherche scientifique n'est plus au service de la connaissance, mais de l'économie. Si l'État ne finançait plus la recherche fondamentale, elle serait délaissée au profit de la recherche et développement (R&D). En effet, les laboratoires de recherche des universités sont de plus en plus financés par l'industrie et des investisseurs privés, dont la principale préoccupation est le retour sur investissement à court et à moyen terme. La finalité de la recherche appliquée est de générer des innovations et des brevets dont le but est de créer de nouveaux produits. Les disciplines qui n'ont pas de retombées économiques, telles que l'histoire et la philosophie, ont beaucoup de difficulté à trouver des financements privés. La survie de l'humanité est menacée par des problèmes économiques, politiques, sociaux, énergétiques, écologiques, climatiques, environnementaux et sanitaires. Afin de trouver des solutions à ces problèmes, il est nécessaire d'encourager la recherche fondamentale. En combinant la semaine de 3 jours avec

l'aménagement du temps de travail, il sera possible de la favoriser.

Julien est exploitant agricole. En accord avec un autre exploitant, ils ont décidé d'aménager leurs emplois du temps sur l'année. En remplissant son devoir envers la collectivité de début janvier à fin juin, **Julien** aura le droit de se consacrer à l'activité qui répond à ses aspirations, c'est-à-dire la recherche. Avant d'intégrer un laboratoire de recherche, **Julien** devra préparer un doctorat pour développer ses connaissances et apprendre la méthode scientifique. En obtenant un Master de recherche, il aura le droit de préparer son doctorat en intégrant un laboratoire de recherche universitaire. Lorsqu'il aura obtenu son doctorat, **Julien** aura la possibilité d'accéder à un laboratoire public ou universitaire du lundi au samedi de 9 h à 17 h, voire plus s'il le souhaite. En retrouvant au quotidien les membres du laboratoire, **Julien** structure le rythme de sa vie, se socialise et renforce son sentiment d'appartenance.

En gérant son exploitation agricole et en suivant des études scientifiques, **Julien** découvre que sa vocation est la recherche dans le domaine agricole. Son but est de trouver des solutions naturelles pour régénérer les terres qui ont été épuisées par l'agriculture intensive et l'usage de pesticides. Afin de trouver des solutions innovantes au problème de la régénération des sols, **Julien** devra avoir la volonté, le courage et la détermination d'approfondir ses connaissances et ses compétences techniques. En expérimentant de nouvelles techniques et de nouveaux procédés sur le terrain, en publiant des articles et en donnant des conférences, **Julien** exprime son savoir, se distingue des autres, affirme sa singularité, obtient la reconnaissance de ses pairs, se procure du plaisir, donne un sens à sa vie et s'accomplit.

En pratiquant la recherche scientifique, **Julien** développe également trois formes d'intelligences. En développant ses connaissances en science, en lisant des essais et des articles, en rédigeant des articles et en donnant des conférences, il développe son intelligence linguistique. En apprenant des méthodes de recherche, le formalisme et la rigueur scientifique, il développe son intelligence logico-mathématique. En développant ses connaissances de la nature, de la biologie, de la vie, en expérimentant de nouvelles techniques agricoles et en travaillant en relation avec la nature, **Julien** développe son intelligence naturaliste^[260].

En facilitant l'accès à la recherche scientifique à tous ceux qui en ont la vocation, il sera possible d'accélérer la découverte des lois qui gouvernent la vie et de faire un saut qualitatif dans les domaines de la science, de la santé, des transports, de l'énergie, etc. La recherche dans le domaine de la physique permettra de découvrir des moyens de produire et de stocker de l'énergie propre et peu coûteuse. La recherche en biologie moléculaire et en neurosciences contribuera à guérir des maladies graves (cancer, diabète, [Alzheimer](#), etc.), à réparer de graves blessures et à améliorer la santé physique et psychique des individus. Pour éviter que la recherche soit instrumentalisée au profit d'intérêts économiques, des comités de citoyen composés de chercheurs, de philosophes, de théologiens, d'experts, de politiques et de citoyens auront la responsabilité de veiller à sa finalité. N'étant plus au service de l'économie, des profits et du pouvoir, la recherche sera enfin mise au service de l'intérêt général. Ce foisonnement contribuera à inverser les processus écologiques et climatiques en cours, à préserver l'avenir de l'humanité et à favoriser l'évolution de la civilisation.

Qu'il soit professionnel ou amateur, pour jouer ou monter une pièce, coudre un vêtement, marquer un but ou faire de la recherche scientifique, l'individu doit fournir un travail. Pris au sens de la psychodynamique clinique^[261], le travail apparaît comme une confrontation au réel, sous la forme de gestes et de savoir-faire, ainsi que d'un engagement du corps et de la personnalité. En effet, travailler nécessite de mobiliser l'intelligence, la volonté et la capacité à sentir, à penser, à réfléchir et à interpréter pour réagir, agir, s'adapter ou inventer. Sans le travail, qui contient à la fois une part de plaisir, de contrainte, de routine, de résistance, d'efforts et de persévérance, il n'y aurait pas de production, de transformation et d'évolution. Comme le fait remarquer Karl Marx, pris sous cette forme, le travail apparaît comme « *L'essence de l'Homme.* » « *Supposons que nous produisons comme des êtres humains : chacun de nous s'affirmerait doublement dans sa production, soi-même et l'autre. 1. Dans ma production, je réaliserais mon individualité, ma particularité ; j'éprouverais, en travaillant, la jouissance d'une manifestation individuelle de ma vie, et dans la contemplation de l'objet, j'aurais la joie individuelle de reconnaître ma personnalité comme une puissance réelle, concrètement saisissable et échappant à tout doute. 2. Dans ta jouissance ou ton emploi de mon produit, j'aurais la joie spirituelle de satisfaire*

par mon travail un besoin humain, de réaliser ma nature humaine et de fournir au besoin d'un autre l'objet de sa nécessité. 3. j'aurais conscience de servir de médiateur entre toi et le genre humain, d'être accepté dans ton esprit comme dans ton amour. 4. J'aurais, dans mes manifestations individuelles, la joie de créer la manifestation de ta vie, c'est-à-dire de réaliser et d'affirmer dans mon activité individuelle ma vraie nature, ma sociabilité humaine. Nos productions seraient autant de miroirs ou nos êtres rayonneraient l'un vers l'autre. »^[262] À travers cette vision du travail, Karl Marx nous révèle son rêve : une société pacifiée composée d'individus qui s'expriment à travers leurs productions. En pratiquant, 3 jours par semaine, l'activité qui répond à sa vocation, l'individu se confronte à sa propre réalité, enrichit sa personnalité et s'accomplit. En jouant un rôle, en écrivant des essais, en produisant des meubles, en gagnant un 100 mètres, en publiant des articles, etc., l'acteur, le philosophe, l'ébéniste, le sportif ou le chercheur exprime ses compétences, son savoir-faire, sa richesse intérieure et sa singularité. L'œuvre ou la performance apparaît donc comme un moyen de se révéler à soi-même et aux autres. Non seulement l'œuvre permet à l'individu d'être accepté et reconnu par ses pairs, mais en plus, elle lui offre les moyens d'attirer l'attention, l'admiration et le respect d'autrui pour ce qu'il « est » réellement. Étant davantage reconnu pour ce qu'il « est » que pour ce qu'il « a », il aura les moyens de s'affranchir de son identité professionnelle. L'activité qui permet à **Thomas** d'assurer ses subsistances est celle de chef d'entreprise. Au lieu de se présenter ainsi, « *Je m'appelle Thomas et je suis chef d'entreprise* », il pourra désormais se présenter comme cela « *je m'appelle Thomas, je suis metteur en scène et l'activité qui me permet d'assurer ma subsistance est celle de chef d'entreprise* ». En se présentant ainsi, **Thomas** transforme son activité professionnelle en un simple moyen de gagner sa vie. Ce processus, qui sera le même pour **Vincent, Marie, Julien** et l'ensemble de la population, provoquera l'effondrement du modèle de société construit sur le mode « avoir » au profit d'un modèle fondé sur le mode « être ».

□ Comment favoriser la démocratie participative ?

La politique rassemble les citoyens autour de l'aménagement du « vivre ensemble ». Un système démocratique est un régime politique qui exerce le pouvoir au service de l'intérêt général. La démocratie est « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.* » La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs qui permettent aux citoyens de s'impliquer dans la vie politique. Le système démocratique de la France et de nombreux pays industrialisés correspond à la description qu'Alexis de Tocqueville fait de l'Amérique au début du 19^e siècle. « *Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde: je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine; quand au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas; il les touche et ne les sent point; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.*

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? »^[263]

Un système réellement démocratique repose sur la participation des citoyens. Encore faut-il que les individus ou, plutôt, les salariés soient des citoyens. Le contrat de travail étant un contrat de subordination, l'entreprise n'est pas, par nature, un espace démocratique. En effet, ce n'est pas le salarié, mais le dirigeant d'entreprise qui fixe les objectifs et les moyens de les atteindre. Comme il travaille 5 jours par semaine, le salarié n'est donc pas un citoyen, mais un travailleur. La liberté du salarié se limite bien souvent à un choix entre une offre de biens et de services marchands. En fonction de son

revenu, le consommateur a le choix entre une largeur et une profondeur de l'offre plus ou moins importante et prestigieuse. En s'identifiant à sa consommation, l'individu perd son statut de citoyen au profit de celui de consommateur. Étant donné, que c'est l'activité professionnelle et la consommation, qui déterminent son identité, le salarié n'est pas un citoyen, mais un travailleur/consommateur.

Le système démocratique actuel étant représentatif, l'exercice de la citoyenneté se limite bien souvent à déposer un bulletin de vote dans une urne. N'ayant pas le temps de se former et de se consacrer à la politique, le travailleur/consommateur délègue la responsabilité de voter les lois qui le concernent à des professionnels de la politique et à de soi-disant experts. En se contentant de travailler, de consommer, de voter, de se divertir et de se consacrer à sa famille et à ses amis, le travailleur/consommateur a perdu l'exercice de sa liberté au profit d'une force tutélaire. Lorsque le citoyen délaisse le champ politique pour se replier sur la sphère privée, la démocratie disparaît au profit du totalitarisme. La démocratie apparaît donc comme une fiction ou plutôt, comme une histoire que l'on raconte aux enfants pour les aider à s'endormir.

Même si la participation à la vie politique et associative est la condition de la démocratie, elle n'est pas suffisante. Les défenseurs de la démocratie participative ont tendance à idéaliser l'image du « citoyen rationnel-actif », investie dans la chose publique, attentive aux enjeux politiques et capables de prendre des décisions de manière impartiale et désintéressée. En effet, la plupart des citoyens ont un intérêt limité pour la politique et ont un niveau de connaissance et de compétence insuffisantes pour prendre des décisions. N'étant pas suffisamment formées, leurs prises de décision ne relèvent pas d'un véritable discernement et du libre arbitre. Face à un même problème économique, politique, social, écologique ou climatique, un entrepreneur, un cadre ou un chef d'entreprise ne percevra pas la même réalité qu'un ouvrier, un employé ou un fonctionnaire. En fonction de leur trajectoire sociale, de leurs expériences de vie, de leurs valeurs et de leurs intérêts particuliers, ils proposent souvent des solutions très différentes. Tandis que le patron cherche à préserver ses bénéfices, son patrimoine et son pouvoir, le salarié cherche à défendre son emploi, son pouvoir d'achat et ses avantages sociaux. Ce n'est donc pas l'intérêt général, mais la défense d'intérêts particuliers ou corporatifs qui guident les prises de décision.

En montrant l'existence d'une suite séquentielle de trois niveaux de jugement moral^[264] qui progressent d'une morale égocentrique vers une morale décentrée, Laurence Kohlberg apporte une explication aux processus qui déterminent les prises de décisions. En fonction de son niveau de jugement moral, l'individu est plus ou moins apte à prendre des décisions en fonction de ses intérêts particuliers ou de l'intérêt général. Le niveau de jugement moral « pré-conventionnel » est celui d'un enfant de moins de 10 ans. L'enfant juge bon ce qui lui procure du plaisir et mauvais ce qui provoque de la souffrance. Même si elle va à l'encontre de l'intérêt général, une action, une règle ou une loi est jugée bonne, si elle profite aux intérêts de l'individu. Par contre, une loi qui servirait l'intérêt général, mais qui nuirait à ses intérêts serait considérée comme mauvaise. Toutes les études montrent que la croissance illimitée du PIB est responsable de l'épuisement des ressources naturelles, des ressources énergétiques et des matières premières, du réchauffement climatique, de la pollution des mers, des sols et de l'air. Malgré le fait qu'elle menace la qualité de vie et la survie des générations présentes et à venir, les politiques, les industriels et les ultralibéraux continuent à la défendre et à en faire la promotion. En défendant leurs intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général, ils se comportent comme des enfants de moins de 10 ans qui n'ont pas su dépasser le stade anal. Est-ce qu'il est pertinent de laisser la responsabilité des décisions qui concernent la survie de l'humanité entre les mains d'enfants irresponsables ?

Le niveau de jugement moral « post-conventionnel » concerne l'adulte qui a atteint un haut niveau d'autonomie et de maturité psychologique. Ayant intégré la relativité des valeurs, l'adulte construit son propre référentiel en conciliant le droit avec des principes universels, tels que les sciences, la philosophie et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Quel que soit son statut, son milieu social d'origine et ses intérêts, à l'occasion d'une négociation, il est capable de se décentrer pour entendre les arguments des différents partis, en apprécier la justesse et faire ressortir les points de convergences et de divergences. Après avoir posé le problème et étudié les différents arguments, il ne prendra pas sa décision en fonction de ses intérêts particuliers, mais en fonction de l'intérêt général. Pour en finir avec le chômage il existe deux solutions : relancer la croissance du PIB ou réduire le temps de travail. Étant donné que la relance de la croissance est nuisible à la qualité de vie, au climat et à l'environnement, celui qui a atteint le niveau

« post-conventionnel » choisira la solution de la réduction de la durée légale du temps de travail. D'après une étude de J Lalanne, 20 à 25 % des adultes ont atteint ce niveau. Lorsque la majorité des adultes atteindront le niveau « post-conventionnel », la démocratie deviendra une réalité.

La réduction de la semaine de travail à 3 jours et donc, de l'emprise de l'activité professionnelle et de la consommation apparaît comme la condition de la démocratie. En disposant de 4 jours de temps libre, l'individu aura les moyens de s'émanciper de son statut de travailleur/consommateur pour endosser celui de citoyen. En suivant une journée de formation par semaine, il sera plus apte à faire évoluer son niveau de jugement moral. La formation en sciences humaines lui permettra de développer des connaissances à portées universelles. En suivant des ateliers de développement personnel, il accédera à une plus grande maturité et il apprendra à écouter, à se décentrer et à éviter de projeter sur les autres ses propres manques, désirs et intentions. Comme chaque individu aura la possibilité d'apprendre à débattre et à se décentrer pour questionner les valeurs qui guident leurs actions et leurs choix, la majorité de la population accédera au niveau de maturité « post-conventionnel ». En disposant de nombreuses plages horaires de temps libre, les citoyens auront également la possibilité de contribuer à la vie politique : conseils de quartiers, comités de citoyens, associations, syndicats, jurys populaires, etc. En contribuant aux prises de décisions qui concernent le « vivre ensemble », ils favoriseront l'émergence de la démocratie participative et éloigneront le spectre du totalitarisme.

Comment favoriser la vie affective fondée sur le mode « être » ?

Les relations affectives, qui peuvent être amicales, amoureuses ou familiales, sont indispensables au bien-être intérieur et au développement de l'estime de soi. En s'associant entre eux, les plages horaires de temps libre, les ateliers de développement personnel et les nouvelles pratiques de socialisation et d'expression favoriseront l'émergence de la vie affective fondée sur le mode « être » au détriment du mode « avoir ». Ce processus contribuera à la transformation radicale des relations amicales, amoureuses et familiales.

□ Favoriser les relations amicales fondées sur le mode « être ».

Les relations amicales correspondent à celles qui sont « choisies ». L'amitié repose sur la qualité de la relation, le partage, l'écoute et l'attention accordée à l'autre. Elle se nourrit de la confiance, du respect des confidences et de la possibilité de se montrer tel que l'on « est ». La capacité à créer des liens durables repose sur l'équilibre affectif et relationnel de l'individu.

Étant donné qu'il disposera de 4 jours de temps libre, l'individu aura la possibilité de participer à des ateliers des développements personnels et de pratiquer une activité qui répond à ses aspirations. En participant à des ateliers de développement personnel, il apprendra à mieux se connaître. En se libérant de ses blessures affectives et de ses complexes, il sera moins perturbé par ses peurs, ses angoisses et ses problèmes psychologiques. Étant moins préoccupé par lui-même, il sera davantage à l'écoute des autres. Il sera donc plus apte à vivre des relations amicales enrichissantes, épanouissantes et durables. En s'acceptant et en s'aimant pour ce qu'il « est », il apprendra à tisser des relations avec les autres pour ce qu'ils « sont », et non de ce qu'ils « ont ». En pratiquant une activité qui répond à ses aspirations, l'individu aura les moyens de se socialiser et de créer des liens amicaux avec des personnes qui partagent des centres d'intérêt et des projets communs. En se généralisant, la rencontre d'individus animés par la même passion favorisera la créativité et le dynamisme de la société. En se socialisant et en tissant des liens à partir de ce qu'il « est » réellement, l'individu provoquera l'effondrement du mode « avoir » au profit du mode « être ».

□ Favoriser les relations amoureuses fondées sur le mode « être ».

Une relation amoureuse épanouie permet de nourrir l'estime de soi. La capacité à créer une relation amoureuse durable repose sur l'équilibre affectif et relationnel de l'individu. En effet, une relation construite sur un manque à combler ne dure jamais longtemps. La qualité de la relation amoureuse repose sur la confiance, la possibilité de se montrer tel que l'on « est », ainsi que sur la connaissance de l'autre. Elle se nourrit également de centres d'intérêt, de projets et d'aspirations que le couple partage en commun. Actuellement, le projet commun du couple se limite bien souvent à se marier, à avoir des enfants et à acheter une maison à rénover, à décorer, à meubler et à équiper. Ces projets réalisés, s'il n'en trouve pas d'autres à partager, le couple se sépare par ennui ou se poursuit par habitude.

Avoir un emploi est une condition préalable à la rencontre amoureuse. Souvent, l'homme qui n'a pas trouvé sa partenaire sur les bancs de la fac commencera par sécuriser sa situation professionnelle. En effet, le fait « d'avoir » un emploi stable et sécurisé est essentiel à l'équilibre psychologique de l'individu. L'emploi procure une confiance en soi qui manque souvent à celui qui est au chômage. Mais surtout, à l'occasion d'une rencontre amoureuse, la phrase qui revient souvent en début de conversation est celle-ci : « *Qu'est-ce que tu fais dans la vie ?* » Dans ce cas, il vaut mieux répondre « *je suis consultant* » « *qu'actuellement, je suis au chômage* ». Même si certaines femmes ont du mal à l'accepter, l'un des critères du choix d'un partenaire est davantage lié à ce qu'il « a » qu'à ce qu'il « est ». Tant que le sentiment amoureux est plus important que la volonté de fonder un foyer, c'est l'attrance physique et la personnalité et donc, ce qu'« est » la personne qui prime sur ce qu'il « a ». Le sentiment amoureux est davantage présent lorsque la femme est jeune, qu'elle est étudiante ou qu'elle n'est pas encore motivée à avoir des enfants. Lorsqu'une femme cherche à fonder un foyer, inconsciemment, elle privilégie l'homme qui sera le plus apte à la protéger et à lui procurer la sécurité et le confort matériel dont elle aura besoin. C'est à dire, celui qui a le statut social et le revenu le plus élevé. Cela ne veut pas dire que la personnalité, les atouts physiques, l'attrait du visage, l'intelligence, le charisme et l'humour ne sont pas importants. À niveau égal, celui qui « a » l'emploi le plus sécurisé, le mieux rémunéré et le plus valorisant est favorisé. Il suffit qu'un homme qui dispose de toutes les qualités indique sur Meetic qu'il est au RSA pour que le nombre de ses contacts s'effondre. Ce mode de sélection ne relève pas de malveillant ou de mépris. En effet, une femme peut apprécier un homme pour ce qu'il « est », comme ami ou amant, mais pas comme partenaire pour fonder un foyer. Étant donné que ce qu'il « a » est censé être ce qu'il « est », le choix d'un partenaire repose donc davantage sur le mode « avoir » que sur le mode « être ».

En sécurisant l'accès aux subsistances et à un minimum de confort matériel, la réduction de la semaine de travail à 3 jours favorisera les relations amoureuses fondées sur le mode « être ». N'étant plus contrainte de choisir un partenaire en fonction de la sécurité matérielle qu'il procure, la femme aura la liberté de choisir celui qui répond à ses aspirations. Ainsi, les critères de choix d'une relation ne seront plus le revenu et la sécurité matérielle, mais les qualités, les aptitudes et la personnalité réelle de l'être aimé. En suivant des ateliers de développement personnel, l'homme et la femme apprendront à s'accepter et à s'aimer pour ce qu'ils « sont » réellement. Il ou elle s'appréciera pour ses forces et faiblesses, ses qualités et défauts, ses joies, ses peurs, ses doutes et ses angoisses. En apprenant à se connaître, ils apprendront à accepter et à aimer l'autre pour ce qu'il « est » réellement. L'amour vécu sur le mode « être » contribue à accroître l'intensité de la vie et à accompagner l'autre sur le chemin de l'accomplissement de soi.

Les relations amoureuses se tissent souvent entre des personnes qui proviennent du même milieu social. Les raisons de ce mimétisme sont relativement simples à appréhender. Avant de tomber amoureux, il faut bien commencer par se rencontrer. Les rencontres sont donc favorisées par les lieux, les relations ou les activités partageaient en commun (études, travail, vacances, rallyes, soirées entre amis, etc.). Quel que soit son milieu social d'origine, chaque individu aura la liberté de pratiquer l'activité qui répond à sa vocation. En permettant la rencontre entre individus qui partagent une vocation commune plutôt qu'un milieu social commun, ce processus favorisera la mixité sociale. Ce ne sera donc plus le milieu social d'origine, mais la pratique d'une activité commune qui favorisera les rencontres amoureuses. En favorisant les rencontres sur le mode « être », les 4 jours de temps libre provoqueront donc un changement société.

□ Favoriser le modèle « d'incitation personnelle » au sein des familles.

La famille, qui englobe le père, la mère et les enfants, ainsi que les grands-parents et les cousins, est le pilier central de la société. Étant le premier lieu de socialisation de l'enfant, le cercle familial lui transmet une éducation, des normes, des valeurs et des croyances, ainsi que des *habitus* primaires, des complexes et un code de langage plus ou moins élaboré^[265]. Le développement des facultés intellectuelles, relationnelles et psychologiques de l'enfant est étroitement lié au niveau de maturité de ses parents. Son développement harmonieux nécessite la présence de parents aimants et réellement adultes, ainsi qu'un environnement familial relativement stable et sécurisé.

La nécessité de travailler 5 jours par semaine déstabilise la vie de famille. Étant donné que les deux

parents travaillent, ils n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants. À cause de la flexibilité et des horaires décalés, le couple n'a plus de vie commune. En ne partageant plus rien en commun, ils deviennent des étrangers l'un pour l'autre. Tandis que le célibataire aspire à une vie de famille idéalisée, le couple marié la perçoit comme un sacrifice, une perte de liberté et un frein à l'accomplissement. En ayant des enfants, la femme abandonne son statut de femme pour celui de mère. Le temps consacré à l'activité professionnelle, aux enfants et aux tâches domestiques, ne peut pas être consacré à des activités personnelles. Étant donné qu'ils travaillent tous les deux, le partage équitable des tâches domestiques provoque des tensions au sein du couple. Le couple étant fragile, si l'homme perd son emploi et n'en retrouve pas un rapidement, il risque de se séparer. Le chômage, les tâches domestiques, le besoin de s'accomplir et le manque de temps pour soi fragilisent le lien familial. Tandis qu'en 1968, 36 063 couples avaient divorcé, ils étaient 124 948 en 2013, soit une hausse de 246 %^[266]. Sur les 238 592 mariages célébrés en 2013, 124 948 ont divorcé, soit 52,4 % des couples. Au lieu d'être l'exception, le divorce est désormais la norme. L'augmentation des divorces, des familles monoparentales et des couples recomposés sont les symptômes d'un malaise social profond.

En sécurisant l'accès aux subsistances et à un minimum de confort matériels, la semaine de 3 jours favorisera la stabilité des familles. Le rétablissement de l'équilibre, entre le temps professionnel, familial, personnel et social, permettra à l'individu de se consacrer à sa vie de famille, sans sacrifier ses aspirations personnelles. En n'étant plus un frein à l'accomplissement de soi, la famille redeviendra un espace de socialisation profondément structurant et enrichissant. La participation à des ateliers de développement personnel permettra aux parents de se connaître davantage et de gagner en maturité. Étant plus à l'écoute d'eux-mêmes, ils seront plus aptes à écouter et donc, à construire une relation adulte et constructive avec leur conjoint, leurs enfants, leurs parents et les autres membres de la famille. En apprenant à se connaître et à s'aimer pour ce qu'ils « sont », les parents s'intéresseront à leurs enfants pour ce qu'ils « sont ».

En s'intéressant aux membres de sa famille pour ce qu'ils « sont », le couple favorisera le « *mode d'incitation personnel* » au détriment du « *mode d'incitation positionnel* »^[267]. La famille qui applique le contrôle sur le « *mode d'incitation positionnel* » établit le rapport entre les individus sur des valeurs, des règles et des critères objectifs quantifiables reconnus par la société, telle que le statut social, le revenu, le niveau du diplôme, le grade, l'âge, le sexe, etc. L'autorité des membres de la famille repose davantage sur ce qu'ils « ont » que sur ce qu'ils « sont » réellement. En octroyant l'initiative des prises de décisions aux membres qui en « ont » le plus, ce modèle familial favorise le mode « avoir » au détriment du mode « être ». Ce modèle familial étant immature sur le plan psychologique, il est favorable au conformisme, à l'obéissance à la hiérarchie sociale et au maintien de l'ordre économique.

La famille qui applique le contrôle sur le « *mode d'incitation personnel* » encourage l'individu à tenir sa place en respectant sa singularité. Dans cette famille, les décisions qui concernent le vivre ensemble résultent d'une délibération de type démocratique. Quels que soient son statut social, son revenu, son âge et son sexe, chaque membre a le droit de contribuer au débat et aux prises de décision qui concernent l'organisation du vivre ensemble. Les responsabilités sont réparties équitablement en fonction des compétences, des aptitudes et des capacités d'initiatives de chacun des membres. Étant donné que l'individu est davantage pris en considération pour ce qu'il « est », ce modèle familial est favorable au mode « être ». Étant propice au questionnement, aux principes démocratiques et à la remise en question des normes établies, ce modèle familial menace la légitimité de l'élite économique et donc, l'ordre établi.

En accélérant la généralisation du modèle familiale qui applique le « *mode d'incitation personnel* », les 4 jours de temps libre favoriseront l'émergence de la démocratie participative et donc, un changement profond de société.

Pourquoi les 4 jours de temps libre sont-ils un choix de société ?

La réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours ne correspond pas à un choix économique, mais à un choix de société. En devenant le temps social dominant, le temps libre individuel provoquera un changement de valeurs, de modes de production et de catégories sociales dominantes. En disposant de 4 jours de temps libre, les salariés, les cadres, les chefs d'entreprises, les entrepreneurs, les professions libérales, les agriculteurs, les artisans et les commerçants auront les moyens de se socialiser,

de nourrir l'estime de soi et de s'accomplir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation. En intervenant dans la vie quotidienne, l'inversion du rapport à la temporalité favorisera un changement de mode de vie individuel et une transformation radicale de la société. En provoquant l'effondrement du mode « avoir » au profit du mode « être », ce changement modifiera le rapport à soi et aux autres. La somme de ces transformations sociales favorisera la mise en œuvre d'un modèle de société qui permettra de mettre l'économie au service du développement et de l'émancipation de chaque individu.

□ **Le temps libre provoquera-t-il un changement de mode de vie ?**

Après avoir travaillé 3 jours par semaine pour assurer sa subsistance, chaque individu disposera de 4 jours, soit 8 demi-journées et 41 heures de temps libre. En disposant de ressources temporelles, l'individu aura les moyens de pratiquer de nouvelles activités qui lui permettront de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de s'épanouir autrement que par l'activité professionnelle et la consommation. En provoquant une transformation du rapport à soi et aux autres, cette inversion du rapport à la temporalité provoquera un changement de mode de vie individuel.

L'exemple de **Claire** permet d'illustrer ce processus vertueux. **Claire** partage avec un autre cadre un poste d'audit en organisation dans la grande distribution. Sa mission est d'optimiser la productivité en aménageant le temps de travail sur la semaine, le trimestre et l'année. Étant donné qu'ils travaillent sur des missions, ils ont décidé d'aménager leurs 141 jours de travail annuel sur 6 mois. Tandis que **Claire** travaille de janvier à juin, son collègue travaille de juillet à décembre. Son salaire étant annualisé, qu'elle soit en poste ou non, chaque mois elle perçoit 1 300 €. En travaillant, **Claire** paie des impôts et cotise aux caisses de sécurité sociale. Elle bénéficie donc de l'assurance maladie, des allocations familiales et de la retraite. Étant mariée et ayant deux enfants, **Claire** a acheté à Lille une maison des années 30 de 120 m² de classe C. Le prix de la maison était de 42 000 € et les frais de rénovation, pour qu'elle accède à la classe A, étaient de 40 000 €. Pour financer ces 82 000 €, avec son mari, ils ont souscrit un emprunt sur 15 ans au taux de 2 %, dont les traites mensuelles sont de 580 €. En associant son revenu à celui de son mari, ils ont largement les moyens de se nourrir, de rembourser les traites de la maison, de payer les factures d'eau, de gaz et d'électricité et de s'assurer un minimum de confort matériels. Ayant effectué son devoir envers la collectivité, **Claire** a désormais le droit de disposer de 6 mois de temps libre pour pratiquer des activités qui répondent à ses aspirations.

Disposant de 14 demi-journées de temps libre par semaine, **Claire** a les moyens de planifier de nombreuses activités de socialisation et d'expression. Elle commence par s'inscrire dans un centre d'éducation populaire pour suivre une formation qui a lieu le jeudi de 9 h à 17 h. Cette journée lui permet de développer ses connaissances en sciences humaines et de participer à des ateliers de développement personnel. En allant voir des pièces, **Claire** décide de s'inscrire à un atelier théâtre. Pour adhérer à l'association qui encadre l'atelier, elle paie une cotisation de 150 € par an. Elle s'inscrit aux ateliers qui ont lieu du lundi au mardi et du vendredi au samedi de 9 h à 17 h. Les jours d'activités collectives, de 12 h à 14 h, elle déjeune avec les membres des ateliers théâtre et de la formation. Le mercredi, le dimanche et après 17 h 30, quand elle a effectué ses 34 heures de tâches quotidiennes et domestiques, **Claire** dispose de 30 heures de temps libre qu'elle peut consacrer à ses enfants, à sa famille, à ses amis ou à des activités personnelles (faire du sport, lire, participer atelier d'écriture, etc.) Ayant une fibre citoyenne, tous les mercredis, de 18 h 30 à 20 h 30, elle participe à un conseil de quartier. En rencontrant au quotidien et de manière régulière sa famille, les citoyens de son quartier et de ses différents groupes d'appartenance, **Claire** a les moyens de structurer le rythme de sa vie et de se socialiser. Se sentant acceptée, écoutée et appréciée par ses différents groupes, elle est davantage motivée à nourrir l'estime qu'elle a d'elle-même.

Les moyens à la disposition de **Claire** pour nourrir l'estime de soi sont relativement abondants. Sur le plan artistique, elle peut se distinguer, affirmer sa singularité et recevoir la reconnaissance de ses pairs, en obtenant le premier rôle d'une pièce. Pour l'obtenir, elle consacre du temps à apprendre son texte et à incarner le personnage qu'elle devra jouer sur scène. Ce travail lui permet de renforcer sa compétence et donc, de gagner en confiance. La participation à des ateliers de développement personnel lui donne les moyens de mieux se connaître. En se libérant de ses complexes, de ses manques, de ses angoisses, etc., **Claire** renforce l'estime qu'elle a d'elle-même. En apprenant à se connaître, elle s'estime et s'aime pour ce qu'elle « est » réellement. Étant moins dépendante de l'approbation et de l'encouragement des autres,

elle gagne en autonomie. En étant plus autonome, **Claire** a moins de difficultés à faire les choix de vie qui sont en liens avec ses aspirations personnelles.

En étant mise en scène, **Claire** ressent une forte attirance pour le travail de metteur en scène. En analysant ses expériences et son histoire de vie, elle découvre que mettre en scène répond à ses aspirations. Sa vocation étant d'être metteur en scène, c'est à elle que revient la responsabilité de trouver la volonté, le courage et la détermination d'effectuer un long travail d'apprentissage pour acquérir les compétences techniques et humaines spécifiques à son art. En consacrant du temps à la recherche, à monter des pièces, à développer de nouvelles techniques, à apprendre à diriger des acteurs, à écrire une pièce, à la mettre en scène et à la présenter au public, **Claire** s'accomplit.

En pratiquant de multiples activités (écrire, jouer et mettre en scène une pièce, participer à un atelier d'écriture et de développement personnel, contribuer à un conseil de quartier, développer ses connaissances en sciences humaines, consacrer du temps à ses enfants et à sa famille, faire du sport, restructurer l'activité d'un magasin, etc.), **Claire** développe ses huit formes d'intelligence, s'accomplit et enrichit sa personnalité. Plus elle s'enrichit, plus elle s'estime pour ce qu'elle « est ». En enrichissant sa personnalité, **Claire** attire davantage l'attention, la sympathie, l'admiration, le respect et l'estime d'autrui pour ce qu'elle « est » réellement. Étant davantage reconnue pour ce qu'elle « est » que pour ce qu'elle « a », elle a les moyens de s'affranchir et de s'émanciper de son identité professionnelle. Ayant les moyens de se distinguer et de s'affirmer à partir de ce qu'elle « est », **Claire** aura tendance à considérer la volonté de réussir sa vie sur le mode « avoir » comme irresponsable et pathologique.

En pratiquant au quotidien une activité artistique, **Claire** modifie les habitudes qui structurent son comportement et change la perception qu'elle a d'elle-même et du monde. Étant donné qu'elle se consacre au théâtre plus de 24 heures par semaine, c'est désormais cette pratique qui détermine son identité. Au lieu de se présenter ainsi « *Je m'appelle **Claire** et je suis audit en organisation* », elle pourra désormais se présenter comme cela « *je m'appelle **Claire**, je suis metteur en scène et l'emploi qui me permet d'assurer ma subsistance est celui d'audit en organisation* ». En transformant son activité professionnelle en un simple moyen de gagner sa vie, ce n'est plus son emploi, mais l'activité qui lui permet de s'accomplir qui est désormais l'élément constitutif et déterminant de son identité. De manière consciente ou inconsciente, en se présentant ainsi, **Claire** modifie sa perception d'elle-même, de ceux qui l'entourent et de la société.

La compétition sur le mode « avoir », qui consiste à réussir sa vie sur le plan financier, professionnelle et matérielle, rejette du CO₂ et gaspille des ressources naturelles, de l'énergie et des matières premières. En s'accomplissant sur le mode « être », **Claire** ne contribue pas à l'épuisement des ressources de la planète et au réchauffement climatique. Étant donné que le mode de vie de **Claire** sera également partagé par **Thomas, Vincent, Marie, Julien** et l'ensemble de la population, le mode « avoir » ne sera plus un moyen valorisant de se socialiser, de se distinguer des autres et de montrer sa réussite. N'étant plus des critères de réussite, l'argent, l'activité professionnelle et la consommation redeviendront ce qu'ils auraient toujours dû être : de simples moyens destinés à produire et à assurer les subsistances. Ce retournement des valeurs provoquera un changement de mode de vie individuel qui provoquera une transformation sociale.

□ **Le temps libre provoquera-t-il une transformation sociale ?**

Après avoir décrit les enjeux du temps libre sur le plan individuel, il est nécessaire de les aborder sur le plan collectif. En m'appuyant sur les caractéristiques des temps sociaux de Roger Sue^[268], je vais tenter d'expliquer pourquoi la semaine de 3 jours favorisera l'accès à la cinquième phase de la dynamique des temps sociaux et donc, à une transformation sociale.

La réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours provoquera l'effondrement du temps social du travail. Considérant ces chiffres dans l'absolu, comme une semaine comprend 168 heures et qu'un individu dort en moyenne 60 heures, sa semaine éveillée est de 108 heures. Travaillant 24 h par semaine, perdant 3 h dans les transports et prenant 6 h de pause à midi, il consacrera 33 heures, soit 30,6 % de sa semaine éveillée à travailler. Étant plus ou moins contraint d'effectuer 34 heures de tâches quotidiennes et domestiques, il consacrera 31,5 % de sa semaine éveillée à effectuer des tâches qui ne

sont pas du temps libre. Il disposera donc de 41 heures de temps libres, soit 38 % de ses 108 heures hebdomadaire éveillées. En inversant le rapport à la temporalité, le passage de 2 à 4 jours de temps libre provoquera l'effondrement du temps social du travail au profit des temps sociaux de l'éducation, de la famille, de la formation, de la politique, de la recherche, ainsi que de la pratique d'activités associatives artistiques, manuelles et sportives amateurs. Son effondrement provoquera un changement des modes de production dominants, ainsi que des valeurs et des catégories sociales dominantes.

N'étant plus le mode de production dominant de la société, la production industrielle, financière et donc, économique s'effondrera au profit de la production non marchande. Le travail ayant été relégué à son aspect instrumental, l'entreprise retrouvera sa fonction initiale : produire des biens et des services destinés aux subsistances et à un minimum de confort matériels. Le temps libre individuel étant le temps social dominant, le rythme de la société s'organisera désormais autour de la production des associations artistiques, manuelles et sportives amateur, ainsi que de la production de la famille, de la formation, de l'éducation, de la politique, de la recherche, etc.

L'effondrement du temps social du travail et des modes de production liés au travail provoquera également celui de sa valeur. Les moyens utilisés par les salariés, les cadres, les chefs d'entreprises, les entrepreneurs, les professions libérales, les agriculteurs, les artisans et les commerçants pour se socialiser, nourrir l'estime de soi et s'épanouir sont déterminés par le temps libre dont ils disposent. Étant donné qu'ils disposent de 4 jours de temps libre, de 8 demi-journées ou de 41 heures, le temps libre cesse d'être un temps de repos, de détente et de récupération. Au lieu de le gaspiller à regarder la télévision ou à pratiquer des activités de divertissement et de loisirs marchands, le chef d'entreprise ressent le besoin de planifier de nouvelles activités de socialisation et d'expression. En pratiquant au quotidien une activité artistique, intellectuelle, manuelle ou sportive amateur, et en consacrant du temps à sa famille, à ses amis, à se former, à la politique et à diverses activités associatives, il a les moyens de s'épanouir, de se procurer du plaisir, de stimuler ses huit formes d'intelligence et d'enrichir sa personnalité. Plus il enrichit sa personnalité, plus il attire l'attention, l'admiration, le respect et l'estime d'autrui pour ce qu'il « est » réellement. Ainsi, il a la possibilité de se présenter à partir de l'activité qui répond à sa vocation : « *je m'appelle **Thomas**, je suis metteur en scène et l'activité professionnelle qui me permet d'assurer ma subsistance est celle de chef d'entreprise* ». Comme il a les moyens de se passer de son activité professionnelle pour se définir et nourrir l'estime qu'il a de lui, la valeur du travail s'effondrera. N'étant plus une valeur dominante, le travail redeviendra un simple moyen de production destiné à assurer les subsistances. En s'effondrant, la valeur du travail laissera la place à de nouvelles valeurs liées au mode « être » : une spiritualité laïque, le développement personnel, l'individuation, la réalisation de soi, la solidarité, l'écologie, l'intégrité, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'engagement, etc.

L'effondrement du temps social et de la valeur du travail provoquera également celui du pouvoir temporel de l'argent. Pour que l'argent soit l'étalon de la valeur d'un individu, la richesse financière et matérielle doit susciter l'estime d'autrui. En travaillant 3 jours par semaine, le cadre gagne moins et donc, consomme moins. En travaillant moins, il a les moyens de multiplier ses activités de socialisation et d'expression. En pratiquant une activité d'écrivain, de musicien, d'acteur, de chercheur, de couturier, d'ébéniste ou de joueur de tennis, il a les moyens de développer ses huit formes d'intelligence, de s'épanouir et d'enrichir sa personnalité. En enrichissant sa personnalité, il attire davantage l'estime d'autrui pour ce qu'il « est » que pour ce qu'il « a ». Étant davantage reconnu pour ce qu'il « est », il a les moyens de se passer de l'argent pour s'aimer et nourrir l'estime qu'il a de lui. En découvrant qu'en gagnant et consommant moins, il a les moyens de se socialiser, de nourrir l'estime de soi et de s'accomplir, il comprend que l'argent ne peut pas tout acheter et que ce qu'il ne peut pas acheter est l'essentiel. Ainsi, il prend conscience que les revendications portant la réduction de la durée légale du temps de travail sont bien plus porteuses de sens, d'émancipation et de progrès social que celles portant sur l'augmentation du pouvoir d'achat. Étant donné que la volonté exclusive de réussir sa vie sur le plan financier et matériel sera perçue comme le symptôme de pathologies psychiques et d'un manque de maturité, la préoccupation exclusive pour la propriété, l'accumulation d'argent et de biens matériels, ne suscitera plus l'admiration et l'envie, mais la suspicion et la méfiance. En perdant son pouvoir d'attraction et de corruption, l'argent redeviendra un simple moyen d'échange. N'étant plus l'étalon de la valeur de l'individu, l'argent retrouvera sa fonction initiale : faciliter les échanges. En devenant un simple

moyen d'échange, le pouvoir temporel de l'argent et donc, du mode « avoir » s'effondrera au profit du mode « être ».

L'effondrement du mode « avoir » provoquera également le déclin de l'autorité de l'élite économique. À l'inverse du mode « avoir », le mode « être » est un processus immatériel qui ne peut pas s'accumuler et faire l'objet d'appropriation. En effet, il n'est pas possible d'accumuler ou de s'approprier une compétence et un savoir-faire. Même s'il est possible de quantifier le nombre de films tournés, de buts marqués et de romans écrits et vendus, le talent ne peut pas faire l'objet d'une appropriation ou d'un échange marchand. Par exemple, un club de football peut acheter un joueur de talent, mais il ne peut pas acheter le talent pour le donner à un autre joueur. Contrairement au rentier qui s'enrichit en dormant, le talent ne se développe pas et régresse s'il n'est pas entretenu par un travail régulier. La rivalité ostentatoire du mode « avoir » ayant été remplacée par la rivalité sur le mode « être », l'accumulation financière et matérielle ne sera plus un critère de distinction et de réussite sociale. À l'inverse du mode « avoir », le mode « être » favorisera l'égalité des conditions. En effet, chaque individu aura le droit de se former et de pratiquer l'activité de son choix. Étant donné que les talents et la volonté de les développer ne dépendront plus de la naissance et de l'origine sociale, ce seront les plus motivés qui réussiront. Ne reposant plus sur la capacité à « avoir » toujours plus (titre, fonction prestigieuse, statut professionnel, argent, biens matériels, etc.), la légitimité de l'autorité reposera désormais sur la volonté, le courage et la détermination à travailler dur pour s'accomplir et pour développer ses connaissances, ses aptitudes et ses huit formes d'intelligence. Les compétitions sportives, la publication d'articles, d'essais et de romans, les expositions, les pièces de théâtre, les courts métrages, les spectacles vivants, les concerts, ainsi que la participation à la vie politique et associative permettront à chacun de légitimer son autorité, de faire valoir ses talents et d'exprimer la maîtrise de son art. Étant donné que le statut professionnel, l'accumulation matérielle et la capacité à faire fructifier son argent ne seront plus des critères de réussite, de manière consciente ou inconsciente, les salariés, les cadres, les chefs d'entreprises, les entrepreneurs, les professions libérales, les agriculteurs, les artisans et les commerçants remettront en question la légitimité de l'autorité de l'élite économique. La légitimité de l'autorité d'un individu n'étant plus déterminée par ce qu'il « a », mais par ce qu'il « est », le pouvoir de l'élite économique s'effondrera au profit d'une nouvelle élite, dont les précurseurs sont les créatifs culturels. Étant issus du mode « être », les créatifs culturels incarneront donc la nouvelle catégorie sociale dominante. Tandis que l'argent du bourgeois a remplacé la naissance du noble, le mode « être » des créatifs culturels remplacera le mode « avoir » de l'élite économique.

Le passage du mode « avoir » au mode « être » provoquera également un changement du système hiérarchique. Tandis que celui du mode « avoir » est vertical, celui du mode « être » sera horizontal. Les fonctions prestigieuses, les titres de noblesse, l'argent, les biens ostentatoires, ainsi que les ressources énergétiques et les matières premières sont limitées. Ces ressources et ces sources de gratification étant limitées, leur appropriation fait l'objet d'une compétition qui favorise la construction d'une hiérarchie sociale verticale. Avec les 4 jours de temps libre, les activités de socialisation et d'expression et les ressources temporelles seront abondantes. Étant donné que l'abondance ne provoque pas de compétition, la structure hiérarchique verticale s'effondrera au profit d'un système d'organisation social horizontal. Au sein des associations, le pouvoir de gérer et d'administrer sera délégué aux membres du bureau qui auront été élus par les adhérents lors de l'Assemblée générale. Au niveau local, les maires et les élus de quartiers auront la mission de faciliter la mise en œuvre des conseils de quartiers et des comités de citoyens.

Étant déjà en marche, cette transformation sociale ne relève pas d'une utopie. En effet, les pratiques amateurs, les associations, les conseils de quartiers et les comités de citoyens influencent déjà la société. Une étude, réalisée en 2012, fait apparaître, que la France comprend 1,3 million d'associations. Cette étude montre également que 23 millions de personnes, soit 45 % des plus de 18 ans, adhèrent déjà à une association et que 16 millions de Français, soit 32 % de la population, pratiquent une activité bénévole^[269]. En fixant le cadre légal de la participation des habitants à la vie locale, la loi Vaillant du 27 février 2002^[270] a favorisé la création des conseils de quartier (123 à Paris, 10 à Lille, 36 à Lyon, etc.), des comités de citoyens et donc, l'essor de la démocratie participative. En ce qui concerne les créatifs culturels, une étude datant de 2008 menée aux États-Unis a fait apparaître qu'ils étaient 80 millions, soit 34,9 % de la population. Celle menée en France en 2005 révéla que 17 % des Français

se reconnaissaient dans cette catégorie^[271]. Le succès du documentaire « Demain »^[272] invite à penser qu'une part croissante de la population aspire au changement. Après avoir présenté un futur que les scientifiques annoncent catastrophique, ce documentaire recense des initiatives et des expérimentations alternatives concrètes dans les domaines agricoles, énergétiques, économiques, éducatifs et démocratiques déjà mis en œuvre pour relever les défis sociaux et environnementaux du 21^e siècle.

En accélérant tous ces processus, la réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours favorisera l'accès à la cinquième phase de la dynamique des temps sociaux. Le pouvoir temporel, spirituel, économique et politique étant détenu par les créatifs culturels, ils auront désormais la responsabilité de mettre en œuvre un nouveau modèle économique, de voter les lois, d'organiser le rythme de la société et de maintenir l'ordre social. En donnant à la population les moyens de se réconcilier avec son temps, les 4 jours de temps libre permettront à la France et aux pays industrialisés de sortir de la crise systémique qu'ils subissent depuis le milieu des années 70.

□ **L'économie se mettra-t-elle au service de l'émancipation de l'Homme ?**

N'apparaissant plus comme une atteinte à la propriété et un enjeu de pouvoir, le partage équitable des gains de productivité et de la valeur ajoutée ne fera plus l'objet de rapport de force. Au lieu de s'opposer aux projets des créatifs culturels, le patronat, les milieux d'affaires, les banquiers et les industriels favoriseront la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique, dont la finalité sera, d'une part, d'en finir avec le chômage et la peur du chômage, et, d'autre part, de mettre l'économie au service du développement et de l'émancipation de chaque individu. En accompagnant sa mise en œuvre, ils recevront la reconnaissance et l'admiration qu'ils suscitaient en s'enrichissant. Étant donné qu'il s'inspire de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ce modèle économique et social ne relève pas d'une utopie.

Extrait déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

- **Article 21** : 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. 2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

- **Article 22** : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

- **Article 23** : 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. [...]

- **Article 24** : Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

- **Article 25** : 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. [...]

- **Article 26** : 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

- **Article 27** : 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Au nom des droits de l'homme, toute personne doit avoir les moyens de sécuriser la satisfaction de ses besoins essentiels et ceux de sa famille. Pour gagner dignement sa vie, chaque individu a le droit et le devoir d'accéder à un emploi sécurisé et stable, dont la durée est limitée. Cet emploi doit lui procurer les moyens de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de payer ses factures d'eau, de gaz et d'électricité et de s'assurer un minimum de confort matériels. Ce modèle économique doit également lui donner les moyens d'accéder à un système de sécurité sociale qui garantit sa subsistance en cas de maladies, de maternité, d'accident, d'invalidité, de veuvage ou de vieillesse.

Au niveau national, les représentants du peuple élu auront la responsabilité de voter les lois qui permettront de mettre en œuvre ce modèle économique : réduire la durée légale de la semaine de travail à 3 jours, fixer le montant du revenu optimal et maximum, voter la « loi du Maximum », etc. La stabilité de ce modèle économique nécessitera également de réformer la fiscalité et de réglementer le système financier, bancaire et monétaire. Pour que ces lois orientent les choix économiques et politiques de la nation, elles devront être inscrites dans la Constitution nationale.

Au niveau local, les maires et les élus de quartiers auront la responsabilité de coordonner et de faciliter la mise en œuvre de la démocratie participative. Les conseils de quartiers contribueront à la réflexion, à la délibération et aux prises de décision qui concernent la vie du village, de la ville ou du quartier : les transports en commun, l'aménagement du territoire, le logement, les crèches, la gestion de l'eau, la culture, la vie associative, etc. En établissant des zones de production agricole autour des communes, ils favoriseront la création d'AMAP et donc, les circuits courts et l'autonomie alimentaire de leurs communes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme considère également que le bien-être ne se limite pas au revenu et au confort matériel. En effet, chaque individu a le droit au repos, à la limitation de la durée du travail et aux congés payés. Tous ont le droit d'accéder à un système éducatif qui favorise le libre arbitre, le respect du droit, la tolérance, ainsi que le développement et l'émancipation de sa personnalité. Tous ont également le droit de prendre part à la vie culturelle, de pratiquer une activité artistique, de participer au progrès de la science et de contribuer à la vie démocratique.

Au niveau national, l'État aura la responsabilité de fournir aux communes les moyens de financer la construction d'infrastructures collectives (centres d'éducatons populaires, centres d'activités artistiques et sportives et laboratoires de recherche). Il aura également la charge de recruter, de former et de rémunérer cinq millions de formateurs, d'animateurs, de psychologues, de professeurs et d'entraîneurs. Ces nouveaux emplois permettront d'absorber les destructions d'emplois provoqués par les gains de productivité et de créer une nouvelle branche d'activités dont la finalité sera l'émancipation de l'Homme. Au niveau local, en fonction des attentes de la population et en partenariat avec les associations, les conseils de quartiers auront la responsabilité d'organiser le rythme de la société autour de la formation et des activités artistiques, manuelles et sportives amateurs.

La réduction de la durée légale de la semaine de travail à 3 jours apparaît donc comme la condition d'une transformation radicale des modes de vie individuels et collectifs. Étant donné qu'ils permettront d'en finir avec le chômage et d'améliorer considérablement la qualité de vie des couches populaires et des classes moyennes, ainsi que des cadres, des chefs d'entreprise, des entrepreneurs, des professions libérales, des agriculteurs, des artisans et des commerçants, la semaine de 3 jours et l'aménagement du temps de travail seront désirables. Ne nécessitant pas de relancer la croissance du PIB pour créer des emplois, elle permettra d'inverser les processus écologiques et climatiques en cours qui menacent la qualité de vie, le processus démocratique et la survie des générations présentes et à venir. En favorisant, d'une part, le développement et l'émancipation de chaque individu, et, d'autre part, le passage du mode « avoir » au mode « être », la semaine de 3 jours provoquera également un changement de société, voire de civilisation, dont dépend l'avenir de l'humanité.

Après avoir démontré que la réduction du temps de travail est désormais la seule solution envisageable pour en finir avec le chômage, il apparaît nécessaire de s'intéresser aux motivations qui poussent les individus à agir. Avec l'essai « Satisfaire nos besoins : un choix de société ! », je propose d'aborder les conditions d'un changement de mode de vie individuel et de la transformation sociale à partir des besoins et des moyens de les satisfaire.

Notes fin de page

- [11] Nietzsche Friedrich, *Humain, trop humain*, Paris, Librairie Générale Française, 1995, page 233.
- [12] Arendt Hannah, *Les conditions de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, page 38.
- [13] Arendt Hannah, *Les conditions de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, page 37.
- [14] Gorz André, *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988, page 190.
- [15] Fromm Erich, *Avoir ou être : Un choix dont dépend l'avenir de l'homme*, Paris, Robert Laffont, 1978, page 26.
- [16] Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933, page 173.
- [17] Insee, *la mesure du chômage par l'INSEE, n°4, septembre 2012*, [En ligne] (consulté le 14 mars 2015) <https://www.citeco.fr/IMG/pdf/insee-en-bref-chomage.pdf>,
- [18] Insee, *T302 - Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle - 1975-2015* [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388200?sommaire=2045174>
- [19] DARES, *Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par pôle emploi en décembre 2013*, janvier 2014, n°006.
- [10] Capul Jean-Yves et Garnier Olivier, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier, 1999, page 321
- [11] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>
- [12] Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/structure-population/population-sexe-ages/>
- [13] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis*, [En ligne], (consulté le février 2017), https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/90/7/rers_2015_457907.pdf
- [14] Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
- [15] Insee, Population moyenne : en appliquant à la population des départements et des régions, le taux de variation de l'ensemble de la population de la France entière (France métropolitaine+Dom) qui est connu. La population moyenne est la moyenne arithmétique des effectifs de la population au 1^{er} janvier de l'année en cours et de celle du 1^{er} janvier de l'année suivante. Comme l'INSEE calcul le PIB et le PIB par habitant de la France à partir de la population moyenne, par souci d'homogénéité, nous utiliserons les mêmes données pour calculer le taux de chômage.
- [16] Dares, *Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par pôle emploi en décembre 2013*, Indicateur de janvier 2014 n°006, [En ligne], (consulté le février 2017) <http://docplayer.fr/37604926-Publication-de-la-direction-de-l-animation-de-la-recherche-des-etudes-et-des-statistiques.html>
- [17] Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, Op.Cit.
- [18] Paugam Serge, *Famille et vie conjugale, Précarité et risque d'exclusion en France*, Document du CERC, Paris, La Documentation française, 1993, n° 109, d'après l'enquête Situations défavorisées 1986-1987 (INSEE).
- [19] Chauvel Louis, « *L'uniformité du taux de suicide masculin selon l'âge : effet de génération ou recomposition du cycle de vie ?* », Revue française de sociologie, n°38, 1997.
- [20] Jin R. L, C. P. Shah et T. J. Svoboda, « *The health impact of unemployment : a review of the evidence* », Social Science & Medicine, Volume 56, 1995, Pages 973-985.
- [21] Lagrave Michel, *Les difficultés d'évaluation du coût du chômage*, Paris, Economica, 1982

[22] Lagrave Michel : Op.Cit.

[23] Dejours Christophe, *Souffrance en France : banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Ed du Seuil, 1998.

[24] Professeur Cary L. Cooper, Paula Liukkanen et Dr Susan Cartwright, *stress prevention in the workplace : Assessing the costs and benefits to organizations*, 1996, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

[25] Ministère de l'économie et des finances, *les chiffres clés, 2013 projet de loi de finance, projet de loi de programmation des finances publique 2017*, [En ligne] (consulté le 14 mars 2015), <http://www.economie.gouv.fr/files/projet-loi-finances-2013-plf-chiffres-cles.pdf>

[26] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, Op.Cit.

[27] Bédard Marcel, « *Les coûts économiques et sociaux du chômage* », Bulletin de la recherche appliquée, été-automne 1996.

[28] Nikonoff Jacques, « *Des chiffres sur le coût du chômage qui font peur* », L'Humanité, mardi 3 mars 1998, pages 53.

[29] Coe-Rexecode, *Les coûts de la main-d'oeuvre dans l'Union européenne au 3ème trimestre 2016*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017) <http://www.coe-rexecode.fr/public/Debat-de-politique-economique/Competitivite/Les-couts-de-la-main-d-oeuvre-dans-l-Union-europeenne-au-3eme-trimestre-2016>

[30] Le Monde.fr, *Nouveau record de chômage en zone euro à 11,8 %*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017) http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/08/nouveau-record-de-chomage-en-zone-euro-a-11-8_1814023_3234.html

[31] Insee, *6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>

[32] Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, Op.Cit.

[33] Insee, *T306, chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'ancienne définition, par sexe et âge regroupé, en fin de trimestre*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1406679?sommaire=1406870>

[34] Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933

[35] Le Lean Six Sigma est une méthodologie de management qui s'applique aux processus. Son but est d'améliorer la satisfaction des clients et la performance financière de l'entreprise pour répondre aux objectifs stratégiques définis par la Direction Générale. Le Lean Six Sigma est la fusion de deux méthodes : le Lean et le Six Sigma. **Le Lean** vise à l'élimination des pertes et des tâches sans valeur ajoutée, ainsi qu'à la simplification des processus en vue d'augmenter la fluidité, la flexibilité et l'agilité de l'entreprise. Son objectif est d'accroître la valeur client et d'améliorer la performance de l'entreprise. **Le Six Sigma** vise à normaliser et à standardiser les processus afin de les rendre plus fiables, stables et prévisibles et de s'assurer de la reproductibilité « parfaite » du processus pour tendre vers le zéro défaut et la satisfaction des clients.

[36] Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés / 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>

[37] *Ibid.*

[38] Insee, *6.215 Productivités horaires du travail par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>

[39] Insee, *1.102 Le produit intérieur brut et ses composantes en volume aux prix de l'année précédente chaînés*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>

[40] Insee, *1.101 Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>

[41] Insee, *7.101 Compte des sociétés non financières (SII)*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017),

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383656?sommaire=2383694>

[42] Insee, *4.101 Principaux ratios des comptes des sociétés non financières (S11) et des entreprises individuelles non financières (S14AA)*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383656?sommaire=2383694>

[43] Lipovetsky Gilles, *Le bonheur paradoxal*, Paris, Gallimard, 2006, page 95.

[44] **Le secteur primaire** correspond aux activités liées à l'extraction des ressources naturelles (agriculture, pêche, exploitation forestière et exploitation minière.) **Le secteur secondaire** correspond aux activités liées à la transformation des matières premières, qui sont issues du secteur primaire (l'industrie du bois, du textile, aéronautique, automobile, pharmaceutique, électronique, le raffinage du pétrole, la construction, etc.) **Le secteur tertiaire** regroupe pour l'essentiel des services (conseil, banque, assurance, grande distribution, communication, informatique, médias, tourisme, immobiliers, services aux particuliers, santé, éducation, services sociaux, etc.)

[45] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, *Op.Cit.*

[46] Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, *Op.Cit.*

[47] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis*, *Op.Cit.*

[48] Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, *Op.Cit.*

[49] Insee, *6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, *Op.Cit.*

[50] Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés*, *Op.Cit.*

[51] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, *Op.Cit.*

[52] Insee, *1.101 Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*, *Op.Cit.*

[53] Lipovetsky Gilles, *Le bonheur paradoxal*, Paris, Gallimard, 2006, page 95.

[54] Lipovetsky Gilles, *Op Cit*, page 96

[55] Le chèque emploi service universel, couramment connu sous l'[acronyme](#) CESU, est un moyen de paiement et de déclaration utilisé dans les emplois de [services à la personne en France](#).

[56] Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, *Op.Cit.*

[57] CGEDD J Friggit, *Le prix du logement sur le long terme, mars 2010* [En ligne] (consulté le 25 février 2017), http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/evolution-prix-immobilier-friggit_cle0c611b.pdf

[58] CGEDD, *Les prix du logement à Paris de 1200 à 2015 et sa prospective organisation*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/prix-immobilier-paris_cle6f1be3.pdf

[59] Le Parisien.fr, *Le budget logement explose*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2012), <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-budget-logement-explose-04-04-2012-1938246.php>

[60] Insee, *1.101 Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*, *Op.Cit.*

[61] Cliotexte, *Discours d'adieu prononcé par le Président Dwight David Eisenhower, le 17 janvier 1961*, [En ligne] (consulté le 5 décembre 2011), <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/deuxieme-moitie-du-xxe-siecle-guerre-froide/discours.eisenhower.html>

[62] Gadrey Jean, « *croissance, bien-être et développement durable* », *Alternative économique*, numéro 266, février 2008, page 68

[63] Banque mondiale, *PIB par habitant (\$ US courants)*, [En ligne]. (consulté le 1 novembre 2015), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?page=2>

[64] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, *Op.Cit.*

[65] Veblen Thorstein, *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970, page 19.

[66] *Ibid*, page 23.

[67] Miringoff Marc et Miringoff Marque-Louisa M-L (1999), *rapporté par Gadrey Jean*. (2002), De la

croissance au développement : à la recherche d'indicateurs alternatifs, Paris, Séminaire DARES du 15 octobre 2002.

[68] Boutaud Aurélien, *Fracture sociale, fracture écologique : la Terre est malade...et si on changeait le thermomètre ?*, [En ligne]. (consulté le 10 mars 2012), http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/empreinte_ecologique/FractureEcologique_Aurelien_Bout

[69] Marx Karl, *Le Capital Livre I section V à VIII*, Paris, Flammarion, 1985, page 112.

[70] Klein Naomi, *La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme de désastre*, Montréal, Leméac éditeur et, Arles, Actes sud, 2008

[71] Boutaud Aurélien, *Op.Cit.*

[72] OMS, *IARC classifies radiofrequency electromagnetic fields as possibly carcinogenic to humans*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2016), http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf

[73] Wikipédia, *Global temperature*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Global_temperature_1ka.png?uselang=fr#filelinks

[74] For the years 1000–1880, temperature estimates were taken from P.D. Jones & M.E. Mann (2004): "Climate over past millenia". Reviews of Geophysics, 42, article number RG2002. For the remainder, temperatures are based on instrumental records published on the web by P.D. Jones, D.E. Parker, T.J. Osborn & K.R. Briffa (2005) as "Global and hemispheric temperature anomalies – land and marine instrumental records". In Trends: A Compendium of Data on Global Change. Carbon Dioxide Information Analysis Center, Oak Ridge National Laboratory, U.S. Department of Energy, Oak Ridge, Tenn., U.S.A., [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), <http://cdiac.esd.ornl.gov/trends/temp/jonescr/jones.html>.

[75] GIEC, *Changement climatique 2007, rapport de synthèse*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017) http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

[76] Assemblée nationale, *Rapport d'information n°2124, Préparation conférence de Copenhague*, [En ligne] (consulté le 25 octobre 2016), <http://www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i2124.asp>

[77] Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, [En ligne] (consulté le 21 octobre 2016), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC>

[78] OCDE, *Donnée OCDE sur environnement, émission de CO2 dues à l'utilisation de l'énergie par source (a), 1980-2005* [En ligne] (consulté le 21 octobre 2016), <https://www.oecd.org/env/indicators-modelling-outlooks/38105210.pdf>

[79] Klein Naomi, *La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme de désastre*, Montréal, Leméac éditeur et, Arles, Actes sud, 2008.

[80] US Geological Survey 2012, *Réserves ressources énergétiques et minérales*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NKAgc8K5nhlyfoshB-cB-NehD1AIiOT-DnbIgKP58-w/edit#gid=0>

[81] International Energy Statistics, *Total Primary Energy Production 2014*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.eia.gov/beta/international/data/browser/#/?vs=INTL.44-1-AFRC-QBTU.A&vo=0&v=H&start=1980&end=2014>

[82] BP, *BP statistical Review of World Energy june 2016*, [En ligne] (consulté le 29 octobre 2016), <http://www.bp.com/content/dam/bp/pdf/energy-economics/statistical-review-2016/bp-statistical-review-of-world-energy-2016-full-report.pdf>

[83] Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, [En ligne]. (consulté le 21 octobre 2016), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC>

[84] Banque mondiale, *Consommation d'énergie par habitant*, [En ligne] (le 31 octobre 2016), [https://www.google.fr/publicdata/explore?](https://www.google.fr/publicdata/explore?ds=d5bncppjof8f9_&met_y=eg_use_pcap_kg_oe&idim=country:LUX:NLD:CHE&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&ds=d5bncppjof8f9_&met_y=eg_use_pcap_kg_oe&idim=country:LUX:NLD:CHE&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&)

[ds=d5bncppjof8f9_&met_y=eg_use_pcap_kg_oe&idim=country:LUX:NLD:CHE&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&](https://www.google.fr/publicdata/explore?ds=d5bncppjof8f9_&met_y=eg_use_pcap_kg_oe&idim=country:LUX:NLD:CHE&hl=fr&dl=fr#!ctype=l&)
[85] Wikipédia, *Opération Ajax*, [En ligne] (consulté le 8 novembre 2016), https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ration_Ajax

[86] La Vie, *3 minutes pour comprendre : les enjeux énergétiques de la guerre en Syrie*, [En ligne]

- (consulté le 8 novembre 2016), http://www.lavie.fr/medias/webreportages/3-minutes-pour-comprendre-les-enjeux-energetiques-de-la-guerre-en-syrie-05-09-2013-43762_455.php
- [87] US Geological Survey 2012, *Réserves ressources énergétiques et minérales*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NKAgc8K5nhlyfoshB-cB-NehD1AIiOT-DnbIgKP58-w/edit#gid=0>
- [88] International Energy Statistics, *Total Primary Energy Production 2014*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.eia.gov/beta/international/data/browser/#/?vs=INTL.44-1-AFRC-QBTU.A&vo=0&v=H&start=1980&end=2014>
- [89] CITEPA, *Polluants atmosphériques et gaz à effet de serre*, [En ligne] (consulté le 21 octobre 2016), <http://www.citepa.org/fr/air-et-climat/polluants/poussieres-en-suspension>.
- [90] *Ibid*
- [91] Airparif, *Le carbone suie : enjeu présent et futur*, [En ligne] (consulté le 9 novembre 2016), <http://www.airparif.asso.fr/actualite/detail/id/127>
- [92] *Ibid*
- [93] *Ibid*
- [94] FAO, *Les sols sont en danger, mais la dégradation n'est pas irréversible*, [En ligne] (consulté le 10 novembre 2016), <http://www.fao.org/news/story/fr/item/357221/icode/>
- [95] Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *L'utilisation des engrais azotés en France*, [En ligne] (consulté le 10 novembre 2016), <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2396/0/lutilisation-engrais-azotes-france.html>
- [96] Viande.info, *Elevage et sous-alimentation*, [En ligne] (consulté le 29 décembre 2016), <https://www.viande.info/elevage-viande-sous-alimentation>
- [97] Sénat, *Eau : Urgence déclarée, rapport d'information n 616, déposé le 19 mai 2016*, [En ligne] (consulté le 24 novembre 2016), http://www.senat.fr/rap/r15-616/r15-616_mono.html
- [98] *Ibid*
- [99] *Ibid*
- [100] FAO, *Chapitre trois - L'utilisation de l'eau en agriculture*, [En ligne] (consulté le 24 novembre 2016), <http://www.fao.org/docrep/007/y4683f/y4683f07.htm>
- [101] Par déchets municipaux, on entend les déchets collectés et traités par ou pour les communes. Ils comprennent les déchets des ménages, y compris les encombrants, les déchets assimilés produits par les activités commerciales, les bureaux, les institutions et les petites entreprises, ainsi que les déchets d'entretien des jardins et des espaces verts, les déchets de nettoyage de la voirie, le contenu des poubelles publiques et les déchets des marchés s'ils sont traités comme des déchets ménagers. La définition exclut les déchets issus de l'assainissement des eaux usées urbaines, ainsi que les déchets des activités de construction et de démolition. Cet indicateur est mesuré en milliers de tonnes et en kilogrammes par habitant. OCDE, *Déchets municipaux Total, Milliers de tonnes, 1975 – 2014*, [En ligne]. (consulté le 30 novembre 2016), <https://data.oecd.org/fr/waste/dechets-municipaux.htm>
- [102] OCDE, *Déchets municipaux Total, Milliers de tonnes, 1975 – 2014*, [En ligne]. (consulté le 30 novembre 2016), <https://data.oecd.org/fr/waste/dechets-municipaux.htm>
- [103] Preisser Pierre et Haddag Lyes, *Expliquer la production de déchets ménagers parisiens sur la période 1949-2004*, [En ligne] (consulté le 30 novembre 2016), <http://www.memoireonline.com/05/07/449/production-dechets-menagers-parisiens-1949-2004.html>
- [104] ADEM, *Déchets chiffres clés*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffres-cles2016_8813.pdf
- [105] FFB.com, *Déchets de chantier, les réponses aux questions que vous vous posez*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/res/dechets_chantier/PDF/Dechets_QR_231014_V5protege.pdf
- [106] Le Monde.fr, *Boues rouges de Gardanne : quand l'Etat accorde des permis de polluer*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), <http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/02/01/permis-de->

polluer_4856881_3244.html

[107] WWF, *Zero déforestation*, [En ligne]. (consulté le 29 décembre 2016), http://www.wwf.fr/_core/general.cfc?method=getOriginalImage&ulmgID=%24%2A%22%5C%2D%22%40%20%20%0A

[108] UICN, *La Liste rouge mondiale des espèces menacées*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://cmsdocs.s3.amazonaws.com/summarystats/2016-3_Summary_Stats_Page_Documents/2016_3_RL_Stats_Table_3a.pdf

[109] WWF, *Rapport planète vivante 2012*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://www.wwf.fr/vous_informer/rapports_pdf_a_telecharger/planete_vivante/?1383/Rapport-Plante-Vivante-2012

[110] Graffin Laurent, *Peut-on maîtriser le temps ?*, Paris, Mille et une nuits, 1999, page 30.

[111] Insee, *Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du temps*, Économie et Statistiques, n° 352-353 de 2002

[112] Gorz André, *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988, page 20

[113] Insee, 6.209 *Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, *Op.Cit.*

[114] Dejours Christophe, *Souffrance en France : banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.

[115] **La pathologie du présent** caractérise le comportement quotidien d'un individu qui vit ses actes au temps présent, sans se référer à son passé et se soucier des conséquences de ses actes pour le futur. L'existence du sujet se ramenant au seul moment présent, l'immédiateté du temps englobe toute sa conscience. Ne pouvant se projeter dans l'avenir, sa vie n'a plus de sens. Comme il ne peut différer ses actions, elles doivent être réalisées « tout-de-suite ». Son existence quotidienne étant enfermée dans le moment présent, le sujet est confronté au vide et à l'angoisse existentielle. Pour fuir l'angoisse, il peut s'étourdir dans l'activisme, la consommation compulsive ou diverses activités addictives. Elle peut aboutir à une dépression dont l'origine est à la fois liée au refoulement du passé, au désespoir face à l'avenir et au rejet du présent que l'individu ne contrôle plus. **La pathologie du passé** concerne les formes de mélancolie résultant de la permanence d'un état de conscience attaché au passé. Étant exclusivement confronté à des souvenirs et expériences passées, le sujet se trouve dans l'impossibilité de vivre au présent et de se projeter dans l'avenir. Par exemple, le péché originel qui doit être perpétuellement racheté illustre ce symptôme. **La pathologie du futur** correspond à l'attitude de celui qui rejette plus ou moins consciemment son passé et son présent pour trouver le sens de son existence uniquement dans un futur désiré et idéalisé. Cette pathologie s'apparente aux utopies de certaines croyances idéologiques (ascension hiérarchique = réalisation de soi).

[116] Insee, *T403:Emploi et part dans l'emploi selon la quotité de temps de travail, par sexe et âge regroupé, en moyenne annuelle*, [En ligne], (consulté le février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1992572?sommaire=2008058>

[117] Baumann François, *Burn out : quand le travail rend malade*, Paris, Josette Lyon, 2006.

[118] Heidegger Martin, *Être et Temps*, Paris, Authentica, 1985, p 189 éditions en ligne.

[119] Dastur François, *Heidegger et la question du temps*, Paris, PUF, 1990, p 27

[120] *Ibid*, p 18.

[121] Sue Roger, *Temps et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, page 29. Par temps sociaux, j'entends les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance particulière. Ces grands temps sociaux ou blocs de temps se décomposent généralement aujourd'hui en temps de travail, temps de l'éducation, temps familial, temps libre. On peut bien sûr trouver des énumérations légèrement différentes. L'important est de retenir qu'il s'agit de temps de grande amplitude, ou temps macrosociaux qui déterminent les rythmes prépondérants dans une société donnée en distinguant les formes majeures de l'activité sociale.

[122] *Ibid*, page 126

- [123] Le mode de production correspond à la somme de toutes les actions qui contribuent à produire la société.
- [124] Sue Roger, *Op Cite*, page 137.
- [125] Gilles Duteil, Delphine Thomas-Taillandier, *Usure*, [En ligne] (consulté le 9 avril 2016), <https://www.cercle-k2.fr/files/Usure-2015.pdf>
- [126] Marx Karl, *Le Capital, Livre I section V à VIII*, Paris, Flammarion, 1985, page 113
- [127] Marchand Olivier, Thélot Claude, *Deux siècles de productivité en France*, in : Economie et statistique, N°237-238, Novembre-Décembre 1990, page 11-25.
- [128] Marchand Olivier, Thélot Claude, *Op Cit*, page 11-25.
- [129] Jacques Vallin & France Meslé, *Tables de mortalité françaises pour les xixe et xxe siècles et projections pour le xxie*, Paris, Ined, 2001 + CD-rom (Données statistiques, no 4-2001).
- [130] Rifikin Jeremy, *La fin du travail*, Paris, La découverte & Syros, 1996, page 50.
- [131] Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933, page 176.
- [132] Russel Bertrand, *Eloge de l'oisiveté*, Paris, éditions Allia, 2002, page 12.
- [133] Marchand Olivier, Thélot Claude, *Op Cit*, page 11-25.
- [134] Jacques Vallin & France Meslé, *Op.cit.*
- [135] La Croix Rize Annie, *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006.
- [136] Insee, *T15F036G1 Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2014* [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288582?sommaire=1288637#tableau-T14F036G1>
- [137] Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés / 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, *Op.Cit.*
- [138] *Ibid.*
- [139] Insee, *1.107 Partage de la valeur ajoutée brute à prix courants*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>
- [140] Insee, *1.105 Produit intérieur brut : les trois approches à prix courants*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>.
- [141] Insee, *1.101 Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*, *Op.Cit.*
- [142] Insee, *T15F036G1 Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2014*, *OpCit.*
- [143] Wikipédia, *Retraite en France*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), https://fr.wikipedia.org/wiki/Retraite_en_France
- [144] Lefebvre des Noettes, *V. Epidémiologie psychiatrique. Neurologie-Psychiatrie-Gériatrie (NPG)*, 2002; janvier février (7) : 10-15.
- [145] Rousselet Jean, *L'allergie au travail*, Paris, Seuil, 1974, page 35.
- [146] *Ibid*, page 57.
- [147] Kazan Elia, *L'arrangement*, Paris, éditions Stock, 1969.
- [148] Boltanski Luc et Chiapello Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, page 245.
- [149] Marchand Olivier, Thélot Claude, *Op Cit*, page 11-25.
- [150] Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés / 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, *Op.Cit.*
- [151] Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933, page 176.
- [152] Insee, *T306 : Série archive : chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'ancienne définition, par sexe et âge regroupé, en fin de trimestre, données cvs*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1406679?sommaire=1406870>

- [153] Gorz André, *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988, page 151.
- [154] Orwell George, 1984, Paris, Gallimard, 1950, page 269.
- [155] Sue Roger, *La société contre elle-même*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005, page 89.
- [156] *Ibid.*
- [157] Insee, T402: *Formes particulières d'emploi et parts dans l'emploi, par sexe et âge regroupé, en moyenne annuelle*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2388205/irsoceec15_t402.xls
- [158] Insee, T302 - *Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle - 1975-2015*, Op.Cit.
- [159] Insee, T403: *Emploi et part dans l'emploi selon la quotité de temps de travail, par sexe et âge regroupé, en moyenne annuelle*, Op.Cit.
- [160] Insee, 6.213 *Volume total d'heures travaillées par branche*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
- [161] Insee, 6.209 *Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, Op.cit.
- [162] Insee, T302 : *Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et par tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle*, Op.Cit.
- [163] Jacques Vallin & France Meslé, Op-Cit.
- [164] Insee, 1.115 *Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, Op.Cit.
- [165] Insee, 6.202 *Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés / 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, Op.Cit.
- [166] Insee, T302 - *Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle - 1975-2015*. Op.Cit.
- [167] Éditions Législatives, *Le débat sur la semaine de 4 jours relancé* [En ligne] (consulté le 17 octobre 2016), <http://www.editions-legislatives.fr/content/le-d%C3%A9bat-sur-la-semaine-de-4-jours-relanc%C3%A9>
- [168] Insee, T302 - *Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle - 1975-2015*. Op.Cit.
- [169] Insee, 1.115 *Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, Op.Cit.
- [170] Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, Op.Cit.
- [171] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis*, Op.Cit.
- [172] Sources : Insee, 6.213 *Volume total d'heures travaillées par branche*, Op.Cit.
- [173] Orwell George, *La ferme des animaux*, Paris, éditions Champ Libre, 1981, page 58.
- [174] Challenge's.fr, *Le Financial Time propose la semaine de 3 jours*, [En ligne] (consulté le 28 janvier 2011), http://www.challenges.fr/actualites/medias/20090223.CHA1357/le_financial_times_proposela_semaine_de_3_jours.html
- [175] Le Monde.fr, *Travailler moins, Le multimilliardaire Carlos Slim prône la semaine de trois jours de travail*, [En ligne] (consulté le 23 mars 2015), <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2014/07/21/travailler-moins-le-multimilliardaire-carlos-slim-prone-la-semaine-de-trois-jours-de-travail/>
- [176] Challenges, *Le milliardaire Carlos Slim pour la semaine de 3 jours*, [en ligne] (consulté le 31 janvier 2014), <http://www.challenges.fr/revue-de-presse/20140721.CHA6297/le-milliardaire-carlos-slim-defend-la-semaine-de-3-jours.html>
- [177] BFM, *A 40 ans, travailler plus de 25 heures par semaine rend moins intelligent*, [en ligne] (consulté le 20 octobre 2016), <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/a-40-ans-travailler-plus-de-25-heures-par-semaine-rend-moins-intelligent-1019615.html>
- [178] Radio Canada, *Les avantages de la semaine de 3 jours*, [en ligne] (consulté le 3 janvier 2017),

<http://ici.radio-canada.ca/audio-video/media-7590237/les-avantages-de-la-semaine-de-trois-jours>

[179] Riffikin Jeremy, *La fin du travail*, Paris, La découverte & Syros, 1996, page 51.

[180] Ministère de la fonction publique, *Guide du temps partiel des fonctionnaires et des agents non titulaires des trois fonctions publiques*, [en ligne] (page consulté le 28 décembre 2016), http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/IMG/Guide_temps_partiel_FPE-2.pdf

[181] Insee, *2.201 Consommations effectives par fonction à prix courants*, [en ligne] (consulté le 28 décembre 2016), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383640?sommaire=2383694>

[182] Insee, *SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005*, [en ligne] (page consulté le 14 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122816?sommaire=2122819>

[183] Insee, *SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants)*, [en ligne] (consulté le 14 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122816?sommaire=2122819>

[184] Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. D'une année à l'autre, les prix varient en fonction du phénomène d'inflation. La variation entre deux dates d'une grandeur économique mesurée au moyen des prix sera donc perturbée par l'inflation. Pour estimer la variation réelle de cette grandeur, on conserve les prix à un niveau inchangé : on fixe alors une année, dite de référence, et on fait comme si les prix restaient constants chaque année et égaux aux prix mesurés au cours de cette année de référence, en ne tenant pas compte de l'inflation. On peut alors évaluer les évolutions réelles de la production, c'est-à-dire les évolutions en volume, et non pas en valeur..

[185] Insee, *SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005*, *Op.Cit.*

[186] Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, *Op.Cit.*

[187] Insee, *1.107 Partage de la valeur ajoutée brute à prix courants*, [en ligne] (consulté le 14 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>

[188] CCI Essonne, *Tableau général des charges sociales au 1er janvier 2013*, [En ligne] (consulté le 15 janvier 2013), <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:jtnKRklf3AEJ:www.terra-xv.fr/download/file/fid/10122+&cd=4&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>

[189] Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, *Op.Cit.*

[190] Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, *Op.Cit.*

[191] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis*, *Op.Cit.*

[192] Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés*, *Op.Cit.*

[193] Insee, *1.107 Partage de la valeur ajoutée brute à prix courants*, *Op.Cit.*

[194] Insee, *2.201 Consommations effectives par fonction à prix courants*, [En ligne] (consulté le 15 janvier 2013), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383640?sommaire=2383694>

[195] SMIG : Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti Le SMIG, qui était indexé sur les prix, a été appliqué en France de 1950 à 1970. Le taux horaire du SMIG permettait à tous les salariés de percevoir un salaire minimum. Aucun salarié ne pouvait être rémunéré en dessous du SMIG.

[196] SMIC : Le Salaire Minimum de Croissance est indexé sur l'indice des prix à la consommation et donc sur l'inflation.

[197] Légifrance, *Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000516237&categorieLien=cid>

[198] Légifrance, *Ordonnance n° 86-1243 du 1 décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=8CC5770909CFA9FB2AA0603052347210.tpdj cidTexte=JORFTEXT000000333548&dateTexte=19960702>

[199] Chevalier Jean-Michel, Eric Galliano, Alain Maestracci, Jean-Charles Pierson et Jean-François Roubaud, « *Franc-Euro : notre enquête* », Nice-Matin, lundi 27 décembre 2010, page 2 à 5.

- [200] Jacquiau Christian, *Les Coulisses de la grande distribution*, Paris, Albin Michel, 2000.
- [201] Liberation.fr, *La pierre trop lourde pour les Français*, [En ligne] (consulté le 8 septembre 2007), http://www.liberation.fr/evenement/2007/09/08/la-pierre-trop-lourde-pour-les-francais_101340
- [202] Insee, *Prix des logements anciens, Dans les années 2000, ils ont augmenté beaucoup plus vite que les loyers et les revenus*, [En ligne] (consulté le 6 mars 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281297>
- [203] Le Parisien.fr, *Le budget logement explose*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2012), <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-budget-logement-explose-04-04-2012-1938246.php>
- [204] Les Echos TV, *Il manque encore 800 000 logements en France*, [En ligne] (consulté le 28 janvier 2014), <http://videos.lesechos.fr/news/invite-business/g-nafilyan-kaufman-broad-il-manque-encore-800-000-logements-en-france-2718128998001.html>
- [205] Insee, *Le parc de logements en France au 1er janvier 2014, Figure 1 – Évolution du nombre de logements par catégorie* [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379714#tableau-figure1>
- [206] Un logement vacant est un logement inoccupé qui est proposé à la vente ou à la location. Il peut également être un logement en attente d'occupation par un acheteur ou un locataire, de règlement de succession; conservé par un employeur pour un usage futur au profit de ses employés, gardé vacant (souvent à des fins spéculatives) et sans affectation précise par le propriétaire (logement très vétuste, etc.)
- [207] Insee, MEN5 - Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence en 2013, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2020338?sommaire=2106091&geo=METRO-1>
- [208] Indice du coût de la construction : L'indice du coût de la construction mesure chaque trimestre l'évolution des prix des bâtiments neufs à usage principal d'habitation. Il s'agit du prix TVA incluse, payé par les maîtres d'ouvrages aux entreprises de construction. Il s'attache exclusivement aux travaux de construction. Il exclut les prix et coûts liés au terrain (viabilisation, fondations spéciales...), ainsi que les honoraires, les frais de promotion et les frais financiers. Il ne couvre pas non plus les opérations d'entretien-amélioration. Insee, Coût de la construction (indice du) /ICC, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1402>
- [209] Lafinancepourtous.com, Repères sur l'évolution des prix de l'immobilier, [En ligne] (consulté le 17 avril 2017), <http://www.lafinancepourtous.com/Decryptages/Dossiers/Immobilier/Reperes-sur-l-evolution-des-prix-de-l-immobilier>
- [210] Insee, *Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC)*, [En ligne] (consulté le 17 avril 2017), https://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?idbank=000008630&page=tableau&request_locale=fr
- [211] Le Revenu Disponible Brut des ménages (RDB) est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il correspond à l'ensemble des revenus dont dispose un ménage : salaires, revenus financiers, allocation familiale, prestations sociales, retraites, etc.
- [212] L'observatoire Caisse d'Épargne 2008, *Logement, entre rêve et raison*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), https://www.extranet.caisse-epargne.fr/portailmedia/Pdf-CE/obs_2008_doc.pdf
- [213] Légifrance, *Loi n° 48-1360 du 1 septembre 1948*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000879802>
- [214] Légifrance, *Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000874247>
- [215] Insee, *Prix des logements anciens, Dans les années 2000, ils ont augmenté beaucoup plus vite que les loyers et les revenus*, Op.Cit.
- [216] Insee, *Le parc de logements en France au 1er janvier 2014, Figure 1 – Évolution du nombre de logements par catégorie*, Op.cit
- [217] Insee, SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants), Op.Cit.
- [218] Le Parisien.fr, *[Un Français sur cinq consacre plus de 30 % de ses revenus à se loger](#)*, [En ligne]

(consulté le 17 mars 2012), <http://www.leparisien.fr/economie/immobilier/un-francais-sur-cinq-consacre-plus-de-30-de-ses-revenus-a-se-loger-17-03-2012-1910524.php?xtor=EREC-109----559652@1>

[219] OLAP (Observatoire des Loyers de l'Agglomération parisienne), *L'évolution des loyers dans la région parisienne et en province*, [En ligne] (consulté le 20 mars 2017), <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0054/Temis-0054792/16359-2007-4.pdf>

[220] Insee, *Indice de référence des loyers (IRL) Base 1998*, [En ligne] (consulté le 20 mars 2017), https://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?request_locale=fr&idbank=001515333&idbank=001515334&codeGroupe=1182

[221] Insee, *SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants)*, *Op.Cit.*

[222] B Berlin Paris invest, *Évolution des loyers à Berlin*, [En ligne] (consulté le 8 mars 2017), <http://blog.berlin-paris-invest.com/evolution-des-loyers-a-berlin/>

[223] Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, *Le diagnostic de performance énergétique*, [En ligne] (consulté le 8 mars 2015), http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_plaquette%20diagnostic%20per%20energetique_mars%202008.pdf

[224] Commissariat général au développement durable, *Chiffres et statistiques : Parc de logement en France métropolitaine, en 2012*, [En ligne] (consulté le 22 novembre 2015), http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS534_cle099a94.pdf

[225] Légifrance, *Décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948 fixant les conditions de détermination de la surface corrigée des locaux d'habitation ou à usage professionnel*, [En ligne] (consulté le 18 mai 2016), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000495766&categorieLien=cid>

[226] Légifrance, *Décret n° 2016-1448 du 26 octobre 2016 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel*, [En ligne] (consulté le 8 mars 2015), <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/26/LHAL1627165D/jo/texte>

[227] Insee, *Indice de référence des loyers (IRL) Base 1998*, *Op.Cit.*

[228] Fournisseur electricité.com, *Evolution des prix de l'énergie*, [En ligne] (consulté le 28 novembre 2015), <http://www.fournisseurs-electricite.com/evolution-des-prix-de-lelectricite>

[229] Mathiez Albert, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur tome I*, Paris, Payot, 1973, page 9.

[230] Nicolas de La Mare. *Traité de police*. Paris, 1729 (seconde édition), II, p.886. Cité dans S. L . Kaplan. *Le pain, le peuple, le Roi. La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986, page 53 -54.

[231] Le « juste prix » était fondé sur un idéal de modération qui peut se résumer ainsi : pour être équitable, les prix ne devaient ni mécontenter les marchands ni léser les consommateurs. Un prix était jugé « juste » quand le marchand se réservait un bénéfice modeste et que la masse la plus fragile de la population qui vivait dans un état de pauvreté n'en pâtissait pas excessivement, c'est-à-dire qu'elle pouvait accéder aux subsistances.

[232] Fourastié Jean, *Présentation des statistiques des prix, la théorie des prix selon Jean Fourastié*, [En ligne] (consulté le 12 septembre 2015), <http://www.fourastie-sauvy.org/images/stories/pdf/prix%20du%20ble.pdf>

[233] Jean Baptiste, Joseph Pailliet, *Dictionnaire universel de droit français : tome premier*, Paris, Tournachon-Molin, 1825, page 185

[234] Wikipédia, *Libération du commerce des grains sous l'Ancien Régime*, [En ligne] (consulté le 11 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Lib%C3%A9ralisation_du_commerce_des_grains_sous_l'Ancien_R%C3%A9gime

[235] Wikipédia, *Guerre des farines*, [En ligne] (consulté le 11 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_des_farines

[236] Louis XVI, *Déclaration du roi, pour la liberté du commerce des grains. Donnée à Versailles le 17 juin 1787*. Registrée en parlement le vingt-cinq juin mille sept cent quatre-vingt-sept, Paris, N H Nyon, 1787.

[237] Fourastié Jean, *Op cit*.

[238] Fourastié Jean, *Op cit*.

[239] Wikipédia, *Loi du maximum général*, [En ligne] (consulté le 6 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_du_maximum_g%C3%A9n%C3%A9ral

[240] Mathiez Albert, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur tome 1*, Paris, Payot, 1973, page 244.

[241] Mathiez Albert, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur tome 2*, Paris, Payot, 1973, page 17.

[242] Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933, page 175.

[243] Baudelot C, Gollac M, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003.

[244] Dejours Christophe, *Travail vivant 2 : travail et émancipation*, Paris, Payot & Rivages, 2009.

[245] Gardner Howard, *Les formes de l'intelligence*, aux éditions Odile Jacob, avril 1997.

[246] Lefebvre des Noettes, *V. Epidémiologie psychiatrique. Neurologie-Psychiatrie-Gériatrie (NPG)*, 2002; janvier février (7) : 10-15.

[247] Fromm Erich, *Avoir ou être : Un choix dont dépend l'avenir de l'homme*, Paris, Robert Laffont, 1978, page 59.

[248] **L'intelligence linguistique** permet de maîtriser le langage sous la forme de l'expression écrite ou orale. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : lire pour développer ses connaissances, participer à des débats, comprendre et mémoriser facilement des informations orales ou écrites, être sensible à la syntaxe, au bon usage des mots, au rythme et au sens des phrases, disposer d'un vocabulaire étendu, avoir le sens de l'humour, aimer faire des jeux de mots, etc. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : Écrivain, comédien, politique, journaliste, avocat, publicitaire, etc. **L'intelligence logico-mathématique** résout des problèmes de manière logique et ordonnée, sous une forme écrite ou mathématique. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : saisir rapidement les relations de cause à effet, résoudre des problèmes grâce à la logique mathématique et la méthode scientifique, exprimer ses idées de manière logique, distinguer les relations logiques entre les objets, les idées, les groupes et les ensembles, rédiger des procédures, des modèles ou des méthodes standard pour résoudre un problème, être à l'aise avec la pensée scientifique et le langage mathématique et accepter difficilement l'idée du hasard. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : mathématicien, scientifique, économiste, informaticien, juriste, ingénieur, comptable, etc.

[249] Fromm Erich, *Op-Cit*, page 104.

[250] **L'intelligence inter-personnelle** est tournée vers autrui. En écoutant et en étant attentif aux discours, aux comportements, aux mimiques et à la gestuelle d'un individu, il est possible de découvrir sa personnalité, ses motivations, ses humeurs, ses intentions et ses désirs. En comprenant les attentes d'autrui, il est possible de s'adapter et de s'associer à lui pour le motiver à s'impliquer dans un projet. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : entrer facilement en relation avec des inconnus, préférer les activités en groupe plutôt que seules, être entouré de beaucoup d'amis, aimer échanger sur un mode verbal et non verbal, partager ses idées, ses sentiments et ses problèmes, être ouvert à l'opinion d'autrui, créer une synergie entre les individus et comprendre les motivations des autres avant d'agir avec eux. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : politique, enseignant, éducateur, metteur en scène, sociologue, chef d'entreprise, psychologue, médiateur, etc.

L'intelligence intra-personnelle permet de prendre conscience de ses forces et faiblesses, de ses aptitudes, de ses sentiments et de ses émotions. La réflexion, la méditation et la contemplation favorisent la quête spirituelle et la connaissance de soi indispensable au processus d'individuation. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : aimer lire et écrire, avoir une nature introvertie et indépendante, apprécier la solitude, avoir sa propre pensée pour éviter de se laisser influencer par

l'opinion des autres, des médias et des idéologies, être motivé à atteindre des objectifs personnels, être autonome et responsable de ses actes, être autocritique, savoir se décentrer pour questionner et analyser ses expériences afin de se les approprier, de mieux se connaître et avoir une représentation fidèle de soi. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : écrivain, acteur, philosophe, théologien, sage, mystique, planificateur, entrepreneur, psychologue, etc.

[251] Jung Carl Gustav, *Dialectique du Moi et de l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1964, page 77. L'individuation est un processus de différenciation qui a pour but de développer la personnalité individuelle.

[252] Claudine Leuleu, « *Apport et critique de la théorie de Kohlberg* », *Entre-vues*, n°23 1994, page 8 à 11. Les décisions morales sont le fruit de droits, de valeurs, de principes qui font (ou pourraient faire) l'unanimité de tous les individus qui composent ou créent une société destinée à des pratiques avantageuses et loyales.

[253] Amateur du latin amator, celui qui aime.

[254] Gouyon Marie et Patureau Frédérique, *Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), https://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/fporso13j_d4_artistiques.pdf

[255] Laurent Babé, *Les pratiques en amateur*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), http://www.culturecommunication.gouv.fr/.../6-12_Repères%20Amateurs.pdf

[256] **L'intelligence musicale** structure le rythme d'une phrase et d'une œuvre musicale. Ces caractéristiques sont les suivantes : imaginer, fredonner et jouer un air de musique dans sa tête, battre des pieds, chanter et se mettre à danser au moindre rythme de musique, être sensible au pouvoir émotionnel de la musique, ainsi qu'aux sons, aux timbres, aux rythmes et à la tonalité d'une voix, comprendre la structure d'une partition musicale, entendre les fausses notes, reproduire, reconnaître et créer des mélodies ou des rythmes musicaux. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : danseur, musicien, compositeur, chef d'orchestre, ingénieur du son, etc.

[257] **L'intelligence kinesthésique** contrôle et maîtrise les mouvements du corps. Elle permet de manipuler les objets et de se mouvoir avec habileté. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : coordonner ses mouvements (jongleur, acrobate, danseur, gymnaste, etc.), manipuler, toucher, déplacer et explorer les textures de la matière, la forme d'un objet et la souplesse d'un corps, aimer les sensations corporelles et les expériences sensuelles, être habile de ses mains, pratiquer des activités manuelles et des sports extrêmes, remuer et bouger quand on est contraint à rester assis trop longtemps, s'impliquer physiquement dans la résolution d'un problème, utiliser les expressions corporelles et la gestuelle pour communiquer, jouer la comédie pour créer un lien entre le corps et l'esprit. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : danseur, acteur, athlète, jongleur, chirurgien, artisan, masseur, mécanicien, etc.

[258] **L'intelligence spatiale** construit des images mentales et perçoit le monde en trois dimensions. Cette forme d'intelligence s'exprime de la façon suivante : lire facilement une carte routière, un diagramme et un graphique, manipuler des images, avoir un bon sens de l'orientation, rechercher l'harmonie entre des couleurs et des formes, percevoir la relation entre des objets positionnés dans l'espace, percevoir des images mentales en l'absence d'objets, s'intéresser aux scènes et aux actions des films, prévoir les conséquences du mouvement d'une pièce durant une partie d'échec. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : stratège, metteur en scène, artiste, sculpteur, architecte, pilote d'avion, urbaniste, cartographe, graphiste, etc.

[259] Audencia Nantes, Ineum Consulting et TNS Sport, *Temps libre des français dédié au sport*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), http://www.acteursdusport.fr/uploads/Documents/WEB_CHEMIN_4958_1257664783.pdf

[260] **L'intelligence naturaliste**, qui a été rendu inutile par la vie urbaine, a permis à l'Homme de s'adapter et de survivre dans un environnement naturel hostile. Elle s'exprime de la façon suivante : être sensible au comportement des animaux et des plantes dans leur environnement naturel, distinguer les différentes formes de vie, comprendre la nature pour en tirer parti, être sensible aux modifications écologiques et climatiques, participer à des excursions, à la protection de l'environnement et à des fouilles

archéologiques, préférer travailler à l'extérieur que dans un bureau, prendre soin d'un jardin, pêcher et chasser. Les activités qui font appel à cette forme d'intelligence sont les suivantes : jardinier, paysagiste, vétérinaire, astronome, naturaliste, météorologue, biologiste, sociologue, etc.

[261] Dejours Christophe, *Travail vivant 2 : travail et émancipation*, Paris, Payot & Rivages, 2009, page 19

[262] Méda Dominique, *Le travail une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995, page 103.

[263] De Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique II*, Paris, Gallimard, 1961, page 434.

[264] Claudine Leuleu, « *Apport et critique de la théorie de Kohlberg* », *Entre-vues*, n°23 1994, page 8 à 11. Les niveaux de jugement moral pré-conventionnel, conventionnel et post-conventionnel.

[265] Bernstein Basil, *Langage et classe sociales : codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975

[266] Insee, *Données de la figure 1 - Les mariages et les divorces depuis 1950*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121566?sommaire=2045470>

[267] Bernstein Basil, *Op-Cit*, page 209 à 210.

[268] Sue Roger, *Temps et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, page 126

[269] Edith Archambault et Viviane Tchernonog, *Nouveaux repères 2012 sur les associations en France*, [En ligne] (consulté le 11 avril 2016), <http://www.associations.gouv.fr/1182-nouveaux-reperes-2012-sur-les.html>

[270] Légifrance, *Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité*, [En ligne] (consulté le 11 avril 2016), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593100&categorieLien=id>

[271] Wikipédia, *Créatifs culturels*, [En ligne] (consulté le lundi 11 avril 2016), https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9atifs_culturels

[272] Cyril Dion et Mélanie Laurent, *Demain*, France, Move Movie, France 2 cinéma, [Mars films](#) et Mely Production, [Fonds de dotation](#) Akuo Energy, [OCS](#) et [France Télévisions](#), [KissKissBankBank](#), 2015, 118 min.

Bibliographie

Économie et Travail :

1. Adret, *Travailler deux heures par jour*, Paris, Seuil, 1977.
2. Arendt Hannah, *Les conditions de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.
3. Baumann François, *Burn out : quand le travail rend malade*, Paris, Josette Lyon, 2006
4. Baudelot C, Gollac M, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003.
5. Black, Bob, *Travailler, moi ? Jamais ! L'abolition du travail*, Paris, L'esprit frappeur, 1997.
6. Boltanski Luc et Chiapello Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
7. Bresson Yoland, *Le revenu d'existence ou la métamorphose de l'être social*, Paris, L'esprit frappeur, 2000.
8. Capul Jean-Yves et Garnier Olivier, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier, 1999.
9. Cacérés Bénigno, *Loisirs et travail du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1973.
10. Cohen Daniel, *Richesse du monde Pauvretés des nations*, Paris, Flammarion, 1997.
11. Commission sociale de l'épiscopat, *face au chômage changer le travail*, Paris, Centurion, 1993
12. Dejours Christophe, *Souffrance en France : banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
13. Dejours Christophe, *travail vivant 2 : travail et émancipation*, Paris, Payot & Rivages, 2009.
14. Denoël Yvonnick, *Sexus economicus, le grand tabou des affaires*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010
15. Dupuis François, *La fatigue des élites*, Paris, Ed du Seuil / la république des idées, mars 2005.
16. Dubois Pierre-Louis et Jolibert Alain, *Le Marketing : fondements et pratiques*, Paris, Economica, 1998.
17. Gorz André, *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988.
18. Gorz André, *Adieux au prolétariat, Au-delà du socialisme*, Paris, Galilée, 1980
19. Gorz André / Bosquet Michel, *Critique du capitalisme quotidien*, Paris, Editions Galilée, 1973.
20. Giuliani Jean-Christophe, Legros Bernard, Godard Philippe, Christin Rudolphe, *Le travail et après ?*, Montréal, Ecosociété, 2017.
21. Graffin Laurent, *Être cadre à quel prix ?*, Paris, Mille et une nuits, 1999.
22. Graffin Laurent, *Que sera le travail demain?*, Paris, Mille et une nuits, 1999.
23. Graffin Laurent, *Peut-on maîtriser le temps ?*, Paris, Mille et une nuits, 1999.
24. Jacquiau Christian, *Les Couloirs de la grande distribution*, Paris, Albin Michel, 2000.
25. Guilbot-Benoit Odile, *chômeur de longue durée*, Arles, Actes Sud, 1992
26. Keynes John Maynard, *Essais de persuasion*, Paris, Gallimard, 1933.
27. Krisis, *manifeste contre le travail*, Paris, Léo Scheer, 2002.
28. Lafargue Paul, *Le droit à la paresse*, Paris, Mille et une nuits, mars 1994.
29. Lagrave Michel, *Les difficultés d'évaluation du coût du chômage*, Paris, Economica, 1982.
30. Larrouturou Pierre, *Pour la semaine de quatre jours, sortir du piège des 35 heures*, Paris, La Découverte, 1999
31. Latouche Serge, *Décoloniser l'imaginaire : La Pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Lyon, Parangon, 2003.
32. Méda Dominique et Schor Juliet, *Travail, une révolution à venir*, Paris, Mille et une nuits, 1997.
33. Méda Dominique, *Le travail une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.
34. Meyer Corinne, *Bonjours Paresse*, Paris, Michalon, 2004.
35. Molinier Pascale, *Les enjeux psychologiques du travail*, Paris, Payot & Rivages, 2006
36. Paoli Guillaume, *Eloge de la démotivation*, Paris, Nouvelles éditions Lignes, 2008
37. Philonenko Grégoire et Gienne Véronique, *Au carrefour de l'exploitation*, Paris, Desclée de

Brouwer, 1997.

38. Riffikin Jeremy, *La fin du travail*, Paris, La découverte & Syros, 1996.

39. Rousselet Jean, *L'allergie au travail*, Paris, Seuil, 1974.

40. Schumpeter Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990.

41. Sennett Richard, *La culture du nouveau capitalisme*, Paris, Albin Michel, 2006.

42. Thébaud-Mony Annie, *travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La Découverte, 2007.

43. Zelinski Ernie, *L'art de ne pas travailler*, Paris, d'Organisation, 1998

Politique et idéologie :

44. Arendt Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

45. Arendt Hannah, *Responsabilité et jugement*, Paris, Payot & Rivages, 2009.

46. Arendt Hannah, *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972

47. Arendt Hannah, *L'impérialisme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1982.

48. Arendt Hannah, *Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

49. Arendt Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1966, Folio, 1991

50. Bellais R, *Production d'armes et puissance des nations, économie et innovation*, Paris, l'Harmattan, 1999.

51. Bible, *La Bible de Jérusalem*, Paris, Editions du Cerf, 1998.

52. Chomsky Noam, *Comprendre le pouvoir, troisième mouvement*, Bruxelles, Aden, 2006.

53. Chomsky Noam, *Le profit avant l'homme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003.

54. Foucault Michel, *Dits et écrits, 1954-1988, tome IV « Le sujet et le pouvoir »*, Paris, Gallimard, 2001.

55. Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Paris, éditions Gallimard, 1975.

56. Géré François, *La guerre psychologique*, Paris, Economica, 1997.

57. Guérin Daniel, *Fascisme et grand capital*, Paris, Gallimard, 1936.

58. Kempf Hervé, *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, 2007.

59. Klein Naomi, *La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme de désastre*, Montréal, Leméac éditeur et, Arles, Actes sud, 2008.

60. La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Flammarion, 1983.

61. Le Goff Jacques, *Marchands et banquiers du moyen âge*, Paris, PUF, 1956.

62. Marx Karl, *Le Capital Livre I section I à IV*, Paris, Flammarion, 1985.

63. Marx Karl, *Le Capital Livre I section V à VIII*, Paris, Flammarion, 1985.

64. Marx Karl, *Philosophie*, Paris, Gallimard, 1965.

65. Marx Karl, *Œuvres économiques, II*, Paris, Gallimard, 1968.

66. Marx et Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Mille et une nuits, 1994.

67. Mathiez Albert, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur tome 1*, Paris, Payot, 1973.

68. Mathiez Albert, *La vie chère et le mouvement social sous la terreur tome 2*, Paris, Payot, 1973.

69. Méda Dominique, *Qu'est-ce que la Richesse ?*, Paris, Aubier, 1999.

70. Thoreau Henry David, *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits, 1996.

Sociologie :

71. Accardo Alain, *De notre servitude involontaire. Lettre à mes camarades de gauche*, Marseille, [Agone](#), 2001.

72. Accardo Alain, *Le petit-bourgeois gentilhomme. La moyennisation de la société*, Bruxelles, Labor, 2003.

73. Aubert Nicole, *Le culte de l'urgence (La société malade du temps)*, Paris, Flammarion, 2003.

74. Baudrillard Jean, *La société de consommation*, Paris, Denoël, 1970.

75. Bernstein Basil, *Langage et classe sociales : codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975.

76. Bourdieu Pierre, *Leçon sur la leçon*, Paris, Les éditions de minuit, 1982.
77. Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *Les Héritiers, Les étudiants et la culture*, Paris, Les éditions de Minuit, 1985.
78. Bruckner Pascal, *Euphorie perpétuelle : Essai sur le devoir de bonheur*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2000.
79. De Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique I*, Paris, Gallimard, 1961.
80. De Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique II*, Paris, Gallimard, 1961.
81. Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Arthème Fayard, 1991.
82. Huxley Aldous, *Retour au meilleur des mondes*, Paris, Plon, 1958.
83. Illich Ivan, *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.
84. Lasch Christopher, *Culture de masse ou culture populaire ?*, Castelnau-le-Lez, Climats 2001.
85. Lasch Christopher, *la culture du narcissisme*, Paris, Flammarion, 1979.
86. Le Goff Jean Pierre, *La démocratie post-totalitaire*, Paris, La découverte, 2003.
87. Lipovetsky Gilles, *le bonheur paradoxal*, Paris, Gallimard, 2006.
88. Rocher Guy, 3. *Le changement Social : Introduction à la sociologie générale*, Montréal, HMH, 1968.
89. Sue Roger, *Temps et ordre social*, Paris, PUF, 1994.
90. Sue Roger, *La société contre elle-même*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005
91. Sue Roger, *Vers une société du temps libre ?*, Paris, PUF, 1982
92. Veblen Thorstein, *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970.
93. Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.

Biologie et psychologie

94. André Christophe et Lelorde François, *L'estime de soi : s'aimer pour mieux vivre avec les autres*, Paris, Odile Jacob, 1999.
95. Berger Gaston, *Traité pratique d'analyse du caractère*, Paris, PUF, 1950.
96. Bernays Edward, *Propaganda, Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris, Zones, 2007
97. Claudine Leuleu, « *Apport et critique de la théorie de Kohlberg* », *Entre-vues*, n°23 1994, page 8 à 11.
98. Corneau Guy, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ?*, Paris, Robert Laffont, 1997.
99. Dejours Christophe, *Souffrance en France : banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
100. Dejours Christophe, *travail vivant 2 : travail et émancipation*, Paris, Payot & Rivages, 2009.
101. Freud Sigmund, *Le malaise dans la culture*, Paris, PUF, 1995.
102. Fromm Erich, *Avoir ou être : Un choix dont dépend l'avenir de l'homme*, Paris, Robert Laffont, 1978.
103. Fromm Erich, *Grandeur et limites de la pensée Freudienne*, Paris, Robert Laffont, 1980.
104. Fromm Erich, *De la désobéissance et autres essais : L'homme qui ne peut qu'obéir est un esclave*, Paris, Robert Laffont, 1981
105. Fromm Erich, *La conception de l'homme chez Marx*, Paris, Editions Payot & Rivages, 2010
106. Gardner Howard, *Les formes de l'intelligence*, Paris, Odile Jacob, avril 1997
107. Gordon, Allport, Herman, Feifel, Abraham Maslow, Rollo May, Carl R Rogers, *Psychologie existentielle*, Paris, Epis, 1971.
108. Hall Edward T, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1971.
109. Hall Edward T, *La danse de la vie : temps culturel, temps vécu*, Paris, Seuil, 1984.
110. Jung Carl Gustav, *Dialectique du Moi et de l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1964.
111. Laborit Henri, *Eloge de la Fuite*, Paris, Robert Laffont, 1974.
112. Laborit Henri, *Nouvelle Grille*, Paris, Robert Laffont, 1974.
113. Maslow Abraham H, *Vers une psychologie de l'être : L'expérience psychique*, Paris, Arthème Fayard, 1972.

114. Maslow Abraham H, *L'accomplissement de soi : De la motivation à la plénitude*, Paris, Eyrolles, 2004.
115. Milgram Stanley, *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
116. Peck Scott, *Le chemin le moins fréquenté : apprendre à vivre avec la vie*, Paris, J'ai Lu, 1987.
117. Pezé Marie, *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés*, Paris, Flammarion, 2010.
118. Redfield James, *Les leçon de vie de la Prophétie des Andes*, Paris, Robert Laffont, 1995.
119. Rogers Carl, *Le développement de la personne*, Paris, Dunod, 1998.
120. Sédillot Carole, *ABC de la psychologie Jungienne*, Paris, Grancher, 2003.
121. Storr Anthony, *Solitude : Les vertus du retour à soi-même et créativité et moi authentique*, Paris, Robert Laffont, 1988.
122. Watzlawick Paul, *L'invention de la Réalité : contribution au constructivisme*, Paris, Seuil, 1988.
123. Watzlawick Paul, Weakland J et Fisch R, *Changement : Paradoxes et psychothérapie*, Paris, Seuil, 1980.

Philosophie :

124. Dastur François, *Heidegger et la question du temps*, Paris, PUF, 1990.
125. Hegel, *La Raison de l'histoire*, Paris, Plon, 1965.
126. Heidegger Martin, *Être et Temps*, Paris, Authentica, 1985, p 189 éditions en ligne
127. Maccio Charles, *Les Sciences Humaines en mouvement : L'humanité face aux changements*, Lyon, Chronique Sociale, 1993.
128. Nietzsche Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris, Aubier, 1969.
129. Nietzsche Friedrich, *Humain, trop humain*, Paris, Librairie Générale Française, 1995.
130. Platon, *La République*, Paris, Garnier Frère, 1966.
131. Platon, *La République Livres VI et VII*, Paris, Bordas, 1986.
132. Rousseau Jean Jacques, *Le contrat Social*, Paris, Gallimard, 1964.
133. Russel Bertrand, *Eloge de l'oisiveté*, Paris, éditions Allia, 2002
134. Tozzie Michel, *Penser par soi-même : initiation à la philosophie*, Lyon, Chronique Sociale, 1999.

Roman et Littérature :

135. Aldous Huxley, *le Meilleur des Mondes*, Paris, Plon, 1932.
136. Ayn Rand, *La grève, Atlas Shrugged*, Paris, Les Belles Lettres, 2013
137. Ayn Rand, *La source vive*, Paris, Plon, 1997.
138. Ellis Bret Easton, *Américan Psycho*, Paris, Seuil, 1998.
139. Elia Kazan, *L'arrangement*, Paris, éditions Stock, 1969
140. Douglas Kennedy, *Combien ?*, Paris, Belfond, 2012
141. Francis Scott Fitzgerald, *Gatsby le magnifique*, Paris, Gallimard, 2012.
142. George Orwell, *La ferme des animaux*, Paris, éditions Champ Libre, 1981.
143. George Orwell, *1984*, Paris, Gallimard, 1950.
144. Paulo Coelho, *L'Alchimiste*, Paris, Anne Carrière, 1994.
145. Paulo Coelho, *La solitude du vainqueur*, Paris, Edition Flammarion, 2009.
146. Ray Bradbury, *Fahrenheit 451*, Paris, Denoël, 1995.
147. Yalom Irvin D, *Et Nietzsche à pleuré*, Paris, Galaade édition, 2007.
148. Yalom Irvin D, *Le problème Spinoza*, Paris, Galaade édition, 2012.

Bibliographie Internet

Enjeux économiques, politiques et sociaux

1. Audencia Nantes, Ineum Consulting et TNS Sport, *Temps libre des français dédié au sport*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), http://www.acteursdusport.fr/uploads/Documents/WEB_CHEMIN_4958_1257664783.pdf
2. Banque mondiale, *PIB par habitant (\$ US courants)*, [En ligne]. (consulté le 1 novembre 2015), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?page=2>
3. BFM, *A 40 ans, travailler plus de 25 heures par semaine rend moins intelligent*, [en ligne] (consulté le 20 octobre 2016), <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/a-40-ans-travailler-plus-de-25-heures-par-semaine-rend-moins-intelligent-1019615.html>
4. CCI Essonne, *Tableau général des charges sociales au 1er janvier 2013*, [En ligne] (consulté le 15 janvier 2013), <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:jtnKRklf3AEJ:www.terra-xv.fr/download/file/fid/10122+&cd=4&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>
5. CGEDD J Friggit, *Le prix du logement sur le long terme, mars 2010* [En ligne] (consulté le 25 février 2017), http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/evolution-prix-immobilier-friggit_cle0c611b.pdf
6. CGEDD, *Les prix du logement à Paris de 1200 à 2015 et sa prospective organisation*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/prix-immobilier-paris_cle6f1be3.pdf
7. CGEDD, *Dossier sur les prix immobiliers, séries annuelles 1800-2010*, [En ligne] (consulté le 28 septembre 2015), <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/prix-immobilier-evolution-1200-a1048.html>
8. Challenge's.fr, *Le Financial Time propose la semaine de 3 jours*, [En ligne] (consulté le 28 janvier 2011), http://www.challenges.fr/actualites/medias/20090223.CHA1357/le_financial_times_proposela_semaine
9. Challenge's.fr, *Le milliardaire Carlos Slim pour la semaine de 3 jours*, [en ligne] (consulté le 31 janvier 2014), <http://www.challenges.fr/revue-de-presse/20140721.CHA6297/le-milliardaire-carlos-slim-defend-la-semaine-de-3-jours.html>
10. Cliotexte, *Discours d'adieu prononcé par le Président Dwight David Eisenhower, le 17 janvier 1961*, [En ligne] (consulté le 5 décembre 2011), <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/deuxieme-moitie-du-xxe-siecle-guerre-froide/discours.eisenhower.html>
11. Coe-Rexecode, *Les coûts de la main-d'oeuvre dans l'Union européenne au 3ème trimestre 2016*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017) <http://www.coe-rexecode.fr/public/Debat-de-politique-economique/Competitivite/Les-couts-de-la-main-d-oeuvre-dans-l-Union-europeenne-au-3eme-trimestre-2016>
12. Edith Archambault et Viviane Tchernonog, *Nouveaux repères 2012 sur les associations en France*, [En ligne] (consulté le 11 avril 2016), <http://www.associations.gouv.fr/1182-nouveaux-reperes-2012-sur-les.html>
13. Éditions Législatives, *Le débat sur la semaine de 4 jours relancé* [En ligne] (consulté le 17 octobre 2016), <http://www.editions-legislatives.fr/content/le-d%C3%A9bat-sur-la-semaine-de-4-jours-relanc%C3%A9>
14. Fournisseur electricite.com, *Evolution des prix de l'énergie*, [En ligne] (consulté le 28 novembre 2015), <http://www.fournisseurs-electricite.com/evolution-des-prix-de-lelectricite>
15. Fourastié Jean, *Présentation des statistiques des prix, la théorie des prix selon Jean Fourastié*, [En ligne] (consulté le 12 septembre 2015), <http://www.fourastie-sauvy.org/images/stories/pdf/prix%20du%20ble.pdf>
16. Gouyon Marie et Patureau Frédérique, *Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), https://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/fpor soc13j_d4_artistiques.pdf
17. Lafinancetout.com, *Repères sur l'évolution des prix de l'immobilier*, [En ligne] (consulté le 17 avril 2017), <http://www.lafinancetout.com/Decryptages/Dossiers/Immobilier/Reperes-sur-l->

evolution-des-prix-de-l-immobilier

18. Laurent Babé, *Les pratiques en amateur*, [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), http://www.culturecommunication.gouv.fr/.../6-12_Repères%20Amateurs.pdf
19. Légifrance, *Loi n° 48-1360 du 1 septembre 1948*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000879802>
20. Légifrance, *Décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948 fixant les conditions de détermination de la surface corrigée des locaux d'habitation ou à usage professionnel*, [En ligne] (consulté le 18 mai 2016), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000495766&categorieLien=cid>
21. Légifrance, *Décret n° 2016-1448 du 26 octobre 2016 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel*, [En ligne] (consulté le 8 mars 2015), <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/26/LHAL1627165D/jo/texte>
22. Légifrance, *Ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000516237&categorieLien=cid>
23. Légifrance, *Ordonnance n° 86-1243 du 1 décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=8CC5770909CFA9FB2AA0603052347210.tcidTexte=JORFTEXT000000333548&dateTexte=19960702>
24. Légifrance, *Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité*, [En ligne] (consulté le 11 avril 2016), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593100&categorieLien=id>
25. Légifrance, *Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000874247>
26. Le Monde.fr, *Travailler moins, Le multimilliardaire Carlos Slim prône la semaine de trois jours de travail*, [En ligne] (consulté le 23 mars 2015), <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2014/07/21/travailler-moins-le-multimilliardaire-carlos-slim-prone-la-semaine-de-trois-jours-de-travail/>
27. Le Monde.fr, *Nouveau record de chômage en zone euro à 11,8 %*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017) http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/08/nouveau-record-de-chomage-en-zone-euro-a-11-8_1814023_3234.html
28. Le Parisien.fr, *Le budget logement explose*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2012), <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-budget-logement-explose-04-04-2012-1938246.php>
29. Le Parisien.fr, *Le budget logement explose*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2012), <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-budget-logement-explose-04-04-2012-1938246.php>
30. Le Parisien.fr, *Un Français sur cinq consacre plus de 30 % de ses revenus à se loger*, [En ligne] (consulté le 17 mars 2012), <http://www.leparisien.fr/economie/immobilier/un-francais-sur-cinq-consacre-plus-de-30-de-ses-revenus-a-se-loger-17-03-2012-1910524.php?xtor=EREC-109---559652@1>
31. Les Echos TV, *Il manque encore 800 000 logements en France*, [En ligne] (consulté le 28 janvier 2014), <http://videos.lesechos.fr/news/invite-business/g-nafilyan-kaufman-broad-il-manque-encore-800-000-logements-en-france-2718128998001.html>
32. Liberation.fr, *La pierre trop lourde pour les Français*, [En ligne] (consulté le 8 septembre 2007), http://www.liberation.fr/evenement/2007/09/08/la-pierre-trop-lourde-pour-les-francais_101340
33. L'observatoire Caisse d'Epargne 2008, *Logement, entre rêve et raison*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), https://www.extranet.caisse-epargne.fr/portailmedia/Pdf-CE/obs_2008_doc.pdf
34. Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, *Le diagnostic de performance énergétique*, [En ligne] (consulté le 8 mars 2015), http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_plaquette%20diagnostic%20per%20energetique_mars%202008.pdf

35. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Repères & références statistique, 1.2, Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis*, [En ligne], (consulté le février 2017), https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/90/7/rers_2015_457907.pdf
36. Ministère de l'économie et des finances, *les chiffres clés, 2013 projet de loi de finance, projet de loi de programmation des finances publique 2017*, [En ligne] (consulté le 14 mars 2015), <http://www.economie.gouv.fr/files/projet-loi-finances-2013-plf-chiffres-cles.pdf>
37. Ministère de la fonction publique, *Guide du temps partiel des fonctionnaires et des agents non titulaires des trois fonctions publiques*, [en ligne] (consulté le 28 décembre 2016), http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/IMG/Guide_temps_partiel_FPE-2.pdf
38. OLAP (Observatoire des Loyers de l'Agglomération parisienne), *L'évolution des loyers dans la région parisienne et en province*, [En ligne] (consulté le 20 mars 2017), <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0054/Temis-0054792/16359-2007-4.pdf>
39. OMS, *IARC classifies radiofrequency electromagnetic fields as possibly carcinogenic to humans*, [En ligne] (consulté le 10 octobre 2016), http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf
40. Radio Canada, *Les avantages de la semaine de 3 jours*, [en ligne] (consulté le 3 janvier 2017), <http://ici.radio-canada.ca/audio-video/media-7590237/les-avantages-de-la-semaine-de-trois-jours>
41. Wikipédia, *Créatifs culturels*, [En ligne] (consulté le 11 avril 2016), https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9atifs_culturels
42. Wikipédia, *Libération du commerce des grains sous l'Ancien Régime*, [En ligne] (consulté le 11 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Lib%C3%A9ralisation_du_commerce_des_grains_sous_l'Ancien_R
43. Wikipédia, *Guerre des farines*, [En ligne] (consulté le 11 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_des_farines
44. Wikipédia, *Loi du maximum général*, [En ligne] (consulté le 6 mars 2014), http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_du_maximum_g%C3%A9n%C3%A9ral

Energie, matière première, climat, ressources naturelles et biodiversité

45. ADEM, *Déchets chiffres clés*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffres-cles2016_8813.pdf
46. Airparif, *Le carbone suie : enjeu présent et futur*, [En ligne] (consulté le 9 novembre 2016), <http://www.airparif.asso.fr/actualite/detail/id/127>
47. Assemblée nationale, *Rapport d'information n°2124, Préparation conférence de Copenhague*, [En ligne] (consulté le 25 octobre 2016), <http://www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i2124.asp>
48. Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, [En ligne]. (consulté le 21 octobre 2016), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC>
49. Banque mondiale, *Consommation d'énergie par habitant*, [En ligne] (consulté le 31 octobre 2016), https://www.google.fr/publicdata/explore?ds=d5bnppjof8f9_&met_y=eg_use_pcap_kg_oe&idim=country:LUX:NLD:CHE&hl=fr&dl=fr#!ctype=
50. BP, *BP statistical Review of World Energy june 2016*, [En ligne] (consulté le 29 octobre 2016), <http://www.bp.com/content/dam/bp/pdf/energy-economics/statistical-review-2016/bp-statistical-review-of-world-energy-2016-full-report.pdf>
51. Boutaud Aurélien, *Fracture sociale, fracture écologique : la Terre est malade...et si on changeait le thermomètre ?*, [En ligne]. (consulté le 10 mars 2012), http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/empreinte_ecologique/FractureEcologique_Aurelien_B
52. CITEPA, *Polluants atmosphériques et gaz à effet de serre*, [En ligne] (consulté le 21 octobre 2016), <http://www.citepa.org/fr/air-et-climat/polluants/poussieres-en-suspension>
53. Commissariat général au développement durable, *Chiffres et statistiques : Parc de logement en France métropolitaine, en 2012*, [En ligne] (consulté le 22 novembre 2015), http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS534_cle099a94.pdf

54. FAO, *Chapitre trois - L'utilisation de l'eau en agriculture*, [En ligne] (consulté le 24 novembre 2016), <http://www.fao.org/docrep/007/y4683f/y4683f07.htm>
55. FAO, *Les sols sont en danger, mais la dégradation n'est pas irréversible*, [En ligne] (consulté le 10 novembre 2016), <http://www.fao.org/news/story/fr/item/357221/icode/>
56. FFB.com, *Déchets de chantier, les réponses aux questions que vous vous posez*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/res/dechets_chantier/PDF/Dechets_QR_231014_V5protege.pdf
57. GIEC, *Changement climatique 2007, rapport de synthèse*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017) http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf
58. International Energy Statistics, *Total Primary Energy Production 2014*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://www.eia.gov/beta/international/data/browser/#/?vs=INTL.44-1-AFRC-QBTU.A&vo=0&v=H&start=1980&end=2014>
59. La Vie, *3 minutes pour comprendre : les enjeux énergétiques de la guerre en Syrie*, [En ligne] (consulté le 8 novembre 2016), http://www.lavie.fr/medias/webreportages/3-minutes-pour-comprendre-les-enjeux-energetiques-de-la-guerre-en-syrie-05-09-2013-43762_455.php
60. Le Monde.fr, *Boues rouges de Gardanne : quand l'Etat accorde des permis de polluer*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/02/01/permis-de-polluer_4856881_3244.html
61. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, *L'utilisation des engrais azotés en France*, [En ligne] (consulté le 10 novembre 2016), <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/2396/0/lutilisation-engrais-azotes-france.html>
62. OCDE, *Déchets municipaux Total, Milliers de tonnes, 1975 – 2014*, [En ligne]. (consulté le 30 novembre 2016), <https://data.oecd.org/fr/waste/dechets-municipaux.htm>
63. OCDE, *Donnée OCDE sur environnement, émission de CO2 dues à l'utilisation de l'énergie par source (a), 1980-2005* [En ligne] (consulté le 21 octobre 2016), <https://www.oecd.org/env/indicators-modelling-outlooks/38105210.pdf>
64. Preisser Pierre et Haddag Lyes, *Expliquer la production de déchets ménagers parisiens sur la période 1949-2004*, [En ligne] (consulté le 30 novembre 2016), <http://www.memoireonline.com/05/07/449/production-dechets-menagers-parisiens-1949-2004.html>
65. Sénat, *Eau : Urgence déclarée, rapport d'information n 616, déposé le 19 mai 2016*, [En ligne] (consulté le 24 novembre 2016), http://www.senat.fr/rap/r15-616/r15-616_mono.html
66. UICN, *La Liste rouge mondiale des espèces menacées*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://cmsdocs.s3.amazonaws.com/summarystats/2016-3_Summary_Stats_Page_Documents/2016_3_RL_Stats_Table_3a.pdf
67. US Geological Survey 2012, *Réserves ressources énergétiques et minérales*, [En ligne] (consulté le 15 mars 2017), <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NKAgc8K5nhlyfoshB-cB-NehD1AIOT-DnblgKP58-w/edit#gid=0>
68. Viande.info, *Elevage et sous-alimentation*, [En ligne] (consulté le 29 décembre 2016), <https://www.viande.info/elevage-viande-sous-alimentation>
69. Wikipédia, *Global temperature*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Global_temperature_1ka.png?uselang=fr#filelinks
70. Wikipédia, *Opération Ajax*, [En ligne] (consulté le 8 novembre 2016), https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ration_Ajax
71. WWF, *Rapport planète vivante 2012*, [En ligne] (consulté le 30 décembre 2016), http://www.wwf.fr/vous_informer/rapports_pdf_a_telecharger/planete_vivante/?1383/Rapport-Plante-Vivante-2012
72. WWF, *Zero déforestation*, [En ligne]. (consulté le 29 décembre 2016), http://www.wwf.fr/_core/general.cfc?method=getOriginalImage&uImgID=%24%2A%22%5C%2D%22%40%20%20%0A

Données de l'Insee

73. Insee, *1.101 Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*, [En ligne] (consulté le

- 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>.
74. Insee, *1.102 Le produit intérieur brut et ses composantes en volume aux prix de l'année précédente chaînés*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>
75. Insee, *1.107 Partage de la valeur ajoutée brute à prix courants*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>
76. Insee, *1.115 Produit intérieur brut et revenu national brut par habitant*, [En ligne], (consulté le février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383629?sommaire=2383694>
77. Insee, *2.201 Consommations effectives par fonction à prix courants*, [en ligne] (consulté le 28 décembre 2016), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383640?sommaire=2383694>
78. Insee, *4.101 Principaux ratios des comptes des sociétés non financières (S11) et des entreprises individuelles non financières (S14AA)*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383656?sommaire=2383694>
79. Insee, *6.202 Valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés / 6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
80. Insee, *6.209 Emploi intérieur total par branche en nombre d'équivalents temps plein*, [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
81. Insee, *6.213 Volume total d'heures travaillées par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
82. Insee, *6.215 Productivités horaires du travail par branche*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383648?sommaire=2383694>
83. Insee, *7.101 Compte des sociétés non financières (S11)*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2383656?sommaire=2383694>
84. Insee, *Population par sexe et groupes d'âges depuis 1946*, [En ligne], (consulté le 17 février 2017) <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/structure-population/population-sexe-ages/>
85. Insee, *Données de la figure 1 - Les mariages et les divorces depuis 1950*, [En ligne] (consulté le mercredi 13 janvier 2016), [En ligne] (consulté le 13 janvier 2016), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121566?sommaire=2045470>
86. Insee, *Le parc de logements en France au 1er janvier 2014, Figure 1 – Évolution du nombre de logements par catégorie* [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379714#tableau-figure1>
87. Insee, *MEN5 - Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence en 2013*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2020338?sommaire=2106091&geo=METRO-1>
88. Insee, *Indice de référence des loyers (IRL) Base 1998*, [En ligne] (consulté le 20 mars 2017), https://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?request_locale=fr&idbank=001515333&idbank=001515334&codeGroupe=1182
89. Insee, *Prix des logements anciens, Dans les années 2000, ils ont augmenté beaucoup plus vite que les loyers et les revenus*, [En ligne] (consulté le 6 mars 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281297>
90. Insee, *Coût de la construction (indice du) /ICC*, [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1402>
91. Insee, *Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC)*, [En ligne] (consulté le 17 avril 2017), https://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?idbank=000008630&page=tableau&request_locale=fr
92. Insee, *T15F036G1 Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2014* [En ligne] (consulté le 17 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288582?sommaire=1288637#tableau-T14F036G1>
93. Insee, *T402: Formes particulières d'emploi et parts dans l'emploi, par sexe et âge regroupé, en*

moyenne annuelle, [En ligne] (consulté le 17 février 2017),

https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2388205/irsoceec15_t402.xls

94. Insee, *T403:Emploi et part dans l'emploi selon la quotité de temps de travail, par sexe et âge regroupé, en moyenne annuelle*, [En ligne], (consulté le février 2017),

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1992572?sommaire=2008058>

95. Insee, *T302 - Chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), par sexe et tranche d'âge quinquennal et regroupé, en moyenne annuelle - 1975-2015* [En ligne], (consulté le février 2017) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2388200?sommaire=2045174>

96. Insee, *T306, chômage et taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) selon l'ancienne définition, par sexe et âge regroupé, en fin de trimestre*, [En ligne] (consulté le 25 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1406679?sommaire=1406870>

97. Insee, *SM01 : salaire minimum pour 35 heures hebdomadaires (en euros courants)*, [en ligne] (consulté le 14 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122816?sommaire=2122819>

98. Insee, *SM02 : salaire minimum de 1951 à 2005*, [en ligne] (consulté le 14 février 2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122816?sommaire=2122819>